D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I

5400, AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN
MONTRÉAL, QC

RÉF : 13 1573.PHI

Rapport présenté à :

ROSMAC INVESTMENTS INC.
7707, avenue du Parc
Montréal, QC
H3N 1X7

Juin 2013

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

Le 4 juin 2013

Monsieur Sal Fratino
ROSMAC INVESTMENTS INC.
7707, avenue du Parc
Montréal, QC
H3N 1X7

N/RÉF. : 13 1573.PHI
OBJET : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE - PHASE I
5400, AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN, MONTRÉAL, QC

Monsieur Fratino,

Tel que demandé, nous avons procédé à une étude d'Évaluation Environnementale de Site-Phase I de la propriété mentionnée en rubrique.

Le rapport de l'étude, réalisée selon les exigences émises par le Conseil Canadien des Normes (norme Z768-01), l'ASTM, le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), et le Conseil canadien des Ministres en Environnement (CCME) contient une étude de l'historique du site, les observations effectuées lors de notre visite ainsi que nos recommandations et conclusions concernant l'état du site du point de vue environnemental.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de vous servir et espérons collaborer de nouveau avec vous lors de vos prochains travaux.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

DONOVAN EXPERTS-CONSEILS INC.



Kevin Donovan, ing.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

TABLE DES MATIÈRES

1.0 MISE EN SITUATION 1

1.1 Localisation géographique du site à l'étude 1
1.2 Zonage 4
1.3 Contexte géologique régional 5

2.0 EXAMEN DE L'HISTORIQUE ET DES DOSSIERS ASSOCIÉS À LA PROPRIÉTÉ 6

2.1 Consultation de l'index des immeubles 6
2.2 Étude des photographies aériennes 8
2.3 Étude des cartes d'utilisation des sols 10
2.4 Étude des rapports d'inspection d'OPTA 11
2.5 Dossiers environnementaux associés au site 14
2.5.1 Recherche auprès des autorités 14
2.5.2 Dossiers RTC et RDSRI 15
2.5.3 Dossiers Inventaire National des Rejets de Polluants (INRP) 16
2.5.4 Rapports environnementaux antérieurs associés au site 17
2.5.5 Registre des titulaires de permis d'équipements pétroliers 20
2.6 Codification SCIAN 21
2.7 Installations de captage d'eau de surface ou d'eau souterraine 22

3.0 INSPECTION DES LIEUX 25

3.1 Inspection du site et des propriétés avoisinantes 25
3.1.1 Description du Site 25
3.1.2 Propriétés voisines 27
3.1.3 Description du bâtiment 27
3.2 Éclairage 28
3.3 Chauffage 29
3.4 Déchets et matières dangereuses 29
3.5 Réservoirs enfouis ou en surface 30
3.6 Équipements électriques 31
3.7 Isolant à base de mousse d'urée formaldéhyde ou d'amiante 31
3.8 Évidences de déversements 32
3.9 Peinture à base de Plomb 33
3.10 Substance amincissant la couche d'ozone 33

4.0 CONCLUSIONS 35

5.0 RECOMMANDATIONS 38

6.0 LIMITATIONS 39

ANNEXES I COMPENDIUM PHOTOGRAPHIQUE
II RAPPORTS D'INDEX DES IMMEUBLES
III RAPPORTS D'INSPECTION D'OPTA
IV RAPPORTS ANTÉRIEURS
V CORRESPONDANCES

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

1.0 MISE EN SITUATION

DONOVAN EXPERTS-CONSEILS INC. (DEC) a été mandaté par monsieur Sal Fratino de ROSMAC INVESTMENTS INC., afin d'effectuer une Évaluation Environnementale de Site - Phase I (ÉES) de la propriété située au 5400, avenue Pierre-de Coubertin dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de la ville de Montréal, QC (Site).

Cette demande a été effectuée dans le cadre d'une cession de bail, et ce, afin de connaitre l'état environnemental du Site. Nous avons été mandatés pour effectuer une ÉES selon les modalités suivantes:

- Une inspection visuelle du Site dans le but d'identifier les différents aspects pouvant représenter un potentiel de contamination de la propriété et de retracer les épisodes possibles de remblayage; et,
- Un examen de toutes les informations disponibles par l'entremise de rapports d'inspection incendie, de cartes d'utilisation de sols, de rapports environnementaux dans les bases de données municipales, provinciales et fédérales ainsi que l'analyse de photographies aériennes.

La visite des lieux et l'inspection ont été effectuées le 23 mai 2013 par madame Fallon Arcand Laliberté, Ing.Jr. Le rapport fût révisé par monsieur Kevin Donovan, ingénieur en environnement et membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec (#108211).

Ce rapport présente donc l'historique du Site, les observations effectuées lors de notre visite, les résultats de l'évaluation qui ont permis de statuer sur la conformité environnementale du Site ainsi que nos conclusions concernant l'état environnemental de la propriété.

1.1 Localisation géographique du site à l'étude

Le Site étudié porte le numéro civique 5400, avenue Pierre-de Coubertin dans la ville de Montréal, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (Site).

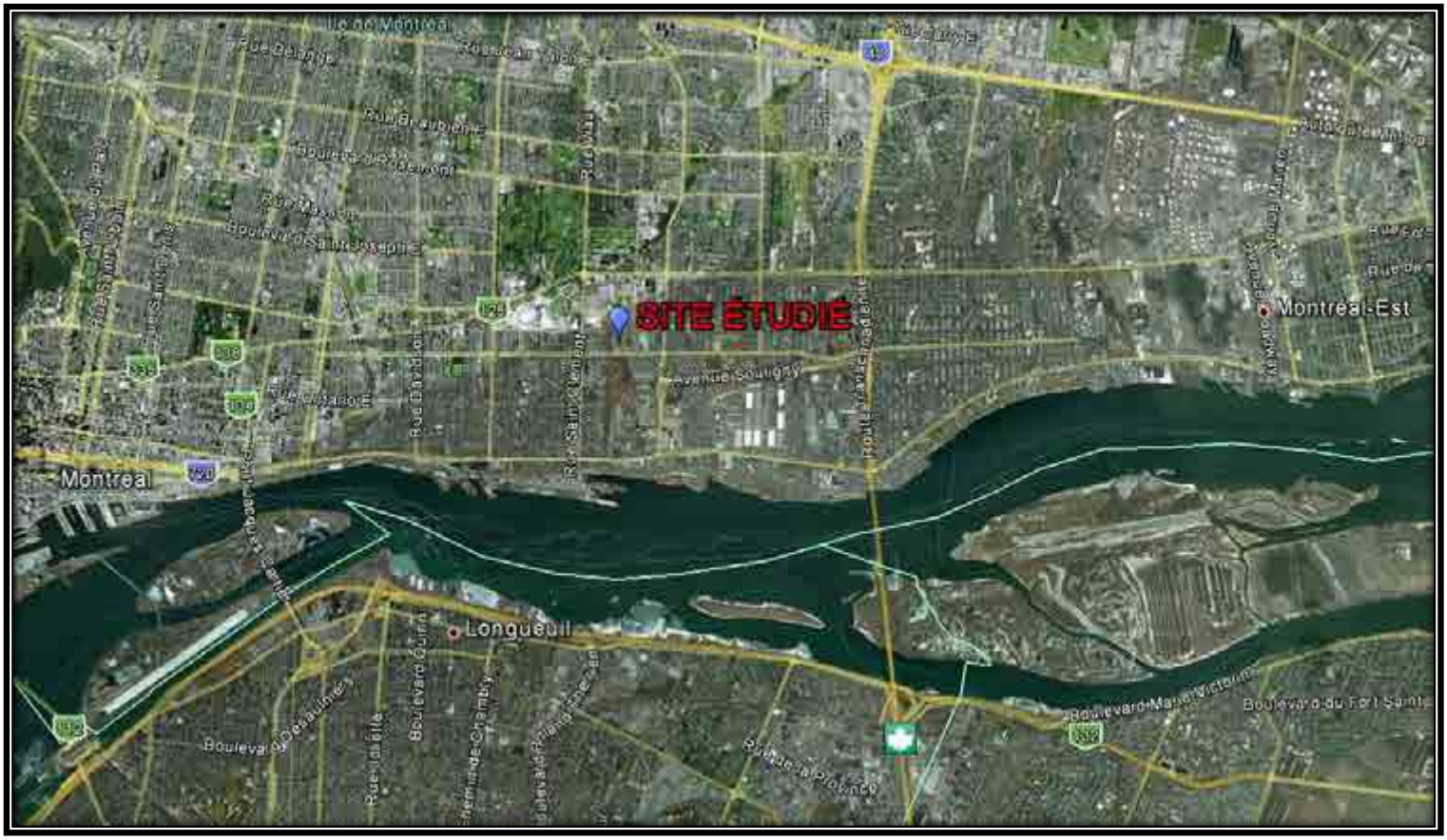
D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

Plus particulièrement, le Site est situé sur le lot 1 560 116 du Cadastre rénové du Québec. Les coordonnées géographiques du Site sont 45°33'56''N et 73°33'04''O.

Afin d'alléger le texte, l'avenue Pierre-de Coubertin sera considérée dans l'axe Est-Ouest. Dans ce contexte, le site sous étude est localisé au Sud de l'avenue Pierre-de Coubertin, à l'Ouest du boulevard de l'Assomption et au Nord de la rue Hochelaga.

Les vues aériennes suivantes dévoient la localisation géographique du Site et les environs immédiats, tels que perçus en 2011 et 2009, respectivement.

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DU SITE



D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

LOCALISATION DU SITE ET DES ENVIRONS IMMÉDIATS



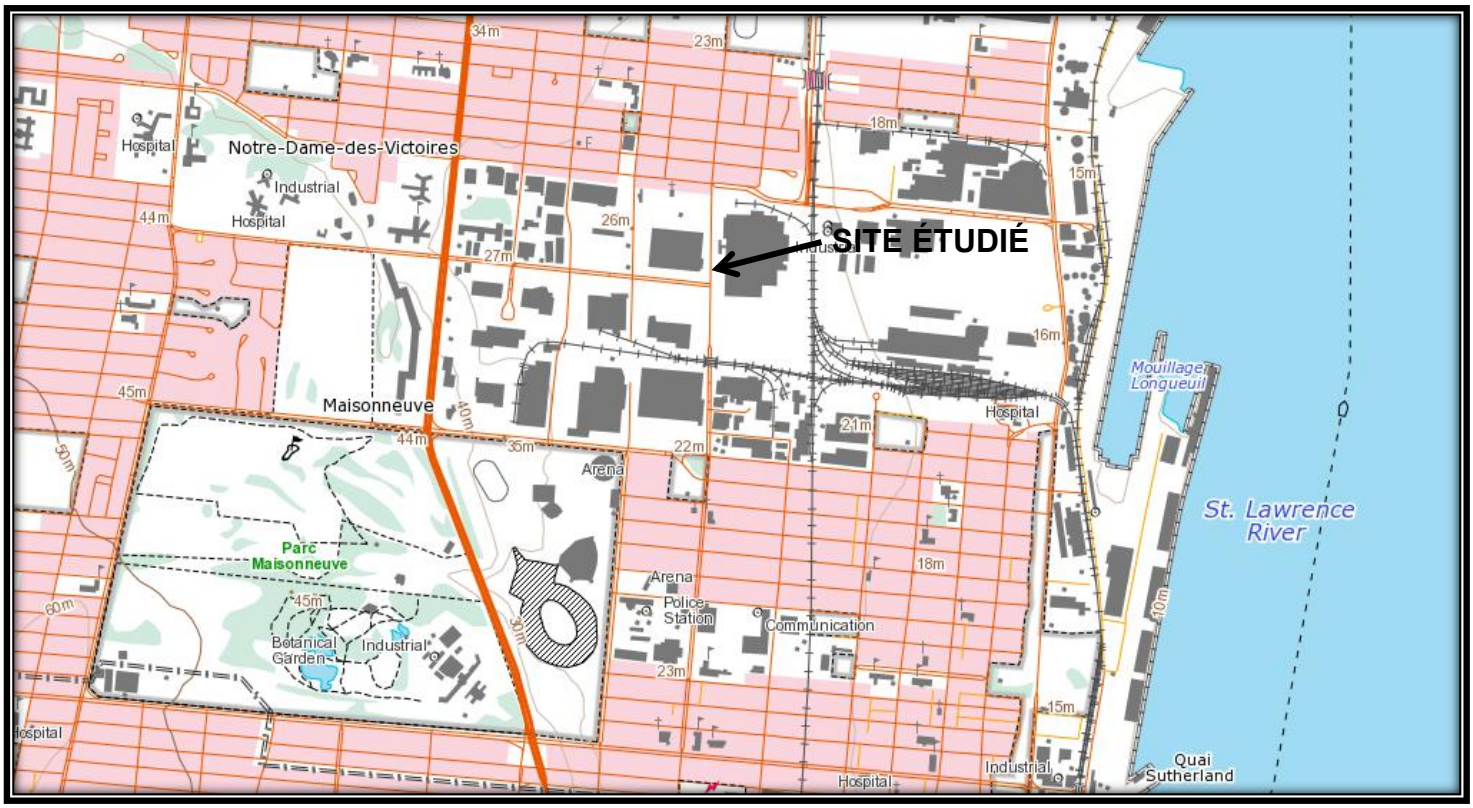
De forme quasi rectangulaire, la propriété sous étude possède une superficie totale de 63 982.6m^2. Le terrain étudié est couvert partiellement par un bâtiment à vocation industrielle léger d'un (1) seul étage, sans sous-sol, à l'exception des aires de bureaux qui comportent deux (2) étages. Le bâtiment sous étude est la propriété de la compagnie ROSMAC INVESTMENTS INC., gestionnaire immobilier, et est occupé par LES ÉPICIERS MÉTRO-RICHELIEU (MÉTRO) comme centre distribution et d'entreposage frigorifique de fruits, légumes et de produits laitiers. En date de l'inspection des lieux, MÉTRO était en voie de libérer le bâtiment étant donné que son bail venait à terme prochainement.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

La topographie du terrain est en pente légère vers le Sud mais à la même élévation que le boulevard de l'Assomption à l'Est et la rue Hochelaga au Sud. Cependant, le terrain avoisinant vers l'Ouest ainsi que l'avenue Pierre-de-Coubertin au Nord du Site, sont plus élevés que le Site à l'étude.

La carte topographique suivante dévoile la topographie du Site et de la région.

CARTE TOPOGRAPHIQUE DU SITE ET DES ENVIRONS



1.2 Zonage

D'après le rôle d'évaluation de la ville de Montréal, le site sous étude est zoné commercial et industriel (zone I.4A, C.7A). Aucun changement de vocation n'est envisagé.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

1.3 Contexte géologique régional

Une recherche dans le Système d'Information Hydrogéologique (SIH) du MDDEP et à la Photocartothèque de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a été effectuée.

Ces recherches ont permis de confirmer que le Site est situé dans une zone de dépôts glaciaires qui sont composés de dépôts lâches ou compacts sans triage constitué d'une farine de roches et d'éléments de toutes tailles généralement anguleux à subanguleux.

La granulométrie des matériaux peut varier de l'argile au bloc selon les régions.
Le cours d'eau le plus près est le fleuve Saint-Laurent, situé à environ 900m vers le Sud du Site.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

2.0 EXAMEN DE L'HISTORIQUE ET DES DOSSIERS ASSOCIÉS À LA PROPRIÉTÉ

L'historique du Site est résumé dans le chapitre qui suit. L'information provient de la consultation de documents ayant un lien avec le terrain.

Des documents historiques se présentant sous forme de photographies aériennes ainsi que des cartes d'utilisation de sols et de rapports d'inspection de OPTA ont permis d'effectuer une évaluation de l'utilisation passée du terrain et de l'immeuble ainsi que des risques de contamination y étant associés.

De plus, une recherche de dossiers auprès des autorités municipales, provinciales et fédérales a été entamée afin d'obtenir toute information pertinente aux antécédents environnementaux de la propriété.

2.1 Consultation de l'index des immeubles

Une recherche a été effectuée sur le site Internet du Registre Foncier du Gouvernement du Québec (www.registrefoncier.gouv.qc.ca) afin de déceler les transactions immobilières qui ont eu lieu pour la propriété sous étude. Cette recherche permet de cibler des transactions entre parties pouvant affirmer/infirmer un potentiel de contamination du Site. Une copie des documents consultés vous est présentée en annexe du présent rapport.

L'analyse sommaire des documents et des transactions immobilières sont associées au lot 1 560 116 du Cadastre rénové du Québec.

Le tableau présenté à la page suivante dévoile les diverses transactions ayant eu lieu sur le Site depuis 1954.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES : 5400, AV. PIERRE-DE-COUBERTIN, MONTRÉAL

LOT	DE	À	ANNÉE	#ACTE
1 560 116 ptie 8	IVANHOE INC.	DEVELOPPEMENTS ROSMAC INC.	2000	5 208 183
	IMMOCAD INC.	IVANHOE II INC.	1991	4 383 748
	IVANHOE INC. (LES PROPRIETES IVANHOE INC.)	IMMOCAD INC.	1991	4 382 866
	IVANHOE INC.	IVANHOE INC. (LES PROPRIETES IVANHOE INC.)	1990	4 282 961
	STEINBERGS INC.	IVANHOE INC.	1990	4 256 682
	IVANHOE CORP.	STEINBERGS INC.	1968	2 036 307
	CANADIAN NATIONAL RAILWAY COMPANY	IVANHOE CORP.	1965	1 869 033
1 560 116 9 ptie 10	IVANHOE INC.	DEVELOPPEMENTS ROSMAC INC.	2000	5 208 183
	IMMOCAD INC.	IVANHOE II INC.	1991	4 383 748
	IVANHOE INC. (LES PROPRIETES IVANHOE INC.)	IMMOCAD INC.	1991	4 382 866
	IVANHOE INC.	IVANHOE INC. (LES PROPRIETES IVANHOE INC.)	1990	4 282 961
	STEINBERGS INC.	IVANHOE INC.	1990	4 256 682
	IVANHOE CORP.	STEINBERGS INC.	1955	1 168 835
	CITY OF MONTREAL	IVANHOE CORP.	1954	1 108 761

L'étude des titres de propriétés dévoile un ancien propriétaire qui soulève un potentiel de contamination, soit CANADIAN NATIONAL RAILWAY COMPANY, qui aurait était propriétaire d'une portion du Site à l'étude avant 1965.

Le Site à l'étude aurait été acheté par IVANHOE CORP. en deux (2) parties de la VILLE DE MONTRÉAL et du CANADIAN NATIONAL RAILWAY COMPANY en 1954 et 1965 respectivement. Par la suite, au courant des années, le Site aurait été la propriété de STEINBERGS INC., diverses compagnies d'IVANHOE INC., IMMOCAD INC., et finalement DEVELOPPEMENTS ROSMAC INC.

Selon l'information extraite, des actes de vente, DEVELOPPEMENTS ROSMAC INC., sont propriétaire des lieux depuis au moins 2000. Selon l'acte de vente de 1968, le Site était vacant.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

Dès l'acte de vente de 1990, on y notait un bâtiment.

L'ancien propriétaire CANADIAN NATIONAL RAILWAY COMPANY ayant été propriétaire d'une portion du Site avant 1965, soit fort probablement la portion Ouest du Site, soulève un potentiel de contamination des sols et/ou de l'eau souterraine du Site.

2.2 Étude des photographies aériennes

Neuf (9) photographies aériennes ont été consultées et datent de 1962, 1969, 1973, 1977, 1981, 1986, 1993, 2002 et 2011.

À l'exception des deux (2) dernières cliches, elles ont été consultées par le biais d'une recherche effectuée à la Photocartothèque de l'UQÀM. Les photographies aériennes ne sont plus reproductibles de par la Loi sur le droit d'auteur (L. R. 1985, ch. C-42). Cette politique de la cartothèque de l'Université du Québec à Montréal nous empêche de présenter les photographies aériennes que nous avons consultées.

Notez que les renseignements obtenus de ces photographies résultent de l'analyse des photos réelles. Nos observations se résument aux paragraphes suivants :

- La photographie aérienne de 1962 permet d'observer que le site à l'étude est occupé par un terrain vacant. La portion Sud-ouest du Site semble servir d'air de stationnement non pavé. L'accès à l'aire de stationnement se fait via la rue Hochelaga et le boulevard de L'Assomption longeant les limites Sud et Est du Site. Le reste du Site est vacant et semble servir de terre agricole. Un petit ruisseau ou un fossé de drainage est visible sur la portion centrale-Est du Site.

  L'avenue Pierre de Coubertin longe la portion Est de la limite Nord du Site, suivie d'un bâtiment à vocation commerciale et/ou industrielle. Des voies ferroviaires longent la limite Ouest du Site, suivies d'un bâtiment à vocation commerciale et/ou industrielle. La rue Hochelaga longe la limite Sud du Site, suivie d'un bâtiment à vocation commerciale et/ou industriel.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

Finalement, le boulevard de l'Assomption longe la limite Est du Site, suivie d'un terrain vacant déboisé. Ce secteur de la ville de Montréal est déjà en voie de développement en quartier à vocation mixte industrielle et commerciale;

- La cliche de 1969 dévoile que le bâtiment présentement à l'étude a été érigé sur la portion Ouest du Site. Une 2ieme voie ferroviaire provenant de la voie ferroviaire longeant la limite Sud du Site est apparente et mène vers un quai de chargement situé dans la portion Ouest du bâtiment. La portion Sud du Site sert d'aire de stationnement. Deux (2) dalles de béton de formes rectangulaires sont visibles au Sud et à l'Est du bâtiment. Le petit ruisseau visible sur la cliche précédente n'est plus présent. Vers l'Est, nous observons qu'un bâtiment à vocation industriel a été érigé, et ce, de l'autre côté du boulevard de l'Assomption. Aucun autre changement majeur au Site ni aux environs immédiats n'a été noté;

- La photographie de 1973 ne dévoile aucun changement majeur au Site ni aux environs immédiats. Plusieurs véhicules sont stationnés sur la portion Sud du Site;

- La photo aérienne de 1977 permet d'observer que le bâtiment occupant le terrain avoisinant vers le Nord a été agrandi. Il n'y a plus de véhicules de stationnés sur le Site;

- Les cliches de 1981 et 1988 ne permettent pas d'observer de changements majeurs au Site ni aux environs immédiats;

- La photo aérienne de 1993 permet d'observer que le bâtiment avoisinant vers le Sud a été démoli. De plus, nous observons que les voies ferroviaires visibles sur la portion Nord-ouest du Site semblent avoir été retirées. Finalement, nous observons que la portion Est du bâtiment a été démolie. Cependant, la dalle de béton de ce dernier semble demeurer en place. Plusieurs camions sont stationnés à l'emplacement passé de la portion du bâtiment ayant été démoli; et

- Les cliches de 2002 et 2011 ne permettent pas d'observer de changements majeurs au Site ni aux environs immédiats. Cette photo dévoile le Site et les environs tels qu'ils sont aujourd'hui;

Selon notre analyse des photographies aériennes, un bâtiment à commerciale ou industriel aurait été érigé sur le Site entre 1962 et 1966.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

Avant cette date, le Site était un terrain vacant et semblait être à vocation agricole. Par la suite, entre 1988 et 1993, la portion Est du bâtiment a été démolie. Cependant, selon nos observations, il semblerait que la dalle de béton de la portion du bâtiment démoli aurait demeuré en place.

De par ces faits, le potentiel de contamination que présente la démolition d'une portion du bâtiment est jugé comme étant négligeable.

La portion Sud du Site semble toujours avoir servi de stationnement. Deux (2) dalles de béton sont visibles au Sud et à l'Est du bâtiment dès la cliche de 1969. L'utilisation desdites dalles n'est pas connue. Cependant, selon nos observations ils ne semblent pas présenter de passifs environnementaux au Site. De plus, toujours selon l'analyse des photographies aériennes, la portion Nord-est du Site est vacante et déboisée depuis au moins 1962. La cliche de 1962 dévoile la présence d'un petit ruisseau ou d'un fossé de drainage sur la portion Nord-est du Site. Par la suite, la cliche de 1969, ledit ruisseau/fossé n'est plus présent. Le remblayage de ce dernier soulève un potentiel de contamination des sols et/ou de l'eau souterraine du Site.

Selon nos observations, il est fort peu probable que le Site ait servi comme Lieu d'Enfouissement Sanitaire (LES), de dépotoir ou de lieu d'enfouissement de matériaux non autorisés par les autorités, et ce, depuis au moins 1962.

2.3 Étude des cartes d'utilisation de sols

DEC a procédé à une recherche auprès de la photocartothèque de l'UQAM et sur le site internet des collections numériques de la Bibliothèque Nationale du Québec (http://www.banq.qc.ca) afin de répertorier des cartes d'utilisation des sols. Aucune carte pertinente du Site n'a été trouvée.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

Cependant, un plan d'assurance incendie datant de 1971 nous a été fourni par OPTA. Cette carte dévoile que le bâtiment présentement à l'étude loge la portion Nord-ouest du Site. Le Site est occupé par STEINBERGS LTD., comme centre de distribution de produits alimentaires.

Une bouilloire est visible dans la portion Ouest du bâtiment. Cette dernière est fort probablement alimentée par le réservoir d'huile à chauffage (*fuel oil*) enfoui au Nord de ladite salle de bouilloire.

De plus, ce plan dévoile la présence de deux (2) voies ferroviaires sur la portion Nord-ouest du Site menant vers un quai de chargement situé dans la portion Nord-ouest du bâtiment.

La présence historique ou actuel d'un réservoir enfoui d'huile à chauffage situé au Nord de la salle de bouilloire ainsi que la présence de voies ferroviaires sur la portion Nord-ouest du Site soulèvent un potentiel de contamination des sols et/ou de l'eau souterraine du Site. Une attention particulière a été portée lors de l'inspection des lieux et des documents historiques.

2.4 Étude des rapports d'inspection d'OPTA

Les rapports d'inspection et les plans d'assurance incendie nous permettent de vérifier, entre autres, l'utilisation des sols dans l'emprise et en périphérie de la propriété, le type de chauffage utilisé dans les bâtiments, la présence de réservoirs pétroliers et la vocation des bâtiments.

Une demande a été effectuée auprès d'OPTA afin d'obtenir des dossiers d'inspection aux fins d'assurances de la propriété sous étude.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

Selon OPTA, quatre (4) rapports d'inspection datant de juin 1966, septembre 1969, mai 1972 et d'aout 2007, ainsi qu'un plan d'assurance incendie datant d'octobre 1971 et deux (2) grands plans datant de juin 1966 étaient disponibles. Aucun plan d'assurance incendie n'était disponible pour le site à l'étude.

- Le rapport d'inspection datant de juin 1966 dévoile que le bâtiment présentement à l'étude est occupé par STEINBERG'S LIMITED comme centre de distribution de fruits et légumes.

  Le bâtiment, construit vers 1965-1966, est chauffé à l'aide d'une bouilloire à eau chaude alimentée par un réservoir enfoui de mazout (bunker no 5) d'une capacité de 12,000 gallons.

  D'ordre général, les activités du bâtiment consistent en la réception et distribution de fruits, légumes et produits laitiers, et ce, à l'aide d'environ quarante (40) montes charges à batteries. La salle de maintenance des monte-charges loge quatre (4) barils d'huile hydraulique de 45 gallons ainsi que d'autres solvants. Il y aussi une salle de lavage et d'emballages de patates, une salle de mûrissement de banane à l'éthylène et une salle de classement des œufs. La réception des produits se fait via des wagons de train et des camions qui ont accès aux quais de chargement;

- Les rapports d'inspection datant de mai 1969 et mai 1972 dévoilent que le bâtiment est toujours occupé par STEINBERG'S LIMITED comme centre de distribution de fruits et légumes. Aucune nouvelle information n'a découlé de l'analyse desdits rapports;

- Le rapport d'inspection d'aout 2007 dévoile que le bâtiment à l'étude est occupé par METRO RICHELIEU comme entrepôt réfrigéré et centre de distribution de fruits et légumes. Le bâtiment est chauffé à l'aide d'une bouilloire à eau chaude alimentée au gaz naturel. Le bâtiment entrepose 300 USG de concentré d'Éthy-Gen utilisé pour le murissement des bananes.

  Un plan datant de mars 2004 inclus en annexe dudit rapport d'inspection dévoile, le bâtiment dans sa configuration actuelle. Deux (2) bouilloires sont visibles dans la portion Sud-ouest du bâtiment. La portion Est du bâtiment sert d'air de chargement et de déchargement des camions. La portion Nord-est du bâtiment est occupée par les bureaux;

- Une description du plan d'assurance incendie de 1971 vous est présentée à la section 2.3 du présent rapport;

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

- Les grands plans de juin 1966 concernent seulement la portion du Site logeant le bâtiment à l'étude, soit la portion Ouest du Site. Le bâtiment n'est pas dans sa configuration actuelle. Une bouilloire est visible dans la portion Ouest du bâtiment. Au Nord de ladite salle de bouilloire, soit à l'extérieur du bâtiment, nous observons un réservoir enfoui d'huile à chauffage d'une capacité de 12,000 gallons ainsi que deux (2) bonbonnes de propane hors terre de 100 lb. La portion Nord du bâtiment loge les congélateurs, les réfrigérateurs ainsi que des salles de murissement de bananes.

  La portion Est du bâtiment, soit la portion du bâtiment qui a été démoli au début des années '90, sert d'air de réception et de distribution. Deux (2) voies ferroviaires sont visibles sur la portion Nord-ouest du Site. Ces voies entrent dans le coin Nord-ouest du bâtiment et traversent ledit bâtiment en annexe Nord-Sud.

L'analyse des documents fournis par OPTA dévoilent la présence d'un réservoir enfoui de mazout qui alimentait le système de chauffage du bâtiment. Ce dernier, d'une capacité de 12,000 gallons, aurait été installé vers 1965. La présence du réservoir enfoui ayant logé le Site dès au moins 1965 soulève un potentiel de contamination des sols et/ou de l'eau souterraine du Site. Entre 1972 et 2007, le système de chauffage du bâtiment a été converti au gaz naturel.

De plus, l'analyse des rapports d'inspection dévoile la présence d'une salle de maintenance de monte-charges à batteries. Plusieurs barils d'huile usée et d'autres solvants auraient été entreposés dans cette salle. Les activités de maintenance et de réparation de monte-charges, combinées aux huiles et solvants entreposés dans ladite salle d'entretien soulèvent un potentiel de contamination au Site. Une attention particulière sera portée lors de l'inspection des lieux.

L'analyse des grands plans dévoile la présence de deux(2) voies ferroviaires sur la portion Nord-ouest du Site qui traversent la portion Ouest du bâtiment en axe Nord-Sud. La présence desdites voies ferroviaires soulève un potentiel de contamination au Site.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

Finalement, l'analyse des plans dévoile également que la portion Est du bâtiment, soit la portion du bâtiment servant anciennement d'air de distribution et de réception, aurait été démoli entre 1966 et 2004. La démolition d'une portion dudit bâtiment soulève un potentiel de contamination au Site, et ce dû à la possibilité que des débris de démolition aient été enfouis dans le sol. Une attention particulière sera portée lors de l'inspection des lieux.

Une copie des rapports d'OPTA vous est présentée en annexe du présent rapport.

2.5 Dossiers environnementaux associés au Site

2.5.1 Recherche auprès des autorités

Une demande d'accès à l'information environnementale relié au Site a été effectuée auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et à la ville de Montréal (VILLE) le 3 mai 2013 pour le Site sous étude.

- La RBQ et le MDDEP nous ont informés qu'ils ne possédaient pas de dossiers de nature environnementale pour le Site; et,
- En date du présent rapport, la VILLE n'a toujours pas répondu à notre demande. Une réponse devait nous être transmise avant le 3 juin 2013.

  Toute information pouvant modifier les conclusions de la présente étude vous sera transmise dès leur réception.

Les correspondances des autorités ne soulèvent pas de passifs pouvant affecter la qualité des sols et/ou de l'eau sur le Site.

Les correspondances vous sont présentées en annexe du présent rapport.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

2.5.2 Dossiers RTC et RDSRI

Le MDDEP gère une banque de données sur les lieux dévoilant un potentiel de contamination dû à leur vocation (*Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels* (RDSRI)) ou à la présence de contamination enregistrée ayant été répertorié auprès du MDDEP (*Répertoire des Terrains contaminés (RTC)*).

Les banques de données ont été révisées en 2012 pour le RTC et pour le RDSRI. Ces banques de données ne sont pas des répertoires exhaustifs de tous les sites contaminés au Québec, mais peuvent servir d'outil de travail dans la recherche de potentiels de contamination.

- Selon le RDSRI, un lieu d'élimination des déchets est présent dans un rayon de 1000 mètres de la propriété étudiée. Ce dernier se situe à environ 600m vers le Sud-est du Site et est associée la propriété de FONDERIES CANADIENNES D'ACIER LTÉE (CSW) au 1900, rue Dickson.

SITE RDSRI SITUÉ DANS UN RAYON DE 1000M DU SITE

Nom du dossier	Adresse	Nature des contaminants	Nature des résidus
MONTRÉAL			
Fonderies Canadiennes d'Acier Ltée (CSW)	1900, rue Dickson Montréal	Cadmium (Cd), Chrome total (Cr), Cuivre (Cu), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Manganèse (Mn), Plomb (Pb), Produits pétroliers*, Zinc (Zn)	

- Selon le RTC, le Site étudié n'a pas fait l'objet d'un enregistrement dans la banque de données. Sept (7) sites sont inscrits dans le RTC dans un rayon de 500m du terrain étudié. Les sites les plus rapprochés sont sous les bannières HYDRO-QUÉBEC et BONNETTERIE AVALON INC. et se trouvent directement à l'Est et au Sud-est du Site à l'étude.

  Dû à la présence d'artères routières situées entre les sites, combinée au sens présumé d'écoulement de l'eau souterraine du secteur, soit du Nord vers le Sud, le potentiel de contamination que représentent les propriétés inscrites au RTC est jugé négligeable.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

SITES RTC SITUÉS DANS UN RAYON DE 500M DU SITE

Nom du dossier	Adresse	Nature des contaminants		Réhabilitation et Qualité des sols résiduels
		EAU	SOLS	
MONTRÉAL				
Bonnetterie Avalon inc.	5200, rue Hochelaga Montréal		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1996 Q : Plage B-C
Doncar (Canada) inc.	2200, rue Dickson Montréal		Cadmium (Cd), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Plomb (Pb)	R : Non terminée
Hydro-Québec, Édifice Pierre-de-Coubertin	5625, rue Hochelaga Montréal		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2000 Q : Plage B-C
Jardins communautaires Monsabré	Montréal		Benzo(a)anthracène, Benzo(a)pyrène, Benzo(b+j+k)fluoranthène, Benzo(c)phénanthrène, Benzo(g,h,i)pérylène, Chrysène, Dibenzo(a,h)anthracène, Dibenzo(a,h)pyrène, Dibenzo(a,i)pyrène, Dibenzo(a,l)pyrène, Fluoranthène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Indéno(1,2,3-cd)pyrène, Méthyl naphtalènes (chacun), Phénanthrène, Plomb (Pb), Pyrène	R : Non terminée
Parc industriel l'Assomption	Intersection boul. l'Assomption et rue Chauveau Montréal		Arsenic (As), Cuivre (Cu), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Plomb (Pb)	R : Terminée en 1993 Q : Plage B-C
Secur	5675, rue Chauveau Montréal		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2003 Q : Plage A-B
Terrain propriété de Le Mûrier	5700, rue Hochelaga Montréal		Éthylbenzène, Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Xylènes (o,m,p)	R : Terminée en 2006 Q : Plage A-B

2.5.3 Dossiers Inventaire National des Rejets de Polluants (INRP)

ENVIRONNEMENT CANADA (EC) gère un registre national sur des installations rejetant des polluants dans le sol, l'air et l'eau.

La banque de données a été révisée en 2012. Cette banque de données n'est pas un répertoire exhaustif de tous les sites contaminés au Canada, mais peut servir d'outil de travail dans la recherche de potentiels de contamination. Cette banque de données n'est pas un répertoire exhaustif de tous les sites contaminés au Canada, mais peut servir d'outil de travail dans la recherche de potentiels de contamination.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

- Selon l'INRP, le Site étudié n'a pas fait l'objet d'un enregistrement dans la banque de données. Trois (3) sites sont situés dans un périmètre de 1 000m du Site. Le site le plus rapproché est associé à KRAFT CANADA – MONTRÉAL BAKERY se trouve à une distance d'environ 380m vers le Nord-ouest, à l'intersection des rues Viau et de Marseille.

Selon les dossiers consultés, les sites inscrits au INRP ne dégagent aucun contaminant susceptible de contribuer à la dégradation de la qualité des sols et de l'eau souterraine du Site, et ce, compte tenu du type de contaminant et de la distance entre les sites inscrits et la propriété sous étude.

Le type de contaminant répertorié dans le registre INRP, les distances considérables jumelées à la présence d'artères entre les sites inscrits et le terrain sous étude rendent le potentiel de contamination négligeable.

2.5.4 Rapports environnementaux antérieurs associés au site

Trois (3) études environnementales antérieures étaient disponibles pour consultation, soit :

1. *Phase I & II - Environmental Site Assessment of a commercial property located at 5400, Pierre de Coubertin Street in Montreal, Quebec* préparée par BODYCOTE TECHNITROL INC., en novembre 1998 (N/Réf : 98-49800);
2. *Update Phase I Environmental Site Assessment of a commercial property located at 5400, Pierre de Coubertin Street, Montreal (Quebec) préparée par BODYCOTE TECHNITROL INC., en juillet 2000 (N/Réf : 00-85240)* et,
3. *Revised Update – Phase I Environmental Site Assessment of a commercial property located at 5400, Pierre de Coubertin Street in Montreal (Quebec)* préparée par MATERIAL TESTING BODYCOTE CANADA INC. en mai 2001 (N/Réf: 00-85240).

Selon l'étude de BODYCOTE effectuée en 1998, le bâtiment à l'étude aurait été érigé sur le Site vers 1965 et sert de centre d'entreposage et de distribution de fruits et légumes depuis cette date. La portion Phase I de ladite étude dévoile un seul potentiel de contamination des sols du Site, soit la présence d'un réservoir enfoui hors service d'une capacité de 12 000 gallons.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

Ce dernier aurait anciennement contenu de l'huile à chauffage pour alimenter la bouilloire du bâtiment. Cependant, il aurait été lavé et rempli de sable puisqu'il n'était plus utilisé.

Dû au potentiel de contamination que soulève ledit réservoir enfoui, BODYCOTE a procédé à la réalisation de deux (2) forages à l'extérieur du bâtiment, soit à proximité dudit réservoir. Une odeur d'hydrocarbures avait été notée entre 3.00 et 4.00 mètres de profondeur dans le sondage F2, soit le sondage localisé près du coin Sud-ouest du réservoir. Deux (2) échantillons de sols ont été prélevés et soumis pour analyses chimiques pour leur teneur en Hydrocarbures Pétroliers C_{10}-C_{50} et en Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques, paramètres de dépistage associé à l'huile à chauffage. Les résultats analytiques ont tous dévoilé des concentrations inférieures au critère C du MDDEP, limite maximale pour un site à vocation commerciale.

Cependant, une contamination en HP C_{10}-C_{50} dans la plage B-C avait été répertoriée dans le sondage F2 entre 3.00 et 4.00m de profondeur. Étant donné que la limite acceptable pour un site à vocation commerciale, vocation actuelle et passée du Site, est le critère C, aucune intervention complémentaire n'avait été recommandée.

Il est opportun de noter qu'aucun sondage n'avait été effectué afin de vérifier la qualité des sols sous les fondations du bâtiment à proximité dudit réservoir, soit en aval hydraulique dudit réservoir. Selon notre connaissance de la migration des contaminants, il est fort probable que dans l'éventualité d'une fuite provenant dudit réservoir, ladite contamination se serait infiltrée dans le matériel de remblai retrouvé sous les fondations du bâtiment, et ce, fort probablement au Sud du réservoir étant donné que le sens d'écoulement de l'eau souterraine du secteur est présumé de s'écouler du Nord vers le Sud.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

De plus, ledit rapport dévoile également;

- La présence de quatorze (14) transformateurs électriques contenant des BPC situés dans la salle électrique du bâtiment. Ces derniers étaient munis de bassin de rétention dans l'éventualité d'une fuite de BPC.

  Compte tenu de la présence de bassins de rétention, le potentiel de contamination que présentent les transformateurs est jugé négligeable. Cependant, une attention particulière a été portée lors de l'inspection des lieux;

- Un camion contenant du diesel était présent sur le Site. Des taches mineures avaient été notées sur l'asphalte sous ledit camion.

  L'emplacement dudit camion n'est pas précisé. De par ces faits, une attention particulière a été portée à l'asphalte du Site lors de l'inspection des lieux;

- La présence de voies ferroviaires longeant la limite Ouest du Site ainsi que sur la portion Nord-ouest du Site menant à la portion Nord-ouest du bâtiment.

  Le rapport de BODYCOTE ne soulève aucun passif environnemental dû à ces derniers. Cependant, selon notre expérience, lesdites voies ferroviaires soulèvent un potentiel de contamination au Site, et ce, dû au matériel de remblai souvent retrouvé le long des voies ferroviaires;

- La réparation et l'entretien mécanique des monte-charges à batteries à l'intérieur du bâtiment dans la salle d'entretien mécanique. Des huiles usées et autres solvants étaient entreposés dans cette salle; et,

- La présence d'amiante à plusieurs endroits dans le bâtiment. Bien que des matériaux contenant de l'amiante (MCA) ne soulèvent aucun passif environnemental au Site, une attention particulière devra être portée dans l'éventualité de projets de démolition.

Par la suite, en juillet 2000 et en mai 2001, BODYCOTE a effectué des mises à jour de l'Évaluation Environnementale Phase I et II précédente. Ces mises à jour ne soulèvent aucun nouveau potentiel de contamination. Cependant, les mises à jour recommandent l'enlèvement de tous les items non identifiés situés dans la salle électrique, ainsi que la réalisation d'une étude de Matériaux Contenant de l'Amiante (MCA).

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

Une copie des rapports antérieurs consultés vous est présentée en annexe du présent rapport.

2.5.5 Registre des titulaires de permis d'équipements pétroliers

Conformément à la *Loi sur les produits et les équipements pétroliers*, la RBQ gère près de 12 000 permis d'utilisation d'équipements pétroliers à risque élevé.

Cette banque de données n'est pas un répertoire exhaustif de tous les réservoirs au Québec, mais peut servir d'outil de travail dans la recherche de potentiels de contamination.

Selon les dossiers consultés, sept (7) réservoirs, répartis sur cinq (5) sites son présent dans un rayon de 500m du Site sous étude. Le tableau suivant dévoile les réservoirs à risque élevés à proximité du Site qui sont inscrits dans le registre de la RBQ.

RAISON SOCIALE	ADRESSE	DATE ÉMISSION PERMIS	DATE EXPIRATION PERMIS	QTÉ	NOMBRE AUTORISÉ
Blinds to go inc.	3100, l'Assomption Montréal (Québec) H1N 2H1	2012-10-05	2014-03-31	10,000	1
Cascades Transport inc.	2625, Rue Viau Montréal (Québec) H1V 3J1	2012-12-01	2014-11-30	22,700	1
Les produits Scientific Games (Canada).	3000, Boul l'Assomption Montréal (Québec) H1N 3V5	2012-04-01	2014-03-31	1,589	2
Norampac - Division de Cascades Canada inc.	2755, Viau Montréal (Québec) H1V 3J4	2012-01-20	2014-01-19	40,000	1
Société des loteries du Québec	5645, Rue Pierre-de-Coubertin Montréal (Québec) H1N 1R1	2011-06-01	2013-05-31	10,125	2

Le site répertorié le plus rapproché est situé directement au Nord-ouest de la propriété sous étude.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

Ce dernier loge un (1) réservoir d'une capacité de 40,000 litres sur la propriété NORAMPAC- DIVISION DE CASCADES CANADA INC. au 2755, rue Viau. Un permis aurait été délivré en janvier 2012 pour l'utilisation dudit réservoir.

La relativement grande distance entre les réservoirs et le Site, combiné à la date d'émission du permis (janvier 2012), limite tout passif environnemental que présentent les réservoirs au site sous étude.

2.6 Codification SCIAN

Statistique Canada gère un système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) permettant de classifier la vocation des industries de façon normalisée pour l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Le MDDEP a adopté une modification à la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* en mars 2003 (Section IV.2.1 de la Loi) exigeant que des sites aient logé des activités susceptibles de contaminer l'environnement de se conformer à des règles et exigences administratives, établies dans le *Règlement sur la Protection et la Réhabilitation des Terrains* (RPRT). L'annexe III du RPRT énumère les codes SCIAN des activités assujettis à cette Loi.

Le tableau présenté à la page suivante dévoile un sommaire des activités commerciales et industrielles connues ayant eu lieu sur le Site depuis la construction du bâtiment en vers 1965.

L'étude des documents historiques disponibles indique que le Site a servi comme entrepôt et centre de distribution de fruits et légumes depuis la construction du bâtiment en 1965. Avant cette date, le terrain était vacant.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

CODES SCIAN ASSOCIÉS AUX OCCUPANTS ACTUELS ET HISTORIQUES DU SITE

ACTIVITÉ	CODE SCIAN
ENTREPÔT ET CENTRE DE DISTRIBUTION DE FRUITS ET LÉGUMES FRIGORIFIQUES	493 120

Selon notre interprétation les vocations présentes ou passées ayant eu lieu sur le Site ne sont pas inscrites à l'annexe III du RPRT. Ainsi, selon nos observations, le Site n'est pas assujetti à la Section IV.2.1 de la Loi.

2.7 Installations de captage d'eau de surface ou d'eau souterraine

Une recherche dans le système d'information hydrogéologique (SIH) du MDDEP a été effectuée (http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/souterraines/sih/index.htm). Cette recherche a permis d'identifier un (1) puits dans un rayon de 1000 mètres et aucun puits dans un rayon de 500m. Le puits le plus près se situe à plus de 775m du Site et se situe en aval hydraulique du Site à l'étude. Cependant, le puits situé dans un rayon de 1000 mètres du Site sert dans un contexte de géotechnique ou pour le MTQ et non aux fins de consommation.

Pour sa part, le Site est raccordé aux réseaux d'aqueduc et d'égouts de la VILLE. Ainsi, le bâtiment n'est pas alimenté à l'aide d'un puits d'eau et les eaux sanitaires ne sont pas rejetées dans un système de traitement d'eaux usées tel qu'une fosse septique et d'un champ d'épuration qui pourrait affecter passivement les puits environnants.

Compte tenu de la distance considérable entre le Site et le puits le plus près et le type d'activité ayant eu lieu sur le Site, il est peu probable que la propriété sous étude ait affecté passivement la qualité environnementale des puits situés dans son périmètre immédiat.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

Les études historiques démontrent que ce secteur de la VILLE était déjà en voie de développement dans les années '60. L'immeuble présentement sous étude occupe le Site dès 1965. Le bâtiment loge un entrepôt frigorifique de fruits, légumes et produits laitiers depuis sa construction.

Selon les documents consultés, il est peu probable que les activités ayant eu lieu sur les terrains avoisinants le Site aient contribués à altérer passivement la qualité environnementale du Site, à l'exception des voies ferroviaires longeant la limite Ouest du Site.

L'analyse des photographies aériennes dévoile que le bâtiment à l'étude aurait été érigé sur un terrain vacant entre 1962 et 1966. Par la suite, entre 1988 et 1993, la portion Est de ce dernier aurait été démolie. Cependant, la dalle de béton de ladite portion démolie aurait demeuré en place. De par ces faits, le potentiel de contamination que présente la démolition de la portion Est du bâtiment est jugé comme étant négligeable.

L'analyse des documents fournis par OPTA dévoilent la présence d'un réservoir enfoui de mazout qui alimentait le système de chauffage du bâtiment. Ce dernier, d'une capacité de 12,000 gallons, aurait été installé le long de la façade Ouest du bâtiment, soit au Nord de la salle de bouilloire, et ce, vers 1965. La présence du réservoir enfoui ayant logé le Site dès 1965 soulève un potentiel de contamination des sols et/ou de l'eau souterraine du Site. Entre 1972 et 2007, le système de chauffage du bâtiment a été converti au gaz naturel. Cependant, compte tenu de l'emplacement précaire dudit réservoir, soit à proximité des fondations du bâtiment, combiné à la capacité du réservoir, soit de 12,000 gallons, il a été jugé non sécuritaire de le retirer du sol. De par ce fait, ledit réservoir a été vidé et rempli de sable.

En novembre 1998, BODYCOTE a effectué deux (2) forages à l'Ouest dudit réservoir. L'échantillon de sol prélevé entre 3.0 et 4.0m dans le sondage situé à proximité du coin Sud-ouest du réservoir a dévoilé une concentration en HP C_{10}-C_{50} dans la plage B-C.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

Selon le sens présumé d'écoulement de l'eau souterraine, soit du Nord vers le Sud, combiné à la pente générale du terrain qui est également vers le Sud, il est fort probable qu'une fuite éventuelle provenant du réservoir enfoui ce dirigerait vers le Sud, soit sous la salle de bouilloire de bâtiment. Les sols sous le bâtiment, soit en aval hydraulique du réservoir, n'ont pas été caractérisés lors de l'étude de BODYCOTE. De plus, les résultats analytiques ayant dévoilé des sols contaminés dans la plage B-C à proximité du coin Sud-ouest du réservoir, soit à proximité de la fondation du bâtiment.

L'analyse des rapports d'inspection fournis par OPTA dévoile la présence d'une salle de maintenance de monte-charges à batteries, et ce dans la portion Ouest du bâtiment. Plusieurs barils d'huile usée et autres solvants auraient été entreposés dans cette salle. Les activités de maintenance et de réparation de monte-charges, combinées aux huiles et solvants entreposés dans ladite salle d'entretien soulèvent un potentiel de contamination au Site. Une attention particulière sera portée lors de l'inspection des lieux.

L'analyse des documents historiques dévoile également la présence de deux (2) voies ferroviaires sur la portion Nord-ouest du Site qui traversent la portion Ouest du bâtiment en axe Nord-Sud, ainsi que la présence de voies ferroviaires longeant la limite Ouest du Site. La présence desdites voies ferroviaires sur le Site et sur le terrain avoisinant vers l'Ouest soulèvent un potentiel de contamination au Site.

Finalement, la photographie aérienne de 1962 permet d'observer que le site à l'étude est un terrain vacant. Un petit ruisseau où un fossé de drainage est visible sur la portion Est du Site à cette époque. Par la suite, la cliche de 1969 dévoile que ledit ruisseau ou fossé n'est plus présent. Le remblayage de ce dernier entre 1962 et 1969 soulève un potentiel de contamination des sols et/ou de l'eau souterraine du Site.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

3.0 INSPECTION DES LIEUX

L'inspection du bâtiment a été réalisée le 23 mai 2013 et a consisté à effectuer l'inspection visuelle du Site et des propriétés avoisinantes. Cette visite avait pour objectif principal d'observer et d'identifier divers traits environnementaux pouvant influencer la valeur de la propriété dans son ensemble.

La visite a été faite en présence de madame Dominique de MÉTRO.

Les observations faites lors de la visite jumelée aux informations recueillies de madame Dominique sont commentées dans les paragraphes qui suivent.

3.1 Inspection du site et des propriétés avoisinantes

3.1.1 Description du Site

Le Site est localisé sur un terrain à vocation commerciale situé au Sud de l'avenue Pierre-de-Coubertin, à l'Ouest du boulevard de l'Assomption et au Nord de la rue Hochelaga dans la ville de Montréal, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le Site étudié porte le numéro civique 5400, avenue Pierre-de-Coubertin.

De forme rectangulaire, la propriété étudiée possède une superficie totale de 63 982.6m^2. La topographie du terrain est en pente légère vers le Sud mais à la même élévation que le boulevard de l'Assomption à l'Est du Site et la rue Hochelaga au Sud du Site. Cependant, le terrain avoisinant vers l'Ouest ainsi que l'avenue Pierre-de-Coubertin au Nord du Site sont plus élevés que le Site à l'étude.

Un bâtiment à vocation commerciale occupe la portion Ouest du Site. Le bâtiment comporte un (1) seul étage, sans sous-sol, à l'exception des aires de bureaux qui comportent deux (2) étages.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

Un air de stationnement et de roulement asphalté occupe la portion Sud du Site tandis qu'un air gazonné qui semble servir de terrain sportif occupe la portion Nord-est du Site.

Le bâtiment sous étude est la propriété de la compagnie de DÉVELOPPEMENTS ROSMAC, gestionnaire immobilier, et ce depuis 2000.

Lors de l'inspection, le bâtiment était occupé par MÉTRO comme entrepôt frigorifique et centre de distribution de fruits, légumes et produits laitiers. En date de ladite visite, MÉTRO était en voie de libérer le bâtiment étant donné que son bail venait à terme prochainement.

La portion Nord du bâtiment loge les bureaux administratifs et salles d'employés de MÉTRO, et ce sur deux (2) étages. La portion centrale du bâtiment loge plusieurs grandes salles réfrigérées à des températures différentes et plusieurs salles de murissement de bananes. Les unités CVAC et compresseurs associés au système de réfrigération du bâtiment sont majoritairement situés sur le toit du bâtiment. Selon les informations obtenues, le fréon avait été vidé des unités qui en contenaient.

Des voies ferroviaires sont présentes sur la portion Nord-ouest du Site. La majorité de ces derniers avaient été retirés, et ce fort probablement dans les années '90. Cependant, la portion situés dans l'asphalte avait été laissée en place, et ce fort probable afin d'éviter d'endommager ledit asphalte. La présence passée et présente de voies ferroviaires sur la portion Nord-ouest du Site soulève un potentiel de contamination des sols et/ou de l'eau souterraine du Site.

De plus, à l'Ouest du bâtiment, nous observons une zone d'entreposage de sel. La présence d'une zone d'entreposage de sel situé à l'Ouest du bâtiment soulève un potentiel de contamination des sols et/ou de l'eau souterraine du Site.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

3.1.2 Propriétés voisines

La rue Pierre-de-Coubertin longe la limite Nord du Site, suivie d'un bâtiment à vocation industriel occupé par COCA-COLA. Le boulevard de l'Assomption longe la limite Est du Site, suivi d'un bâtiment à vocation commerciale et/ou industriel occupé par EXPERTECH. Vers le Sud, nous observons la rue Hochelaga, suivie d'un terrain vacant. Finalement, vers l'Ouest, nous observons une bande de terrain vacant ayant anciennement logé des voies ferroviaires, suivi d'un bâtiment à vocation industriel.

Selon l'inspection visuelle effectuée à partir de la propriété à l'étude et de points de vue publics, les voisins immédiats ne semblent pas présenter un potentiel actuel de contamination pour le site à l'étude, et ce à l'exception de la bande de terrain longeant la limite Ouest du Site qui logeait anciennement des voies ferroviaires. Le secteur est majoritairement à vocation industrielle.

3.1.3 Description du bâtiment

Selon l'analyse des documents historiques, le bâtiment original aurait été construit en 1966. Par la suite, entre 1988 et 1993, la portion Est du bâtiment aurait été démolie. Cependant, selon nos observations, la dalle de plancher de la portion du bâtiment qui a été démoli semble avoir demeurée en place. De par ce fait, le potentiel de contamination que présente la démolition de ladite portion Est du bâtiment est jugé comme étant négligeable.

Le bâtiment comprend un (1) seul étage, sans sous-sol, à l'exception des aires de bureaux qui comportent deux (2) étages. En date du présent rapport, le bâtiment est la propriété d'un gestionnaire immobilier et était occupé comme entrepôt frigorifique de fruits, légumes et produits laitiers par MÉTRO.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

L'enveloppe et le parement extérieur du bâtiment sont majoritairement composés de briques beiges. Le toit est plat et loge plusieurs unités CVAC et de réfrigération.

L'entrée principale au bâtiment se fait via la façade Est du bâtiment. De plus, plusieurs quais de chargements se situent le long de la façade Est du bâtiment.

La portion Nord du bâtiment loge les bureaux administratifs. Une deuxième zone de bureau se trouve au centre de l'entrepôt. Le reste du bâtiment sert d'entrepôt, majoritairement réfrigéré à des degrés différents. Un atelier mécanique pour la réparation de monte-charges est présent dans la portion Ouest du bâtiment.

De plus, une trentaine de monte-charges à batteries ont été notés dans la portion Sud-ouest du bâtiment.

3.2 Éclairage

L'utilisation de Biphényles Polychlorés (BPC) dans la fabrication des équipements électriques a été prohibée par législation fédérale en 1977. Depuis le 31 décembre 1978, les ballasts de néons ne sont plus fabriqués avec des BPC.

L'éclairage des bâtiments est assuré majoritairement par des lampes fluorescentes et au sodium.

Compte tenu de l'âge de construction de l`immeuble (1965), il est possible que des ballasts soient refroidis aux BPC. Cependant, dans le cadre de notre inspection, nous n'avons pas noté de ballasts problématiques. Une attention particulière devra être portée dans l'éventualité ou des travaux de rénovation ou de démolition auraient lieu.

Les lampes au Sodium ne soulèvent aucun passif environnemental au Site.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

3.3 Chauffage

En date du présent rapport, le bâtiment est chauffé à l'aide de deux (2) bouilloires alimentées au gaz naturel, ainsi qu'à l'aide de quelques unités de chauffage d'appoint au glycol qui ont été observées à proximité des portes de garage des quais de chargement. Les modes de chauffage actuels ne semblent pas présenter de passif environnemental au Site.

3.4 Déchets et matières dangereuses

Nos observations ont permis de confirmer que la majorité des déchets entreposés sur le Site sont composés de déchets solides et domestiques.

Ceux-ci sont ramassés régulièrement par la ville de Montréal et/ou par une compagnie spécialisée tels que RCI ENVIRONNEMENT. Les déchets sont entreposés dans des contenants à déchets identifiés à cet effet.

De plus, diverses matières résiduelles, tel qu'un t'ôte d'huile usée et des barils et contenant d'huile neuve, ont été notées dans l'atelier mécanique. Étant donné qu'en date de l'inspection MÉTRO procédait à libérer les lieux, l'atelier ne servait plus. Cependant, selon les étiquettes visibles sur le tôte et les barils, les matières résiduelles auraient été ramassées par ONYX et/ou VEOLIA.

La présence desdites matières résiduelles, combiné à la présence de taches d'huile visibles sur le plancher de béton de l'atelier ainsi que la présence d'un drain rempli d'huile situé au centre de l'atelier, soulève un potentiel de contamination des sols et/ou de l'eau souterraine du Site.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

3.5 Réservoirs enfouis ou en surface

Une attention particulière a été portée au repérage de ce type d'infrastructure en tenant compte de l'âge du bâtiment et de notre connaissance dans l'évolution des systèmes de chauffage au cours de l'histoire.

Un réservoir d'huile à chauffage souterrain a été observé lors de l'inspection des lieux. Ce dernier est enfoui à l'extérieur du bâtiment au Nord de la salle de bouilloire. Selon les documents historiques, ledit réservoir aurait une capacité de 12,000 gallons et aurait anciennement contenu de l'huile à chauffage pour alimenter le système de chauffage du bâtiment. Lorsque le système de chauffage du bâtiment a été converti au gaz naturel il y plusieurs années, ledit réservoir aurait été vidé de son contenu et rempli de sable.

Selon l'analyse des documents historique, compte tenu de l'emplacement précaire de ce dernier, soit à proximité des fondations du bâtiment, combiné à la capacité du réservoir, soit de 12,000 gallons, il a été jugé non sécuritaire de le retiré du sol. De par ce fait, ledit réservoir a été vidé et rempli de sable. En novembre 1998, BODYCOTE a effectué deux (2) forages à l'Ouest dudit réservoir. L'échantillon de sol prélevé entre 3.0 et 4.0m dans le sondage situé à proximité du coin Sud-ouest du réservoir a dévoilé une concentration en HP C_{10}-C_{50} dans la plage B-C. Selon le sens présumé d'écoulement de l'eau souterraine, soit du Nord vers le Sud, combiné à la pente générale du terrain qui est également vers le Sud, il est fort probable qu'une fuite éventuelle provenant du réservoir enfoui se dirigerait vers le Sud, soit sous la salle de bouilloire de bâtiment. Les sols sous le bâtiment n'ont pas été caractérisés lors de l'étude de BODYCOTE. De plus, les résultats analytiques ayant dévoilé des sols contaminés dans la plage B-C à proximité du coin Sud-ouest du réservoir, soit à proximité de la fondation du bâtiment.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

De plus, un tôte d'huile usée ainsi qu'un baril et des contenants d'huile neuve et une station de lavage des pièces ont été notés dans l'atelier mécanique. Ces derniers soulèvent un potentiel de contamination des sols et/ou de l'eau souterraine du Site.

3.6 Équipements électriques

Certains équipements électriques, tels que les transformateurs fabriqués avant 1977, contiennent généralement des BPC comme fluide isolant.

Quelques transformateurs de type sec ont été notés à l'intérieur du bâtiment. Il n'y a pas a priori, de souci de ce type de transformateur. Cependant, le rapport antérieur effectué par BODYCOTE en 1998 dévoile la présence passée de quatorze (14) transformateurs (*capacitors*) électriques contenant des BPC situés dans la salle électrique du bâtiment. Ces derniers étaient munis de bassins de rétention dans l'éventualité d'une fuite de BPC.

Compte tenu de la présence desdits bassins de rétention, le potentiel de contamination que présente la présence passée de transformateurs contenant des BPC est jugé négligeable. De plus, une attention particulière a été portée au plancher de béton de la salle électrique lors de l'inspection des lieux. Aucune évidence de fuite ou de déversement majeur n'a été notée sur le plancher dans la salle électrique.

3.7 Isolant à base de mousse d'urée formaldéhyde (MIUF) ou d'amiante

L'isolant à base de mousse d'urée formaldéhyde a été introduit dans l'industrie canadienne d'immeubles en 1960 afin d'isoler des espaces clos inaccessibles dans les murs d'immeubles.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

La plupart des installations canadiennes ont eu lieu entre 1977 et le 17 décembre 1980, date à laquelle le produit fût banni due aux risques à la santé humaine d'immeubles isolés à l'aide de (MIUF).

De plus, depuis avril 1980, l'utilisation de l'amiante a été interdite dans la plupart des produits de consommation où des particules de poussière sont produites pendant l'utilisation normale.

L'amiante est généralement considéré comme un risque à la santé lorsque les fibres d'amiante deviennent aéroportées. Les types friables de Matériaux Contenant de l'Amiante (isolation de tuyauterie, isolation soufflée, enveloppe de chaudière et tuiles de plafond) peuvent demeurer en place et en service indéfiniment et ce, si les MCA sont en proportion maintenus, couvertes ne peuvent être dérangées/déplacés sous-utilisation normale. Les types d'amiante friables peuvent devenir aéroportés par rapport aux types non friables.

Les produits contenant des MCA non friables (tuiles de plancher, carrelage d'amiante-ciment et tuyauterie) présentent un danger potentiel limité pour le dégagement de fibres dans l'atmosphère.

Dû à l'âge du bâtiment (1966) il est fort probable que des MCA soient présents. De plus, les observations de DEC effectués dans les endroits accessibles lors de notre inspection du Site ont permis d'identifier la présence de MCA probable, et ce majoritairement dans l'isolation autour de la tuyauterie. Ceci avait de plus été confirmée par BODYCOTE lors d'études antérieures.

3.8 Évidences de déversements

Des évidences de fuites ou de déversements ont été observées sur le plancher de béton de l'atelier mécanique et le drain de plancher situé au centre de l'atelier était rempli d'huile. Ces derniers soulèvent un potentiel de contamination des sols et/ou de l'eau souterraine sous le plancher de béton de l'atelier mécanique et dans les environs dudit drain de plancher.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

De plus, des taches non négligeables d'huiles ont été observées le long de la façade Sud du bâtiment, à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Selon les informations obtenues, MÉTRO aurait anciennement entreposés des matières résiduelles à l'intérieur du bâtiment à cet emplacement. Lesdites taches non négligeables soulèvent un potentiel de contamination des sols et/ou de l'eau souterraine du Site.

3.9 Peinture à base de Plomb

Lors de l'inspection du site, DEC a effectué des observations visuelles dans les secteurs facilement accessibles de l'immeuble afin de déceler l'âge de la peinture ainsi que le nombre estimé de couches et ce, afin de déterminer la présence de matériaux réglementés tel qu'une peinture à base de Plomb.

Selon nos observations et selon l'âge du bâtiment, il est possible qu`une peinture à base de plomb soit présente sur les murs du bâtiment.

3.10 Substances amincissant la couche d'ozone

Lors de l'inspection du Site, nous avons noté une (1) unité de climatisation d'appoint situé à l'intérieur de la salle de bouilloires. Les airs de bureaux de bâtiment sont climatisés à l'aide d'unités CVAC situées au toit de l'immeuble. Ces derniers sont alimentés au gaz naturel. De plus, la majorité du bâtiment était réfrigéré étant donné qu'il servait d'entrepôt frigorifique de fruits, légumes et de produits laitiers. Selon les informations obtenues, le réfrigérant contenu dans les évaporateurs avait été vidé étant donné que MÉTRO quittait les lieux.

Ces types de systèmes ne soulèvent pas de passif environnemental au Site.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

Cependant, il est recommandé que l'entretien ou une réparation des unités de climatisation soit fait par une firme spécialisée en climatisation, et ce, afin d'éviter toute évacuation de Substance Amincissant la Couche d'Ozone (SACO) dans l'atmosphère.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

4.0 CONCLUSIONS

DONOVAN EXPERTS-CONSEILS (DEC) a été mandaté par ROSMAC INVESTMENTS INC. afin d'effectuer une Évaluation Environnementale de Site - Phase I de la propriété située au 5400, avenue Pierre-de-Coubertin dans la ville de Montréal, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Cette étude a été accomplie en premier lieu par la vérification de documents historiques tels que rapports d'inspection d'OPTA, rapports antérieurs en possession du propriétaire actuel, cartes d'utilisation des sols, photographies aériennes et possession de dossiers dans les archives municipales, provinciales et fédérales. Nous avons également effectué une inspection visuelle du Site et des terrains à proximité pour vérifier si ces derniers pouvaient présenter un potentiel de contamination des sols et des eaux souterraines pour la propriété étudiée.

L'ensemble des informations recueillies dans le cadre de la présente étude nous permet de tirer les conclusions suivantes :

- Le Site est localisé au Sud de l'avenue Pierre-de-Coubertin, à l'Ouest de la rue de l'Assomption et au Nord de la rue Hochelaga dans la ville de Montréal, arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le terrain étudié possède une superficie totale de 63 982.6 m^2 et loge un bâtiment à vocation commerciale d'un étage sans sous-sol, à l'exception des aires de bureaux qui comportent deux (2) étages. Le bâtiment est la propriété de DÉVELOPMENTS ROSMAC INC., gestionnaire immobilier.

  Lors de l'inspection, le bâtiment était occupé par MÉTRO, comme entrepôt frigorifique et centre de distribution de fruits, légumes et produits laitiers.

  Selon les informations recueillies, le bâtiment aurait été construit vers 1965. Par la suite, entre 1988 et 1993, la portion Est du bâtiment a été démolie. Étant donné que la dalle de béton de la portion Est a demeuré en place suite à la démolition, le potentiel de contamination que présente ladite démolition est jugé comme étant négligeable;

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

- Selon l'inspection visuelle effectuée à partir de la propriété à l'étude et de points de vue publics, les voisins immédiats ne semblent pas présenter de potentiel de contamination pour le Site, à l'exception de la bande de terrain longeant la limite Ouest du Site qui aurait anciennement logé des voies ferroviaires;

- L'étude des documents historiques disponibles indique que le Site n'est pas assujetti aux exigences de la section IV.2.1 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement. Selon les informations obtenues, le bâtiment sert d'entrepôt et centre de distribution de fruits, légumes et produits laitiers depuis sa construction;

- Le bâtiment est chauffé à l'aide de deux (2) bouilloires alimentées au gaz naturel, ainsi qu'à l'aide de quelques unités de chauffage d'appoint au glycol ont été observés à proximité des portes de garage des quais de chargement. Les modes de chauffage actuel ne semblent pas présenter de passif environnemental au Site.

  Selon les documents historiques et selon nos observations lors de l'inspection des lieux, le bâtiment aurait anciennement été chauffé à l'aide d'une bouilloire alimentée par un réservoir d'huile à chauffage enfoui à l'extérieur du bâtiment, soit au Nord de la salle de bouilloire.

  Compte tenu de l'emplacement précaire de ce dernier, soit à proximité des fondations du bâtiment, combiné à la capacité du réservoir, soit de 12,000 gallons, il avait été jugé non sécuritaire de le retiré du sol. De par ce fait, ledit réservoir aurait été vidé et rempli de sable.

  En novembre 1998, BODYCOTE a effectué deux (2) forages à l'Ouest dudit réservoir. L'échantillon de sol prélevé entre 3.00 et 4.00m dans le sondage situé à proximité du coin Sud-ouest du réservoir a dévoilé une concentration en HP C_{10}-C_{50} dans la plage B-C. Selon le sens présumé d'écoulement de l'eau souterraine, soit du Nord vers le Sud, combiné à la pente générale du terrain qui est également vers le Sud, et selon la perméabilité des sols de remblai longeant généralement les fondations, il est fort probable qu'une fuite éventuelle provenant du réservoir enfoui se serait dirigée vers le Sud, soit sous la salle de bouilloire de bâtiment. Les sols sous le bâtiment, en aval hydraulique du réservoir, n'ont pas été caractérisés lors de l'étude de BODYCOTE.

- D'après l'étude des documents historiques disponibles et selon nos observations, la nature des activités historiques sur le Site constitue des éléments susceptibles d'affecter la qualité des sols et/ou de l'eau souterraine du Site.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

Les équipements, observations ou activités susceptibles d'affecter la qualité environnementale du Site se résument comme suit:

- La présence passée et actuelle de voies ferroviaires sur la portion Nord-ouest du Site, à l'intérieur de la portion Ouest du bâtiment, ainsi que sur la bande de terrain longeant la limite Ouest du Site installés lors des opérations d'entreposage;
- La présence d'une zone d'entreposage de sel à l'Ouest du bâtiment;
- Les activités de maintenance et de réparation de monte-charges ayant lieu dans l'atelier mécanique du bâtiment combinés aux huiles et solvants entreposés dans ledit atelier;
- La présence de taches d'huile non négligeables visibles sur le plancher de béton de l'atelier mécanique ainsi qu'un drain rempli d'huile situé au centre dudit atelier;
- La présence de taches d'huile non négligeables à l'intérieur et à l'extérieur du mûr Sud du bâtiment; et,
- La présence passée d'une zone d'entreposage de batteries associées aux monte-charges, soit au Sud de l'atelier mécanique. Le plancher de béton à cet emplacement était endommagé et pourrait avoir laissé migrer des contaminants.

Prenant en considération les documents historiques étudiés, les entrevues menées, les observations visuelles du terrain à l'étude et des terrains avoisinants ainsi que l'inspection environnementale du Site, **il est de notre avis que la propriété située au 5400, avenue Pierre-de-Coubertin, représentée par le lot 1 560 116 du Cadastre rénové du Québec, présente un risque d'une contamination des sols et/ou de l'eau souterraine au-delà des limites permises pour une propriété à vocation commerciale. Ainsi, une étude de caractérisation environnementale de type Phase II est recommandée, et ce, afin de statuer sur la conformité environnementale de la propriété**

DONOVAN EXPERTS-CONSEILS INC.



Fallon Laliberté, ing. Junior
Chargée de Projets



Kevin Donovan, ing.
Directeur

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

5.0 RECOMMANDATIONS

À la lumière des résultats obtenus au terme de cette ÉES Phase I, la réalisation d'une ÉES Phase II est recommandée, et ce, aux secteurs à risque identifiés dans la conclusion.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

6.0 LIMITATIONS

Les travaux réalisés dans le cadre de cette étude n'ont pas fait l'objet de contraintes spécifiques.

Ce rapport ne constitue pas une opinion juridique. Les principes, procédures ou normes appliqués lors de la réalisation d'une évaluation environnementale, Phase I ne sont ni réglementés ni universellement semblables. DEC réalise ces évaluations selon des principes, procédures et normes préétablies en conformité avec la norme Z768 de l'Association Canadienne de Normalisation, le *Guide de Caractérisation des Terrains* du MDDEP et/ou la *Politique de Protection et Réhabilitation des Terrains Contaminés* du MDDEP.

Il est important de noter que les méthodes d'évaluations réalisées, bien que visant à minimiser le risque de problèmes non identifiés, ne peuvent en garantir l'absence. Par exemple, la présence de contaminants dans le sol ne peut être confirmée que par un programme détaillé de caractérisation du sol et/ou de l'eau souterraine. De plus, DEC dépend en partie de l'information fournie par le personnel du site afin de tirer ses conclusions, sans être toutefois apte à la vérifier d'une manière exhaustive. DEC ne donne aucune garantie ni assurance à des tiers que les constatations, énoncés, opinions ou conclusions exprimés dans ce rapport soient justes ou valides.

Ce rapport est destiné uniquement au client pour lequel il a été préparé. Tout usage ou toute décision basée sur son contenu que pourrait en faire une tierce partie demeurera la responsabilité entière de cette dernière. DEC ne saurait être tenue responsable pour d'éventuelles pertes, blessures, réclamations ou d'éventuels dommages subis par un tiers résultant d'une décision prise ou basée sur ce rapport.

La possession de ce rapport ou d'une copie de celui-ci ne donne pas le droit de le publier ou de le reproduire ni le droit de se servir de celui-ci pour toute raison autre que son but original, sans le consentement écrit de DEC.

Ce rapport doit être lu dans son ensemble, puisque des sections prises hors contexte peuvent être trompeuses. Si des différences venaient à se glisser entre la version préliminaire et la version finale de ce rapport, cette dernière prévaudrait.

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

I- COMPENDIUM PHOTOGRAPHIQUE

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 1: Aperçu générale du bâtiment à l'étude

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 2: Aperçu de la façade Nord du bâtiment

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 3: Aperçu de la façade Est du bâtiment

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 4: Aperçu de la façade Sud du bâtiment

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 5: Aperçu de la façade Ouest du bâtiment

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 6: Aperçu générale du stationnement de la portion Sud du Site

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 7: Aperçu générale de la portion Nord-est du Site, soit la portion gazonnée du Site

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 7: Vue vers le Nord

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 9: Vue vers l'Est

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 10: Vue vers le Sud

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 11: Vue vers l'Ouest

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 12: Aperçu générale de l'entrée au Site

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 13: Aperçu générale de l'air d'entreposage de sel situé à l'Ouest du bâtiment

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



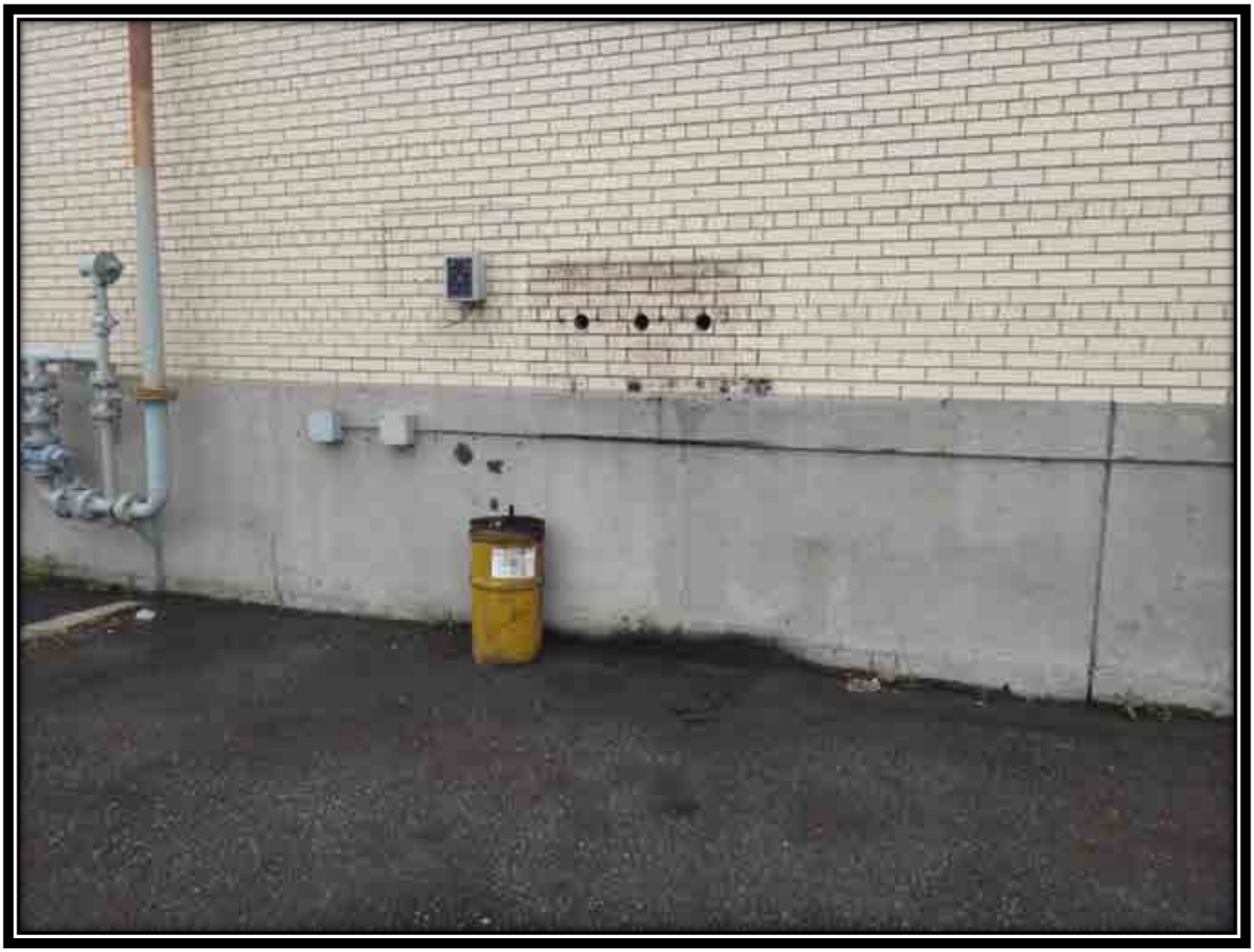
Photographie no. 14: Aperçu générale des voies ferroviaires visibles sur la portion Nord-ouest du Site

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 15: Aperçu générale de l'emplacement du réservoir enfoui d'huile à chauffage désaffecté

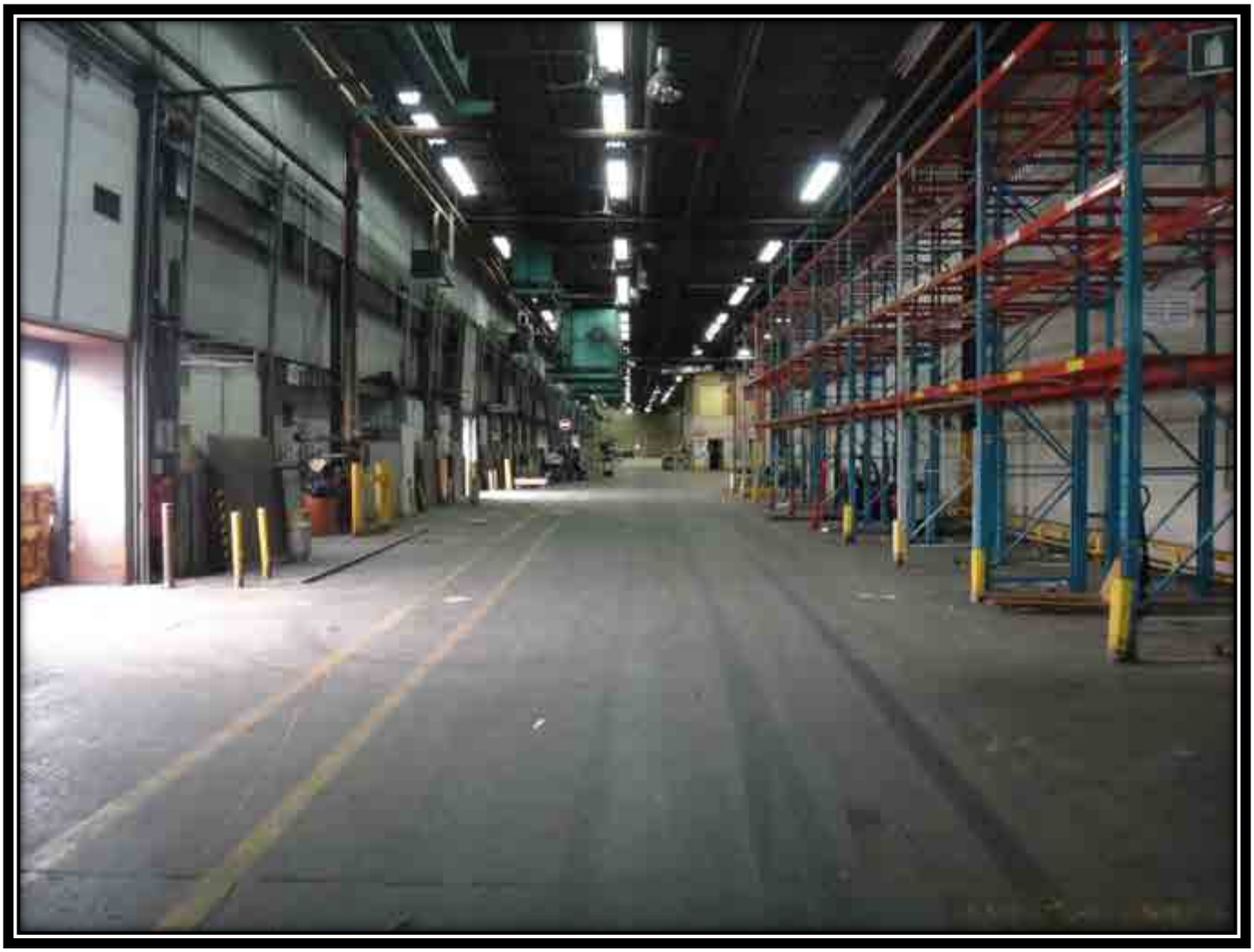
D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 16: Aperçu générale de tâches d'huile observée au Sud du bâtiment

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 17: Aperçu générale de la portion Est de l'entrepôt

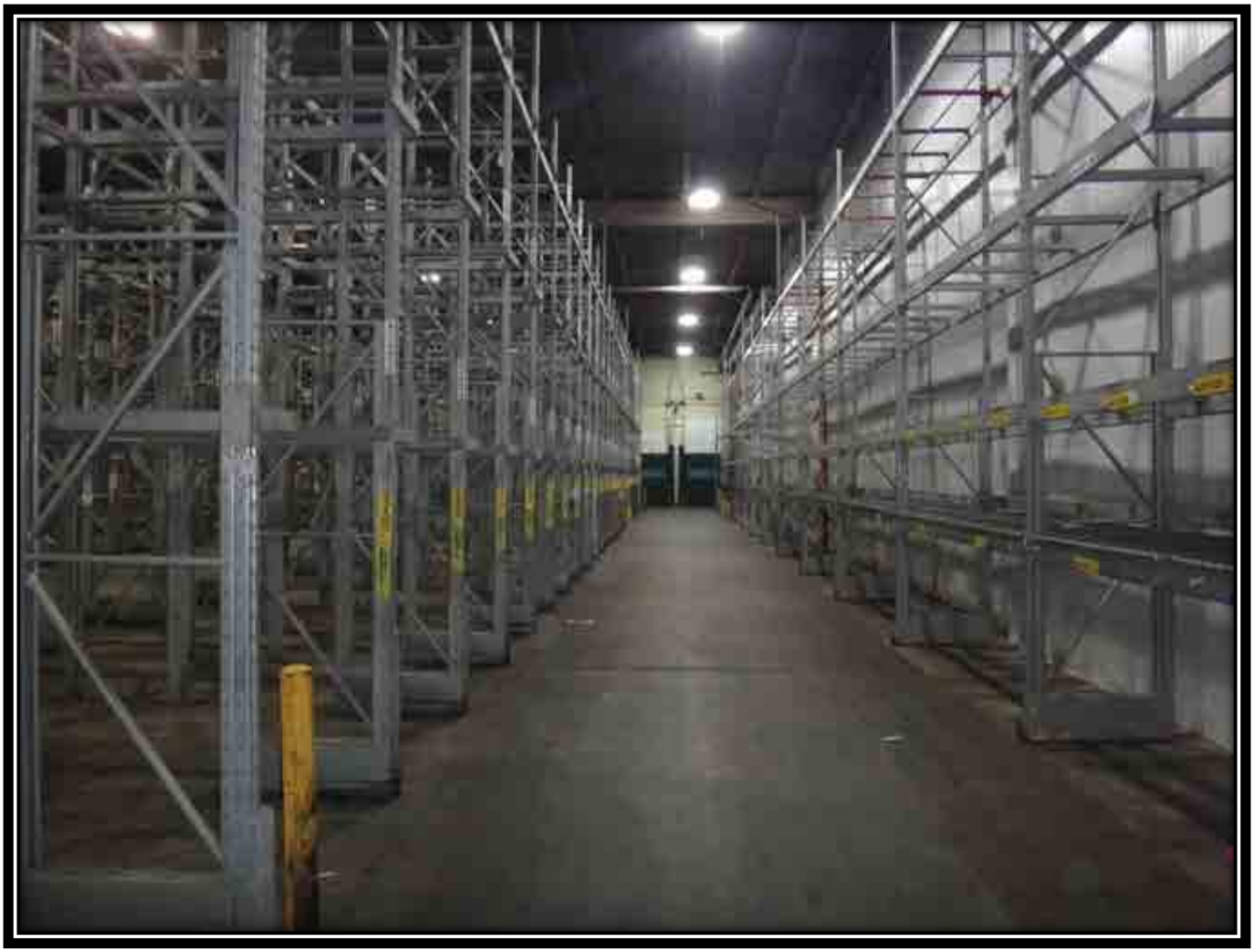
D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 18: Aperçu typique des chambres de murissement de bananes

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 19: Aperçu typique d'une chambre frigorifique pour l'entreposage de fruits et légumes

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 20: Ancien emplacement d'un compacteur à déchets situé dans la portion Sud-ouest du bâtiment

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 21: Aperçu générale des deux (2) bouilloires alimentées au gaz naturel

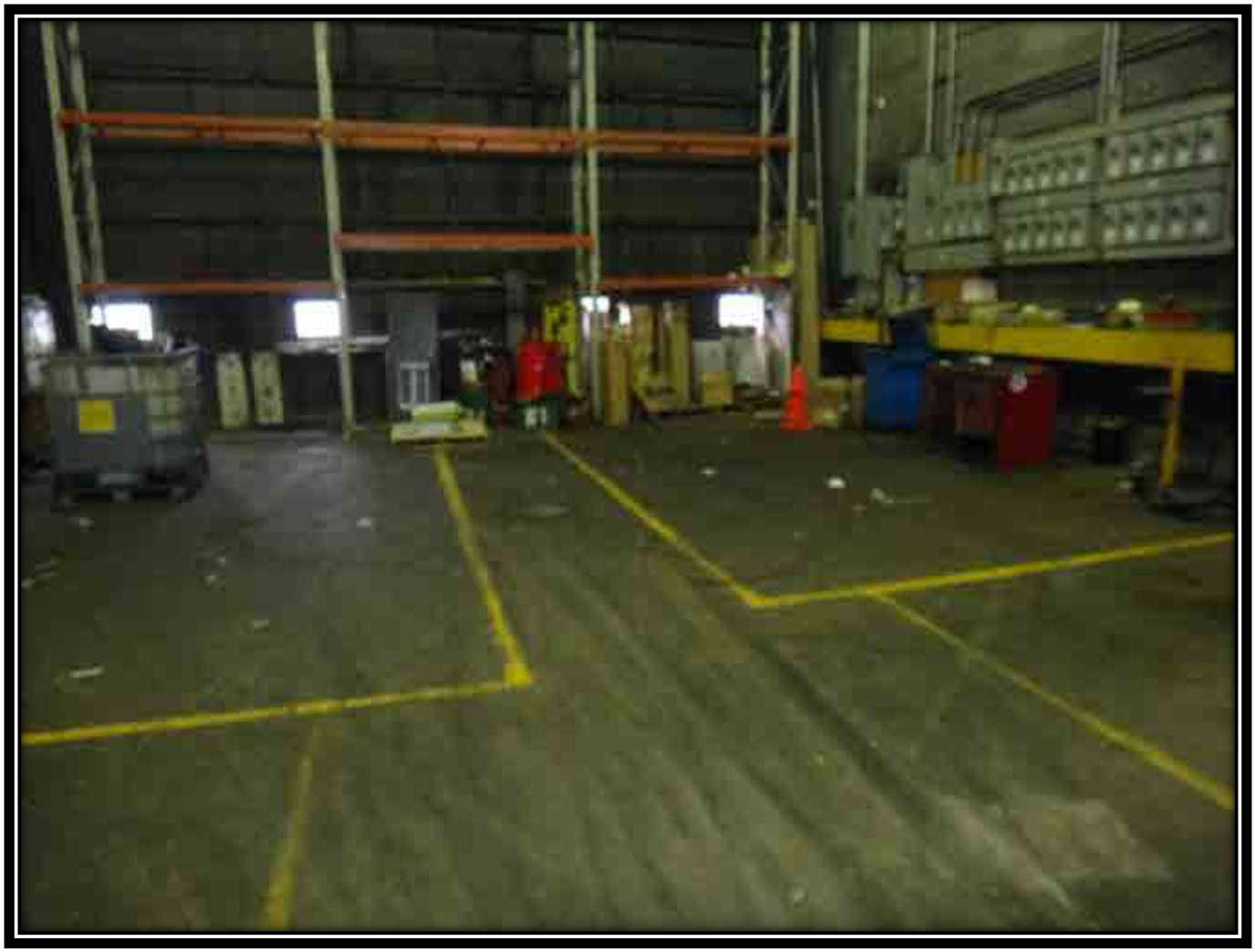
D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 22: Aperçu générale du béton endommagé à l'emplacement passé de l'entreposage de batteries, soit à proximité de l'atelier mécanique

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 23: Aperçu générale de l'atelier mécanique qui était anciennement utilisé pour la maintenance et la réparation des montes charges

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 24: Aperçu générale des barils et contenants d'huile présents dans l'atelier mécanique

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 24: Aperçu d'une station de lavage de pièces dans l'atelier mécanique

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Télé: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com



Photographie no. 25: Aperçu d'un tôte d'huile usée situé dans l'atelier mécanique

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

II- RAPPORTS D'INDEX DES IMMEUBLES

19E266A

Index des immeubles Section 1 de 2

Circonscription foncière :	Montréal	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Paroisse de Longue-Pointe	**Droits :**	2013-05-23 15:00
Lot :	8	**Radiations :**	2013-05-13 15:00
Date d'établissement :	1874-04-30 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 1980-09-01						
1980-09-18	3 109 230	Annulation BAIL	Locataire Locateur	CANADA PERMANENT TRUST COMPANY BEFEGA INC	Réf.: 1 707 049		
1981-04-23	3 164 890	Bail	Locataire Locateur	TETRAULT, JEAN-MARIE REGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES (LA)	(Bordereau)		
1981-07-09	3 192 527	Vente	Vendeur Acquéreur	DIONNE, ALBERT IMMEUBLES PENTATHLON INC	2 400 000,00 $ comptant		
1981-08-11	3 200 815	Fiducie	Créancier Débiteur	ALIMENTS DA VINCI LTEE (LES) FIDUCIE PRET ET REVENU	150 000,00 $ à 20,500%	1 030 104	T 1 238 960
1981-10-14	3 215 203	Fiducie	Créancier Débiteur	MONTREAL TRUST COMPANY DA VINCI FOOD PRODUCTS LTD	150 000,00 $ à 22,750%	1 034 958	T 1 266 097
1981-11-16	61 405	Bref d'assignation (poursuite)	Demandeur Défendeur	FORMCO INC & N A F LTD CONSORTIUM TERRASSES ZAROLEGA INC (LES)	Numéro de cause: 500O5004423768		T 1 790 608
1982-05-26	3 263 968	Vente	Vendeur Acquéreur	COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA BOULANGERIES GENERALES LIMITEE (LES)	30 436,50 $ comptant		
1982-05-26	3 263 968	Servitude	Propriétaire	BOULANGERIES GENERALES LIMITEE (LES)	SUR		
1982-05-26	3 263 968	Servitude	Propriétaire	BOULANGERIES GENERALES LIMITEE (LES)	EN FAVEUR		
1982-09-20	3 291 579	Vente	Vendeur Acquéreur	CANADIAN NATIONAL RAILWAY COMPANY HER MAJESTY IN RIGHT OF CANADA	346 426,00 $ comptant		
1983-07-20	3 384 193	Vente	Vendeur Acquéreur	IMMEUBLES PENTATHLON INC AGENCE IMMOBILIERE N & H ENR et al	175 000,00 $, solde 175 000,00$	1 075 621 1 176 438 1 176 439	T 1 251 919
1983-10-06	3 406 632	Fiducie	Créancier Débiteur	TRUST GENERAL DU CANADA ALIMENTS DA VINCI LTEE	400 000,00 $ à 25,000%	1 065 762	T 1 229 830
1984-01-25	3 438 916	Bail emphytéotique	Locataire Locateur	MALENFANT, RAYMOND et al IMMEUBLES PENTATHLON INC			
1984-05-07	À 09:00.SUBDIVISE EN PARTIE, VOIR LOT(S) 8-13						
1984-12-28	3 545 416	Vente	Vendeur Acquéreur	BOULANGERIES GENERALES LIMITEE PICIGEST INC	3EME IMMEUBLE 2 100 000,00 $, solde 2 099 999,00$	1 089 149	T 1 188 713
	Correction: Radiation tot. 1188713 ajoutée le 1985-05-15						
1985-05-08	3 584 462	Ordonnance EXPRO	Expropriant Exproprié	COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL CARTONNIERS STANDARD LTEE	SERVITUDE DE PASSAGE AFFECTANT		
1985-05-10	3 585 538	Fiducie	Créancier Débiteur	COMPAGNIE DE FIDUCIE BANKERS' TRUST PICIGEST INC	3 700 000,00 $ à 25,000%	1 086 578	T 1 590 417
1985-06-28	3 605 715	Bail	Locataire Locateur	CENTRE SERVICES SOCIAUX MONTREAL METROPOLITAIN REGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES			
1985-07-19	3 614 234	Privilège	Débiteur Propriétaire	MALENFANT, RAYMOND ET AL COFFRAGES DOMINIC LTEE	281 842,39 $		T 1 208 682
1985-11-11	3 651 466	Fiducie	Créancier Débiteur	FIDUCIE DU QUEBEC ALIMENTS DA VINCI LTEE	1 300 000,00 $ à 25,000%	1 065 798 1 068 577	T 1 636 812
	Correction: Radiation tot. 1636812 ajoutée le 1993-07-26						
1985-11-20	3 654 566	Bail	Locataire	CSSE POP NOTRE DAME DES	(Bordereau)		

19E266A

			Locateur	VICTOIRES REGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES	UN LOCAL SUR		
1985-12-18	3 665 322	Vente	Vendeur Acquéreur	IMMEUBLES STEINBERG LIMITEE 148082 CANADA INC			T 1 595 103
1985-12-18	3 665 323	Vente	Vendeur Acquéreur	148082 CANADA INC IVANHOE INC			T 1 595 103
1986-06-12	3 729 840	Cession	Cédant Cessionnaire	MINISTERE DES TRANSPORT INSTITUT DES FILLES REPARATRICES DU DIVIN COEUR			
1986-07-15	3 747 568	Hypothèque	Créancier Débiteur	IMMEUBLES PENTATHLON INC AGENCE IMMOBILIERE N & H ENR et al	157 083,92 $ à 11,500%	1 075 621	T 1 815 045
1986-09-12	3 770 263	Déclaration de transmission AMENDEE	Requérant	MERLING, EARL	Porter : 2 047 665		
1968-03-07	2 047 665	Testament	Décédé	MOL, THOMAS			
	Correction: Entrée ajoutée le 1986-09-16						
1986-11-17	3 795 918	Vente	Vendeur Acquéreur	COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA et al GROUPE ST-LUC INC	250 000,00 $ et charges	1 068 507	T 1 352 108
1986-11-17	3 795 918	Hypothèque	Créancier Débiteur	COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA et al GROUPE ST-LUC INC	6 000 000,00 $	1 068 507	T 1 352 108
1986-11-17	3 795 918	Servitude	Cédant Cessionnaire	GROUPE ST-LUC INC COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA et al	SUR		
1986-12-18	3 810 059	Privilège	Requérant Propriétaire	COFFRAGES DOMINIC LTEE IMMEUBLES PENTATHLON INC	103 841,50 $		T 1 443 591
1957-02-20	À 09:00.SUBDIVISE EN PARTIE, VOIR LOT(S) 8-16						
1987-03-10	66 382	Bref d'assignation (poursuite)	Demandeur Défendeur	COFFRAGES DOMINIC LTEE RAYMOND MALENFANT & AL COMPLEXE RAYCOM ENR et al	Réf.: 3 810 059 Numéro de cause: 50005001972874		T 1 443 591
1987-03-13	3 840 601	Cession	Cédant Cessionnaire	COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA COCA COLA LTD	827 280.00 $ comptant		
1987-05-01	3 862 886	Bail	Locataire Locateur	151835 CANADA INC COMPLEXE RAYCOM ENRG	(Bordereau) UN LOCAL SUR		
1987-07-30	3 911 497	Vente	Vendeur Acquéreur	COCA COLA LTD 157131 CANADA LTD	1,00 $ comptant		
1987-08-24	3 920 409	Avis de réserve	Expropriant Exproprié	VILLE DE MONTREAL GROUPE ST LUC INC			T 1 450 111
1987-09-04	3 925 600	Lettres patentes	Requérant Officier public	MONTANK TRANSIT INC HER MAJESTY THE QUEEN	1,00 $ comptant		
1987-10-13	66 804	Avis vente taxes	Officier public Propriétaire	Municipalité de MONTREAL INSTITUT DES FILLES REPARATRICES DU DIVIN COEUR	No rôle : 380347 50		
1987-10-22	3 943 498	Vente	Vendeur Acquéreur	VILLE DE MONTREAL IMMEUBLES M C R P DEMERS & FRERES INC	50 000,00 $ comptant		
1987-11-02	3 947 669	Hypothèque	Créancier Débiteur	CIPORA KATZ, CATHY IMMEUBLES M C R P DEMERS & FRERES INC	40 000,00 $ à 24,000%	1 116 536	T 1 827 512
1987-12-30	3 971 398	Avis FUSION	Requérant	EMBOUTEILLAGE T C C LTEE	Réf.: 3 911 497		
1988-01-05	3 971 987	Annulation SERVITUDE	Requérant	COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA et al	Réf.: 3 795 918		
1988-01-05	3 971 987	Servitude	Cédant Cessionnaire	GROUPE ST LUC COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX	SUR		
1988-01-06	3 972 517	Vente	Vendeur Acquéreur	COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA et al GROUPE ST LUC INC	638 500.00 $ comptant		
1988-01-20	3 976 897	Vente	Vendeur	GROUPE ST LUC INC	12 000 000,00 $, solde	1 118 757	T 1 384 171

19E266A

			Acquéreur	VILLE DE MONTREAL	2 850 000,00$		
1988-01-26	3 978 650	Correction de désignation	Requérant	TOWNSEND, PAUL A R	50% IND POUR THOMAS MOLSON, 50% IND. POUR WILLIAM MOLSON Porter : 2 047 665, 2 047 666, 2 047 667		
1968-03-07	2 047 665	Testament	Décédé	MOL. THOMAS	50% IND POUR THOMAS MOLSON, 50% IND. POUR WILLIAM MOLSON		
1968-03-07	2 047 666	Testament	Décédé	MOLSON, WILLIAM	50% IND POUR THOMAS MOLSON, 50% IND. POUR WILLIAM MOLSON		
1968-03-07	2 047 667	Déclaration de transmission	Légataire	MOLSON, J H ROBINSON FIDUCIAIRE et al	50% IND POUR THOMAS MOLSON, 50% IND. POUR WILLIAM MOLSON		
1968-03-07	2 047 667	Déclaration de transmission	Légataire	MACPHERSON, DAVID L FIDUCIAIRE et al	50% IND POUR THOMAS MOLSON, 50% IND. POUR WILLIAM MOLSON		
1988-03-01	3 990 293	Vente	Vendeur Acquéreur	STANDARD PAPER BOX LTD COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL	2 300,00 $ comptant		
1988-06-09	4 031 995	Avis	Requérant	COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL			
1988-07-28	4 055 487	Avis de réserve	Expropriant Exproprié	VILLE DE MONTREAL CENTRE DE SOINS PROLONGES DE MONTREAL			
1988-07-29	A 09:00 REMPLACE EN PARTIE, VOIR LOT(S) 984						
1989-03-07	4 125 748	Bail	Locataire Locateur	PATONS & BALDWINS CANADA INC REGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES	(Bordereau)		
	Correction: Entrée ajoutée le 1989-03-08						
1989-05-11	4 152 260	Autre	1ere partie 2ième partie	FIDUCIE DESJARDINS INC TRUST GENERAL DU CANADA	Réf.: 3 651 466	1 065 762	T 1 636 812
1989-05-31	4 159 481	Fiducie supplémentaire	Créancier Débiteur	TRUST GENERAL DU CANADA ALIMENTS DA VINCI LTEE	1 550 000,00 $ avec intérêts Réf.: 3 651 466	1 068 577 1 065 762	T 1 636 812
1989-07-07	4 176 460	Hypothèque	Créancier Débiteur	BANQUE TORONTO DOMINION TRANSIT MONTANK INC	25 000 000,00 $ avec intérêts	1 086 802	
1989-07-11	4 177 622	Fiducie	Créancier Débiteur	ROYAL TRUST COMPANY TRANSIT MONTANK INC	25 000 000,00 $ avec intérêts	1 065 819	
1989-07-13	4 178 364	Fiducie	Créancier Débiteur	ROYAL TRUST COMPANY TRANSIT MONTANK INC	25 000 000,00 $ avec intérêts	1 065 819	
1989-07-21	4 181 109	Délai	Créancier Débiteur	IMMEUBLES PENTATHLON INC AGENCE IMMOBILIERE N & H ENR	Réf.: 3 747 568	1 075 621	T 1 815 045
1989-09-26	4 200 609	Vente	Vendeur Acquéreur	VILLE DE MONTREAL EMBOUTEILLAGE T C C LTEE	1 002 228,80 $ comptant		T 1 713 005
1989-12-19	4 231 390	Bail	Locataire Locateur	T C C SOFT DRINK PRODUCTS INC T C C BOTTLING LTD	(Bordereau) UN LOCAL SUR		
1990-03-15	4 256 682	Vente	Vendeur Acquéreur	STEINBERG INC IVANHOE INC	TOUS SES DROITS		
1990-04-18	4 267 910	Vente	Vendeur Acquéreur	IMMEUBLES M C R P DEMERS & FRERES INC 2752 7654 QUEBEC INC	1,00 $ et charges		P
1990-05-25	4 282 961	Vente EXTRAIT	Vendeur Acquéreur	IVANHOE INC PROPRIETES IVANHOE INC	1,00 $ et charges		P
1990-05-25	4 282 961	Vente EXTRAIT	Vendeur Acquéreur	IVANHOE INC PROPRIETES IVANHOE INC	1,00 $ et charges		P
1990-05-25	4 282 961	Cession LOYERS	Cédant Cessionnaire	IVANHOE INC PROPRIETES IVANHOE INC	TOUS SES DROITS DANS LE BAIL Y MENTIONNE		P
1990-05-25	4 282 961	Cession LOYERS	Cédant Cessionnaire	IVANHOE INC PROPRIETES IVANHOE INC	TOUS SES DROITS DANS LE BAIL Y MENTIONNE		P
1990-06-04	4 286 547	Correction	Vendeur Acquéreur	VILLE DE MONTREAL EMBOUTEILLAGE T C C LTEE	Réf.: 4 200 609		T 1 713 005
1990-10-10	69 819	Avis vente taxes	Officier public Propriétaire	Municipalité de MONTREAL IMMEUBLES M C R P DEMERS & FRERES INC	No rôle : 380346 70		T 1 828 825
	Correction: Radiation tot. 1828825 ajoutée le 1999-06-28						
1990-12-12	4 343 248	Servitude	Cédant Cessionnaire	CANADIAN LIQUIDAIRE PROPERTIES LIMITED HYDRO QUEBEC	SUR		
1991-05-03	4 382 866	Cession	Cédant	IVANHOE INC	6E IMMEUBLE		

19E266A

			Cessionnaire	IMMOCAD INC	130 183 200,00 $ comptant		
1991-05-07	4 383 748	Cession	Cédant Cessionnaire	IMMOCAD INC IVANHOE II INC	6E IMMEUBLE 130 183 200,00 $ comptant		
1991-06-26	4 404 500	Avis d'expropriation	Expropriant Exproprié	VILLE DE MONTREAL CENTRE DE SOINS PROLONGES DE MONTREAL et al			
1991-07-19	4 414 166	Privilège	Fournisseur Débiteur	GROUPE CONSEIL SID INC COMPLEXE RAYCOM	16 081,03 $		T 1 592 538
1991-09-27	4 434 335	Transfert (re: expropriation) AVIS	Expropriant Exproprié	VILLE DE MONTREAL CENTRE DE SOINS PROLONGES DE MONTREAL et al	Réf.: 4 404 500		
1991-10-07	71 426	Avis vente taxes	Officier public Propriétaire	Municipalité de MONTREAL 2752 7654 QUEBEC INC	No rôle : 380346 70		T 1 828 824
1991-10-09	4 437 894	Bail	Locataire Locateur	CSSE POP NOTRE DAME DES VICTOIRES REGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES	(Bordereau)		
1991-10-25	71 516	Bref d'assignation (poursuite)	Demandeur Défendeur	GROUPE CONSEIL SID INC COMPLEXE RAYCOM ENR et al	Réf.: 4 414 166 Numéro de cause: 20005003418915		T 1 592 538
1991-11-28	4 452 771	Avis d'expropriation	Expropriant Exproprié	VILLE DE MONTREAL CENTRE DE SOINS PROLONGES DE MONTREAL et al			
1992-04-15	4 492 019	Transfert (re: expropriation) AVIS	Expropriant Exproprié	VILLE DE MONTREAL CENTRE DE SOINS PROLONGES DE MONTREAL	Réf.: 4 452 771		
1992-04-21	4 493 120	Bail	Locataire Locateur	STEINBERG INC IVANHOE INC	(Bordereau)		
1992-04-21	4 493 122	Bail	Locataire Locateur	STEINBERG INC INVAHOE 11 INC	(Bordereau)		
1992-07-14	4 525 916	Délai	Créancier Débiteur	IMMEUBLES PENTATHLON INC AGENCE IMMOBILIERE N & H ENR	Réf.: 3 747 568 et al	1 075 621	T 1 815 045
1992-07-14	4 525 916	Hypothèque	Créancier Débiteur	IMMEUBLES PENTATHLON INC AGENCE IMMOBILIERE N & H ENR	107 676,04 $ avec intérêts Réf.: 3 747 568 et al	1 075 621	T 1 815 045
1992-07-21	4 527 534	Cession BAIL	Cédant Cessionnaire	STEINBERG INC EPICIERS UNIS METRO RICHELIEU INC	TOUS SES DROITS DANS LE BAIL Y MENTIONNE		
1992-09-14	4 541 465	Avis cadastral 2168 CCBC	Requérant	VILLE DE MONTREAL	Porter : 4 404 500, 4 532 928		
1991-06-26	4 404 500	Avis d'expropriation	Expropriant Exproprié	VILLE DE MONTREAL CENTRE DE SOINS PROLONGES DE MONTREAL et al			
1992-10-07	72 817	Avis vente taxes	Officier public Propriétaire	Municipalité de MONTREAL EMBOUTEILLAGE T C C LTEE	No rôle : 351050 10		
1992-08-12	4 532 928	Ordonnance	Expropriant Exproprié	VILLE DE MONTREAL CENTRE DE SOINS PROLONGES DE MONTREAL et al			
	Correction: Entrée ajoutée le 1992-11-23						
1992-12-24	4 573 921	Vente	Vendeur Acquéreur	VILLE DE MONTREAL COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL	2 351 450,00 $, solde 1 351 450,00$		T 1 634 584
1993-04-22	4 599 890	Servitude	Cédant Cessionnaire	COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL HYDRO QUEBEC et al			

19E266A

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Montréal	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2013-05-23 15:00
Lot :	1 560 116	**Radiations :**	2013-05-13 10:35
Date d'établissement :	1999-10-29 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
1999-10-29	A 09:00 DEPOSE, CF.LOT (S) REMPLACE (S), (RENOVATION) PTIE 8, PTIE 9-10 PAROISSE DE LONGUE-POINTE						
2000-10-06	5 207 565	Hypothèque conventionnelle	Créancier Débiteur	ROYAL TRUST COMPANY DEVELOPPEMENTS ROSMAC INC	7 600 000,00 $ avec intérêts	1 172 249	I 1 901 741
2000-10-12	5 208 183	Vente	Vendeur Acquéreur	IVANHOE INC DEVELOPPEMENTS ROSMAC INC	9 600 000,00 $ comptant		
2001-06-07	5 260 428	Hypothèque conventionnelle	Créancier Débiteur	SERVICES HYPOTHECAIRES CIBC INC DEVELOPPEMENTS ROSMAC INC	7 650 000,00 $ avec intérêts	1 195 087	I 1 942 085
2002-02-15	5 322 743	Hypothèque conventionnelle	Créancier Débiteur	SERVICES HYPOTHECAIRES CIBC INC DEVELOPPEMENTS ROSMAC INC	7 539 632,05 $ avec intérêts	1 195 087	



19E266A

B 1573

1

N.P. 0937

BEFORE: **MTRE. ABRAHAM POLGER**, the undersigned Notary in and for the Province of Quebec, residing and practising in the City and District of Montreal.

APPEARED:

IVANHOE INC., a body politic and corporate, duly incorporated in virtue of the provisions of Part 1A of the Quebec Companies Act, its name having been changed from Ivanhoe III Inc., in virtue of a Certificate of Modification deposited on the Fifth day of January, Nineteen Hudred and Ninety-nine, matricule no: 1147856158, the said Ivanhoe III Inc. resulting of the fusion between Ivanhoe III Inc. and Ivanhoe II Inc., in virtue of a Certificate of Fusion deposited on the Twentieth day of July, Nineteen Hundred and Ninety-eight, matricule no : 1147856158, and having its Head Office and principal place of business at 413 rue St. Jacques, in the City of Montreal, Province of Québec, H2Y 3Z4, hereinacting and represented by Paul CHEHAB, its Vice-president, Acquisition, and E. Claude MOLLEUR, its Vice-President, Legale, duly authorized for the purposes hereof, in virtue of By-law number Twelve of the By-Laws of the said Company, duly enacted at a meeting held on the Thirtieth day of June, Nineteen Hundred and Ninety-eight, a copy whereof, duly certified, remains annexed to the original hereof, after having been acknowledged as true and signed for identification by the said representative and the undersigned Notary, NE VARIETUR;

10-11

Hereinafter called the "VENDOR"

AND:

DEVELOPPEMENTS ROSMAC INC., a body politic and corporate, duly incorporated in accordance with the provisions of the Canada business Corporations Act, having its Head Office and

1016304273

Certificat d'inscription
Circonscription foncière de: Montréal
Réquisition présentée le 2000 -10- 12 9:58
date heure minute
No d'inscription 5208183
Certifié par [signature]
Officier de la publicité des droits

principal place of business at 7077 Park Avenue, Suite 600, in the City of Montreal, Province of Québec, H3N 1X7, hereinacting and represented by Sal FRATINO, its Secretary, duly authorized for the purposes hereof, in virtue of a Resolution of its Board of Directors, duly passed at a meeting held on the Twenty-eighth day of September, Two Thousand, a copy whereof, duly certified, remains annexed to the original hereof, after having been acknowledged as true and signed for identification by the said representative and the undersigned Notary, NE VARIETUR;

Hereinafter called the "PURCHASER"

HERETO present and accepting the following immovable property, namely;

DESCRIPTION:

That certain emplacement fronting on Pierre-de-Coubertin Street, Boulevard de L'Assomption, and Hochelaga Street, in the City of Montreakl, known and designated as being lot number **ONE MILLION FIVE HUNDRED AND SIXTY THOUSAND ONE HUNDRED AND SIXTEEN (1 560 116)** of the Official Cadastre of Quebec, Registration Division of Montreal.

With the building thereon erected bearing civic 5400 Pierre-de-Coubertin, in the City of Montreal, Province of Quebec,H1N 1P7.

Together with a servitude in favor of Canadian National Railways of Canada, providing for the protection and maintenance of the existing slope and embankment which is part of the right of way of the said railway, located adjacent and immediately to the south of the property herein sold, and with the provision to provide adequate drainage facilities, the whole as established in that certain Deed of Sale registered at the Registry

Office for the Registration Division of Montreal under the number 1869033.

Together with a servitude restricting commercial activities published in the Land Registry of Montreal under number 2149953.

Together with an Agreement with the City of Montreal with respect to the sprinkler permit, the whole as set out in a Deed registered at the Montreal Registry Office under number 1908407.

As the said property now subsists with all its rights, members and appurtenances, the whole without exception or reserve of any kind on the part of Vendor.

TITLE:

THE Vendor acquired the aforesaid emplacement in virtue of the Deed of Cession by Immocad Inc., which was passed before Pierre VENNE, Notary, on the Third day of May, Nineteen Hundred and Ninety-one and registered at the Montreal Registry Office under number 4383748.

WARRANTY

This sale is made without any warranty other than that of its personal acts.

DOSSIER OF TITLE DEEDS

The Vendor undertakes to deliver to the Purchaser all the title deeds and certificate of location in its possession.

POSSESSION

The Purchaser shall be the owner of the immovable from this date, with immediate possession thereof, and with the right to collect the

rentals thereof, of and from the tenants, as of the First day of November, Two Thousand

DECLARATIONS OF THE VENDOR.

The Vendor makes the following declarations and warrants that :

1. The immovable is free of all hypothecs, taxes, prior claims or encumbrances whatsoever.

2. There are no servitudes other than those mentioned above.

3. The municipal taxes due have been paid to the Thirty-first day of December, Two Thousand and the school taxes to the Thirtieth day of June, Two Thousand and One, without subrogation and all transfer duties have been paid;

4. The heating equipment in the immovable belongs to it and is free of any right;

5. The certificate of location prepared by Jacques GOUDREAULT, a Quebec Land Surveyor, on the Third day of July, Two Thousand under his minute number 22175, describes the present state of the immovable and no change has been made to the immovable since that date.

6. It has received no notice from any competent authority to the effect that the immovable is not in conformity with the laws and regulations in force.

7. The immovable is not insulated with urea-formaldehyde foam;

8. The immovable is not situated in an agricultural zone;

9. The immovable is not part of a housing complex.

10. The immovable has not formed part of a housing complex, from which it has been removed as a result of an alienation since the coming into

force of the provisions of the law prohibiting such alienation.

11. The immovable is not a recognised or a classified cultural property and is not situated in a historic or natural district, within a classified historic site, or in protected area, within the meaning of the Cultural Property Act;

12. To the best of its knowledge, the immovable does not derogate from the laws and regulations concerning the protection of the environment.

13. That it is a Canadian Resident Corporation within the meaning of the Income Tax Act and the Taxation Act of Quebec, the representative of the Vendor making this solemn declaration conscientiously believing it to be true and knowing that it is of the same force and effect as if made under oath in virtue of the Canada Evidence Act.

14. THAT the only lease affecting the property is a lease to Epiciers Unis Metro-Richelieu Inc., having changed their corporate name to Metro Richelieu 2000 Inc. on the Twenty-sixth day of January, Two Thousand, which lease runs until the Thirtieth day of June, Two Thousand and Thirteen, with three options to renew of five years each, with the right on the part of the tenant to terminate the lease, at any time prior to the expiration of the term of the lease.

15. THAT it transfers to the Purchaser, without guarantee all guaranties and indemnities, if any, concerning the property, and all its rights resulting from contracts for maintenance, service, employment, supplying and other similar contracts.

PURCHASER'S OBLIGATIONS

The Purchaser binds and obliges itself to :

1. Pay all property taxes due and to become due, including the

proportion for the current year from the date of adjustment hereinafter mentioned and also to pay, from the same date, all future instalments in capital and interest of all special taxes imposed before this day, payment of which is spread over a period of years.

2. Pay the costs and fees of these presents, their publication and copies for all parties.

3. Not to call upon the Vendor to furnish any title deeds or Certificates of Search other than these title deeds in its possession.

4. To respect the existing lease, the Vendor subrogating the Purchaser in and to all its rights and interest therein.

5. That as and from the date hereof, the Purchaser shall assume complete responsibility for the physical condition of the Property and complete environmental responsibility for the Property, including, without limiting the generality of the foregoing, responsibility for cleaning and removal of any hazardous substances and tanks over, on or under the Property. The Purchaser shall indemnify and protect the Vendor against any claim, demand, responsibility, loss, fine, damages, costs and expenses incurred or paid by the Vendor and arising from a responsibility relating to the physical condition of the Property or arising from any environmental responsibility in relation to the Property, including release, discharge, spill or other release of hazardous substances, costs of transportation, of disposal and of cleaning, from the date hereof, including accessory costs as lawyers, consultants and experts fees.

6. The Purchaser declares that it is a Canadian Resident Corporation within the meaning of the Income Tax Act and the Taxation Act of Quebec and has no intention of changing such residence, the representative of the Purchaser making this solemn declaration conscientiously believing it to be true and knowing that it is of the same force and effect as if made under oath in virtue of the Canada Evidence Act.

ADJUSTMENTS

The parties declare that they have made the usual adjustments between them as of the Eleventh day of October, Two Thousand, in accordance with the statements of account supplied. If other adjustments become necessary, they shall be made as of the same date.

PRICE

This sale is made for the price or sum of **NINE MILLION SIX HUNDRED THOUSAND DOLLARS ($9,600,000.00)** which the Vendor acknowledges to have well and truly received of and from the Purchaser, and whereof quit in full. The parties agree that the purchase price shall be allocated as follows:

Land: fifteen per cent (15%)

Building: eighty-five per cent (85%)

DECLARATIONS OF THE PARTIES CONCERNING THE GOODS AND SERVICES TAX (GST) AND THE QUEBEC SALES TAX (QST)

The Vendor declares that the complex does not include any portion occupied as a place of residence.

Accordingly, the present sale is taxable under the provisions of the Excise Tax Act and the Act respecting the Quebec Sales Tax.

The Parties declare that the value for consideration is Nine Million Six Hundred Thousand Dollars ($9.600.000.00) for the purposes of the excise Tax Act and Ten Million Two Hundred and Seventy-two Thousand Dollars ($10,272,000.00) for the purpose of the Act respecting the Quebec Sales Tax.

The GST is equal to the sum of Six Hundred and Seventy-two Thousand Dollars ($672.000.00), and the QST is equal to the sum of Seven Hundred and Seventy Thousand Four Hundred Dollars ($770,400.00).

The Vendor declares that its registration numbers are as follows:
GST: 142026921 RT,
QST: 1020412891 TQ001

The Purchaser declares that its registration numbers are as follows:
GST: 882305097RT
QST: 1016079801 TQ001, and that the registrations have not been cancelled and are not in the process of being cancelled.

Accordingly, the responsibility for the collection of the GST and QST is assumed by the Purchaser.

MENTIONS REQUIRED UNDER SECTION 9 OF THE ACT RESPECTING DUTIES ON TRANSFERS OF IMMOVABLES

THE parties hereto declare :

A. That the property presently sold is located in the City of Montreal.

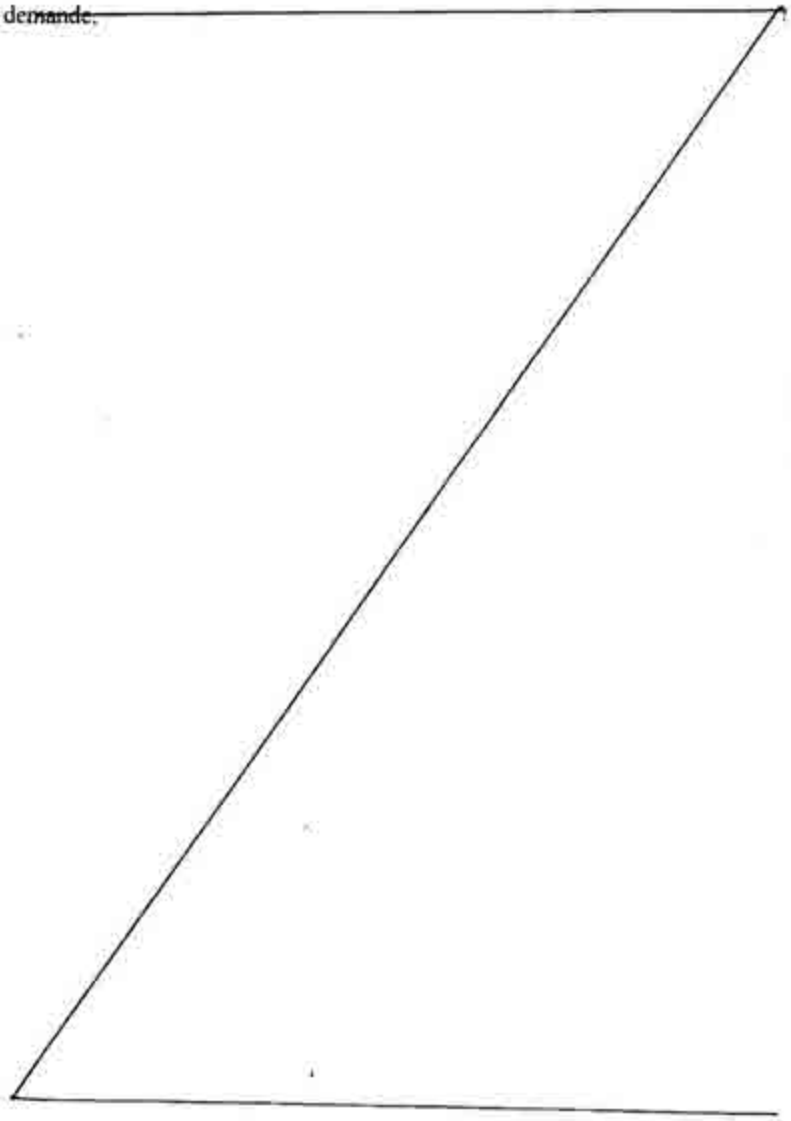
B. That the value of the consideration of the present sale is Nine Million Six Hundred Thousand Dollars ($9,600,000.00).

C. The municipal evaluation for the property is the sum of Six Million Four Hundred and Thirty-nine Thousand Seven Hundred Dollars ($6,439,700.00).

D. That the amount of the transfer duties, if exigible is the sum of One Hundred and Forty-two Thousand Five Hundred Dollars ($142,500.00); representing the percentage stipulated in said Act;

LANGUAGE CLAUSE

ALL of the Parties hereto hereby declare that they have specifically requested, and do hereby confirm their request that the present contract be drafted and executed in the ENGLISH LANGUAGE; Toutes les parties aux présentes déclarent qu'elles ont spécifiquement demandé que le présent Contrat soit rédigé en LANGUE ANGLAISE, et par les présentes confirment leur dite demande.



WHEREOF ACTE

DONE AND PASSED at the City of Montreal on the Eleventh day of October, Two Thousand, and remains of record at the office of the undersigned Notary, under number **TEN THOUSAND AND EIGHTY-NINE** of his notarial minutes.

AND AFTER DUE READING HEREOF, the Parties have signed these presents with and in the presence of the undersigned Notary.

IVANHOE INC.

(Signed) Per: P. Chehab

(Signed) Per: E. Claude Molleur

DEVELOPPEMENT ROSMAC INC.

(Signed) Per : S. Fratino

(Signed) A. Polger, Notary

ABRAHAM POLGER, NOTARY

True copy of the original hereof remains of record in my office.

19E266A

2

CODE NV 0244

N o. 4 6 1 5

EXTRAIT D'UN ACTE DE VENTE

D'UN ACTE DE VENTE PAR IMMOCAD INC. EN FAVEUR DE IVANHOE II INC DEVANT LE NOTAIRE SOUSSIGNE A MONTREAL LE PREMIER JOUR DE MAI MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE LES CLAUSES SUIVANTES ONT ETE LITTERALEMENT EXTRAITES:

"L'AN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE (1991), le troisième (3e) jour de mai.

DEVANT Me Pierre Venne, notaire, à Montréal, province de Québec.

COMPARAISSENT: IMMOCAD INC., compagnie dûment constituée, ayant son siège social au 1981, avenue McGill College, 8e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, H3A 3C7, agissant et représentée aux présentes par Monsieur Jean-Claude Scraire et Monsieur Germain Mathieu, ses représentants dûment autorisés aux fins des présentes, en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite compagnie en date du troisième (3e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-onze (1991), dont un extrait certifié demeure annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour identification par lesdits représentants avec et en présence du notaire soussigné,

(ci-après appelée le «cédant»);

PREMIERE PARTIE CONTRACTANTE

ET: IVANHOÉ II INC., compagnie dûment constituée, ayant son siège social au 3500, boulevard de Maisonneuve Ouest, 2, Place Alexis Nihon, 15e étage, en la ville de Westmount, province de Québec, H3Z 2W4, agissant et représentée aux présentes par Me E. Claude Molleur et Monsieur André Charest, ses représentants, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite compagnie en date du troisième (3e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-onze (1991), dont un extrait certifié demeure annexé aux présentes

Pg 37

MINISTÈRE DU REVENU QUÉBEC 20.00

1013215464

Division d'Enregistrement - MONTRÉAL
Je certifie que ce document a été enregistré
Ce 1991-05-07 - 9:02
année mois jour heure minute
sous le numéro 4383748
Registrateur-adj.

après avoir été reconnu véritab
et signé pour identification p
lesdits représentants avec et
présence du notaire soussigné,

(ci-après appelée
«cessionnaire»).

DEUXIEME PARTIE CONTRACTANTE

LESQUELLES PARTIES FONT LES CONVENTIONS SUIVANTE:
SAVOIR:

ARTICLE 1

PROPRIETE

1.1 Le cédant, par les présentes, vend, cède
transporte au cessionnaire, à ce présent
acceptant, les immeubles ci-après mentionné
situés dans la province de Québec et compr
nant, sans restriction, ce qui suit:

1.1.1 les immeubles plus particulièreme
décrits ci-après au paragraphe 1.
(les «immeubles cédés») ainsi q
tous droits, garanties ou actio
appartenant au cédant relativeme
aux immeubles cédés; et

1.1.2 toutes les servitudes bénéficiant a
immeubles cédés ainsi que tout droi
d'achat accessoire à des servitud
créées en tout ou en partie au bén
fice des immeubles cédés relativeme
à des fonds servants au cas où l
propriétaire du fonds servant n'a
rait pas respecté lesdites servi
tudes.

1.2 Les immeubles cédés sont plus particulièr
ment décrits comme suit:"

" DIVISION D'ENREGISTREMENT

MONTREAL

4383748

1.2.7 10101, boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine, Anjou

Un emplacement ayant front sur le boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine, en la ville d'Anjou, province de Québec et composé de la subdivision numéro HUIT du lot originaire numéro QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (479-8) et la subdivision numéro CINQUANTE ET UN du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UN (481-51) du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 10101, boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine, Anjou, circonstances et dépendances.

1.2.8 3237, boulevard Brunswick (Les Galeries des Sources), Dorval et Dollard-des-Ormeaux

Un emplacement ayant front sur le boulevard Brunswick, partiellement en la cité de Dorval et partiellement en la ville de Dollard-des-Ormeaux, province de Québec, montré à un plan préparé par Gaston Lemay, arpenteur-géomètre, en date du deuxième (2e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et portant le numéro 4-10128-1-C-4 et le numéro 1709 de ses minutes et composé des parties des lots suivants:

1.2.8.1 une partie de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-TREIZE (93-ptie 1), du cadastre officiel de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal, bornée au nord-est par le lot 93-4 (avenue Deacon), au sud-est par une partie du lot originaire 93 (voie de

service de l'autoroute Trans-Canadienne), au sud et sud-ouest par une autre partie du lot 93-1 (voie de service de l'autoroute Trans-Canadienne), au nord-ouest par des parties des lots originaires 309 et 310 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève et par une partie du lot 309-1-1 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.8.2; mesurant, ladite partie, cinq cent quatre-vingt-un pieds (581.0') dans sa ligne nord-est, quatre cent quatre-vingt-six pieds (486.0') et deux cent seize pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (216.85') respectivement dans ses lignes sud-est, deux cent six pieds et trente-quatre centièmes de pied (206.34') et six cent vingt-six pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (626.83') respectivement dans ses lignes sud, cent pieds et soixante-treize centièmes de pied (100.73') dans sa ligne sud-ouest et mille quatre cent trente-deux pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (1,432.95') dans sa ligne nord-ouest; et contenant en superficie six cent quarante et un mille trois cent quarante-sept pieds carrés (641,347 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins; et

1.2.8.2 une partie de la subdivision numéro UN de la subdivision numéro UN du lot

originaire numéro TROIS CENT NEUF (309-1-ptie 1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève, de ladite division d'enregistrement, bornée au nord-est par le lot 309-1-3 (avenue Deacon), au sud-est par la partie du lot 93-1 du cadastre officiel de la paroisse de Pointe-Claire ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.8.1 et par une partie des lots originaires 309 et 310, au sud-ouest par une partie du lot originaire 309, par une autre partie dudit lot 309-1-1 (boulevard des Sources) et par une autre partie du lot originaire 309 (boulevard des Sources) et à l'ouest et au nord-ouest par le lot 309-1-2 (boulevard Brunswick); mesurant, ladite partie, cinq cent soixante-seize pieds (576.0') dans sa ligne nord-est, mille deux cent quatre-vingt-quatorze pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (1,294.85') (1,296.2' selon le cadastre) dans sa première ligne sud-est, quatre-vingt-seize pieds (96.0') dans sa première ligne sud-ouest, cent cinquante et un pieds et cinquante-six centièmes de pied (151.56') dans sa deuxième ligne sud-est, deux cent deux pieds et sept centièmes de pied (202.07') dans sa deuxième ligne sud-ouest, deux cent trente-neuf pieds et trois dixièmes de pied (239.3') dans sa troisième ligne sud-ouest, quarante-deux pieds et quarante-huit centièmes

de pied (42.48') dans sa ligne ouest, deux cent soixante-trois pieds (263.0'), cent vingt et un pieds et trente-quatre centièmes de pied (121.34') et mille soixante et un pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (1,061.86') (1,058.4' selon le cadastre) respectivement dans une ligne brisée nord-ouest; et contenant en superficie huit cent vingt-neuf mille quatre cent sept pieds carrés (829,407 pi.^{2}), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 3237 boulevard Brunswick, Dollard-des-Ormeaux, circonstances et dépendances.

1.2.9 1550, rue Bélanger, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection des rues Bélanger et Marquette, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par T.T. Katz, arpenteur-géomètre, en date du sixième (6e) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-six (1986) et portant le numéro 12869 de ses minutes, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal:

(3)

1.2.9.1 les subdivisions numéros SOIXANTE-QUINZE, SOIXANTE-SEIZE, SOIXANTE-DIX-SEPT et SOIXANTE-DIX-HUIT du lot originaire numéro QUATRE-CENT-QUATRE-VINGT-TROIS (483-75, -76, -77 et -78) et les subdivisions numéros HUIT CENT QUATRE-VINGT-

ONZE, HUIT CENT QUATRE VINGT-DOUZE, HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE et HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE dudit lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (483-891, -892, -893 et -894);

1.2.9.2 une partie de la subdivision numéro SOIXANTE-TREIZE dudit lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (483-ptie 73), de figure rectangulaire, bornée au nord-est par le lot 483-47 (rue Marquette), au sud-est par une partie du lot 483-72, au sud-ouest par le résidu dudit lot 483-73 (ruelle), et au nord-ouest par la partie du lot 483-74 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.9.3; mesurant, ladite partie, vingt-sept pieds et cinquante centièmes de pied (27.50') dans ses lignes nord-est et sud-ouest (25.0' selon le cadastre), soixante-quinze pieds et vingt centièmes de pied (75.20') dans sa ligne sud-est et soixante-quinze pieds et quatre-vingts centièmes de pied (75.80') dans sa ligne nord-ouest; et contenant en superficie deux mille soixante-seize pieds carrés (2,076 pi^2), le tout mesures anglaises et plus ou moins; et

1.2.9.3 une partie de la subdivision numéro SOIXANTE-QUATORZE dudit lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (483-ptie 74), de figure irrégulière, bornée au nord-est par le lot 483-47

(rue Marquette), au sud-est par la partie du lot 483-73 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.9.2, au sud par le résidu dudit lot 483-74 (ruelle) et au nord-ouest par le lot 483-75; mesurant, ladite partie, vingt-cinq pieds (25.0') dans sa ligne nord-est, soixante-quinze pieds et quatre-vingts centièmes de pied (75.80') dans sa ligne sud-est, vingt-six pieds et quarante-deux centièmes de pied (26.42') dans sa ligne sud et quatre-vingt-quatre pieds et quarante centièmes de pied (84.40') dans sa ligne nord-ouest; et contenant en superficie deux mille deux pieds carrés (2,002 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 1550, rue Bélanger, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.10 3245, rue Masson, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection de la rue Masson et de la 10e Avenue, en la ville de Montréal, province de Québec, composé des lots suivants, tous du cadastre officiel du village de Côte-de-la-Visitation, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.10.1 les subdivisions numéros HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT, HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT, HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF et HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DOUZE (172-887, -888, -889 et -890);

1.2.10.2 les subdivisions numéros DEUX, TROIS et QUATRE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-TREIZE (173-2, -3 et -4);

1.2.10.3 une partie de la subdivision numéro HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DOUZE (172-ptie 893), bornée vers le sud-ouest par une partie du lot 172-922 (10e Avenue), vers le nord-est par le résidu dudit lot 172-893 exproprié par la Ville de Montréal, vers le sud-est par une partie du lot 172-892 et vers le nord-ouest par une partie du lot 172-894; mesurant vingt-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (24.5') selon l'occupation (25.0' selon les titres et le cadastre) de largeur par quatre-vingt-neuf pieds et un dixième de pied (89.1') le long de sa ligne sud-est et quatre-vingt-neuf pieds (89.0') le long de sa ligne nord-ouest; et contenant approximativement en superficie deux mille cent quatre-vingt-deux pieds carrés (2,182 pi^2), le tout, mesures anglaises et plus ou moins; et

1.2.10.4 une partie de la subdivision numéro UN dudit lot originaire numéro CENT SOIXANTE-TREIZE (173-ptie 1), bornée au nord-ouest par le lot 173-5 (ruelle), au nord-est par le lot 173-2, au sud-est par le lot 172-886 (rue Masson), au sud-ouest par le lot 172-887 et à l'ouest

par le résidu dudit lot 173-1 (ruelle); mesurant, ladite partie, onze pieds et quarante-cinq centièmes de pied (11.45') dans sa ligne ouest, seize pieds et neuf dixièmes de pied (16.9') dans sa ligne nord-ouest, cent quatre pieds et cinq dixièmes de pied (104.5') (105.0' selon le cadastre) dans sa ligne nord-est, vingt-cinq pieds (25.0') dans sa ligne sud-est et quatre-vingt-seize pieds et quatre dixièmes de pied (96.4') dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie deux mille cinq cent quatre-vingts pieds carrés (2,580 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 3245, rue Masson, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.11 3800, rue Ontario Est, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection de la rue Ontario Est et de l'avenue Valois, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Louis Langlois, arpenteur-géomètre, en date du vingt-deuxième (22e) jour de septembre mille neuf cent quatre-vingt-six (1986) et portant le numéro 10240 de ses minutes, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel du village de Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.11.1 les subdivisions numéros QUATRE-VINGT-HUIT, QUATRE-VINGT-NEUF, QUATRE-VINGT-DIX, QUATRE-VINGT-ONZE et QUATRE-VINGT-DOUZE du lot

originaire numéro VINGT-DEUX (22-88, -89, -90, -91 et -92);

1.2.11.2 une partie de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-QUATORZE dudit lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-ptie 94), bornée au nord-ouest par une partie du lot 22-94 (rue Ontario Est), au nord-est par le lot 18-151, au sud-est par le lot 22-93 (ruelle) et au sud-ouest par une partie du lot 22-95 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.11.3; mesurant, ladite partie, neuf mètres et quatre-vingt-onze centimètres (9,91 m) dans sa ligne nord-ouest, trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) (31,85 m suivant l'arpentage) dans sa ligne nord-est, neuf mètres et quatorze centimètres (9,14 m) dans sa ligne sud-est et trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie trois cent un mètres carrés et quatre-vingt-treize centimètres carrés (301,93 m^2);

1.2.11.3 une partie de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-QUINZE dudit lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-ptie 95), bornée au nord-ouest par une partie du lot 22-95 (rue Ontario Est), au nord-est par une partie du lot 22-94 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.11.2, au sud-est par le lot 22-93 (ruelle) et au sud-ouest

par une partie du lot 22-96 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.11.4; mesurant, ladite partie, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne nord-ouest, trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne nord-est, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne sud-est et trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie deux cent quarante et un mètres carrés et cinquante-cinq centimètres carrés (241,55 m^2);

1.2.11.4 une partie de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-SEIZE dudit lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-ptie 96), bornée au nord-ouest par une partie du lot 22-96 (rue Ontario Est), au nord-est par une partie du lot 22-95 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.11.3, au sud-est par le lot 22-93 (ruelle) et au sud-ouest par une partie du lot 22-97 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.11.5; mesurant, ladite partie, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne nord-ouest, trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne nord-est, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne sud-est et trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne

sud-ouest; et contenant en superficie deux cent quarante et un mètres carrés et cinquante-cinq centimètres carrés (241,55 m²);

1.2.11.5 une partie de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-DIX-SEPT dudit lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-ptie 97), bornée au nord-ouest par une partie du lot 22-97 (rue Ontario Est), au nord-est par une partie du lot 22-96 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.11.4, au sud-est par le lot 22-93 (ruelle) et au sud-ouest par une partie du lot 22-98 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.11.6; mesurant, ladite partie, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne nord-ouest, trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne nord-est, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne sud-est et trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie deux cent quarante et un mètres carrés et cinquante-cinq centimètres carrés (241,55 m²);

1.2.11.6 une partie de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-DIX-HUIT dudit lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-ptie 98), bornée au nord-ouest par une partie du lot 22-98 (rue Ontario Est), au nord-est par une partie du lot 22-97 ci-dessus décrite au sous-

paragraphe 1.2.11.5, au sud-est par le lot 22-93 (ruelle), au sud-ouest par une partie du lot 22-99 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.11.7 et à l'ouest par une partie du lot 22-98 (rue Ontario Est); mesurant, ladite partie, quatre mètres et huit centimètres (4,08 m) dans sa ligne nord-ouest, trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne nord-est, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne sud-est, vingt-six mètres et vingt et un centimètres (26,21 m) dans sa ligne sud-ouest et six mètres et soixante et un centimètres (6,61 m) dans sa ligne ouest; et contenant en superficie deux cent trente et un mètres carrés et sept décimètres carrés (231,7 m^2); et

1.2.11.7 une partie de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-DIX-NEUF dudit lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-ptie 99), bornée à l'ouest par une partie du lot 22-99 (rue Ontario Est), au nord-est par une partie du lot 22-98 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.11.6, au sud-est par le lot 22-93 (ruelle) et au sud-ouest par le lot 22-108 (avenue Valois); mesurant, ladite partie, treize mètres et quatre-vingt-un centimètres (13,81 m) dans sa ligne ouest, vingt-six mètres et vingt et un centimètres (26,21 m) dans sa ligne

4383748

nord-est, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne sud-est et quatorze mètres et soixante-huit centimètres (14,68 m) (14,94 m selon l'arpentage) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie cent cinquante-cinq mètres carrés et huit décimètres carrés (155,8 m²).

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 3800, rue Ontario Est, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.12 5400, avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal

Un emplacement ayant front sur l'avenue Pierre-de-Coubertin, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du onzième (11e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) sous le numéro I 41520 et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.12.1 une partie du lot originaire numéro HUIT (ptie 8), bornée au nord-ouest par une partie du lot 8 (avenue Pierre-de-Coubertin), au nord-est par une partie du lot 9-10 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.12.2, au sud-est par une autre partie du lot 8 (rue Hochelaga) et au sud-ouest par une autre partie du lot 8 (Les Chemins de fer nationaux du Canada); mesurant, ladite partie, trente-cinq pieds et treize

centièmes de pied (35.13') dans sa ligne nord-ouest, huit cent soixante-dix pieds et quatre dixièmes de pied (870.4') (871.09' selon les titres) dans sa ligne nord-est, soixante-dix-sept pieds et quatre dixièmes de pied (77.4') (80.34' selon les titres) dans sa ligne sud-est et cinq cent seize pieds et trois centièmes de pied (516.03') dans un premier segment de sa ligne sud-ouest et trois cent soixante et un pieds et trois dixièmes de pied (361.3') (362.68' selon les titres) dans un deuxième segment de sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie soixante mille huit cent trente pieds carrés (60,830 pi²) (61,708 pi² selon les titres); et

1.2.12.2 une partie de la subdivision numéro DIX du lot originaire numéro NEUF (9-ptie 10), bornée au nord-ouest par une partie du lot 9 (avenue Pierre-de-Coubertin), au nord par une partie du lot 9-10 (boulevard L'Assomption), au nord-est par le lot 9-6 (boulevard L'Assomption), à l'est par une partie du lot 9-10 (boulevard L'Assomption), au sud-est par une partie du lot 9 (rue Hochelaga) et au sud-ouest par la partie du lot 8 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.12.1; mesurant, ladite partie, sept cent onze pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (711.85') dans sa ligne nord-ouest, seize

9 ptie 10

pieds et deux dixièmes de pied (16.2') dans sa ligne nord, huit cent quarante et un pieds et quatre dixièmes de pied (841.4') dans sa ligne nord-est, seize pieds et trois dixièmes de pied (16.3') dans sa ligne est, sept cent douze pieds et soixante-cinq centièmes de pied (712.65') dans sa ligne sud-est et huit cent soixante-dix pieds et quatre dixièmes de pied (870.4') dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie six cent vingt-quatre mille neuf cent quarante-quatre pieds carrés (624,944 pi²).

Avec la bâtisse dessus construite portant le numéro 5400, avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.13 5600, avenue Pierre-de-Coubertin, et 2555, boulevard L'Assomption, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection de l'avenue Pierre-de-Coubertin et du boulevard L'Assomption, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du onzième (11e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), sous le numéro I 41520, plus précisément désigné comme suit, savoir:

1.2.13.1 la subdivision numéro QUINZE du lot originaire numéro QUINZE (15-15) du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal; et

1.2.13.2 la subdivision numéro CENT QUATRE du lot originaire numéro VINGT (20-104) dudit cadastre officiel.

Avec la bâtisse dessus construite portant les numéros 5600, avenue Pierre-de-Coubertin et 2555, boulevard L'Assomption, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.14 5201 et 5225, chemin Queen Mary et 5115, avenue Trans Island, Montréal

Un emplacement ayant front sur le chemin Queen Mary, entre les avenues Mountain Sights et Trans Island, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du vingt-troisième (23e) jour de janvier mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et portant le numéro 4185 de ses minutes, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal:

(4)

1.2.14.1 les subdivisions numéros DIX-NEUF, VINGT et VINGT ET UN du lot originaire numéro CINQUANTE (50-19, -20 et -21);

1.2.14.2 les subdivisions numéros UN et DEUX de la subdivision numéro VINGT-DEUX dudit lot originaire numéro CINQUANTE (50-22-1 et -2);

1.2.14.3 les subdivisions numéros VINGT-TROIS et VINGT-QUATRE dudit lot originaire numéro CINQUANTE (50-23 et -24);

1.2.14.4 les subdivisions numéros UN et DEUX de la subdivision numéro VINGT-CINQ dudit lot

originaire numéro CINQUANTE (50-25-1 et -2);

1.2.14.5 les subdivisions numéros VINGT-SIX, CINQUANTE-SEPT, CINQUANTE-HUIT, CINQUANTE-NEUF, SOIXANTE, SOIXANTE ET UN et SOIXANTE-DEUX dudit lot originaire numéro CINQUANTE (50-26, -57, -58, -59, -60, -61 et -62);

1.2.14.6 une partie de la subdivision numéro MILLE CENT CINQUANTE-NEUF dudit lot originaire numéro CINQUANTE (50-ptie 1159), de figure irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 50-19, au nord-est par le lot 50-1 (avenue Mountain Sights), à l'est et au sud-est par une partie du lot 50-1159 (chemin Queen Mary) et au sud-ouest par les lots 50-57, 50-58, 50-59 et par la partie du lot 50-1182 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.14.7; mesurant, ladite partie, soixante-dix-neuf pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (79.92') (80.2' selon les titres et 79.77' selon le cadastre) dans sa ligne nord-ouest, deux cent quarante-huit pieds et cinq centièmes de pied (248.05') dans sa ligne nord-est, sept pieds et treize centièmes de pied (7.13') dans sa ligne est, soixante-quinze pieds et deux dixièmes de pied (75.2') dans sa ligne sud-est et deux cent cinquante-quatre pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (254.55') dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie vingt mille trois cent trente-huit

pieds carrés (20,338 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins; et

1.2.14.7 une partie de la subdivision numéro MILLE CENT QUATRE-VINGT-DEUX dudit lot originaire numéro CINQUANTE (50-ptie 1182), de figure irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 50-57, au nord-est par la partie du lot 50-1159 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.14.6, au sud-est par une partie du lot 50-1182 (chemin Queen Mary) et au sud-ouest par une partie du lot 50-92 (avenue Trans Island); mesurant, ladite partie, quatre-vingts pieds et quatre dixièmes de pied (80.4') (80.0' selon le cadastre) dans sa ligne nord-ouest, cent quatre-vingt-seize pieds et vingt-quatre centièmes de pied (196.24') dans sa ligne nord-est, quatre-vingts pieds et cinq dixièmes de pied (80.5') dans sa ligne sud-est et cent quatre-vingt-dix-sept pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (197.84') dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie quinze mille huit cent soixante-sept pieds carrés (15,867 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant les numéros 5201, 5225 chemin Queen Mary et 5115 avenue Trans Island, Montréal, circonstances et dépendances.

Sujet, ledit emplacement, aux actes enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous les numéros 3079338 et 3530781 relativement à l'acquisition par la Ville de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal d'une partie dudit emplacement, en tréfonds, pour fins de conduite souterraine et de transport en commun souterrain connu sous le nom «Métro».

1.2.15 4405, rue Sainte-Catherine Est, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine Est et de l'avenue Morgan, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Gaston Lemay, arpenteur-géomètre, en date du deuxième (2e) jour de novembre mille neuf cent quatre-vingt-trois (1983) et portant le numéro 4-12251-C-2 et le numéro 825 de ses minutes et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel du village de Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.15.1 la subdivision numéro UN de la subdivision numéro SEIZE du lot originaire numéro SEPT (7-16-1);

1.2.15.2 la subdivision numéro SOIXANTE-DIX-NEUF dudit lot originaire numéro SEPT (7-79); et

1.2.15.3 une partie de la subdivision numéro SOIXANTE-SEPT du lot originaire numéro QUATRE (4-ptie 67), bornée au nord-est par le lot 4-67-1, au sud-est par le lot 4-66 (rue Sainte-Catherine Est), au sud-ouest par le lot 7-79 et au nord-ouest par le lot 4-71 (ruelle); mesurant,

ladite partie, cent pieds et trente-trois centièmes de pied (100.33') dans sa ligne nord-est, seize pieds (16.0') dans sa ligne sud-est, cent pieds (100.0') dans sa ligne sud-ouest et seize pieds (16.0') dans sa ligne nord-ouest; et contenant en superficie mille six cent deux pieds carrés (1,602 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant les numéros 4405, rue Sainte-Catherine Est et 1415, avenue Morgan, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.16 5300, rue St-Hubert, Montréal

Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Hubert, en la ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision numéro TROIS CENT TRENTE-CINQ du lot originaire numéro TROIS CENT VINGT-SIX (326-335) du cadastre officiel du village de Côte-Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal.

(10)

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 5300, rue Saint-Hubert, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.17 9021, boulevard Saint-Michel, Montréal

Un emplacement ayant front sur le boulevard Saint-Michel, en la ville de Montréal, province de Québec, composé des subdivisions numéros TROIS, QUATRE, CINQ, SIX, SEPT, HUIT, NEUF, DIX, ONZE, DOUZE, TREIZE, QUATORZE et QUINZE du lot originaire numéro TROIS

(11)

CENT CINQUANTE (350-3, -4, -5, -6, -7, -8, -9, -10, -11, -12, -13, -14 et -15) du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 9021, boulevard Saint-Michel, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.18 5733 et 5737, rue Sherbrooke Ouest, Montréal

(12)

Un emplacement situé à l'intersection de la rue Sherbrooke Ouest et de l'avenue Wilson, en la ville de Montréal, province de Québec et composé des subdivisions numéros TROIS CENT QUARANTE-QUATRE, TROIS CENT QUARANTE-CINQ et TROIS CENT QUARANTE-SIX du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-QUINZE (175-344, -345 et -346) du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant les numéros 5733 et 5737, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.19 6475 à 6485, rue Sherbrooke Ouest, Montréal

(13)

Un emplacement situé à l'intersection de la rue Sherbrooke Ouest et du boulevard Cavendish, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du onzième (11e) jour de novembre mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et portant le numéro 4092 de ses minutes, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de

Montréal, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.19.1 la subdivision numéro UN de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-TROIS (153-1-1);

1.2.19.2 une partie de la subdivision numéro DEUX de la subdivision numéro UN dudit lot originaire numéro CENT C I N Q U A N T E - T R O I S (153-1-ptie 2), de figure parallélogrammatique, bornée au nord par le lot 153-2 (ruelle), au nord-est par une partie du lot 153-1-2, au sud par le lot 153-1-1 et au sud-ouest par le lot 153-5 (boulevard Cavendish); mesurant, ladite partie, soixante-sept pieds (67.0') dans ses lignes nord et sud et trente-quatre pieds et vingt-sept centièmes de pied (34.27') dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie deux mille cent quarante-quatre pieds carrés (2,144 pi²) (2,124 pi² selon les titres), le tout mesures anglaises et plus ou moins; et

1.2.19.3 une partie de la subdivision numéro UN de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-TROIS A (153A-1-ptie 1), de figure trapézoïdale, bornée au nord par une partie du lot 153A-1-2, à l'est par une partie du lot 153A-1-1, au sud par une partie du lot 153A (rue Sherbrooke Ouest) et au sud-ouest par le lot 153-1-1; mesurant, ladite partie, trois cent

quarante-six pieds et neuf dixièmes de pied (346.9') (352.86' selon les titres) dans sa ligne nord, cent soixante-huit pieds (168.0') (168.09' selon les titres) dans sa ligne est, deux cent soixante-seize pieds et trois dixièmes de pied (276.3') (276.46' selon les titres) dans sa ligne sud et cent quatre-vingt-deux pieds et vingt-sept centièmes de pied (182.27') dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie cinquante-deux mille trois cent quarante-neuf pieds carrés (52,349 pi²) (52,863 pi² selon les titres), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant les numéros 6475 à 6485, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.20 6645, avenue Somerled, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection des avenues Somerled et Walkley, en la ville de Montréal, province de Québec et composé des subdivisions numéros QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE et SEPT CENT SEPT du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-DEUX (152-444 et -707) et de la subdivision numéro SEPT CENT SOIXANTE-SEIZE du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-DEUX A (152A-776) du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 6645, avenue Somerled,

Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.21 1495, avenue Van Horne, Outremont

Un emplacement ayant front sur l'avenue Van Horne, en la ville d'Outremont, province de Québec et composé des subdivisions numéros TRENTE-DEUX, TRENTE-TROIS, TRENTE-QUATRE, TRENTE-CINQ et TRENTE-SIX du lot originaire numéro TRENTE-SEPT (37-32, -33, -34, -35 et -36) et de la subdivision numéro DEUX CENT SEPT dudit lot originaire numéro TRENTE-SEPT (37-207) du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal.

(15)

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 1495, avenue Van Horne, Outremont, circonstances et dépendances.

1.2.22 11150, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds

Un emplacement ayant front sur le boulevard Gouin Ouest, en la ville de Pierrefonds, province de Québec, montré à un plan préparé par Gaston Lemay, arpenteur-géomètre, en date du vingt et unième (21e) jour de novembre mille neuf cent quatre-vingt (1980) et portant le numéro 390 de ses minutes, dossier numéro 4-1315-6-C-1, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro QUARANTE-SEPT (ptie 47) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève, division d'enregistrement de Montréal, bornée au nord par le boulevard Gouin Ouest, à l'est par le lot 47-1, au sud par une autre partie du lot 47 (Chemins de Fer Nationaux du Canada) et à l'ouest par le lot 47-230; mesurant, ladite partie, deux cent cinquante-cinq

(16)

pieds (255.0') dans sa ligne nord, deux cent cinquante-huit pieds et trois dixièmes de pied (258.3') dans sa ligne est, cent quatre-vingt-onze pieds et un dixième de pied (191.1') dans sa ligne sud et cent quatre-vingt-dix-huit pieds et six dixièmes de pied (198.6') dans sa ligne ouest; et contenant en superficie cinquante mille pieds carrés (50,000 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 11150, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds, circonstances et dépendances.

Sujet, ledit emplacement, à un avis d'imposition de réserve pour fins d'expropriation par le ministre des Transports enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 4306546 et relativement au réseau de transport souterrain connu sous le nom de «Métro». "

"ARTICLE 2

ETABLISSEMENT DE PROPRIETE

2.1 Le cédant est propriétaire des immeubles cédés pour les avoir acquis le premier (1er) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-onze (1991) de Ivanhoé Inc. par acte de cession reçu devant Me Pierre Venne, notaire, et dont copie sera enregistrée incessamment.

ARTICLE 3

POSSESSION

3.1 Le cessionnaire sera propriétaire des immeubles cédés à compter de la date de signature des présentes et en prendra possession immédiate.

ARTICLE 4

CESSION DES BAUX ET DES CONTRATS DE SERVICE

4.1 Le cédant cède et transporte par les présentes au cessionnaire, présent et acceptant, tous ses droits, titres et intérêts dans les baux, les contrats de location et loyers et les conventions de services se rapportant aux immeubles cédés et le subroge dans tous ceux-ci, avec le droit pour le cessionnaire de percevoir les loyers et autres sommes payables en vertu desdits baux et contrats de service.

4.2 Le cessionnaire s'engage à respecter les obligations du cédant aux termes des baux, contrats de location et conventions de service mentionnés ci-dessus, à l'entière exonération du cédant, le cessionnaire étant subrogé dans tous les droits, titres, intérêts et obligations du cédant dans lesdits baux, contrats de location et conventions de service.

ARTICLE 5

CHARGES ET CONDITIONS

5.1 La présente cession est faite aux charges e conditions suivantes que le cessionnair s'engage et s'oblige à remplir et à exécuter savoir:

5.1.1 payer le coût du présent acte, de so enregistrement et celui des copies dont une pour le cédant;

5.1.2 payer toutes les taxes, cotisation et répartitions foncières échues et échoir, y compris la proportion d celles-ci pour l'année courante compter de la date des présentes, e payer toute dépense relative au immeubles cédés à compter de la mêm date;

5.1.3 prendre les immeubles cédés dan l'état où ils se trouvent actuel lement;

5.1.4 assumer, à compter de la date de présentes, et à l'égard des immeuble cédés, toutes les obligations du cé dant en vertu de ses titres d'acqui sition; et

5.1.5 assumer toutes les obligations d cédant, le cas échéant, en vertu d clauses contenant des droits de pré emption ou de premier refus et de options d'achat dans les actes sui vants:

5.1.5.1 acte de vente reçu devan Me Yvon Groulx, notaire, l 7 juillet 1965 par Pau Deschamps à Ivanhoe Corp. dont copie a été enregis trée audit bureau d'enre gistrement de L'Assomptio sous le numéro 113003 affectant l'immeuble décri au sous-paragraphe 1.2. des présentes;

5.1.5.2 acte de vente reçu devant Me Pierre Rheault, notaire, le 14 décembre 1987 par la Ville de Lévis à Ivanhoé Inc., dont copie a été enregistrée audit bureau d'enregistrement de Lévis sous le numéro 314351, affectant l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.6 des présentes;

5.1.5.3 bail en date du 30 mars 1967 entre Ivanhoe Corporation et Canadian Petrofina Limited enregistré par bordereau audit bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2045397, affectant l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.8 des présentes; et

5.1.5.4 bail en date du 8 février 1984 entre Ivanhoe Inc. et 129408 Canada Ltd., affectant l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.18 des présentes.

ARTICLE 6

DECLARATIONS DU CEDANT

6.1 Le cédant fait les déclarations suivantes et s'en porte garant, savoir:

6.1.1 il a été dûment constitué en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies*, L.R.Q., c. C-38 et il possède tous les pouvoirs et autorisations corporatifs nécessaires aux fins de lui permettre de posséder et de disposer des immeubles qu'il a achetés et pour accomplir toutes les conditions du présent acte et des autres documents ou conventions pouvant être requis pour compléter les transactions prévues aux présentes;

6.1.2 toutes les taxes et cotisations, tant générales que spéciales, scolaires et municipales et toutes autres taxes affectant les immeubles cédés ont été acquittées à cette date et aucune d'icelles n'a été consolidée ou payée avec subrogation en faveur d'une tierce partie;

6.1.3 il a fourni au cessionnaire tous les titres en sa possession; et

6.1.4 il n'est pas un non-résident canadien au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au sens de la *Loi sur les impôts* et il n'a pas l'intention de modifier telle résidence, le cédant faisant cette déclaration solennelle, la croyant vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle avait été faite sous serment en vertu de la *Loi sur la preuve* (Canada).

ARTICLE 7

DECLARATIONS DU CESSIONNAIRE

7.1 Le cessionnaire déclare qu'il n'est pas un cessionnaire qui ne réside pas au Canada au sens de la *Loi concernant les droits sur les transferts de terrain* (L.R.Q., c. D-17).

ARTICLE 8

PRIX

8.1 La présente vente est ainsi faite et consentie en considération de la somme de cent trente millions cent quatre-vingt-trois mille deux cents dollars (130 183 200 $), monnaie ayant cours légal au Canada, que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire ce jour, dont quittance générale, totale et finale.

8.2 Il n'y aura aucun privilège ou hypothèque en faveur du cédant, ce dernier y renonçant expressément.

ARTICLE 9

CLAUSE D'AJUSTEMENTS

9.1 Les comparants reconnaissent que les ajustements de toute sorte ont été effectués entre eux et par eux-mêmes, et s'en donnent quittance mutuelle et réciproque.

9.2 Tous autres ajustements, s'il en est, seront effectués ultérieurement entre les comparants, en date du premier (1er) jour de mai de l'an mille neuf cent quatre-vingt-onze (1991).

ARTICLE 10

CLAUSE INTERPRETATIVE

10.1 Chaque fois que le contexte l'exige dans le présent acte, le nombre singulier comprend le pluriel et le genre masculin comprend le féminin.

ARTICLE 11

TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

11.1 Le cédant et le cessionnaire déclarent que la présente transaction constitue une fourniture taxable des immeubles en vente aux fins de la taxe sur les produits et services («TPS») perçue conformément à la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada). Les parties déclarent en outre que la TPS n'est pas incluse dans le prix de vente.

11.2 Le cédant déclare que son numéro d'enregistrement aux fins de la TPS est R129115465. Le cessionnaire déclare que son numéro d'enregistrement aux fins de la TPS est R127614774.

11.3 Le cessionnaire déclare que la TPS applicable à la présente transaction est soumise aux dispositions des articles 221(2), 228(4) et 228(6) de la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada) et qu'en conséquence le cédant n'est pas tenu de percevoir la TPS.

ARTICLE 12

MENTIONS EXIGEES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI AUTORISANT LES MUNICIPALITES A PERCEVOIR UN DROIT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIERES

Les comparants, pour se conformer à ladite loi, font les déclarations suivantes:

12.1 les noms du cédant et du cessionnaire et leur adresse principale et l'adresse de leur siège social sont ceux indiqués à la comparution des présentes;

12.2 les immeubles cédés sont situés en les municipalités suivantes, selon l'énumération mentionnée au paragraphe 1.2, savoir:

Propriété	Municipalité
1.2.1	Greenfield Park
1.2.2	Repentigny
1.2.3	Laval
1.2.4	Laval
1.2.5	Laval
1.2.6	Lévis
1.2.7	Anjou
1.2.8	Dollard-des-Ormeaux
1.2.9	Montréal
1.2.10	Montréal
1.2.11	Montréal
1.2.12	Montréal
1.2.13	Montréal
1.2.14	Montréal
1.2.15	Montréal
1.2.16	Montréal
1.2.17	Montréal
1.2.18	Montréal
1.2.19	Montréal
1.2.20	Montréal
1.2.21	Outremont
1.2.22	Pierrefonds
1.2.23	Québec
1.2.24	Sorel
1.2.25	Trois-Rivières

12.3 les parties établissent la valeur de la contrepartie de chaque immeuble, selon l'énumération mentionnée au paragraphe 1.2, comme suit:

Propriété	Contrepartie
1.2.1	dix-neuf millions neuf cent mille dollars (19 900 000 $);
1.2.2	un million soixante-quinze mille dollars (1 075 000 $);
1.2.3	seize millions de dollars (16 000 000 $);
1.2.4	deux millions cent soixante-quinze mille dollars (2 175 000 $);
1.2.5	six millions de dollars (6 000 000 $);
1.2.6	trois millions cinq cent mille dollars (3 500 000 $);
1.2.7	deux millions sept cent mille dollars (2 700 000 $);
1.2.8	trente-deux millions sept cent mille dollars (32 700 000 $);
1.2.9	neuf cent vingt-cinq mille dollars (925 000 $);
1.2.10	un million quatre cent mille dollars (1 400 000 $);
1.2.11	un million de dollars (1 000 000 $);
1.2.12	sept millions deux cent mille dollars (7 200 000 $);
1.2.13	dix millions trois cent mille dollars (10 300 000 $);
1.2.14	trois millions cinq cent mille dollars (3 500 000 $);
1.2.15	un million cinq cent cinquante mille dollars (1 550 000 $);
1.2.16	un million six cent vingt-cinq mille dollars (1 625 000 $);

1.2.17	un million deux cent soixante-quinze mille dollars (1 275 000 $);
1.2.18	huit cent soixante-quinze mille dollars (875 000 $);
1.2.19	trois millions de dollars (3 000 000 $);
1.2.20	un million cent vingt-cinq mille dollars (1 125 000 $);
1.2.21	un million six cent dix-huit mille deux cents dollars (1 618 200 $);
1.2.22	deux cent quarante mille dollars (240 000 $);
1.2.23	deux millions neuf cent mille dollars (2 900 000 $);
1.2.24	trois millions deux cent cinquante mille dollars (3 250 000 $);
1.2.25	quatre millions trois cent cinquante mille dollars (4 350 000 $);

12.4 les droits de mutation, si exigibles, sont, selon l'énumération mentionnée au paragraphe 1.2, les suivants:

Propriété	Droits
1.2.1	cent dix-neuf mille deux cent cinquante dollars (119 250 $);
1.2.2	six mille trois cents dollars (6 300 $);
1.2.3	quatre-vingt-quinze mille huit cent cinquante dollars (95 850 $);
1.2.4	douze mille neuf cent dollars (12 900 $);

1.2.5	trente-cinq mille huit cent cinquante dollars (35 850 $);
1.2.6	vingt mille huit cent cinquante dollars (20 850 $);
1.2.7	seize mille cinquante dollars (16 050 $);
1.2.8	cent quatre-vingt-seize mille cinquante dollars (196 050 $);
1.2.9	cinq mille quatre cents dollars (5 400 $);
1.2.10	huit mille deux cent cinquante dollars (8 250 $);
1.2.11	cinq mille huit cent cinquante dollars (5 850 $);
1.2.12	quarante-trois mille cinquante dollars (43 050 $);
1.2.13	soixante et un mille six cent cinquante dollars (61 650 $);
1.2.14	vingt mille huit cent cinquante dollars (20 850 $);
1.2.15	neuf mille cent cinquante dollars (9 150 $);
1.2.16	neuf mille six cents dollars (9 600 $);
1.2.17	sept mille cinq cents dollars (7 500 $);
1.2.18	cinq mille cent dollars (5 100 $);
1.2.19	dix-sept mille huit cent cinquante dollars (17 850 $);
1.2.20	six mille six cents dollars (6 600 $);
1.2.21	neuf mille cinq cent cinquante-neuf dollars et vingt cents (9 559,20 $);

1.2.22 mille deux cent quatre-vingt-di dollars (1 290 $);

1.2.23 dix-sept mille deux cent cin quante dollars (17 250 $);

1.2.24 dix-neuf mille trois cent cin quante dollars (19 350 $);

1.2.25 vingt-cinq mille neuf cent cin quante dollars (25 950 $);

12.5 en vertu de l'article 19(f) de la *Loi auto risant les municipalités à percevoir un droi sur les mutations immobilières* (L.R.Q., c M-39), il y a exonération du paiement d droit de mutation, car le cédant et l cessionnaire sont tous deux filiales dans un proportion d'au moins quatre-vingt-dix pou cent (90%) de la même corporation-mère.

DONT ACTE:

FAIT ET PASSE en la ville de Montréal, province d Québec, sous le numéro quatre mille six cent quinze des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, les parties ont signé avec et en présence du notaire soussigné.

IMMOCAD INC.

(signé) par: J.C. Scraire
" par: G. Mathieu

IVANHOÉ II INC.

" par: E. Claude Molleur
" par: A. Charest

" PIERRE VENNE, notaire"

Je certifie le présent extrait être conforme à l'origina
Daté à Montréal, ce sixième jour de mai mil neuf cent qu vingt-onze.

19E266A

3

D'UN ACTE DE VENTE PAR IVANHOE INC. EN FAVEUR DE IMMOCAD INC. DEVANT LE NOTAIRE SOUSSIGNE A MONTREAL LE PREMIER JOUR DE MAI MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE LES CLAUSES SUIVANTES ONT ETE LITTERALEMENT EXTRAITES:

CODE NV 0244

N O. 4 6 1 4

EXTRAIT D'UN ACTE DE VENTE

"L'AN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-ONZE (1991), le premier (1er) jour de mai.

DEVANT Me Pierre Venne, notaire, à Montréal, province de Québec.

COMPARAISSENT: IVANHOÉ INC., anciennement connue sous la dénomination sociale de LES PROPRIÉTÉS IVANHOÉ INC., compagnie dûment constituée, ayant son siège social au 3500, boulevard de Maisonneuve Ouest, 2, Place Alexis Nihon, 15e étage, en la ville de Westmount, province de Québec, H3Z 2W4, agissant et représentée aux présentes par Me E. Claude Molleur et Monsieur André Charest, ses représentants dûment autorisés aux fins des présentes, en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite compagnie en date du premier (1er) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-onze (1991), dont un extrait certifié demeure annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour identification par lesdits représentants avec et en présence du notaire soussigné,

(ci-après appelée le «cédant»);

PREMIERE PARTIE CONTRACTANTE

937

ET: IMMOCAD INC., compagnie dûment constituée, ayant son siège social au 1981, avenue McGill College, 8e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, H3A 3C7, agissant et représentée aux présentes par Monsieur Jean-Claude Scraire et Monsieur Germain Mathieu, ses représentants, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite compagnie en date du premier (1er) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-onze

PROVINCE DE QUÉBEC TIMBRE DE LOI = 20.00

1013208960

Division d'Enregistrement - MONTRÉAL
Je certifie que ce document a été enregistré
Ce 1991-05-03 - 9 : 08
année mois jour heure minute
sous le numéro 4382866
Registrateur-adj.

(1991), dont un extrait certifié demeure annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour identification par lesdits représentants avec et en présence du notaire soussigné,

(ci-après appelée le «cessionnaire»),

DEUXIEME PARTIE CONTRACTANTE

LESQUELLES PARTIES FONT LES CONVENTIONS SUIVANTES, SAVOIR:

ARTICLE 1

PROPRIETE

1.1 Le cédant, par les présentes, vend, cède et transporte au cessionnaire, à ce présent et acceptant, les immeubles ci-après mentionnés, situés dans la province de Québec et comprenant, sans restriction, ce qui suit:

1.1.1 les immeubles plus particulièrement décrits ci-après au paragraphe 1.2 (les «immeubles cédés») ainsi que tous droits, garanties ou actions appartenant au cédant relativement aux immeubles cédés; et

1.1.2 toutes les servitudes bénéficiant aux immeubles cédés ainsi que tout droit d'achat accessoire à des servitudes créées en tout ou en partie au bénéfice des immeubles cédés relativement à des fonds servants au cas où le propriétaire du fonds servant n'aurait pas respecté lesdites servitudes.

1.2 Les immeubles cédés sont plus particulièrement décrits comme suit:"

"DIVISION D'ENREGISTREMENT

MONTREAL

4382866

1.2.7 10101, boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine, Anjou

Un emplacement ayant front sur le boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine, en la ville d'Anjou, province de Québec et composé de la subdivision numéro HUIT du lot originaire numéro QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (479-8) et la subdivision numéro CINQUANTE ET UN du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UN (481-51) du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 10101, boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine, Anjou, circonstances et dépendances.

1.2.8 3237, boulevard Brunswick (Les Galeries des Sources), Dorval et Dollard-des-Ormeaux

Un emplacement ayant front sur le boulevard Brunswick, partiellement en la cité de Dorval et partiellement en la ville de Dollard-des-Ormeaux, province de Québec, montré à un plan préparé par Gaston Lemay, arpenteur-géomètre, en date du deuxième (2e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et portant le numéro 4-10128-1-C-4 et le numéro 1709 de ses minutes et composé des parties des lots suivants:

1.2.8.1 une partie de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-TREIZE (93-ptie 1), du cadastre officiel de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal, bornée au nord-est par le lot 93-4 (avenue Deacon), au sud-est par une partie du lot originaire 93 (voie de

service de l'autoroute Trans-Canadienne), au sud et sud-ouest par une autre partie du lot 93-1 (voie de service de l'autoroute Trans-Canadienne), au nord-ouest par des parties des lots originaires 309 et 310 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève et par une partie du lot 309-1-1 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.8.2; mesurant, ladite partie, cinq cent quatre-vingt-un pieds (581.0') dans sa ligne nord-est, quatre cent quatre-vingt-six pieds (486.0') et deux cent seize pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (216.85') respectivement dans ses lignes sud-est, deux cent six pieds et trente-quatre centièmes de pied (206.34') et six cent vingt-six pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (626.83') respectivement dans ses lignes sud, cent pieds et soixante-treize centièmes de pied (100.73') dans sa ligne sud-ouest et mille quatre cent trente-deux pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (1,432.95') dans sa ligne nord-ouest; et contenant en superficie six cent quarante et un mille trois cent quarante-sept pieds carrés (641,347 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins; et

1.2.8.2 une partie de la subdivision numéro UN de la subdivision numéro UN du lot

originaire numéro TROIS CENT NEUF (309-1-ptie 1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève, de ladite division d'enregistrement, bornée au nord-est par le lot 309-1-3 (avenue Deacon), au sud-est par la partie du lot 93-1 du cadastre officiel de la paroisse de Pointe-Claire ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.8.1 et par une partie des lots originaires 309 et 310, au sud-ouest par une partie du lot originaire 309, par une autre partie dudit lot 309-1-1 (boulevard des Sources) et par une autre partie du lot originaire 309 (boulevard des Sources) et à l'ouest et au nord-ouest par le lot 309-1-2 (boulevard Brunswick); mesurant, ladite partie, cinq cent soixante-seize pieds (576.0') dans sa ligne nord-est, mille deux cent quatre-vingt-quatorze pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (1,294.85') (1,296.2' selon le cadastre) dans sa première ligne sud-est, quatre-vingt-seize pieds (96.0') dans sa première ligne sud-ouest, cent cinquante et un pieds et cinquante-six centièmes de pied (151.56') dans sa deuxième ligne sud-est, deux cent deux pieds et sept centièmes de pied (202.07') dans sa deuxième ligne sud-ouest, deux cent trente-neuf pieds et trois dixièmes de pied (239.3') dans sa troisième ligne sud-ouest, quarante-deux pieds et quarante-huit centièmes

de pied (42.48') dans sa ligne ouest, deux cent soixante-trois pieds (263.0'), cent vingt et un pieds et trente-quatre centièmes de pied (121.34') et mille soixante et un pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (1,061.86') (1,058.4' selon le cadastre) respectivement dans une ligne brisée nord-ouest; et contenant en superficie huit cent vingt-neuf mille quatre cent sept pieds carrés (829,407 pi.^{2}), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 3237 boulevard Brunswick, Dollard-des-Ormeaux, circonstances et dépendances.

1.2.9 1550, rue Bélanger, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection des rues Bélanger et Marquette, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par T.T. Katz, arpenteur-géomètre, en date du sixième (6e) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-six (1986) et portant le numéro 12869 de ses minutes, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal:

(3)

1.2.9.1 les subdivisions numéros SOIXANTE-QUINZE, SOIXANTE-SEIZE, SOIXANTE-DIX-SEPT et SOIXANTE-DIX-HUIT du lot originaire numéro QUATRE-CENT-QUATRE-VINGT-TROIS (483-75, -76, -77 et -78) et les subdivisions numéros HUIT CENT QUATRE-VINGT-

ONZE, HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE, HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE et HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE dudit lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (483-891, -892, -893 et -894);

1.2.9.2 une partie de la subdivision numéro SOIXANTE-TREIZE dudit lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (483-ptie 73), de figure rectangulaire, bornée au nord-est par le lot 483-47 (rue Marquette), au sud-est par une partie du lot 483-72, au sud-ouest par le résidu dudit lot 483-73 (ruelle), et au nord-ouest par la partie du lot 483-74 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.9.3; mesurant, ladite partie, vingt-sept pieds et cinquante centièmes de pied (27.50') dans ses lignes nord-est et sud-ouest (25.0' selon le cadastre), soixante-quinze pieds et vingt centièmes de pied (75.20') dans sa ligne sud-est et soixante-quinze pieds et quatre-vingts centièmes de pied (75.80') dans sa ligne nord-ouest; et contenant en superficie deux mille soixante-seize pieds carrés (2,076 pi^2), le tout mesures anglaises et plus ou moins; et

1.2.9.3 une partie de la subdivision numéro SOIXANTE-QUATORZE dudit lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (483-ptie 74), de figure irrégulière, bornée au nord-est par le lot 483-47

(rue Marquette), au sud-est par la partie du lot 483-73 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.9.2, au sud par le résidu dudit lot 483-74 (ruelle) et au nord-ouest par le lot 483-75; mesurant, ladite partie, vingt-cinq pieds (25.0') dans sa ligne nord-est, soixante-quinze pieds et quatre-vingts centièmes de pied (75.80') dans sa ligne sud-est, vingt-six pieds et quarante-deux centièmes de pied (26.42') dans sa ligne sud et quatre-vingt-quatre pieds et quarante centièmes de pied (84.40') dans sa ligne nord-ouest; et contenant en superficie deux mille deux pieds carrés (2,002 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 1550, rue Bélanger, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.10 3245, rue Masson, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection de la rue Masson et de la 10e Avenue, en la ville de Montréal, province de Québec, composé des lots suivants, tous du cadastre officiel du village de Côte-de-la-Visitation, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.10.1 les subdivisions numéros HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT, HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT, HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF et HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DOUZE (172-887, -888, -889 et -890);

1.2.10.2 les subdivisions numéros DEUX, TROIS et QUATRE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-TREIZE (173-2, -3 et -4);

1.2.10.3 une partie de la subdivision numéro HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DOUZE (172-ptie 893), bornée vers le sud-ouest par une partie du lot 172-922 (10e Avenue), vers le nord-est par le résidu dudit lot 172-893 exproprié par la Ville de Montréal, vers le sud-est par une partie du lot 172-892 et vers le nord-ouest par une partie du lot 172-894; mesurant vingt-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (24.5') selon l'occupation (25.0' selon les titres et le cadastre) de largeur par quatre-vingt-neuf pieds et un dixième de pied (89.1') le long de sa ligne sud-est et quatre-vingt-neuf pieds (89.0') le long de sa ligne nord-ouest; et contenant approximativement en superficie deux mille cent quatre-vingt-deux pieds carrés (2,182 pi²), le tout, mesures anglaises et plus ou moins; et

1.2.10.4 une partie de la subdivision numéro UN dudit lot originaire numéro CENT SOIXANTE-TREIZE (173-ptie 1), bornée au nord-ouest par le lot 173-5 (ruelle), au nord-est par le lot 173-2, au sud-est par le lot 172-886 (rue Masson), au sud-ouest par le lot 172-887 et à l'ouest

par le résidu dudit lot 173-1 (ruelle); mesurant, ladite partie, onze pieds et quarante-cinq centièmes de pied (11.45') dans sa ligne ouest, seize pieds et neuf dixièmes de pied (16.9') dans sa ligne nord-ouest, cent quatre pieds et cinq dixièmes de pied (104.5') (105.0' selon le cadastre) dans sa ligne nord-est, vingt-cinq pieds (25.0') dans sa ligne sud-est et quatre-vingt-seize pieds et quatre dixièmes de pied (96.4') dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie deux mille cinq cent quatre-vingts pieds carrés (2,580 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 3245, rue Masson, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.11 3800, rue Ontario Est, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection de la rue Ontario Est et de l'avenue Valois, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Louis Langlois, arpenteur-géomètre, en date du vingt-deuxième (22e) jour de septembre mille neuf cent quatre-vingt-six (1986) et portant le numéro 10240 de ses minutes, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel du village de Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.11.1 les subdivisions numéros QUATRE-VINGT-HUIT, QUATRE-VINGT-NEUF, QUATRE-VINGT-DIX, QUATRE-VINGT-ONZE et QUATRE-VINGT-DOUZE du lot

originaire numéro VINGT-DEUX (22-88, -89, -90, -91 et -92);

1.2.11.2 une partie de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-QUATORZE dudit lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-ptie 94), bornée au nord-ouest par une partie du lot 22-94 (rue Ontario Est), au nord-est par le lot 18-151, au sud-est par le lot 22-93 (ruelle) et au sud-ouest par une partie du lot 22-95 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.11.3; mesurant, ladite partie, neuf mètres et quatre-vingt-onze centimètres (9,91 m) dans sa ligne nord-ouest, trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) (31,85 m suivant l'arpentage) dans sa ligne nord-est, neuf mètres et quatorze centimètres (9,14 m) dans sa ligne sud-est et trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie trois cent un mètres carrés et quatre-vingt-treize centimètres carrés (301,93 m^2);

1.2.11.3 une partie de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-QUINZE dudit lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-ptie 95), bornée au nord-ouest par une partie du lot 22-95 (rue Ontario Est), au nord-est par une partie du lot 22-94 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.11.2, au sud-est par le lot 22-93 (ruelle) et au sud-ouest

par une partie du lot 22-96 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.11.4; mesurant, ladite partie, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne nord-ouest, trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne nord-est, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne sud-est et trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie deux cent quarante et un mètres carrés et cinquante-cinq centimètres carrés (241,55 m²);

1.2.11.4 une partie de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-SEIZE dudit lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-ptie 96), bornée au nord-ouest par une partie du lot 22-96 (rue Ontario Est), au nord-est par une partie du lot 22-95 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.11.3, au sud-est par le lot 22-93 (ruelle) et au sud-ouest par une partie du lot 22-97 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.11.5; mesurant, ladite partie, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne nord-ouest, trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne nord-est, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne sud-est et trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne

sud-ouest; et contenant en superficie deux cent quarante et un mètres carrés et cinquante-cinq centimètres carrés (241,55 m²);

1.2.11.5 une partie de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-DIX-SEPT dudit lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-ptie 97), bornée au nord-ouest par une partie du lot 22-97 (rue Ontario Est), au nord-est par une partie du lot 22-96 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.11.4, au sud-est par le lot 22-93 (ruelle) et au sud-ouest par une partie du lot 22-98 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.11.6; mesurant, ladite partie, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne nord-ouest, trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne nord-est, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne sud-est et trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie deux cent quarante et un mètres carrés et cinquante-cinq centimètres carrés (241,55 m²);

1.2.11.6 une partie de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-DIX-HUIT dudit lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-ptie 98), bornée au nord-ouest par une partie du lot 22-98 (rue Ontario Est), au nord-est par une partie du lot 22-97 ci-dessus décrite au sous-

paragraphe 1.2.11.5, au sud-est par le lot 22-93 (ruelle), au sud-ouest par une partie du lot 22-99 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.11.7 et à l'ouest par une partie du lot 22-98 (rue Ontario Est); mesurant, ladite partie, quatre mètres et huit centimètres (4,08 m) dans sa ligne nord-ouest, trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne nord-est, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne sud-est, vingt-six mètres et vingt et un centimètres (26,21 m) dans sa ligne sud-ouest et six mètres et soixante et un centimètres (6,61 m) dans sa ligne ouest; et contenant en superficie deux cent trente et un mètres carrés et sept décimètres carrés (231,7 m^2); et

1.2.11.7 une partie de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-DIX-NEUF dudit lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-ptie 99), bornée à l'ouest par une partie du lot 22-99 (rue Ontario Est), au nord-est par une partie du lot 22-98 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.11.6, au sud-est par le lot 22-93 (ruelle) et au sud-ouest par le lot 22-108 (avenue Valois); mesurant, ladite partie, treize mètres et quatre-vingt-un centimètres (13,81 m) dans sa ligne ouest, vingt-six mètres et vingt et un centimètres (26,21 m) dans sa ligne

nord-est, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne sud-est et quatorze mètres et soixante-huit centimètres (14,68 m) (14,94 m selon l'arpentage) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie cent cinquante-cinq mètres carrés et huit décimètres carrés (155,8 m²).

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 3800, rue Ontario Est, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.12 5400, avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal

Un emplacement ayant front sur l'avenue Pierre-de-Coubertin, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du onzième (11e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) sous le numéro I 41520 et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.12.1 une partie du lot originaire numéro HUIT (ptie 8), bornée au nord-ouest par une partie du lot 8 (avenue Pierre-de-Coubertin), au nord-est par une partie du lot 9-10 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.12.2, au sud-est par une autre partie du lot 8 (rue Hochelaga) et au sud-ouest par une autre partie du lot 8 (Les Chemins de fer nationaux du Canada); mesurant, ladite partie, trente-cinq pieds et treize

centièmes de pied (35.13') dans sa ligne nord-ouest, huit cent soixante-dix pieds et quatre dixièmes de pied (870.4') (871.09' selon les titres) dans sa ligne nord-est, soixante-dix-sept pieds et quatre dixièmes de pied (77.4') (80.34' selon les titres) dans sa ligne sud-est et cinq cent seize pieds et trois centièmes de pied (516.03') dans un premier segment de sa ligne sud-ouest et trois cent soixante et un pieds et trois dixièmes de pied (361.3') (362.68' selon les titres) dans un deuxième segment de sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie soixante mille huit cent trente pieds carrés (60,830 pi^2) (61,708 pi^2 selon les titres); et

1.2.12.2 une partie de la subdivision numéro DIX du lot originaire numéro NEUF (9-ptie 10), bornée au nord-ouest par une partie du lot 9 (avenue Pierre-de-Coubertin), au nord par une partie du lot 9-10 (boulevard L'Assomption), au nord-est par le lot 9-6 (boulevard L'Assomption), à l'est par une partie du lot 9-10 (boulevard L'Assomption), au sud-est par une partie du lot 9 (rue Hochelaga) et au sud-ouest par la partie du lot 8 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.12.1; mesurant, ladite partie, sept cent onze pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (711.85') dans sa ligne nord-ouest, seize

9 ptie 10

pieds et deux dixièmes de pied (16.2') dans sa ligne nord, huit cent quarante et un pieds et quatre dixièmes de pied (841.4') dans sa ligne nord-est, seize pieds et trois dixièmes de pied (16.3') dans sa ligne est, sept cent douze pieds et soixante-cinq centièmes de pied (712.65') dans sa ligne sud-est et huit cent soixante-dix pieds et quatre dixièmes de pied (870.4') dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie six cent vingt-quatre mille neuf cent quarante-quatre pieds carrés (624,944 pi²).

Avec la bâtisse dessus construite portant le numéro 5400, avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.13 5600, avenue Pierre-de-Coubertin, et 2555, boulevard L'Assomption, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection de l'avenue Pierre-de-Coubertin et du boulevard L'Assomption, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du onzième (11e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), sous le numéro I 41520, plus précisément désigné comme suit, savoir:

1.2.13.1 la subdivision numéro QUINZE du lot originaire numéro QUINZE (15-15) du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal; et

1.2.13.2 la subdivision numéro CENT QUATRE du lot originaire numéro VINGT (20-104) dudit cadastre officiel.

Avec la bâtisse dessus construite portant les numéros 5600, avenue Pierre-de-Coubertin et 2555, boulevard L'Assomption, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.14 5201 et 5225, chemin Queen Mary et 5115, avenue Trans Island, Montréal

Un emplacement ayant front sur le chemin Queen Mary, entre les avenues Mountain Sights et Trans Island, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du vingt-troisième (23e) jour de janvier mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et portant le numéro 4185 de ses minutes, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.14.1 les subdivisions numéros DIX-NEUF, VINGT et VINGT ET UN du lot originaire numéro CINQUANTE (50-19, -20 et -21);

1.2.14.2 les subdivisions numéros UN et DEUX de la subdivision numéro VINGT-DEUX dudit lot originaire numéro CINQUANTE (50-22-1 et -2);

1.2.14.3 les subdivisions numéros VINGT-TROIS et VINGT-QUATRE dudit lot originaire numéro CINQUANTE (50-23 et -24);

1.2.14.4 les subdivisions numéros UN et DEUX de la subdivision numéro VINGT-CINQ dudit lot

originaire numéro CINQUANTE (50-25-1 et -2);

1.2.14.5 les subdivisions numéros VINGT-SIX, CINQUANTE-SEPT, CINQUANTE-HUIT, CINQUANTE-NEUF, SOIXANTE, SOIXANTE ET UN et SOIXANTE-DEUX dudit lot originaire numéro CINQUANTE (50-26, -57, -58, -59, -60, -61 et -62);

1.2.14.6 une partie de la subdivision numéro MILLE CENT CINQUANTE-NEUF dudit lot originaire numéro CINQUANTE (50-ptie 1159), de figure irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 50-19, au nord-est par le lot 50-1 (avenue Mountain Sights), à l'est et au sud-est par une partie du lot 50-1159 (chemin Queen Mary) et au sud-ouest par les lots 50-57, 50-58, 50-59 et par la partie du lot 50-1182 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.14.7; mesurant, ladite partie, soixante-dix-neuf pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (79.92') (80.2' selon les titres et 79.77' selon le cadastre) dans sa ligne nord-ouest, deux cent quarante-huit pieds et cinq centièmes de pied (248.05') dans sa ligne nord-est, sept pieds et treize centièmes de pied (7.13') dans sa ligne est, soixante-quinze pieds et deux dixièmes de pied (75.2') dans sa ligne sud-est et deux cent cinquante-quatre pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (254.55') dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie vingt mille trois cent trente-huit

pieds carrés (20,338 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins; et

1.2.14.7 une partie de la subdivision numéro MILLE CENT QUATRE-VINGT-DEUX dudit lot originaire numéro CINQUANTE (50-ptie 1182), de figure irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 50-57, au nord-est par la partie du lot 50-1159 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.14.6, au sud-est par une partie du lot 50-1182 (chemin Queen Mary) et au sud-ouest par une partie du lot 50-92 (avenue Trans Island); mesurant, ladite partie, quatre-vingts pieds et quatre dixièmes de pied (80.4') (80.0' selon le cadastre) dans sa ligne nord-ouest, cent quatre-vingt-seize pieds et vingt-quatre centièmes de pied (196.24') dans sa ligne nord-est, quatre-vingts pieds et cinq dixièmes de pied (80.5') dans sa ligne sud-est et cent quatre-vingt-dix-sept pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (197.84') dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie quinze mille huit cent soixante-sept pieds carrés (15,867 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant les numéros 5201, 5225 chemin Queen Mary et 5115 avenue Trans Island, Montréal, circonstances et dépendances.

Sujet, ledit emplacement, aux actes enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous les numéros 3079338 et 3530781 relativement à l'acquisition par la Ville de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal d'une partie dudit emplacement, en tréfonds, pour fins de conduite souterraine et de transport en commun souterrain connu sous le nom «Métro».

1.2.15 4405, rue Sainte-Catherine Est, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine Est et de l'avenue Morgan, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Gaston Lemay, arpenteur-géomètre, en date du deuxième (2e) jour de novembre mille neuf cent quatre-vingt-trois (1983) et portant le numéro 4-12251-C-2 et le numéro 825 de ses minutes et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel du village de Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.15.1 la subdivision numéro UN de la subdivision numéro SEIZE du lot originaire numéro SEPT (7-16-1);

1.2.15.2 la subdivision numéro SOIXANTE-DIX-NEUF dudit lot originaire numéro SEPT (7-79); et

1.2.15.3 une partie de la subdivision numéro SOIXANTE-SEPT du lot originaire numéro QUATRE (4-ptie 67), bornée au nord-est par le lot 4-67-1, au sud-est par le lot 4-66 (rue Sainte-Catherine Est), au sud-ouest par le lot 7-79 et au nord-ouest par le lot 4-71 (ruelle); mesurant,

ladite partie, cent pieds et trente-trois centièmes de pied (100.33') dans sa ligne nord-est, seize pieds (16.0') dans sa ligne sud-est, cent pieds (100.0') dans sa ligne sud-ouest et seize pieds (16.0') dans sa ligne nord-ouest; et contenant en superficie mille six cent deux pieds carrés (1,602 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant les numéros 4405, rue Sainte-Catherine Est et 1415, avenue Morgan, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.16 5300, rue St-Hubert, Montréal

Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Hubert, en la ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision numéro TROIS CENT TRENTE-CINQ du lot originaire numéro TROIS CENT VINGT-SIX (326-335) du cadastre officiel du village de Côte-Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 5300, rue Saint-Hubert, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.17 9021, boulevard Saint-Michel, Montréal

Un emplacement ayant front sur le boulevard Saint-Michel, en la ville de Montréal, province de Québec, composé des subdivisions numéros TROIS, QUATRE, CINQ, SIX, SEPT, HUIT, NEUF, DIX, ONZE, DOUZE, TREIZE, QUATORZE et QUINZE du lot originaire numéro TROIS

CENT CINQUANTE (350-3, -4, -5, -6, -7, -8, -9, -10, -11, -12, -13, -14 et -15) du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 9021, boulevard Saint-Michel, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.18 5733 et 5737, rue Sherbrooke Ouest, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection de la rue Sherbrooke Ouest et de l'avenue Wilson, en la ville de Montréal, province de Québec et composé des subdivisions numéros TROIS CENT QUARANTE-QUATRE, TROIS CENT QUARANTE-CINQ et TROIS CENT QUARANTE-SIX du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-QUINZE (175-344, -345 et -346) du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant les numéros 5733 et 5737, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.19 6475 à 6485, rue Sherbrooke Ouest, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection de la rue Sherbrooke Ouest et du boulevard Cavendish, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du onzième (11e) jour de novembre mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et portant le numéro 4092 de ses minutes, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de

Montréal, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.19.1 la subdivision numéro UN de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-TROIS (153-1-1);

1.2.19.2 une partie de la subdivision numéro DEUX de la subdivision numéro UN dudit lot originaire numéro CENT CINQUANTE-TROIS (153-1-ptie 2), de figure parallélogrammatique, bornée au nord par le lot 153-2 (ruelle), au nord-est par une partie du lot 153-1-2, au sud par le lot 153-1-1 et au sud-ouest par le lot 153-5 (boulevard Cavendish); mesurant, ladite partie, soixante-sept pieds (67.0') dans ses lignes nord et sud et trente-quatre pieds et vingt-sept centièmes de pied (34.27') dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie deux mille cent quarante-quatre pieds carrés (2,144 pi^2) (2,124 pi^2 selon les titres), le tout mesures anglaises et plus ou moins; et

1.2.19.3 une partie de la subdivision numéro UN de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-TROIS A (153A-1-ptie 1), de figure trapézoïdale, bornée au nord par une partie du lot 153A-1-2, à l'est par une partie du lot 153A-1-1, au sud par une partie du lot 153A (rue Sherbrooke Ouest) et au sud-ouest par le lot 153-1-1; mesurant, ladite partie, trois cent

quarante-six pieds et neuf dixièmes de pied (346.9') (352.86' selon les titres) dans sa ligne nord, cent soixante-huit pieds (168.0') (168.09' selon les titres) dans sa ligne est, deux cent soixante-seize pieds et trois dixièmes de pied (276.3') (276.46' selon les titres) dans sa ligne sud et cent quatre-vingt-deux pieds et vingt-sept centièmes de pied (182.27') dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie cinquante-deux mille trois cent quarante-neuf pieds carrés (52,349 pi²) (52,863 pi² selon les titres), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant les numéros 6475 à 6485, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.20 6645, avenue Somerled, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection des avenues Somerled et Walkley, en la ville de Montréal, province de Québec et composé des subdivisions numéros QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE et SEPT CENT SEPT du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-DEUX (152-444 et -707) et de la subdivision numéro SEPT CENT SOIXANTE-SEIZE du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-DEUX A (152A-776) du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 6645, avenue Somerled,

Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.21 1495, avenue Van Horne, Outremont

Un emplacement ayant front sur l'avenue Van Horne, en la ville d'Outremont, province de Québec et composé des subdivisions numéros TRENTE-DEUX, TRENTE-TROIS, TRENTE-QUATRE, TRENTE-CINQ et TRENTE-SIX du lot originaire numéro TRENTE-SEPT (37-32, -33, -34, -35 et -36) et de la subdivision numéro DEUX CENT SEPT dudit lot originaire numéro TRENTE-SEPT (37-207) du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 1495, avenue Van Horne, Outremont, circonstances et dépendances.

1.2.22 11150, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds

Un emplacement ayant front sur le boulevard Gouin Ouest, en la ville de Pierrefonds, province de Québec, montré à un plan préparé par Gaston Lemay, arpenteur-géomètre, en date du vingt et unième (21e) jour de novembre mille neuf cent quatre-vingt (1980) et portant le numéro 390 de ses minutes, dossier numéro 4-1315-6-C-1, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro QUARANTE-SEPT (ptie 47) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève, division d'enregistrement de Montréal, bornée au nord par le boulevard Gouin Ouest, à l'est par le lot 47-1, au sud par une autre partie du lot 47 (Chemins de Fer Nationaux du Canada) et à l'ouest par le lot 47-230; mesurant, ladite partie, deux cent cinquante-cinq

pieds (255.0') dans sa ligne nord, deux cent cinquante-huit pieds et trois dixièmes de pied (258.3') dans sa ligne est, cent quatre-vingt-onze pieds et un dixième de pied (191.1') dans sa ligne sud et cent quatre-vingt-dix-huit pieds et six dixièmes de pied (198.6') dans sa ligne ouest; et contenant en superficie cinquante mille pieds carrés (50,000 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 11150, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds, circonstances et dépendances.

Sujet, ledit emplacement, à un avis d'imposition de réserve pour fins d'expropriation par le ministre des Transports enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 4306546 et relativement au réseau de transport souterrain connu sous le nom de «Métro»."

"ARTICLE 2

ETABLISSEMENT DE PROPRIETE

2.1 Le cédant est propriétaire des immeubles cédés pour les avoir acquis de Ivanhoé Inc. par acte de cession reçu devant Me Johanne Masson, notaire, le vingt-deuxième (22e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré aux bureaux des divisions d'enregistrement d'Arthabaska sous le numéro 296769, de Beauce sous le numéro 404999, de Chambly sous le numéro 847491, de Champlain sous le numéro 342278, de Chicoutimi sous le numéro 509773, de Châteauguay sous le numéro 239502, de Deux-Montagnes sous le numéro 303382, de Joliette sous le numéro 293119, de Lac-Saint-Jean-Est sous le numéro 184506, de Laprairie sous le numéro 302804, de L'Assomption sous le numéro 406176, de Laval sous le numéro 740258, de Lévis sous le numéro 344131, de Matane sous le numéro 134533, de Québec sous le numéro 1372122, de Richelieu sous le numéro 231826, de Rimouski sous le numéro 290956, de Saint-Hyacinthe sous le numéro 255548, de Sept-Iles sous le numéro 65799, de Shawinigan sous le numéro 160689, de Sherbrooke sous le numéro 388028, de Témiscouata sous le numéro 302065, de Terrebonne sous le numéro 912686, de Thetford Mines sous le numéro 127388, de Trois-Rivières sous le numéro 398965, de Vaudreuil sous le numéro 252493 et de Montréal sous le numéro 4282961.

ARTICLE 3

POSSESSION

3.1 Le cessionnaire sera propriétaire des immeubles cédés à compter de la date de signature des présentes et en prendra possession immédiate.

ARTICLE 4

CESSION DES BAUX ET DES CONTRATS DE SERVICE

4.1 Le cédant cède et transporte par les présentes au cessionnaire, présent et acceptant, tous ses droits, titres et intérêts dans les baux, les contrats de location et loyers et les conventions de services se rapportant aux immeubles cédés et le subroge dans tous ceux-ci, avec le droit pour le cessionnaire de percevoir les loyers et autres sommes payables en vertu desdits baux et contrats de service.

4.2 Le cessionnaire s'engage à respecter les obligations du cédant aux termes des baux, contrats de location et conventions de service mentionnés ci-dessus, à l'entière exonération du cédant, le cessionnaire étant subrogé dans tous les droits, titres, intérêts et obligations du cédant dans lesdits baux, contrats de location et conventions de service.

ARTICLE 5

CHARGES ET CONDITIONS

5.1 La présente cession est faite aux charges et conditions suivantes que le cessionnaire s'engage et s'oblige à remplir et à exécuter, savoir:

5.1.1 payer le coût du présent acte, de son enregistrement et celui des copies, dont une pour le cédant;

5.1.2 payer toutes les taxes, cotisations et répartitions foncières échues et à échoir, y compris la proportion de celles-ci pour l'année courante à compter de la date des présentes, et payer toute dépense relative aux immeubles cédés à compter de la même date;

5.1.3 prendre les immeubles cédés dans l'état où ils se trouvent actuellement;

5.1.4 assumer, à compter de la date des présentes, et à l'égard des immeubles cédés, toutes les obligations du cédant en vertu de ses titres d'acquisition; et

5.1.5 assumer toutes les obligations du cédant, le cas échéant, en vertu de clauses contenant des droits de préemption ou de premier refus et des options d'achat dans les actes suivants:

5.1.5.1 acte de vente reçu devant Me Yvon Groulx, notaire, le 7 juillet 1965 par Paul Deschamps à Ivanhoe Corp., dont copie a été enregistrée audit bureau d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 113003, affectant l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.2 des présentes;

5.1.5.2 acte de vente reçu devant Me Pierre Rheault, notaire, le 14 décembre 1987 par la Ville de Lévis à Ivanhoé Inc., dont copie a été enregistrée audit bureau d'enregistrement de Lévis sous le numéro 314351, affectant l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.6 des présentes;

5.1.5.3 bail en date du 30 mars 1967 entre Ivanhoe Corporation et Canadian Petrofina Limited enregistré par bordereau audit bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2045397, affectant l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.8 des présentes; et

5.1.5.4 bail en date du 8 février 1984 entre Ivanhoe Inc. et 129408 Canada Ltd., affec-

tant l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.18 des présentes.

ARTICLE 6

DECLARATIONS DU CEDANT

6.1 Le cédant fait les déclarations suivantes et s'en porte garant, savoir:

6.1.1 il a été dûment constitué en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies*, L.R.Q., c. C-38 sous la dénomination sociale de 2744-5949 Québec Inc.; le huitième (8e) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), ladite dénomination sociale a été changée par voie de statuts de modification pour celle de «Les Propriétés Ivanhoé Inc./Ivanhoe Properties Inc.»; le quatorzième (14e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990), le cédant s'est fusionné avec Les Centres Commerciaux Steinberg Limitée et a conservé son appellation; le vingt-troisième (23e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990), il a changé sa dénomination sociale en vertu de statuts de modification pour celle de Ivanhoé Inc.; et il possède tous les pouvoirs et autorisations corporatifs nécessaires aux fins de lui permettre de posséder et de disposer des immeubles qu'il a achetés et pour accomplir toutes les conditions du présent acte et des autres documents ou conventions pouvant être requis pour compléter les transactions prévues aux présentes;

6.1.2 toutes les taxes et cotisations, tant générales que spéciales, scolaires et municipales et toutes autres taxes affectant les immeubles cédés ont été acquittées à cette date et aucune d'icelles n'a été consolidée ou payée

avec subrogation en faveur d'une tierce partie;

6.1.3 il a fourni au cessionnaire tous les titres en sa possession; et

6.1.4 il n'est pas un non-résident canadien au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au sens de la *Loi sur les impôts* et il n'a pas l'intention de modifier telle résidence, le cédant faisant cette déclaration solennelle, la croyant vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle avait été faite sous serment en vertu de la *Loi sur la preuve* (Canada).

ARTICLE 7

DECLARATIONS DU CESSIONNAIRE

7.1 Le cessionnaire déclare qu'il n'est pas un cessionnaire qui ne réside pas au Canada au sens de la *Loi concernant les droits sur les transferts de terrain* (L.R.Q., c. D-17).

ARTICLE 8

PRIX

8.1 La présente vente est ainsi faite et consentie en considération de la somme de cent trente millions cent quatre-vingt-trois mille deux cents dollars (130 183 200 $), monnaie ayant cours légal au Canada, que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire ce jour, dont quittance générale, totale et finale.

8.2 Il n'y aura aucun privilège ou hypothèque en faveur du cédant, ce dernier y renonçant expressément.

ARTICLE 9

CLAUSE D'AJUSTEMENTS

9.1 Les comparants reconnaissent que les ajustements de toute sorte ont été effectués entre eux et par eux-mêmes en date de ce jour, et s'en donnent quittance mutuelle et réciproque.

9.2 Tous autres ajustements, s'il en est, seront effectués ultérieurement entre les comparants, en date des présentes.

ARTICLE 10

CLAUSE INTERPRETATIVE

10.1 Chaque fois que le contexte l'exige dans le présent acte, le nombre singulier comprend le pluriel et le genre masculin comprend le féminin.

ARTICLE 11

TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

11.1 Le cédant et le cessionnaire déclarent que la présente transaction constitue une fourniture taxable des immeubles en vente aux fins de la taxe sur les produits et services («TPS») perçue conformément à la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada). Les parties déclarent en outre que la TPS n'est pas incluse dans le prix de vente.

11.2 Le cédant déclare que son numéro d'enregistrement aux fins de la TPS est R102544053. Le cessionnaire déclare que son numéro d'enregistrement aux fins de la TPS est R129115465.

11.3 Le cessionnaire déclare que la TPS applicable à la présente transaction est soumise aux dispositions des articles 221(2), 228(4) et 228(6) de la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada) et qu'en conséquence le cédant n'est pas tenu de percevoir la TPS.

ARTICLE 12

MENTIONS EXIGEES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI AUTORISANT LES MUNICIPALITES A PERCEVOIR UN DROIT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIERES

Les comparants, pour se conformer à ladite loi, font les déclarations suivantes:

12.1 les noms du cédant et du cessionnaire et leur adresse principale et l'adresse de leur siège social sont ceux indiqués à la comparution des présentes;

12.2 les immeubles cédés sont situés en les municipalités suivantes, selon l'énumération mentionnée au paragraphe 1.2, savoir:

Propriété	Municipalité
1.2.1	Greenfield Park
1.2.2	Repentigny
1.2.3	Laval
1.2.4	Laval
1.2.5	Laval
1.2.6	Lévis
1.2.7	Anjou
1.2.8	Dollard-des-Ormeaux
1.2.9	Montréal
1.2.10	Montréal
1.2.11	Montréal
1.2.12	Montréal
1.2.13	Montréal
1.2.14	Montréal
1.2.15	Montréal
1.2.16	Montréal
1.2.17	Montréal
1.2.18	Montréal
1.2.19	Montréal
1.2.20	Montréal
1.2.21	Outremont
1.2.22	Pierrefonds
1.2.23	Québec
1.2.24	Sorel
1.2.25	Trois-Rivières

12.3 les parties établissent la valeur de la contrepartie de chaque immeuble, selon l'énumération mentionnée au paragraphe 1.2, comme suit:

Propriété	Contrepartie
1.2.1	dix-neuf millions neuf cent mille dollars (19 900 000 $);
1.2.2	un million soixante-quinze mille dollars (1 075 000 $);
1.2.3	seize millions de dollars (16 000 000 $);
1.2.4	deux millions cent soixante-quinze mille dollars (2 175 000 $);
1.2.5	six millions de dollars (6 000 000 $);
1.2.6	trois millions cinq cent mille dollars (3 500 000 $);
1.2.7	deux millions sept cent mille dollars (2 700 000 $);
1.2.8	trente-deux millions sept cent mille dollars (32 700 000 $);
1.2.9	neuf cent vingt-cinq mille dollars (925 000 $);
1.2.10	un million quatre cent mille dollars (1 400 000 $);
1.2.11	un million de dollars (1 000 000 $);
1.2.12	sept millions deux cent mille dollars (7 200 000 $);
1.2.13	dix millions trois cent mille dollars (10 300 000 $);
1.2.14	trois millions cinq cent mille dollars (3 500 000 $);
1.2.15	un million cinq cent cinquante mille dollars (1 550 000 $);
1.2.16	un million six cent vingt-cinq mille dollars (1 625 000 $);

1.2.17	un million deux cent soixante-quinze mille dollars (1 275 000 $);
1.2.18	huit cent soixante-quinze mille dollars (875 000 $);
1.2.19	trois millions de dollars (3 000 000 $);
1.2.20	un million cent vingt-cinq mille dollars (1 125 000 $);
1.2.21	un million six cent dix-huit mille deux cents dollars (1 618 200 $);
1.2.22	deux cent quarante mille dollars (240 000 $);
1.2.23	deux millions neuf cent mille dollars (2 900 000 $);
1.2.24	trois millions deux cent cinquante mille dollars (3 250 000 $);
1.2.25	quatre millions trois cent cinquante mille dollars (4 350 000 $);

12.4 les droits de mutation, si exigibles, sont, selon l'énumération mentionnée au paragraphe 1.2, les suivants:

Propriété	Droits
1.2.1	cent dix-neuf mille deux cent cinquante dollars (119 250 $);
1.2.2	six mille trois cents dollars (6 300 $);
1.2.3	quatre-vingt-quinze mille huit cent cinquante dollars (95 850 $);
1.2.4	douze mille neuf cent dollars (12 900 $);

1.2.5 trente-cinq mille huit cent cinquante dollars (35 850 $);

1.2.6 vingt mille huit cent cinquante dollars (20 850 $);

1.2.7 seize mille cinquante dollars (16 050 $);

1.2.8 cent quatre-vingt-seize mille cinquante dollars (196 050 $);

1.2.9 cinq mille quatre cents dollars (5 400 $);

1.2.10 huit mille deux cent cinquante dollars (8 250 $);

1.2.11 cinq mille huit cent cinquante dollars (5 850 $);

1.2.12 quarante-trois mille cinquante dollars (43 050 $);

1.2.13 soixante et un mille six cent cinquante dollars (61 650 $);

1.2.14 vingt mille huit cent cinquante dollars (20 850 $);

1.2.15 neuf mille cent cinquante dollars (9 150 $);

1.2.16 neuf mille six cents dollars (9 600 $);

1.2.17 sept mille cinq cents dollars (7 500 $);

1.2.18 cinq mille cent dollars (5 100 $);

1.2.19 dix-sept mille huit cent cinquante dollars (17 850 $);

1.2.20 six mille six cents dollars (6 600 $);

1.2.21 neuf mille cinq cent cinquante-neuf dollars et vingt cents (9 559,20 $);

1.2.22 mille deux cent quatre-vingt-dix dollars (1 290 $);

1.2.23 dix-sept mille deux cent cinquante dollars (17 250 $);

1.2.24 dix-neuf mille trois cent cinquante dollars (19 350 $);

1.2.25 vingt-cinq mille neuf cent cinquante dollars (25 950 $);

12.5 en vertu de l'article 19(d) de la *Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières* (L.R.Q., c. M-39), il y a exonération du paiement du droit de mutation, car le cessionnaire est la filiale du cédant dans une proportion d'au moins quatre-vingt-dix pour cent (90%).

DONT ACTE:

FAIT ET PASSE en la ville de Montréal, province de Québec, sous le numéro quatre mille six cent quatorze des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, les parties ont signé avec et en présence du notaire soussigné.

(signé) IVANHOE INC.
" par: E. Claude Molleur
" par: A. Charest

IMMOCAD INC.
" par: J.C. Scraire
" par: G. Mathieu

" PIERRE VENNE, notaire "

Je certifie le présent extrait être conforme à l'original.

Daté à Montréal, ce premier jour de mai mil neuf cent quatre-vingt-onze.



19E266A

Pg 186

CODE NM 2282

N O. 1148

EXTRAIT D'UN ACTE DE VENTE.

D'UN ACTE DE VENTE PAR IVANHOE INC A LES PROPRIETES IVANHOE INC. EXECUTE DEVANT LE NOTAIRE SOUSSIGNE A MONTREAL LE VINGT-DEUXIEME JOUR DE MAI MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX LES CLAUSES SUIVANTES ONT ETE LITTERALEMENT EXTRAITES

" L'AN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX (1990), le vingt-deuxième (22e) jour de mai.

DEVANT Me JOHANNE NASSON, notaire, à Montréal, province de Québec.

COMPARAISSENT: IVANHOE INC., compagnie dûment constituée, ayant son siège social au 3500, boulevard de Maisonneuve Ouest, 2, Place Alexis Nihon, 15e étage, en la ville de Westmount, province de Québec, H3Z 2W4, agissant et représentée aux présentes par Me E. Claude Molleur et Monsieur André Charest, ses représentants dûment autorisés aux fins des présentes, en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite compagnie en date du vingt-deuxième (22e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990), dont un extrait certifié demeure annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour identification par lesdits représentants avec et en présence du notaire soussigné, _____

(ci-après appelée le «cédant»):

PREMIERE PARTIE CONTRACTANTE

ET: LES PROPRIETES IVANHOE INC., compagnie dûment constituée, ayant son siège social au 3500, boulevard de Maisonneuve Ouest, 2, Place Alexis Nihon, 15e étage, en la ville de Westmount, province de Québec, H3Z 2W4, agissant et représentée aux présentes par Me E. Claude Molleur et par Monsieur André Charest, ses représentants, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite compagnie en date du vingt-deuxième (22e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990), dont un extrait certifié demeure annexé

PROVINCE DE QUÉBEC 20.00 TIMBRE DE LOI

Division d'Enregistrement - MONTRÉAL
Je certifie que ce document a été enregistré
Ce 1990-05-25 . 14 40
année mois jour heure minute
sous le numéro 4282961
Registrateur-adj.

1010567476

Par dépôt No. 152 723 Y
le 91-03-12

les privilèges et hypothèques
résultant de l'acte no. 4185780
sont radiés.

Le Greffier
91.06.06.

Mainlevée No. 584421
le 1992.04-30
par
les privilèges, hypothèques et autres droits
lui résultant de l'acte no. 2257762 et 2294249
sur les lots:
15-19, 15-20-27, 18-679-1, 18-919, 18-1107, 15-20-11
et une ptie décrite du lot 15 par. Sault au Récollet et 970-699 et 971-750 Par. de Lachine seulement.

Claude Thivierge
Registrateur adjoint
92-05-01

aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour identification par lesdits représentants avec et en présence du notaire soussigné, _____

(ci-après appelée le «cessionnaire»).

DEUXIEME PARTIE CONTRACTANTE

LESQUELLES PARTIES DECLARENT CE QUI SUIT, SAVOIR:

ATTENDU QUE le cédant est une filiale à cent pour cent (100%) du cessionnaire; et

ATTENDU QUE par convention intervenue sous seing privé ce jour entre les parties, le cédant distribuera tous ses actifs au cessionnaire et le cessionnaire prendra en charge tous les passifs du cédant, le tout avec effet le vingt-deuxième (22e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) à la fermeture des affaires. _____

EN CONSEQUENCE, LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1

PROPRIETE

1.1 Le cédant, par les présentes, vend, cède et transporte au cessionnaire, à ce présent et acceptant, la totalité de tous les immeubles appartenant au cédant, comprenant, sans limiter la généralité de ce qui précède, tous les terrains, édifices, droits de servitude, droits d'emphytéose, droits de superficie, options ou droits d'achat portant sur des immeubles, ou droits de préemption portant sur des immeubles, ou droits de véto, d'approbation ou de première opportunité portant sur des immeubles, contenus ou non dans des contrats ou des baux ou dans quelque autre document, relativement à des immeubles (ci-

Réquisition No: 1688038
Présentée le:
l'inscription de tous les droits hypothécaires en fav de Standard Life et Compagnie Trust Royal résultant du document ou de la réquisition No: 2648745
2648746
est supprimée.
R Vaz
95 05 24

Réquisition No: 1699111
Présentée le: 95-05-24
l'inscription de: les droits hypothécaires
résultant du document ou de la réquisition No: 2648745
est supprimée par jugement sur les lots 5-387; 8-7 Par. Longue Pointe; 1-167 à 190, 192 à 195 Village Hochelaga.
95-10-05

après collectivement appelés «les immeubles cédés») et tous droits, garanties ou actions appartenant au cédant relativement aux immeubles cédés, et comprenant sans limitation ce qui suit:

1.1.1 les immeubles plus particulièrement décrits ci-après au paragraphe 1.2 et situés dans la province de Québec;

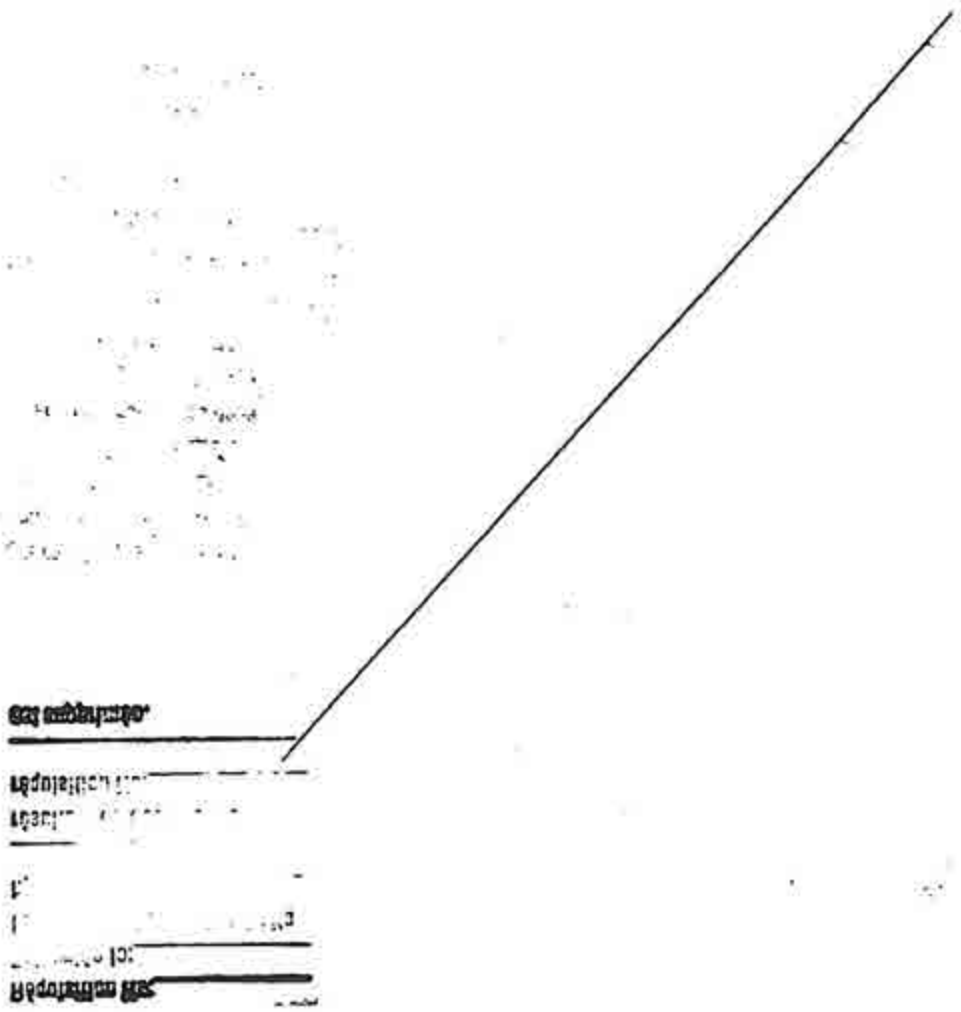
1.1.2 toutes les servitudes bénéficiant aux immeubles ci-après décrits au paragraphe 1.2;

1.1.3 toute option d'achat d'immeubles contenue dans tout bail d'immeubles ou dans quelque autre document en faveur du cédant; et

1.1.4 tout droit détenu par le cédant d'acheter des immeubles situés dans la province de Québec, y compris, sans limitation, tout droit d'achat accessoire à des servitudes créées en tout ou en partie au bénéfice des propriétés ci-après décrites au paragraphe 1.2 relativement à des fonds servants au cas où le propriétaire du fonds servant n'aurait pas respecté lesdites servitudes.

1.2 Les immeubles situés dans la province de Québec et mentionnés au sous-paragraphe 1.1.1 ci-dessus sont plus particulièrement décrits comme suit:"

4282961



" DIVISION D'ENREGISTREMENT

MONTREAL

4282961

1.2.31 Rue Sherbrooke Est et autoroute 25, Anjou

Une demie (½) indivise dans un emplacement situé à l'intersection de la rue Sherbrooke Est et de l'autoroute 25, en la ville d'Anjou, province de Québec, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.31.1 les lots originaires numéros CINQ CENT TRENTE-TROIS, CINQ CENT TRENTE-QUATRE, CINQ CENT TRENTE-CINQ et CINQ CENT TRENTE-SIX (533, 534, 535 et 536), et

1.2.31.2 une partie du lot originaire numéro TROIS CENT TRENTE-CINQ (ptie 335), bornée au nord-ouest et au nord-est par ledit lot 536 et au sud-est et au sud par des parties dudit lot 335; mesurant, ladite partie, cinquante-huit pieds et quatre-vingt-onze centièmes de pied (58.91') dans sa ligne nord-ouest, trente-trois pieds (33.0') dans sa ligne nord-est, trois pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pied (3.89') dans sa ligne sud-est et soixante-sept pieds et quarante-cinq centièmes de pied (67.45') le long d'un arc de cercle de soixante-deux pieds et cinquante centièmes de pied (62.50') de rayon vers le sud; et contenant, en superficie approximativement cinq cent quatre-vingt-un pieds carrés (581 pi^2), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec, le cas échéant, toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

1.2.32 6500, boulevard Joseph-Renaud, Anjou

Un emplacement ayant front sur le boulevard Joseph-Renaud, en la ville d'Anjou, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision numéro MILLE TROIS CENT du lot originaire numéro QUATRE CENT VINGT-NEUF (429-1300) du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 6500, boulevard Joseph-Renaud, Anjou, circonstances et dépendances.

1.2.33 10101, boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine, Anjou

Un emplacement ayant front sur le boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine, en la ville d'Anjou, province de Québec et composé de la subdivision numéro HUIT du lot originaire numéro QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (479-8) et la subdivision numéro CINQUANTE ET UN du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-UN (481-51) du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 10101, boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine, Anjou, circonstances et dépendances.

1.2.34 Centre Commercial Beaconsfield, Beaconsfield

Tous les droits, titres et intérêts du cédant y compris, mais sans limitation, tous droits de bailleur

emphytéotique, dans un emplacement situé à l'intersection du boulevard Saint-Charles et de la rue Beaurepaire, en la ville de Beaconsfield, province de Québec, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.34.1 une partie de la subdivision numéro CINQUANTE ET UN du lot originaire numéro VINGT-CINQ (25-ptie 51), de forme irrégulière, bornée à l'extrême nord par le lot 25-51-11 (rue Beaurepaire), à l'est par une partie du lot 27-1 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.34.2, au sud par le lot 25-51-153, dans une première ligne ouest par le lot 25-51-151 (chemin Kenwood), dans une deuxième ligne nord et dans une deuxième ligne ouest par le lot 25-51-12 (chemin Kenwood); mesurant, ladite partie, quatorze pieds (14.0') dans une première ligne nord, cinq pieds et neuf dixièmes de pied (5.9') dans une deuxième ligne nord, cinq cents pieds et quarante cinq centièmes de pied (500.45') dans sa ligne est, cinquante-six pieds et un dixième de pied (56.1') dans sa ligne sud, cent-soixante pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (160.87'), cent quarante-trois pieds (143.0') et cent seize pieds et soixante-quinze centièmes de pied (116.75') respectivement dans une première ligne ouest et quatre-vingt-deux pieds

(82.0') dans une deuxième ligne ouest; et contenant en superficie quatorze mille cent quatre-vingt-un pieds carrés (14,181 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins;

1.2.34.2 une partie de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro VINGT-SEPT (27-ptie 1), de forme irrégulière, bornée dans sa première ligne nord par une partie du lot 27-1 (rue Beaurepaire), dans sa deuxième ligne nord et à l'est par la partie du lot 27-1 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.34.3, au sud par la partie du lot 27-1 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.34.3 et par les lots 220-1 et 27-1-9 et à l'ouest par la partie du lot 25-51 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.34.1; mesurant, ladite partie, deux cent quatre-vingt-neuf pieds et douze centièmes de pied (289.12') dans une première ligne est, quatre-vingt-huit pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (88.74') dans une première ligne sud, cent quarante-deux pieds et trente-six centièmes de pied (142.36') dans une deuxième ligne est, quatre-vingts pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (80.87') dans une première ligne nord, soixante-cinq pieds et cinquante-trois centièmes de pied (65.53') dans une troisième ligne est, deux cent seize pieds et soixante-deux centièmes de pied (216.62') dans une

deuxième ligne sud, cinq cents pieds et quarante-cinq centièmes de pied (500.45') dans sa ligne ouest et cent deux pieds (102.0') et cent vingt-cinq pieds et trente-sept centièmes de pied (125.37') respectivement dans sa deuxième ligne nord, le tout mesures anglaises et plus ou moins;

1.2.34.3 une partie de ladite subdivision numéro UN dudit lot originaire numéro VINGT-SEPT (27-ptie 1), de forme irrégulière, bornée dans sa première ligne nord par une partie du lot 27-1 (rue Beaurepaire), dans sa deuxième ligne nord par une partie du lot 27-1 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.34.2, à l'est par une partie du lot 27 et une partie du lot 27-1 (boulevard Saint-Charles) et par une partie du lot 27-1 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.34.4, au sud par une partie du lot 27-1 (boulevard Saint-Charles), par une partie du lot 27-1 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.34.4, par les lots 27-1-27 et 220-1 et par une partie du lot 27-1 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.34.2 et à l'ouest par une partie du lot 27-1 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.34.2; mesurant, ladite partie, deux cent neuf pieds et soixante-trois centièmes de pied (209.63'), cent quatre-vingts pieds et sept dixièmes de pied (180.7'),

deux cent vingt-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (229.5') respectivement dans une première ligne nord, deux cent quinze pieds et un dixième de pied (215.1') dans une première ligne est, quatorze pieds et six dixièmes de pied (14.6') dans une première ligne sud, quatre-vingt-deux pieds et cinq dixièmes de pied (82.5') dans une deuxième ligne est, deux cent quatorze pieds et trente et un centièmes de pied (214.31') dans une deuxième ligne sud, cent quatre-vingt-huit pieds (188.0') dans une troisième ligne est, trois cent quatre-vingt-dix-huit pieds et huit dixièmes de pied (398.8') dans une troisième ligne sud, soixante-cinq pieds et cinquante-trois centièmes de pied (65.53') dans une première ligne ouest, quatre-vingts pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (80.87') dans une quatrième ligne sud, cent quarante-deux pieds et trente-six centièmes de pied (142.36') dans une deuxième ligne ouest, quatre-vingt-huit pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (88.74') dans une deuxième ligne nord et deux cent quatre-vingt-neuf pieds et douze centièmes de pied (289.12') dans une troisième ligne ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins; et

1.2.34.4 une partie de ladite subdivision numéro UN dudit lot originaire numéro VINGT-

SEPT (27-ptie 1), de forme irrégulière, bornée à l'est par une partie du lot 27-1 (boulevard Saint-Charles), au sud par le lot 27-1-27, à l'ouest et au nord par une partie du lot 27-1 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.34.3; mesurant, ladite partie, deux cent quatorze pieds et trente et un centièmes de pied (214.31') dans sa ligne nord, trente-sept pieds et cinq dixièmes de pied (37.5') et cent cinquante et un pieds et deux dixièmes de pied (151.2') respectivement dans sa ligne est, deux cent vingt-cinq pieds et huit dixièmes de pied (225.8') dans sa ligne sud et cent quatre-vingt-huit pieds (188.0') dans sa ligne ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites faisant partie du Centre commercial Beaconsfield, circonstances et dépendances.

Sujet à un bail emphytéotique consenti à Canadian Tire Corporation Limited, reçu devant Me David Whitney, notaire, le dix-septième (17e) jour de septembre, mille neuf cent soixante-treize (1973) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2463135, tel que modifié par acte enregistré sous le numéro 2531099, et affectant deux parties dudit emplacement, savoir:

une partie de la subdivision numéro CINQUANTE ET UN du lot originaire numéro VINGT-CINQ (25-ptie 51) du cadastre officiel de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregis-

trement de Montréal, bornée au nord par le lot 25-51-11 (rue Beaurepaire) et par le lot 25-51-12, à l'est par une partie du lot 27-1, au sud par le lot 25-51-153 et à l'ouest par le lot 25-51-151 (chemin Kenwood) et par le lot 25-51-12; mesurant, ladite partie, cinq pieds et neuf dixièmes de pied (5.9') dans une première ligne nord, cinq cents pieds et quarante-cinq centièmes de pied (500.45') dans sa ligne est, cinquante-six pieds et un dixième de pied (56.1') dans sa ligne sud, cent soixante pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (160.87') dans une première ligne ouest, cent quarante-trois pieds (143.0') dans une deuxième ligne ouest, cent seize pieds et soixante-quinze centièmes de pied (116.75') dans une troisième ligne ouest, quatorze pieds (14.0') dans une deuxième ligne nord et quatre-vingt-deux pieds (82.0') dans une quatrième ligne ouest; et contenant en superficie quatorze mille cent quatre-vingt-un pieds carrés (14,181 pi^2), le tout mesures anglaises et plus ou moins; et

une partie de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro VINGT-SEPT (27-ptie 1) dudit cadastre, bornée au nord par une partie du lot 27-1 (rue Beaurepaire) et par une autre partie du lot 27-1, à l'est par une partie du lot 27-1, au sud par une partie du lot 27-1 et par les lots 27-1-11 et 27-1-9, et à l'ouest par une partie du 25-51; mesurant, ladite partie, cent deux pieds (102.0') dans une première ligne nord, cent vingt-cinq pieds et trente-sept centièmes de pied (125.37') dans une deuxième ligne nord, deux cent quatre-vingt-neuf pieds et douze centièmes de pied (289.12') dans une première ligne est, quatre-vingt-huit pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (88.74') dans une première ligne sud,

cent quarante-deux pieds et quarante-six centièmes de pied (142.46') dans une deuxième ligne est, quatre-vingts pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (80.87') dans une troisième ligne nord, soixante-cinq pieds et cinquante-trois centièmes de pied (65.53') dans une troisième ligne est, deux cent seize pieds et soixante-deux centièmes de pied (216.62') dans une deuxième ligne sud et cinq cents pieds et quarante-cinq centièmes de pied (500.45') dans sa ligne ouest; et contenant en superficie cent mille soixante et onze pieds carrés (100,071 pi^2), le tout mesures anglaises et plus ou moins, et tel que montré à un plan préparé par David A.R. Rabin, arpenteur-géomètre, en date du 18 avril 1973, tel que révisé le 19 juin 1973 et le 30 avril 1974.

1.2.35 Boulevard Cavendish,
Côte Saint-Luc

Tous les droits, titres et intérêts du cédant, y compris tous droits de bailleur emphytéotique, dans un emplacement ayant front sur le boulevard Cavendish, en la cité de Côte Saint-Luc, province de Québec, et plus amplement décrit comme suit:

une partie de la subdivision numéro CENT DIX-SEPT du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-CINQ (85-ptie 117) du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal, bornée au nord-est par une partie du lot 85, étant la voie de service du boulevard Cavendish, au sud-est par une partie du lot 85-117, appartenant à Cavendish Shopping Centre Company Limited ou représentants, au sud-ouest par le lot 86-429 appartenant à Cavendish Shopping Centre Company Limited ou représentants et au nord-ouest par une autre partie du lot 85-117; mesurant,

ladite partie, deux cent deux pieds (202.0') dans sa ligne nord-est, deux cent soixante-sept pieds et dix-sept centièmes de pied (267.17') dans sa ligne sud-est, deux cent deux pieds (202.0') dans sa ligne sud-ouest et deux cent soixante-douze pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (272.97') dans sa ligne nord-ouest; et contenant en superficie cinquante-quatre mille cinq cent cinquante-quatre pieds carrés (54,554 pi^2), le tout mesures anglaises et plus ou moins; la ligne sud-est dudit emplacement est parallèle à la ligne nord-ouest du chemin Kildare et est située à cent soixante-quinze pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pied (175.89') au nord-est de ladite ligne nord-ouest du chemin Kildare, mesuré le long de la ligne sud-ouest de la voie de service du boulevard Cavendish.

Sujet, ledit emplacement, à un bail emphytéotique consenti à Cavendish Shopping Centre Company Limited, intervenu le quinzième (15e) jour de janvier mille neuf cent soixante-treize (1973) et enregistré par bordereau au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2403326, tel qu'amendé le dix-septième (17e) jour de décembre mille neuf cent soixante-treize (1973) par acte enregistré par bordereau audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2487812.

1.2.36 3237, boulevard Brunswick
(Les Galeries des Sources),
Dorval et Dollard-des-Ormeaux

Un emplacement ayant front sur le boulevard Brunswick, partiellement en la cité de Dorval et partiellement en la ville de Dollard-des-Ormeaux, province de Québec, montré à un plan préparé par Gaston Lemay, arpenteur-géomètre, en date du deuxième (2e)

jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et portant le numéro 4-10128-1-C-4 et le numéro 1709 de ses minutes et composé des parties des lots suivants:

1.2.36.1 une partie de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-TREIZE (93-ptie 1), du cadastre officiel de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal, bornée au nord-est par le lot 93-4 (avenue Deacon), au sud-est par une partie du lot originaire 93 (voie de service de l'autoroute Trans-Canadienne), au sud et sud-ouest par une autre partie du lot 93-1 (voie de service de l'autoroute Trans-Canadienne), au nord-ouest par des parties des lots originaires 309 et 310 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève et par une partie du lot 309-1-1 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.36.2; mesurant, ladite partie, cinq cent quatre-vingt-un pieds (581.0') dans sa ligne nord-est, quatre cent quatre-vingt-six pieds (486.0') et deux cent seize pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (216.85') respectivement dans ses lignes sud-est, deux cent six pieds et trente-quatre centièmes de pied (206.34') et six cent vingt-six pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (626.83') respectivement dans ses lignes sud, cent pieds et soixante-

treize centièmes de pied (100.73') dans sa ligne sud-ouest et mille quatre cent trente-deux pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (1,432.95') dans sa ligne nord-ouest; et contenant en superficie six cent quarante et un mille trois cent quarante-sept pieds carrés (641,347 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins; et _____

1.2.36.2 une partie de la subdivision numéro UN de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro TROIS CENT NEUF (309-1-ptie 1) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève, de ladite division d'enregistrement, bornée au nord-est par le lot 309-1-3 (avenue Deacon), au sud-est par la partie du lot 93-1 du cadastre officiel de la paroisse de Pointe-Claire ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.36.1 et par une partie des lots originaires 309 et 310, au sud-ouest par une partie du lot originaire 309, par une autre partie dudit lot 309-1-1 (boulevard des Sources) et par une autre partie du lot originaire 309 (boulevard des Sources) et à l'ouest et au nord-ouest par le lot 309-1-2 (boulevard Brunswick); mesurant, ladite partie, cinq cent soixante-seize pieds (576.0') dans sa ligne nord-est, mille deux cent quatre-vingt-quatorze pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (1,294.85')

(1,296.2' selon le cadastre) dans sa première ligne sud-est, quatre-vingt-seize pieds (96.0') dans sa première ligne sud-ouest, cent cinquante et un pieds et cinquante-six centièmes de pied (151.56') dans sa deuxième ligne sud-est, deux cent deux pieds et sept centièmes de pied (202.07') dans sa deuxième ligne sud-ouest, deux cent trente-neuf pieds et trois dixièmes de pied (239.3') dans sa troisième ligne sud-ouest, quarante-deux pieds et quarante-huit centièmes de pied (42.48') dans sa ligne ouest, deux cent soixante-trois pieds (263.0'), cent vingt et un pieds et trente-quatre centièmes de pied (121.34') et mille soixante et un pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (1,061.86') (1,058.4' selon le cadastre) respectivement dans une ligne brisée nord-ouest; et contenant en superficie huit cent vingt-neuf mille quatre cent sept pieds carrés (829,407 pi.^{2}), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 3237 boulevard Brunswick, Dollard-des-Ormeaux, circonstances et dépendances.

1.2.37 Les Jardins Dorval, Dorval

Tous les droits, titres et intérêts du cédant y compris, mais sans limitation, tous droits de bailleur emphytéotique, dans un emplacement situé à l'intersection de l'avenue

Dorval et du chemin Herron, en la cité de Dorval, province de Québec, composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la paroisse de Lachine, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.37.1 la subdivision numéro UN du lot originaire numéro SEPT CENT QUARANTE-DEUX (742-1), la subdivision numéro UN du lot originaire numéro SEPT CENT QUARANTE-TROIS (743-1), la subdivision numéro UN du lot originaire numéro SEPT CENT QUARANTE-QUATRE (744-1), la subdivision numéro UN du lot originaire numéro SEPT CENT QUARANTE-CINQ (745-1), la subdivision numéro UN du lot originaire numéro SEPT CENT QUARANTE-SIX (746-1) et les subdivisions numéros TROIS, CINQ, SIX, SEPT et HUIT du lot originaire numéro MILLE QUARANTE-NEUF (1049-3, -5, -6, -7 et -8); et

1.2.37.2 une partie de la subdivision numéro DIX dudit lot originaire numéro MILLE QUARANTE-NEUF (1049-ptie 10), telle que montrée à un plan préparé par Claude Lafrenière, arpenteur-géomètre, en date du vingt-quatrième (24e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-sept (1987) et portant le numéro 1127 de ses minutes, et plus amplement décrite comme suit:

de figure irrégulière, bornée à l'ouest par le lot 1039-80 et par une partie du lot 1049-10, au nord par une partie du lot 1049-10

et par le lot 1049-7, au nord-est par une partie du lot 1049-10, à l'est par une partie du lot 1049-10 et par l'autoroute 20 et par les lots 742-1, 743-1, 744-1, 745-1, 1049-7 et 804 (avenue Dorval), au sud par les lots 1049-7 et 1049-9 et au sud-ouest par le lot 1049-9; mesurant, ladite partie, trois cent soixante-cinq mètres et quarante-cinq centimètres (365,45 m) dans une première ligne ouest et quatorze mètres et cinq centimètres (14,05 m) dans une deuxième ligne ouest, treize mètres et soixante et onze centimètres (13,71 m), quinze mètres et trente-neuf centimètres (15,39 m), vingt-trois mètres et quarante et un centimètres (23,41 m), soixante-cinq mètres et cinquante-trois centimètres (65,53 m) respectivement dans ses lignes nord, soixante centimètres (0,60 m) dans une première ligne nord-est, cent neuf mètres et dix centimètres (109,10 m) dans une deuxième ligne nord-est, suivant un rayon de cent quatre-vingt-trois mètres et cinquante-sept centimètres (183,57 m), et quarante mètres et vingt centimètres (40,20 m) dans une troisième ligne nord-est, cinquante-quatre mètres et quatre-vingt-un centimètres (54,81 m) dans une première ligne est, suivant un rayon de dix-neuf mètres et quatre centimètres (19,04 m), et quarante-six mètres et

soixante-dix-neuf centimètres (46,79 m), cinquante-trois mètres et soixante-quatre centimètres (53,64 m) et cent soixante-treize mètres (173,0 m) dans ses autres lignes est, huit mètres et soixante-neuf centimètres (8,69 m) dans une première ligne sud et deux cent vingt-sept mètres et trente-huit centimètres (227,38 m) dans une deuxième ligne sud et six mètres et soixante-six centimètres (6,66 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie soixante-huit mille deux cent vingt-six mètres carrés et soixante-dix centimètres carrés (68 226,70 m²).

Avec toutes les bâtisses dessus construites faisant partie du centre commercial Les Jardins Dorval, circonstances et dépendances.

Sujet, lesdits lots 1049-3 et 1049-5 dudit cadastre, à un bail emphytéotique consenti à United Amusement Corporation Limited, reçu devant Me Philip Borrow, notaire, le dix-neuvième (19e) jour de juillet mille neuf cent soixante-trois (1963) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1687941, tel que cédé à Cinémas Unis Inc. par acte intervenu le vingt-neuvième (29e) jour de juillet mille neuf cent quatre-vingt-deux (1982) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 3283568.

1.2.38 2972, rue Remembrance
(Les Galeries Lachine), Lachine

Un emplacement ayant front sur la rue Remembrance, en la ville de Lachine,

province de Québec, et composé des subdivisions numéros VINGT-NEUF, TRENTE, TRENTE ET UN et TRENTE-DEUX du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (197-29, -30, -31 et -32), des subdivisions numéros CENT QUARANTE-HUIT, CENT QUARANTE-NEUF et CENT CINQUANTE du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (198-148, -149 et -150) et de la subdivision numéro CENT CINQUANTE-CINQ du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-TROIS (223-155) du cadastre officiel de ville de Lachine, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites faisant partie du centre commercial Les Galeries Lachine, circonstances et dépendances.

1.2.39 8051, rue George, LaSalle

La bâtisse et autres améliorations, circonstances et dépendances, portant le numéro 8051, rue George, LaSalle, et érigées sur un emplacement situé à l'intersection des rues Gagné et George, en la ville de LaSalle, province de Québec, et composé de la subdivision numéro DEUX de la subdivision numéro HUIT de la subdivision numéro DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE du lot originaire numéro NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (995-2896-8-2) et de la subdivision numéro NEUF de ladite subdivision numéro DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE dudit lot originaire numéro NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (995-2896-9) du cadastre officiel de la paroisse de Lachine, division d'enregistrement de Montréal, y compris tous droits, titres et intérêts, incluant tout droit de superficie, dans le bail dudit emplacement.

1.2.40 Place Newman,
LaSalle

Un emplacement situé à l'intersection des boulevards Newman et Shevchenko, en la ville de LaSalle, province de Québec, montré à un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du quinzième (15e) jour d'avril mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) sous le numéro M 21472, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la paroisse de Lachine, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.40.1 la subdivision numéro SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF du lot originaire numéro NEUF CENT SOIXANTE-DIX (970-699) et la subdivision numéro SEPT CENT CINQUANTE du lot originaire numéro NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE (971-750);

avec toutes les bâtisses dessus construites faisant partie du centre commercial Place Newman, circonstances et dépendances; et

un emplacement vacant situé en la ville de LaSalle, province de Québec, montré à un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du quinzième (15e) jour d'avril mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) sous le numéro P 11694 et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la paroisse de Lachine, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.40.2 une partie du lot originaire numéro NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE (ptie 971), bornée au nord-ouest par une partie du lot 971, au nord-est par le lot 971-84 (boulevard Shevchenko), au sud-est par une partie du

lot 973 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.40.3 et par le lot 971-13 (boulevard Newman) et au sud-ouest par le lot 971-750; mesurant, ladite partie, deux cent soixante-quinze pieds et soixante-treize centièmes de pied (275.73') dans sa ligne nord-ouest, dix pieds et soixante-dix-neuf centièmes de pied (10.79') dans sa ligne nord-est, trois cent soixante-dix-neuf pieds et trois centièmes de pied (379.03') dans une première ligne sud-est, cinq pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (5.84') dans une deuxième ligne sud-est et deux cent soixante-neuf pieds et quatre-vingts centièmes de pied (269.80') dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie trente-neuf mille neuf cent soixante-quatorze pieds carrés (39,974 pi^2), le tout mesures anglaises;

1.2.40.3 une partie du lot originaire numéro NEUF CENT SOIXANTE TREIZE (ptie 973), bornée au nord-ouest par une partie du lot 971 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.40.2, au nord-est par le lot 973-153 (boulevard Shevchenko) et au sud-est par le lot 973-15 (boulevard Newman) et par une partie du lot 973-8 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.40.4; mesurant, ladite partie, trois cent soixante-dix-neuf pieds et trois centièmes de pied (379.03') dans sa ligne nord-ouest,

cent trente-cinq pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied (135.78') dans une première ligne nord-est, cent quarante-cinq pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (145.84') dans une deuxième ligne nord-est, cinquante-quatre pieds et soixante-dix-sept centièmes de pied (54.77') dans une première ligne sud-est, cent cinquante-huit pieds (158.0') le long d'un arc ayant un rayon intérieur de mille trois cent quatre-vingt-douze pieds et sept dixièmes de pied (1,392.7') dans une deuxième ligne sud-est et deux cent trente-neuf pieds et quarante trois centièmes de pied (239.43') dans une troisième ligne sud-est; et contenant en superficie cinquante-sept mille neuf cent vingt-six pieds carrés (57,926 pi^2), le tout mesures anglaises; et

1.2.40.4 une partie de la subdivision numéro HUIT du lot originaire numéro NEUF CENT SOIXANTE-TREIZE (973-ptie 8), bornée au nord-est par le lot 973-8-1 (boulevard Shevchenko), au sud-est par le lot 973-15 (boulevard Newman) et au nord-ouest par une partie du lot 973 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.40.3; mesurant, ladite partie, vingt-six pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (26.92') dans sa ligne nord-est, soixante-six pieds et dix centièmes de pied (66.10') le long d'un arc ayant un rayon intérieur de mille

4282961

trois cent quatre-vingt-douze pieds et sept dixièmes de pied (1,392.7') dans sa ligne sud-est et cinquante-quatre pieds et soixante-dix-sept centièmes de pied (54.77') dans sa ligne nord-ouest; et contenant en superficie sept cent trente-cinq pieds carrés (735 pi^2), le tout mesures anglaises.

Sans bâtisse.

1.2.41 5000, rue Beaubien Est, Montréal

Un emplacement ayant front sur la rue Beaubien Est entre les 38e et 39e avenues, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Gilles Legault, arpenteur-géomètre, en date du neuvième (9e) jour de novembre mille neuf cent quatre-vingt-trois (1983) et portant le numéro 20043 de ses minutes, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel du village de la Côte-de-la-Visitation, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.41.1 les subdivisions numéros QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT, QUATRE CENT CINQUANTE-NEUF, QUATRE CENT SOIXANTE, QUATRE CENT SOIXANTE ET UN, QUATRE CENT SOIXANTE-DEUX, QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS, QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE, QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ, QUATRE CENT SOIXANTE-SIX, QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT, QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX, QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ONZE, QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE, QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE, QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE, QUA-

TRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE, QUATRE-CENT QUATRE-VINGT-SEIZE, QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT, QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, MILLE QUATRE CENT VINGT-CINQ, MILLE QUATRE CENT VINGT-SIX, MILLE QUATRE CENT VINGT-SEPT et MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-NEUF (189-458, -459, -460, -461, -462, -463, -464, -465, -466, -467, -490, -491, -492, -493, -494, -495, -496, -497, -498, -1425, -1426, -1427 et -1428);

1.2.41.2 une partie de la subdivision numéro QUATRE CENT SOIXANTE-DIX dudit lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-NEUF (189-ptie 470), bornée au nord-ouest par le lot 189-1426, au nord-est par les lots 189-1428, 189-498, 189-497, 189-496, 189-495, 189-494, 189-493, 189-492, 189-491, 189-490, au sud-est par les lots 189-1459 et 189-1443 et au sud-ouest par les lots 189-458, 189-459, 189-460, 189-461, 189-462, 189-463, 189-464, 189-465, 189-466, 189-467 et 189-1427; mesurant, ladite partie, douze pieds et un dixième de pied (12.1') dans sa ligne nord-ouest, deux cent soixante-dix-sept pieds et soixante-neuf centièmes de pied (277.69') dans sa ligne nord-est, douze pieds (12.0') dans sa ligne sud-est et deux cent soixante-dix-neuf pieds et vingt-huit centièmes de pied

(279.28') dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie trois mille trois cent quarante-deux pieds carrés (3,342 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 5000, rue Beaubien Est, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.42 1550, rue Bélanger,
Montréal

Un emplacement situé à l'intersection des rues Bélanger et Marquette, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par T.T. Katz, arpenteur-géomètre, en date du sixième (6e) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-six (1986) et portant le numéro 12869 de ses minutes, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.42.1 les subdivisions numéros SOIXANTE-QUINZE, SOIXANTE-SEIZE, SOIXANTE-DIX-SEPT et SOIXANTE-DIX-HUIT du lot originaire numéro QUATRE-CENT-QUATRE-VINGT-TROIS (483-75, -76, -77 et -78) et les subdivisions numéros HUIT CENT QUATRE-VINGT-ONZE, HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE, HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE et HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE dudit lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (483-891, -892, -893 et -894);

1.2.42.2 une partie de la subdivision numéro SOIXANTE-TREIZE dudit lot originaire numéro

QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (483-ptie 73), de figure rectangulaire, bornée au nord-est par le lot 483-47 (rue Marquette), au sud-est par une partie du lot 483-72, au sud-ouest par le résidu dudit lot 483-73 (ruelle), et au nord-ouest par la partie du lot 483-74 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.42.3; mesurant, ladite partie, vingt-sept pieds et cinquante centièmes de pied (27.50') dans ses lignes nord-est et sud-ouest (25.0' selon le cadastre), soixante-quinze pieds et vingt centièmes de pied (75.20') dans sa ligne sud-est et soixante-quinze pieds et quatre-vingts centièmes de pied (75.80') dans sa ligne nord-ouest; et contenant en superficie deux mille soixante-seize pieds carrés (2,076 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins; et

1.2.42.3 une partie de la subdivision numéro SOIXANTE-QUATORZE dudit lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TROIS (483-ptie 74), de figure irrégulière, bornée au nord-est par le lot 483-47 (rue Marquette), au sud-est par la partie du lot 483-73 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.42.2, au sud par le résidu dudit lot 483-74 (ruelle) et au nord-ouest par le lot 483-75; mesurant, ladite partie, vingt-cinq pieds (25.0') dans sa ligne nord-est, soixante-quinze pieds et quatre-vingts centièmes

de pied (75.80') dans sa ligne sud-est, vingt-six pieds et quarante-deux centièmes de pied (26.42') dans sa ligne sud et quatre-vingt-quatre pieds et quarante centièmes de pied (84.40') dans sa ligne nord-ouest; et contenant en superficie deux mille deux pieds carrés (2,002 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 1550, rue Bélanger, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.43 5150, chemin Côte-des-Neiges, Montréal

Un emplacement ayant front sur le chemin Côte-des-Neiges, en la ville de Montréal, province de Québec et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel du village de Côte-des-Neiges, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.43.1 la subdivision numéro UN du lot originaire numéro CENT QUARANTE-TROIS (143-1); et

1.2.43.2 une partie de la subdivision numéro DEUX du lot originaire numéro CENT QUARANTE-CINQ (145-ptie 2), bornée au nord-est par le lot 143-1, au sud-est, au sud-ouest et au nord-ouest par d'autres parties dudit lot 145-2; mesurant, ladite partie, cinquante-cinq pieds et cinquante-six centièmes de pied (55.56') de largeur par une profondeur de cent soixante et onze pieds et huit centièmes de pied (171.08') dans sa li-

gne nord-est et une profondeur de cent soixante-quatorze pieds et onze centièmes de pied (174.11') dans sa ligne sud-est; et contenant en superficie neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf pieds carrés (9,589 pi^2), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 5150, chemin Côte-des-Neiges, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.44 14020, rue de Montigny, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection des rues de Montigny et de la Rousselière, en la ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision numéro CINQ CENT SOIXANTE du lot originaire numéro DEUX CENT NEUF (209-560) du cadastre officiel de la paroisse de Pointe-aux-Trembles, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 14020, rue de Montigny, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.45 Centre Commercial Fleury, Montréal

Un emplacement ayant front sur la rue Fleury Est, en la ville de Montréal, province de Québec, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.45.1 les subdivisions numéros QUATRE-VINGT-UN et QUATRE-VINGT-DEUX du lot origi-

naire numéro CENT QUATRE-VINGT-SIX (186-81 et -82);

1.2.45.2 la subdivision numéro UN de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-TROIS dudit lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-SIX (186-83-1);

1.2.45.3 la subdivision numéro UN de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-QUATRE dudit lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-SIX (186-84-1); et

1.2.45.4 les subdivisions numéros CENT TRENTE-HUIT, CENT TRENTE-NEUF, CENT QUARANTE et CENT QUARANTE ET UN du lot originaire numéro DEUX CENT QUATRE (204-138, -139, -140 et -141).

Avec toutes les bâtisses dessus construites faisant partie du Centre commercial Fleury, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.46 2540, boulevard Henri-Bourrassa Est, Montréal

La bâtisse et autres améliorations, circonstances et dépendances, portant le numéro 2540, boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal, et érigées sur un emplacement situé à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa Est et de la rue André-Jobin, en la ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision numéro NEUF du lot originaire numéro CENT VINGT-HUIT (128-9) du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, y compris tous droits,

titres et intérêts, incluant tout droit de superficie, dans le bail dudit emplacement.

1.2.47 5400 et 5414, rue Hochelaga, Montréal

Un emplacement ayant front sur la rue Hochelaga, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du onzième (11e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) sous le numéro I 41520 et composé des parties des lots suivants, tous du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.47.1 une partie du lot originaire numéro HUIT (ptie 8), bornée au nord-ouest par une partie du lot 8 (rue Hochelaga), au nord-est par une partie du lot 9 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.47.2, au sud-est par le lot 506-1 (Les Chemins de fer nationaux du Canada) et au sud-ouest par une partie du lot 8 (Les Chemins de fer nationaux du Canada); mesurant, ladite partie, quatre-vingts pieds et soixante-six centièmes de pied (80.66') dans sa ligne nord-ouest, mille cent soixante-dix-sept pieds et neuf dixièmes de pied (1,177.9') (1,179.05' selon les titres) dans sa ligne nord-est, cent soixante et onze pieds et vingt-cinq centièmes de pied (171.25') dans une première ligne sud-est, cent neuf pieds et trente-six centièmes de pied (109.36') dans un premier segment d'une

première ligne sud-ouest, cent neuf pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (109.86') dans le deuxième segment de la première ligne sud-ouest, trois cent quarante-huit pieds et soixante-dix-neuf centièmes de pied (348.79') dans le troisième segment de la première ligne sud-ouest, onze pieds et trente-neuf centièmes de pied (11.39') dans une deuxième ligne sud-est et six cent trente pieds (630.0') dans une deuxième ligne sud-ouest; et contenant en superficie cent dix-sept mille sept cent soixante pieds carrés (117,760 pi²);

1.2.47.2 une partie du lot originaire numéro NEUF (ptie 9), bornée au nord-ouest par une partie du lot 9 (rue Hochelaga) et par d'autres parties du lot 9, au nord-est par une partie du lot 9 et une partie du lot 15 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.47.3, au sud-est par une partie du lot 506-3 et une partie du lot 9 et au sud-ouest par la partie du lot 8 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.47.1; mesurant, ladite partie, six cent seize pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (616.86') dans une première ligne nord-ouest, six cent un pieds et soixante-deux centièmes de pied (601.62') dans une première ligne nord-est, quatre-vingt-huit pieds et trente-deux centièmes de pied (88.32') dans une deuxième ligne nord-ouest, cent dix-huit

pieds et cinq centièmes de pied (118.05') dans un premier segment d'une deuxième ligne nord-est, quatre cent quarante-six pieds et quatorze centièmes de pied (446.14') dans un deuxième segment de la deuxième ligne nord-est, deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds et trois dixièmes de pied (297.3') dans une première ligne sud-est, cinquante pieds (50.0') dans une première ligne sud-ouest, quatre cent soixante-six pieds et cinq dixièmes de pied (466.5') (466.1' selon les titres) dans une deuxième ligne sud-est et mille cent vingt-sept pieds et six dixièmes de pied (1,127.6') (1,129.1' selon les titres) dans une deuxième ligne sud-ouest; et contenant en superficie sept cent quatre-vingt-seize mille deux cent quatre-vingt-onze pieds carrés (796,291 pi²) (797,115 pi² selon les titres); et

1.2.47.3 une partie du lot originaire numéro QUINZE (ptie 15), bornée au nord-est par une partie du lot 15, au sud-est par le lot 506-5 (Les Chemins de fer nationaux du Canada) et au sud-ouest par la partie du lot 9 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.47.2; mesurant, ladite partie, quatre cent quarante-trois pieds et soixante-deux centièmes de pied (443.62') dans sa ligne nord-est, quarante-deux pieds et quatorze centièmes de pied (42.14') dans sa ligne sud-est et quatre cent quarante-six

pieds et quatorze centièmes de pied (446.14') dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie neuf mille trois cent quarante-six pieds carrés (9,346 pi²).

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celles portant les numéros 5400 et 5414, rue Hochelaga, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.48 4280, rue Lafontaine Est, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection de la rue Lafontaine et de l'avenue Létourneux, en la ville de Montréal, province de Québec et composé des subdivisions numéros DEUX CENT TRENTE-CINQ et DEUX CENT TRENTE-SIX du lot originaire numéro HUIT (8-235 et -236) du cadastre officiel du village de Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 4280, rue Lafontaine Est, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.49 3245, rue Masson, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection de la rue Masson et de la 10e Avenue, en la ville de Montréal, province de Québec, composé des lots suivants, tous du cadastre officiel du village de Côte-de-la-Visitation, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.49.1 les subdivisions numéros HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT, HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT, HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF et HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX du lot originaire numéro CENT

SOIXANTE-DOUZE (172-887, -888, -889 et -890);

1.2.49.2 les subdivisions numéros DEUX, TROIS et QUATRE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-TREIZE (173-2, -3 et -4);

1.2.49.3 une partie de la subdivision numéro HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DOUZE (172-ptie 893), bornée vers le sud-ouest par une partie du lot 172-922 (10e Avenue), vers le nord-est par le résidu dudit lot 172-893 exproprié par la Ville de Montréal, vers le sud-est par une partie du lot 172-892 et vers le nord-ouest par une partie du lot 172-894; mesurant vingt-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (24.5') selon l'occupation (25.0' selon les titres et le cadastre) de largeur par quatre-vingt-neuf pieds et un dixième de pied (89.1') le long de sa ligne sud-est et quatre-vingt-neuf pieds (89.0') le long de sa ligne nord-ouest; et contenant approximativement en superficie deux mille cent quatre-vingt-deux pieds carrés (2,182 pi^2), le tout, mesures anglaises et plus ou moins; et

1.2.49.4 une partie de la subdivision numéro UN dudit lot originaire numéro CENT SOIXANTE-TREIZE (173-ptie 1), bornée au nord-ouest par le lot 173-5 (ruelle), au nord-est par le lot 173-2, au sud-est

par le lot 172-886 (rue Masson), au sud-ouest par le lot 172-887 et à l'ouest par le résidu dudit lot 173-1 (ruelle); mesurant, ladite partie, onze pieds et quarante-cinq centièmes de pied (11.45') dans sa ligne ouest, seize pieds et neuf dixièmes de pied (16.9') dans sa ligne nord-ouest, cent quatre pieds et cinq dixièmes de pied (104.5') (105.0' selon le cadastre) dans sa ligne nord-est, vingt-cinq pieds (25.0') dans sa ligne sud-est et quatre-vingt-seize pieds et quatre dixièmes de pied (96.4') dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie deux mille cinq cent quatre-vingts pieds carrés (2,580 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 3245, rue Masson, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.50 <u>10750, avenue Millen, Montréal</u>

Un emplacement délimité par l'avenue Millen au nord-est, la rue Louis-Maheut au sud-est, la rue Basile-Routhier au sud-ouest et le boulevard Gouin Est au nord-ouest, en la ville de Montréal, province de Québec, et montré sur un plan préparé par Gérard Bégis, arpenteur-géomètre, en date du vingt-sixième (26e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et portant le numéro 3-12247-C-3, et 5923 de ses minutes, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.50.1 les subdivisions numéros CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE, CINQ CENT SOIXANTE-CINQ, CINQ CENT SOIXANTE-SIX, CINQ CENT SOIXANTE-SEPT, CINQ CENT SOIXANTE-HUIT, CINQ CENT SOIXANTE-NEUF, CINQ CENT SOIXANTE-DIX, CINQ CENT SOIXANTE ET ONZE, CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE, CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE, CINQ CENT SOIXANTE-QUATORZE, CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE, CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE, CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT, CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF, CINQ CENT QUATRE-VINGT, CINQ CENT QUATRE-VINGT-UN, CINQ CENT QUATRE-VINGT-DEUX, CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROIS, CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRE, CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ, CINQ CENT QUATRE-VINGT-SIX et CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEPT du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-NEUF (229-564, -565, -566, -567, -568, -569, -570, -571, -572, -573, -574, -575, -576, -577, -578, -579, -580, -581, -582, -583, -584, -585, -586 et -587); et

1.2.50.2 une partie de la subdivision numéro CINQ CENT SOIXANTE ET UN dudit lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-NEUF (229-ptie 561) (rue), de figure irrégulière, bornée au nord-est par une partie du lot 229-589 (avenue Millen), au sud-est par le lot 229-1215 (rue Louis-Maheut), au sud-ouest par une partie du lot 229-282 (rue Basile-Routhier) et au nord-ouest

et à l'ouest par les lots 229-564, 229-565, 229-566, 229-567, 229-568, 229-569, 229-570 et 229-571; mesurant, ladite partie, cent trois pieds (103.0') dans sa ligne nord-est, deux cent seize pieds (216.0') dans sa ligne sud-est, vingt pieds (20.0') dans sa ligne sud-ouest, cent trente-trois pieds (133.0') dans sa ligne nord-ouest et cent trente pieds et trente-huit centièmes de pied (130.38') le long d'une courbe de quatre-vingt-trois pieds (83.0') de rayon dans sa ligne ouest; et contenant en superficie cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés (5,799 pi²) (5,860 pi² selon les titres), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 10750, avenue Millen, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.51 6525, boulevard Monk, Montréal

Un emplacement ayant front sur le boulevard Monk, en la ville de Montréal, province de Québec et composé des subdivisions numéros DEUX CENT CINQUANTE ET UN, DEUX CENT CINQUANTE-DEUX, DEUX CENT CINQUANTE-TROIS, DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE, DEUX CENT CINQUANTE-CINQ, SIX CENT TRENTE ET UN, SIX CENT TRENTE-DEUX, SIX CENT TRENTE-TROIS, SIX CENT TRENTE-QUATRE, SIX CENT TRENTE-CINQ, SIX CENT TRENTE-SIX, SIX CENT TRENTE-SEPT, SIX CENT SOIXANTE-CINQ, SIX CENT SOIXANTE-SIX, SIX CENT SOIXANTE-

SEPT et SIX CENT SOIXANTE ET ONZE du lot originaire numéro TROIS MILLE NEUF CENT DOUZE (3912-251, -252, -253, -254, -255, -631, -632, -633, -634, -635, -636, 637, -665, -666, -667 et -671) du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 6525, boulevard Monk, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.52 1990, avenue du Mont-Royal Est, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection de l'avenue du Mont-Royal Est et de la rue de Bordeaux, en la ville de Montréal, province de Québec et composé des subdivisions numéros CENT VINGT-DEUX, CENT VINGT-TROIS et CENT VINGT-QUATRE du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-DEUX (152-122, -123 et -124) du cadastre officiel du village de la Côte-de-la-Visitation, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 1990, avenue du Mont-Royal Est, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.53 Avenue Victoria et Rues Buchan, Jean-Talon Ouest, Paré et de la Savanne Montréal

Un quart (1/4) indivis dans un emplacement situé en la ville de Montréal, province de Québec et composé des subdivisions numéros DEUX, TROIS, QUATRE, CINQ, SIX, SEPT, HUIT, NEUF, DIX, ONZE, DOUZE, TREIZE, QUATORZE, QUINZE et SEIZE du lot originaire numéro CENT (100-2, -3, -4, -5, -6, -7, -8, -9, -10, -11,

-12, -13, -14, -15 et -16) du cadastre officiel du village de Côte-des-Neiges, division d'enregistrement de Montréal.

Avec tous les droits du cédant dans les bâtisses dessus construites, et notamment celles portant les numéros 4815, rue Buchan, 4901, rue Jean-Talon Ouest, 5010 et 5025, rue Paré, 4950, rue de la Savane, et 7330 et 7500, avenue Victoria, Montréal, circonstances et dépendances.

Avec tous les droits, titres et intérêts du cédant à titre de bailleur emphytéotique dans ledit emplacement:

en vertu d'un bail emphytéotique affectant les lots 100-13 et 100-14 dudit cadastre entre Rojak Corporation, et al et D. Hammer Inc., à titre de preneur emphytéotique, enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 3816488;

en vertu d'un bail emphytéotique affectant le lot 100-15 dudit cadastre entre Rojak Corporation, et al et Metro Industrial Leasehold Ltd., à titre de preneur emphytéotique, enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 3824615;

en vertu d'un bail emphytéotique affectant le lot 100-9 dudit cadastre entre Rojak Corporation, et al et Metro Industrial Leasehold Ltd., à titre de preneur emphytéotique, enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 3824616 et dont les droits dans ledit bail ont été cédés à Sun Life Assurance Company of Canada/Sun Life du Canada, Compagnie D'Assurance-Vie en vertu d'un acte de cession enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 4057690; et

en vertu d'un bail emphytéotique affectant le lot 100-16 dudit cadas-

tre entre Rojak Corporation, et al et Metro Industrial Leasehold Ltd., à titre de preneur emphytéotique, enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 4100825.

1.2.54 3800, rue Ontario Est,
Montréal

Un emplacement situé à l'intersection de la rue Ontario Est et de l'avenue Valois, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Louis Langlois, arpenteur-géomètre, en date du vingt-deuxième (22e) jour de septembre mille neuf cent quatre-vingt-six (1986) et portant le numéro 10240 de ses minutes, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel du village de Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.54.1 les subdivisions numéros QUATRE-VINGT-HUIT, QUATRE-VINGT-NEUF, QUATRE-VINGT-DIX, QUATRE-VINGT-ONZE et QUATRE-VINGT-DOUZE du lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-88, -89, -90, -91 et -92);

1.2.54.2 une partie de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-QUATORZE dudit lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-ptie 94), bornée au nord-ouest par une partie du lot 22-94 (rue Ontario Est), au nord-est par le lot 18-151, au sud-est par le lot 22-93 (ruelle) et au sud-ouest par une partie du lot 22-95 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.54.3; mesurant, ladite partie, neuf mètres et quatre-vingt-onze centimètres (9,91 m) dans sa ligne nord-ouest, trente et un mètres et soixante-dix

centimètres (31,70 m) (31,85 m suivant l'arpentage) dans sa ligne nord-est, neuf mètres et quatorze centimètres (9,14 m) dans sa ligne sud-est et trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie trois cent un mètres carrés et quatre-vingt-treize centimètres carrés (301,93 m²);

1.2.54.3 une partie de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-QUINZE dudit lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-ptie 95), bornée au nord-ouest par une partie du lot 22-95 (rue Ontario Est), au nord-est par une partie du lot 22-94 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.54.2, au sud-est par le lot 22-93 (ruelle) et au sud-ouest par une partie du lot 22-96 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.54.4; mesurant, ladite partie, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne nord-ouest, trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne nord-est, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne sud-est et trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie deux cent quarante et un mètres carrés et cinquante-cinq centimètres carrés (241,55 m²);

1.2.54.4 une partie de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-SEIZE dudit lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-ptie 96), bornée au nord-ouest par une partie du lot 22-96 (rue Ontario Est), au nord-est par une partie du lot 22-95 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.54.3, au sud-est par le lot 22-93 (ruelle) et au sud-ouest par une partie du lot 22-97 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.54.5; mesurant, ladite partie, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne nord-ouest, trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne nord-est, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne sud-est et trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie deux cent quarante et un mètres carrés et cinquante-cinq centimètres carrés (241,55 m^2);

1.2.54.5 une partie de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-DIX-SEPT dudit lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-ptie 97), bornée au nord-ouest par une partie du lot 22-97 (rue Ontario Est), au nord-est par une partie du lot 22-96 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.54.4, au sud-est par le lot 22-93 (ruelle) et au sud-ouest par une partie du lot 22-98 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.54.6; mesu-

rant, ladite partie, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne nord-ouest, trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne nord-est, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne sud-est et trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie deux cent quarante et un mètres carrés et cinquante-cinq centimètres carrés (241,55 m^2);

1.2.54.6 une partie de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-DIX-HUIT dudit lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-ptie 98), bornée au nord-ouest par une partie du lot 22-98 (rue Ontario Est), au nord-est par une partie du lot 22-97 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.54.5, au sud-est par le lot 22-93 (ruelle), au sud-ouest par une partie du lot 22-99 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.54.7 et à l'ouest par une partie du lot 22-98 (rue Ontario Est); mesurant, ladite partie, quatre mètres et huit centimètres (4,08 m) dans sa ligne nord-ouest, trente et un mètres et soixante-dix centimètres (31,70 m) dans sa ligne nord-est, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne sud-est, vingt-six mètres et vingt et un centimètres (26,21 m) dans sa ligne sud-ouest et six mètres et soixante et

un centimètres (6,61 m) dans sa ligne ouest; et contenant en superficie deux cent trente et un mètres carrés et sept décimètres carrés (231,7 m²); et

1.2.54.7 une partie de la subdivision numéro QUATRE-VINGT-DIX-NEUF dudit lot originaire numéro VINGT-DEUX (22-ptie 99), bornée à l'ouest par une partie du lot 22-99 (rue Ontario Est), au nord-est par une partie du lot 22-98 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.54.6, au sud-est par le lot 22-93 (ruelle) et au sud-ouest par le lot 22-108 (avenue Valois); mesurant, ladite partie, treize mètres et quatre-vingt-un centimètres (13,81 m) dans sa ligne ouest, vingt-six mètres et vingt et un centimètres (26,21 m) dans sa ligne nord-est, sept mètres et soixante-deux centimètres (7,62 m) dans sa ligne sud-est et quatorze mètres et soixante-huit centimètres (14,68 m) (14,94 m selon l'arpentage) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie cent cinquante-cinq mètres carrés et huit décimètres carrés (155,8 m²).

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 3800, rue Ontario Est, Montréal, circonstances et dépendances.

4282961

Watson Rattray Jetté Gingras Dale Wolfe & Lacoste

Pg 329

1.2.55 5400, avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal

Un emplacement ayant front sur l'avenue Pierre-de-Coubertin, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du onzième (11e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) sous le numéro I 41520 et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.55.1 une partie du lot originaire numéro HUIT (ptie 8), bornée au nord-ouest par une partie du lot 8 (avenue Pierre-de-Coubertin), au nord-est par une partie du lot 9-10 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.55.2, au sud-est par une autre partie du lot 8 (rue Hochelaga) et au sud-ouest par une autre partie du lot 8 (Les Chemins de fer nationaux du Canada); mesurant, ladite partie, trente-cinq pieds et treize centièmes de pied (35.13') dans sa ligne nord-ouest, huit cent soixante-dix pieds et quatre dixièmes de pied (870.4') (871.09' selon les titres) dans sa ligne nord-est, soixante-dix-sept pieds et quatre dixièmes de pied (77.4') (80.34' selon les titres) dans sa ligne sud-est et cinq cent seize pieds et trois centièmes de pied (516.03') dans un premier segment de sa ligne sud-ouest et trois cent soixante et un pieds et trois dixièmes de pied (361.3') (362.68' selon les titres)

ptie 8

dans un deuxième segment de sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie soixante mille huit cent trente pieds carrés (60,830 pi²) (61,708 pi² selon les titres); et

1.2.55.2 une partie de la subdivision numéro DIX du lot originaire numéro NEUF (9-ptie 10), bornée au nord-ouest par une partie du lot 9 (avenue Pierre-de-Coubertin), au nord par une partie du lot 9-10 (boulevard L'Assomption), au nord-est par le lot 9-6 (boulevard L'Assomption), à l'est par une partie du lot 9-10 (boulevard L'Assomption), au sud-est par une partie du lot 9 (rue Hochelaga) et au sud-ouest par la partie du lot 8 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.55.1; mesurant, ladite partie, sept cent onze pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (711.85') dans sa ligne nord-ouest, seize pieds et deux dixièmes de pied (16.2') dans sa ligne nord, huit cent quarante et un pieds et quatre dixièmes de pied (841.4') dans sa ligne nord-est, seize pieds et trois dixièmes de pied (16.3') dans sa ligne est, sept cent douze pieds et soixante-cinq centièmes de pied (712.65') dans sa ligne sud-est et huit cent soixante-dix pieds et quatre dixièmes de pied (870.4') dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie six cent vingt-quatre mille neuf

9 ptie 10

cent quarante-quatre pieds carrés (624,944 pi²).

Avec la bâtisse dessus construite portant le numéro 5400, avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.56 5600, avenue Pierre-de-Coubertin, et 2555, boulevard L'Assomption, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection de l'avenue Pierre-de-Coubertin et du boulevard L'Assomption, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du onzième (11e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), sous le numéro I 41520, plus précisément désigné comme suit, savoir:

1.2.56.1 la subdivision numéro QUINZE du lot originaire numéro QUINZE (15-15) du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal; et

1.2.56.2 la subdivision numéro CENT QUATRE du lot originaire numéro VINGT (20-104) dudit cadastre officiel.

Avec la bâtisse dessus construite portant les numéros 5600, avenue Pierre-de-Coubertin et 2555, boulevard L'Assomption, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.57 5201 et 5225, chemin Queen Mary et 5115, avenue Trans Island, Montréal

Un emplacement ayant front sur le chemin Queen Mary, entre les avenues Mountain Sights et Trans Island, en la ville de Montréal, province de

19E266A

Québec, montré à un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du vingt-troisième (23e) jour de janvier mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et portant le numéro 4185 de ses minutes, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.57.1 les subdivisions numéros DIX-NEUF, VINGT et VINGT ET UN du lot originaire numéro CINQUANTE (50-19, -20 et -21);

1.2.57.2 les subdivisions numéros UN et DEUX de la subdivision numéro VINGT-DEUX dudit lot originaire numéro CINQUANTE (50-22-1 et -2);

1.2.57.3 les subdivisions numéros VINGT-TROIS et VINGT-QUATRE dudit lot originaire numéro CINQUANTE (50-23 et -24);

1.2.57.4 les subdivisions numéros UN et DEUX de la subdivision numéro VINGT-CINQ dudit lot originaire numéro CINQUANTE (50-25-1 et -2);

1.2.57.5 les subdivisions numéros VINGT-SIX, CINQUANTE-SEPT, CINQUANTE-HUIT, CINQUANTE-NEUF, SOIXANTE, SOIXANTE ET UN et SOIXANTE-DEUX dudit lot originaire numéro CINQUANTE (50-26, -57, -58, -59, -60, -61 et -62);

1.2.57.6 une partie de la subdivision numéro MILLE CENT CINQUANTE-NEUF dudit lot originaire numéro CINQUANTE (50-ptie 1159), de figure irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 50-19, au nord-est par le

lot 50-1 (avenue Mountain Sights), à l'est et au sud-est par une partie du lot 50-1159 (chemin Queen Mary) et au sud-ouest par les lots 50-57, 50-58, 50-59 et par la partie du lot 50-1182 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.57.7; mesurant, ladite partie, soixante-dix-neuf pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (79.92') (80.2' selon les titres et 79.77' selon le cadastre) dans sa ligne nord-ouest, deux cent quarante-huit pieds et cinq centièmes de pied (248.05') dans sa ligne nord-est, sept pieds et treize centièmes de pied (7.13') dans sa ligne est, soixante-quinze pieds et deux dixièmes de pied (75.2') dans sa ligne sud-est et deux cent cinquante-quatre pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (254.55') dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie vingt mille trois cent trente-huit pieds carrés (20,338 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins; et

1.2.57.7 une partie de la subdivision numéro MILLE CENT QUATRE-VINGT-DEUX dudit lot originaire numéro CINQUANTE (50-ptie 1182), de figure irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 50-57, au nord-est par la partie du lot 50-1159 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.57.6, au sud-est par une partie du lot 50-1182 (chemin Queen Mary) et au sud-ouest par une partie du lot 50-92 (avenue Trans Island);

mesurant, ladite partie, quatre-vingts pieds et quatre dixièmes de pied (80.4') (80.0' selon le cadastre) dans sa ligne nord-ouest, cent quatre-vingt-seize pieds et vingt-quatre centièmes de pied (196.24') dans sa ligne nord-est, quatre-vingts pieds et cinq dixièmes de pied (80.5') dans sa ligne sud-est et cent quatre-vingt-dix-sept pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (197.84') dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie quinze mille huit cent soixante-sept pieds carrés (15,867 pi^2), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant les numéros 5201, 5225 chemin Queen Mary et 5115 avenue Trans Island, Montréal, circonstances et dépendances.

Sujet, ledit emplacement, aux actes enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous les numéros 3079338 et 3530781 relativement à l'acquisition par la Ville de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal d'une partie dudit emplacement, en tréfonds, pour fins de conduite souterraine et de transport en commun souterrain connu sous le nom «Métro».

1.2.58 2015, rue Rachel Est, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection des rues Rachel Est et de Bordeaux, en la ville de Montréal, province de Québec et composé des subdivisions numéros SEIZE, DIX-SEPT et DIX-HUIT du lot originaire numéro CENT

CINQUANTE-DEUX (152-16, -17 et -18) du cadastre officiel du village de la Côte-de-la-Visitation, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 2015, rue Rachel Est, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.59 1955, rue Sainte-Catherine Est, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection des rues Sainte-Catherine Est et Dorion, en la ville de Montréal, province de Québec et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la cité de Montréal (quartier Sainte-Marie), division d'enregistrement de Montréal:

1.2.59.1 une partie du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (ptie 497), de figure irrégulière, bornée au sud-est par la rue Sainte-Catherine Est (sans désignation cadastrale), au sud-ouest par les lots 551, 550-1, -2 et -3, 549, 548 et par une partie du lot 547, au nord-ouest par la rue Campion (sans désignation cadastrale) et nord-est par les lots 497-3 et 496-7; mesurant, ladite partie, cent vingt pieds et sept dixièmes de pied (120.7') dans sa ligne sud-est, deux cent quarante-trois pieds et quarante-deux centièmes de pied (243.42') dans sa ligne sud-ouest, cent vingt et un pieds et vingt-six centièmes de pied (121.26') dans sa ligne nord-ouest et deux cent quarante-deux pieds

(242:0') dans sa ligne nord-est; et contenant en superficie vingt-neuf mille trois cent soixante-trois pieds carrés (29,363 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins;

1.2.59.2 les subdivisions numéros UN, DEUX et TROIS dudit lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (497-1, -2 et -3);

1.2.59.3 les lots originaires numéros CINQ CENT QUARANTE-NEUF et CINQ CENT CINQUANTE ET UN (549 et 551); et

1.2.59.4 les subdivisions numéros UN, DEUX et TROIS du lot originaire numéro CINQ CENT CINQUANTE (550-1, -2 et -3).

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 1955, rue Sainte-Catherine Est, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.60 4405, rue Sainte-Catherine Est, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine Est et de l'avenue Morgan, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Gaston Lemay, arpenteur-géomètre, en date du deuxième (2e) jour de novembre mille neuf cent quatre-vingt-trois (1983) et portant le numéro 4-12251-C-2 et le numéro 825 de ses minutes et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel du village de Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.60.1 la subdivision numéro UN de la subdivision numéro SEIZE

du lot originaire numéro SEPT (7-16-1);

1.2.60.2 la subdivision numéro SOIXANTE-DIX-NEUF dudit lot originaire numéro SEPT (7-79); et

1.2.60.3 une partie de la subdivision numéro SOIXANTE-SEPT du lot originaire numéro QUATRE (4-ptie 67), bornée au nord-est par le lot 4-67-1, au sud-est par le lot 4-66 (rue Sainte-Catherine Est), au sud-ouest par le lot 7-79 et au nord-ouest par le lot 4-71 (ruelle); mesurant, ladite partie, cent pieds et trente-trois centièmes de pied (100.33') dans sa ligne nord-est, seize pieds (16.0') dans sa ligne sud-est, cent pieds (100.0') dans sa ligne sud-ouest et seize pieds (16.0') dans sa ligne nord-ouest; et contenant en superficie mille six cent deux pieds carrés (1,602 pi^2), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant les numéros 4405, rue Sainte-Catherine Est et 1415, avenue Morgan, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.61 5300, rue St-Hubert, Montréal

Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Hubert, en la ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision numéro TROIS CENT TRENTE-CINQ du lot originaire numéro TROIS CENT VINGT-SIX (326-335) du cadastre officiel du

village de Côte-Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 5300, rue Saint-Hubert, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.62 8275, boulevard Saint-Laurent, Montréal

La bâtisse et autres améliorations, circonstances et dépendances, portant le numéro 8275, boulevard Saint-Laurent, Montréal, et érigées sur un emplacement situé à l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de la rue Guizot, en la ville de Montréal, province de Québec et composé des subdivisions numéros DEUX CENT VINGT-DEUX et HUIT CENT TRENTE-QUATRE du lot originaire numéro SIX CENT QUARANTE-DEUX (642-222 et -834) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal, y compris tous droits, titres et intérêts, incluant tout droit de superficie, dans le bail dudit emplacement.

1.2.63 8780, boulevard Saint-Laurent, Montréal

Un emplacement situé sur le boulevard Saint-Laurent, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par T.T. Katz, arpenteur-géomètre, en date du trente et unième (31e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et portant le numéro 10825-0 de ses minutes, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro TROIS CENT QUARANTE-DEUX (ptie 342) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal, et plus amplement décrite comme suit:

de figure irrégulière, bornée au nord-est par le lot 342-154 (boulevard Saint-Laurent), à l'est par une autre partie dudit lot 342 homologuée pour l'élargissement du boulevard Saint-Laurent au coin du boulevard Crémazie, au sud-est par une autre partie dudit lot 342 homologuée pour l'élargissement du boulevard Crémazie, au sud-ouest par le lot 342-414 (rue Clark) et au nord-ouest par les lots 342-170, -169 et -155 (ruelles); mesurant, ladite partie, deux cent quatre pieds et trois dixièmes de pied (204.3') dans sa ligne nord-est, deux cent quatre-vingt-trois pieds et sept dixièmes de pied (283.7') dans sa ligne est, cent sept pieds (107.0') dans sa ligne sud-est, quatre cent dix-neuf pieds et trois dixièmes de pied (419.3') dans sa ligne sud-ouest et deux cent quatre-vingt-sept pieds et vingt et un centièmes de pied (287.21') dans sa ligne nord-ouest; et contenant en superficie cent un mille cinq cent vingt-neuf pieds carrés (101,529 pi^2), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 8780, boulevard Saint-Laurent, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.64 Boulevard Saint-Michel, Montréal

Un emplacement ayant front sur le boulevard Saint-Michel, en la ville de Montréal, province de Québec et connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro TROIS CENT DEUX du lot originaire numéro QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZE (473-ptie 302) du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, bornée au nord-est par le boulevard Saint-Michel (sans dési-

gnation cadastrale), au sud-est par le boulevard Saint-Michel et par le résidu dudit lot 473-302 appartenant à Les Investissements J V E Enr. ou représentants, au sud-ouest par une partie du lot 473-275 et au nord-ouest par le lot 473-303; mesurant, ladite partie, quinze pieds et quatre-vingt-huit centièmes de pied (15.88') dans une première ligne nord-est, un pied et quarante-huit centièmes de pied (1.48') dans une première ligne sud-est, quatre-vingt-deux centièmes de pied (0.82') dans une seconde ligne nord-est, quatre-vingt-trois pieds et soixante centièmes de pied (83.60') dans une seconde ligne sud-est, vingt-six pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (26.81') dans sa ligne sud-ouest et quatre-vingt-deux pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pied (82.89') dans sa ligne nord-ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec, le cas échéant, toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

1.2.65 9021, boulevard Saint-Michel, Montréal

Un emplacement ayant front sur le boulevard Saint-Michel, en la ville de Montréal, province de Québec, composé des subdivisions numéros TROIS, QUATRE, CINQ, SIX, SEPT, HUIT, NEUF, DIX, ONZE, DOUZE, TREIZE, QUATORZE et QUINZE du lot originaire numéro TROIS CENT CINQUANTE (350-3, -4, -5, -6, -7, -8, -9, -10, -11, -12, -13, -14 et -15) du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 9021, boulevard Saint-Michel, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.66 900 à 960, rue Saint-Zotique, Montréal

Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Zotique, entre les rues Saint-André et Boyer, en la ville de Montréal, province de Québec et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel du village de Côte-Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.66.1 les subdivisions A et B de la subdivision numéro CINQ CENT CINQUANTE ET UN du lot originaire numéro CINQ (5-551-A et -B);

1.2.66.2 les subdivisions A et B de la subdivision numéro CINQ CENT CINQUANTE-DEUX dudit lot originaire numéro CINQ (5-552-A et -B);

1.2.66.3 les subdivisions A et B de la subdivision numéro CINQ CENT CINQUANTE-TROIS dudit lot originaire numéro CINQ (5-553-A et -B);

1.2.66.4 les subdivisions A et B de la subdivision numéro CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE dudit lot originaire numéro CINQ (5-554-A et -B);

1.2.66.5 la subdivision A de la subdivision numéro CINQ CENT CINQUANTE CINQ dudit lot originaire numéro CINQ (5-555-A); et

1.2.66.6 les subdivisions numéros UN et DEUX de la subdivision B de ladite subdivision numéro CINQ CENT CINQUANTE-CINQ dudit lot originaire numéro CINQ (5-555-B-1 et -2).

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celles portant les numéros 900 à 960, rue Saint-Zotique, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.67 6550, rue Sherbrooke Est, Montréal

Tous les droits, titres et intérêts du cédant dans un emplacement ayant front sur la rue Sherbrooke Est, entre le boulevard Langelier et l'avenue de Granby, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du dix-huitième (18e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et portant le numéro M 21574 et le numéro 4332 de ses minutes, et plus amplement décrit comme suit:

1.2.67.1 la subdivision numéro TROIS CENT TRENTE-TROIS du lot originaire numéro QUARANTE-QUATRE (44-333) (rue) du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal; et

1.2.67.2 une partie du lot originaire numéro QUARANTE (ptie 40) dudit cadastre, de figure irrégulière, bornée au nord-ouest par une partie du lot 40 (rue Sherbrooke Est), par une partie du lot 40 appartenant à la Communauté urbaine de Montréal et par une autre partie du lot 40 (boulevard Langelier), au nord-est par une partie du lot 40 appartenant à la Communauté urbaine de Montréal, par une autre partie du lot 40 (boulevard Langelier) et par une par-

tie du lot 41-1509 (boulevard Langelier), au sud-est par le lot 40-335 et au sud-ouest par le lot 40-333 (avenue de Granby); mesurant, ladite partie, quatre cent cinquante-neuf pieds et vingt-neuf centièmes de pied (459.29') dans une première ligne nord-ouest, soixante-huit pieds et cinquante-quatre centièmes de pied (68.54') dans une première ligne nord-est, soixante et un pieds et trente centièmes de pied (61.30') dans une deuxième ligne nord-ouest, cent vingt-deux pieds et seize centièmes de pied (122.16') dans une deuxième ligne nord-est, dix-neuf pieds et neuf dixièmes de pied (19.9') dans une troisième ligne nord-ouest, trente-neuf pieds et cinquante-deux centièmes de pied (39.52') dans une troisième ligne nord-est, cinq cent quarante-neuf pieds et neuf dixièmes de pied (549.9') (550.8' selon le cadastre) dans sa ligne sud-est et deux cent trente pieds et trente-deux centièmes de pied (230.32') dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie cent dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-seize pieds carrés (117,596 pi^2), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec la bâtisse dessus construite portant le numéro 6550, rue Sherbrooke Est, Montréal, circonstances et dépendances.

Avec tous les droits, titres et intérêts du cédant dans ledit

emplacement, détenus à titre de preneur emphytéotique, aux termes d'un bail emphytéotique consenti par Montnord Construction Ltée à Steinberg's Limited, reçu devant Me J.T. Legault, jr., notaire, le quatorzième (14e) jour de novembre mille neuf cent cinquante-sept (1957) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1307083, tel que modifié par acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1309642.

1.2.68 5733 et 5737, rue Sherbrooke Ouest, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection de la rue Sherbrooke Ouest et de l'avenue Wilson, en la ville de Montréal, province de Québec et composé des subdivisions numéros TROIS CENT QUARANTE-QUATRE, TROIS CENT QUARANTE-CINQ et TROIS CENT QUARANTE-SIX du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-QUINZE (175-344, -345 et -346) du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant les numéros 5733 et 5737, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.69 6475 à 6485, rue Sherbrooke Ouest, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection de la rue Sherbrooke Ouest et du boulevard Cavendish, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du onzième (11e) jour de novembre mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et portant le numéro 4092 de ses minutes, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel

de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.69.1 la subdivision numéro UN de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-TROIS (153-1-1);

1.2.69.2 une partie de la subdivision numéro DEUX de la subdivision numéro UN dudit lot originaire numéro CENT C I N Q U A N T E - T R O I S (153-1-ptie 2), de figure parallélogrammatique, bornée au nord par le lot 153-2 (ruelle), au nord-est par une partie du lot 153-1-2, au sud par le lot 153-1-1 et au sud-ouest par le lot 153-5 (boulevard Cavendish); mesurant, ladite partie, soixante-sept pieds (67.0') dans ses lignes nord et sud et trente-quatre pieds et vingt-sept centièmes de pied (34.27') dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie deux mille cent quarante-quatre pieds carrés (2,144 pi²) (2,124 pi² selon les titres), le tout mesures anglaises et plus ou moins; et

1.2.69.3 une partie de la subdivision numéro UN de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-TROIS A (153A-1-ptie 1), de figure trapézoïdale, bornée au nord par une partie du lot 153A-1-2, à l'est par une partie du lot 153A-1-1, au sud par une partie du lot 153A (rue Sherbrooke Ouest) et au sud-ouest par le lot 153-1-1; mesurant, ladite

partie, trois cent quarante-six pieds et neuf dixièmes de pied (346.9') (352.86' selon les titres) dans sa ligne nord, cent soixante-huit pieds (168.0') (168.09' selon les titres) dans sa ligne est, deux cent soixante-seize pieds et trois dixièmes de pied (276.3') (276.46' selon les titres) dans sa ligne sud et cent quatre-vingt-deux pieds et vingt-sept centièmes de pied (182.27') dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie cinquante-deux mille trois cent quarante-neuf pieds carrés (52,349 pi²) (52,863 pi² selon les titres), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant les numéros 6475 à 6485, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.70 6645, avenue Somerled, Montréal

Un emplacement situé à l'intersection des avenues Somerled et Walkley, en la ville de Montréal, province de Québec et composé des subdivisions numéros QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE et SEPT CENT SEPT du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-DEUX (152-444 et -707) et de la subdivision numéro SEPT CENT SOIXANTE-SEIZE du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-DEUX A (152A-776) du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant

le numéro 6645, avenue Somerled, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.71 2625, rue Viau
Montréal

Un emplacement ayant front sur la rue Viau, entre l'avenue Pierre-de-Coubertin et la rue Hochelaga, en la ville de Montréal, province de Québec, montré à un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du onzième (11e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) sous le numéro I 41520 et plus précisément connu et désigné comme suit, savoir:

1.2.71.1 les subdivisions numéros CENT SOIXANTE-SEPT, CENT SOIXANTE-HUIT, CENT SOIXANTE-NEUF, CENT SOIXANTE-DIX, CENT SOIXANTE ET ONZE, CENT SOIXANTE-DOUZE, CENT SOIXANTE-TREIZE, CENT SOIXANTE-QUATORZE, CENT SOIXANTE-QUINZE, CENT SOIXANTE-SEIZE, CENT SOIXANTE DIX-SEPT, CENT SOIXANTE DIX-HUIT, CENT SOIXANTE DIX-NEUF, CENT QUATRE-VINGT, CENT QUATRE-VINGT-UN, CENT QUATRE-VINGT-DEUX, CENT QUATRE-VINGT-TROIS, CENT QUATRE-VINGT-QUATRE, CENT QUATRE-VINGT-CINQ, CENT QUATRE-VINGT-SIX, CENT QUATRE-VINGT-SEPT, CENT QUATRE-VINGT-HUIT, CENT QUATRE-VINGT-NEUF, CENT QUATRE-VINGT-DIX, CENT QUATRE-VINGT-ONZE, CENT QUATRE-VINGT-DOUZE, CENT QUATRE-VINGT-TREIZE, CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE et CENT QUATRE-VINGT-QUINZE du lot originaire numéro UN (1-167, -168, -169, -170, -171, -172, -173, -174,

-175, -176, -177, -178, -179, -180, -181, -182, -183, -184, -185, -186, -187, -188, -189, -190, -191, -192, -193, -194 et -195) du cadastre officiel du village de Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal, contenant en superficie deux mille six cents pieds carrés (2,600 pi²) chaque pour les lots 1-167 à 1-171 inclusivement et 1-184 à 1-189 inclusivement, deux mille cinq cents pieds carrés (2,500 pi²) chaque pour les lots 1-172 à 1-183 inclusivement, deux mille huit cent quarante-sept pieds carrés (2,847 pi²) selon les mesures (2,600 pi² selon le cadastre) pour le lot 1-190, mille cinq cents pieds carrés (1,500 pi²) selon le cadastre et les mesures (1,503 pi² selon les titres) pour le lot 1-191 et deux mille cinq cents pieds carrés (2,500 pi²) chaque pour les lots 1-192 à 1-195 inclusivement;

1.2.71.2 une partie de la subdivision numéro TROIS CENT TRENTE ET UN du lot originaire numéro CINQ (5-ptie 331) du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal, bornée au nord-ouest et au nord-est par le lot 5-387 ci-après décrit au sous-paragraphe 1.2.71.3, au sud-est par une partie du lot 5-331 (ruelle) et au sud-ouest par les lots 1-167 à 1-191

du cadastre officiel du village de Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal; mesurant, ladite partie, quinze pieds (15.0') dans ses lignes nord-ouest et sud-est et six cent vingt-neuf pieds et sept dixièmes de pied (629.7') dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie neuf mille quatre cent quarante-cinq pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (9,445.5 pi²);

1.2.71.3 la subdivision numéro TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT du lot originaire numéro CINQ (5-387) dudit cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, contenant quatre cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante pieds carrés (491,250 pi²) selon les mesures (492,009 pi² selon le cadastre); et

1.2.71.4 la subdivision numéro SEPT du lot originaire numéro HUIT (8-7) dudit cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, contenant en superficie deux cent cinquante mille seize pieds carrés (250,016 pi²) selon les mesures (250,870 pi² selon le cadastre).

Avec les bâtisses dessus construites portant les numéros 2625, rue Viau et 5151, rue Hochelaga, Montréal, circonstances et dépendances.

1.2.72 Centre commercial Wilderton, Montréal

Tous les droits, titres et intérêts du cédant, y compris, mais sans

limitation, tous droits de bailleur emphytéotique, dans un emplacement ayant front sur l'avenue Van Horne, entre les avenues Wilderton et Darlington, en la ville de Montréal, province de Québec et composé des subdivisions numéros MILLE CENT QUATRE-VINGT-SEPT et MILLE CENT QUATRE-VINGT-HUIT du lot originaire numéro SOIXANTE-TROIS (63-1187 et -1188) du cadastre officiel du village de Côte-des-Neiges, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celles portant les numéros 2615 à 2875, avenue Van Horne et 6225, avenue Darlington, Montréal, et faisant partie du Centre commercial de Wilderton, circonstances et dépendances.

Sujet à un bail emphytéotique consenti à The Montreal City and District Savings Bank, intervenu le vingt-neuvième (29e) jour de décembre mille neuf cent soixante-quatre (1964) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1815641, et affectant une partie dudit lot 63-1188, laquelle est plus amplement décrite comme suit:

bornée en front au sud par le lot 63-569 (avenue Darlington), au nord-ouest par le lot 63-1187 (ruelle) et au nord-est et sud-est par le résidu dudit lot 63-1188; mesurant, ladite partie, soixante et onze pieds et treize centièmes de pied (71.13') dans sa ligne sud, soixante-quatorze pieds et cinquante-trois centièmes de pied (74.53') dans sa ligne nord-ouest, soixante-quatre pieds et vingt-six centièmes de pied (64.26') dans sa ligne nord-est et quarante-quatre pieds et un dixième de pied dans sa ligne sud-est; et contenant en superficie trois mille sept cent soixante-quatorze pieds carrés et

cinquante et un centièmes de pied carré (3,774.51 pi^2), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

1.2.73 Centre commercial Forest, Montréal-Nord

Un emplacement ayant front sur le boulevard Pie IX, entre les rues Forest, Amiens et Place de l'Hôtel de Ville, en la ville de Montréal-Nord, province de Québec et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.73.1 les subdivisions numéros NEUF CENT SEPT et NEUF CENT HUIT du lot originaire numéro SOIXANTE ET UN (61-907 et -908), les subdivisions numéros SIX CENT DIX-NEUF, SIX CENT TRENTE-SIX et SIX CENT TRENTE-SEPT du lot originaire numéro SOIXANTE-DEUX (62-619, -636 et -637) et la subdivision numéro DEUX CENT DIX-SEPT du lot originaire numéro SOIXANTE-CINQ (65-217); et

1.2.73.2 une partie de la subdivision numéro DEUX CENT ONZE dudit lot originaire numéro SOIXANTE-CINQ (65-ptie 211), de figure irrégulière, bornée au nord-ouest par une partie du lot 65-122 (rue Amiens), au nord-est par le lot 62-619, au sud-est par le lot 65-217, au sud-ouest par une partie du lot 65-121 (boulevard Pie IX) et à l'ouest par le résidu dudit lot 65-211 appartenant à La Ville de Montréal-Nord; mesurant, ladite partie, soixante-sept pieds (67.0') dans sa

ligne nord-ouest, cent quatre-vingt-sept pieds (187.0') dans sa ligne nord-est, quatre-vingt-douze pieds (92.0') dans sa ligne sud-est, cent soixante-deux pieds (162.0') dans sa ligne sud-ouest et trente-cinq pieds et trente-cinq centièmes de pied (35.35') dans sa ligne ouest; et contenant en superficie seize mille huit cent quatre-vingt-onze pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (16,891.5 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites faisant partie du Centre commercial Forest, et notamment celles portant les numéros 10521, 10527 à 10553, 10557 à 10619 et 10651, boulevard Pie IX, Montréal-Nord, circonstances et dépendances.

1.2.74 Place Bourassa,
Montréal-Nord

Un emplacement situé à l'intersection des boulevards Henri-Bourassa Est et Lacordaire, en la ville de Montréal-Nord, province de Québec, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.74.1 la subdivision numéro DIX-NEUF du lot originaire numéro QUINZE (15-19), la subdivision numéro VINGT-SEPT de la subdivision numéro VINGT dudit lot originaire numéro QUINZE (15-20-27), la subdivision numéro UN de la subdivision numéro SIX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF du lot originaire

numéro DIX-HUIT (18-679-1), la subdivision numéro NEUF CENT DIX-NEUF dudit lot originaire numéro DIX-HUIT (18-919) et la subdivision numéro MILLE CENT SEPT dudit lot originaire numéro DIX-HUIT (18-1107);

1.2.74.2 la subdivision numéro ONZE de la subdivision numéro VINGT du lot originaire numéro QUINZE (15-20-11); et

1.2.74.3 une partie du lot originaire numéro QUINZE (ptie 15), bornée au nord-est par les lots 14-6 et 14-7 et par le lot 400, au sud-est par une autre partie du lot 15 (Les Chemins de Fer Nationaux du Canada), au sud-ouest par les lots 15-788, 15-789, 15-20-22, 15-20-21, 15-20-18, 15-20-17, 15-20-15, 15-20-14, 15-20-1, 15-20-2, 15-20-12, 15-20-13, 15-20-16, 15-20-11, 15-20-27 et 15-19, et au nord-ouest par une autre partie du lot 15 (boulevard Henri-Bourassa Est); mesurant, ladite partie, mille cinq cent quarante-six pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (1,546.86') selon l'occupation (1,555.5' selon les titres) dans sa ligne nord-est, trois cent vingt-sept pieds et cinquante-quatre centièmes de pied (327.54') selon l'occupation (313.0' selon les titres) dans sa ligne sud-est, sept cent soixante-douze pieds et soixante-deux centièmes de pied (772.62') et neuf cent

cinquante-neuf pieds et quarante et un centièmes de pied (959.41') respectivement dans ses lignes sud-ouest selon l'occupation (1,735.0' selon les titres) dans cette même ligne sud-ouest et trois cent deux pieds et trente-six centièmes de pied (302.36') selon l'occupation (301.0' selon les titres) dans sa ligne nord-ouest; et contenant en superficie quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent soixante-douze pieds carrés (490,572 pi²) selon l'occupation (482,000 pi² selon les titres), le tout mesures anglaises et plus ou moins;

le tout tel que montré sur deux plans préparés par Marc Lasnier, arpenteur-géomètre, en date du seizième (16e) jour et du vingt-huitième (28e) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) sous le numéro 6-13831-C-1, et portant respectivement les numéros 1152 et 1158 de ses minutes.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celles faisant partie du centre commercial Place Bourassa et celle portant le numéro 6040, boulevard Henri-Bourassa Est, Montréal-Nord, circonstances et dépendances.

Sujet à une réserve pour fins municipales affectant la partie arrière dudit lot 15 et le lot 15-20-11 dudit cadastre, tel qu'il appert des avis enregistrés audit bureau d'enregistrement sous les numéros 2730169 et 2919129.

4282961

1.2.75 5700, rue Ferrier,
Mont-Royal

Un emplacement ayant front sur la rue Ferrier, en la ville de Mont-Royal, province de Québec, composé des parties des lots suivants, tous du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.75.1 une partie du lot originaire numéro CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE (ptie 576), bornée au nord-est par la partie du lot 577 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.75.2, au sud-est et au sud-ouest par des parties du lot 576 et au nord-ouest par une partie du lot 576 (rue Ferrier); mesurant, ladite partie, quatre-vingt-trois pieds (83.0') de largeur dans sa ligne sud-est par quatre cent soixante-quinze pieds (475.0') de profondeur dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie quarante et un mille deux cent quatre-vingt-un pieds carrés (41,281 pi^2), le tout mesures anglaises et plus ou moins; et

1.2.75.2 une partie du lot originaire numéro CINQ CENT S O I X A N T E - D I X - S E P T (ptie 577), bornée au nord-est et au sud-est par des parties du lot 577, au sud-ouest par la partie du lot 576 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.75.1 et au nord-ouest par une partie du lot 577 (rue Ferrier); mesurant, ladite partie, cent quatre-vingt-trois pieds et huit dixièmes de pied (183.8') de

largeur dans sa ligne sud-est par cinq cent vingt-huit pieds et huit dixièmes de pied (528.8') de profondeur dans sa ligne nord-est; et contenant en superficie quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-sept pieds carrés (97,627 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins;

le tout tel que montré à un plan préparé par David A.R. Rabin, arpenteur-géomètre, en date du dix-huitième (18e) jour de mars mille neuf cent soixante-dix (1970) et portant le numéro 9110 de ses minutes.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 5700, rue Ferrier, Mont-Royal, circonstances et dépendances.

1.2.76 Avenues Bernard et Bloomfield, Outremont

Un emplacement situé à l'intersection des avenues Bernard et Bloomfield, en la ville d'Outremont, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision numéro DOUZE de la subdivision B du lot originaire numéro TRENTE-QUATRE A (34A-B-12) du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celles portant les numéros 1172, 1180, 1186 et 1188, avenue Bernard et 595, avenue Bloomfield, Outremont, circonstances et dépendances.

1.2.77 1495, avenue Van Horne, Outremont

Un emplacement ayant front sur l'avenue Van Horne, en la ville

d'Outremont, province de Québec et composé des subdivisions numéros TRENTE-DEUX, TRENTE-TROIS, TRENTE-QUATRE, TRENTE-CINQ et TRENTE-SIX du lot originaire numéro TRENTE-SEPT (37-32, -33, -34, -35 et -36) et de la subdivision numéro DEUX CENT SEPT dudit lot originaire numéro TRENTE-SEPT (37-207) du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 1495, avenue Van Horne, Outremont, circonstances et dépendances.

1.2.78 11150, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds

Un emplacement ayant front sur le boulevard Gouin Ouest, en la ville de Pierrefonds, province de Québec, montré à un plan préparé par Gaston Lemay, arpenteur-géomètre, en date du vingt et unième (21e) jour de novembre mille neuf cent quatre-vingt (1980) et portant le numéro 390 de ses minutes, dossier numéro 4-1315-6-C-1, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro QUARANTE-SEPT (ptie 47) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève, division d'enregistrement de Montréal, bornée au nord par le boulevard Gouin Ouest, à l'est par le lot 47-1, au sud par une autre partie du lot 47 (Chemins de Fer Nationaux du Canada) et à l'ouest par le lot 47-230; mesurant, ladite partie, deux cent cinquante-cinq pieds (255.0') dans sa ligne nord, deux cent cinquante-huit pieds et trois dixièmes de pied (258.3') dans sa ligne est, cent quatre-vingt-onze pieds et un dixième de pied (191.1') dans sa ligne sud et cent quatre-vingt-dix-huit pieds et six dixièmes de pied (198.6') dans sa ligne ouest;

et contenant en superficie cinquante mille pieds carrés (50,000 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 11150, boulevard Gouin Ouest, circonstances et dépendances.

1.2.79 Centre commercial Val Royal, Saint-Laurent

Un emplacement situé entre le boulevard O'Brien et les rues Poirier, Dépatie et Ryan, en la ville de Saint-Laurent, province de Québec, montré à un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du vingt-sixième (26e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et portant le numéro 3793 de ses minutes, référence M 21483 et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.79.1 la subdivision numéro MILLE CENT SOIXANTE du lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-DEUX (242-1160);

1.2.79.2 une partie de la subdivision numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-TREIZE dudit lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-DEUX (242-ptie 593), de figure triangulaire, bornée ✓ au nord-est par une partie du lot 242-646 (rue Dépatie), au sud-est par la partie du lot 242-594 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.79.3 et à l'ouest par le lot 242-1160; mesurant, ladite partie, dix-sept pieds et huit dixièmes de pied (17.8') dans sa ligne nord-est, dix pieds et un

dixième de pied (10.1') dans sa ligne sud-est et vingt pieds et cinq dixièmes de pied (20.5') dans sa ligne ouest; et contenant en superficie quatre-vingt-dix pieds carrés (90 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins;

1.2.79.3 une partie de la subdivision numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE dudit lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-DEUX (242-ptie 594), de figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par la partie du lot 242-593 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.79.2, au nord-est par une partie du lot 242-646 (rue Dépatie), au sud-est par la partie du lot 242-595 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.79.4 et à l'ouest par le lot 242-1160; mesurant, ladite partie, dix pieds et un dixième de pied (10.1') dans sa ligne nord-ouest, vingt-cinq pieds (25.0') dans sa ligne nord-est, vingt-quatre pieds et quatre dixièmes de pied (24.4') dans sa ligne sud-est et vingt-huit pieds et huit dixièmes de pied (28.8') dans sa ligne ouest; et contenant en superficie quatre cent trente et un pieds carrés (431 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins;

1.2.79.4 une partie de la subdivision numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUINZE dudit lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-DEUX (242-ptie 595), de figure trapézoïdale, bornée au

nord-ouest par la partie du lot 242-594 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.79.3, au nord-est par une partie du lot 242-646 (rue Dépatie), au sud-est par la partie du lot 242-596 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.79.5 et à l'ouest par le lot 242-1160; mesurant, ladite partie, vingt-quatre pieds et quatre dixièmes de pied (24.4') dans sa ligne nord-ouest, vingt-cinq pieds (25.0') dans sa ligne nord-est, trente-huit pieds et six dixièmes de pied (38.6') dans sa ligne sud-est et vingt-huit pieds et huit dixièmes de pied (28.8') dans sa ligne ouest; et contenant en superficie sept cent quatre-vingt-sept pieds carrés (787 pi^2), le tout mesures anglaises et plus ou moins;

1.2.79.5 une partie de la subdivision numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE dudit lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-DEUX (242-ptie 596), de figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par la partie du lot 242-595 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.79.4, au nord-est par une partie du lot 242-646 (rue Dépatie), au sud-est par la partie du lot 242-597 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.79.6 et à l'ouest par le lot 242-1160; mesurant, ladite partie, trente-huit pieds et six dixièmes de pied (38.6') dans sa ligne nord-ouest, vingt-cinq pieds (25.0') dans sa ligne nord-

est, cinquante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (52.9') dans sa ligne sud-est et vingt-huit pieds et huit dixièmes de pied (28.8') dans sa ligne ouest; et contenant en superficie mille cent quarante-quatre pieds carrés (1,144 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins;

1.2.79.6 une partie de la subdivision numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT dudit lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-DEUX (242-ptie 597), de figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par la partie du lot 242-596 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.79.5, au nord-est par une partie du lot 242-646 (rue Dépatie), au sud-est par la partie du lot 242-598 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.79.7 et à l'ouest par le lot 242-1160; mesurant, ladite partie, cinquante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (52.9') dans sa ligne nord-ouest, vingt-cinq pieds (25.0') dans sa ligne nord-est, soixante-sept pieds et un dixième de pied (67.1') dans sa ligne sud-est et vingt-huit pieds et huit dixièmes de pied (28.8') dans sa ligne ouest; et contenant en superficie mille cinq cents pieds carrés (1,500 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins;

1.2.79.7 une partie de la subdivision numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT du

lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-DEUX (242-ptie 598), de figure trapézoïdale, bornée au nord-ouest par la partie du lot 242-597 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.79.6, au nord-est par une partie du lot 242-646 (rue Dépatie), au sud-est par la partie du lot 242-599 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.79.8 et à l'ouest par le lot 242-1160; mesurant, ladite partie, soixante-sept pieds et un dixième de pied (67.1') dans sa ligne nord-ouest, vingt-cinq pieds (25.0') dans sa ligne nord-est, quatre-vingt-un pieds et trois dixièmes de pied (81.3') dans sa ligne sud-est et vingt-huit pieds et huit dixièmes de pied (28.8') dans sa ligne ouest; et contenant en superficie mille huit cent cinquante-cinq pieds carrés (1,855 pi^2), le tout mesures anglaises et plus ou moins; et

1.2.79.8 une partie de la subdivision numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF dudit lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-DEUX (242-ptie 599), de figure irrégulière, bornée au nord-ouest par la partie du lot 242-598 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.79.7, au nord-est par une partie du lot 242-646 (rue Dépatie), au sud-est par le lot 242-600 (rue Poirier), au sud-ouest par une partie du lot 242-555 et à l'ouest par le lot 242-1160; mesurant, ladite

partie, quatre-vingt-un pieds et trois dixièmes de pied (81.3') dans sa ligne nord-ouest, vingt-cinq pieds (25.0') dans sa ligne nord-est, quatre-vingt-sept pieds (87.0') dans sa ligne sud-est, quinze pieds (15.0') dans sa ligne sud-ouest et onze pieds et quarante-deux centièmes de pied (11.42') dans sa ligne ouest; et contenant en superficie deux mille cent dix-huit pieds carrés (2,118 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celles portant les numéros 1801 à 1855, boulevard O'Brien, 1830, rue Dépatie et 1305 à 1335, rue Poirier et faisant partie du Centre commercial Val Royal, Saint-Laurent, circonstances et dépendances.

1.2.80 4400, rue Jean-Talon Est, Saint-Léonard

Un tiers (1/3) indivis dans un emplacement ayant front sur la rue Jean-Talon Est, en la ville de Saint-Léonard, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision numéro CENT SEPT du lot originaire numéro QUATRE CENT TRENTE-CINQ (435-107) du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal.

Avec la bâtisse dessus construite portant le numéro 4400, rue Jean-Talon Est, Saint-Léonard, circonstances et dépendances.

1.2.81 Adjacent au 4400, rue Jean-Talon Est, Saint-Léonard

Tous les droits, titres et intérêts du cédant, y compris, mais sans limitation, tous droits de bailleur emphytéotique, dans la proportion de un tiers (1/3) indivis, dans un emplacement situé en la ville de Saint-Léonard, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro MILLE DEUX CENT VINGT-HUIT (1228) du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal.

Sujet, ledit emplacement, aux termes d'un bail emphytéotique consenti par Ace Holdings Ltd., Rojak Corporation et Ivanhoe Corporation en faveur de Ludco Enterprises Ltd., reçu devant Me Earl Merling, notaire, le treizième (13e) jour de septembre mille neuf cent soixante-seize (1976), et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2724411 et aux termes d'un bail emphytéotique entre les parties ci-dessus mentionnées, reçu devant Me Sheldon Merling, notaire, le vingt-neuvième (29e) jour de septembre mille neuf cent soixante-dix-huit (1978) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2918837.

1.2.82 Rue Jean-Talon Est, Saint-Léonard

Un tiers (1/3) indivis dans un emplacement ayant front sur la rue Jean-Talon Est, en la ville de Saint-Léonard, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision numéro DEUX CENT SIX du lot originaire numéro QUATRE CENT TRENTE-SEPT (437-206) du cadastre officiel de la

paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal.

Sans bâtisse.

1.2.83 4500, rue Wellington, Verdun

Un emplacement situé à l'intersection de la rue Wellington et de l'avenue Willibrord, en la ville de Verdun, province de Québec, et composé des lots suivants tous du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.83.1 une partie du lot originaire numéro QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE-HUIT (ptie 4658), bornée au nord-ouest par la rue Wellington, au sud-est par la partie du lot 4659 ci-après décrite au sous-paragraphe 1.2.83.2, au nord-est par l'avenue Willibrord et au sud-ouest par le lot 4658-1; mesurant, ladite partie, quatre-vingt-cinq pieds (85.0') de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est et soixante-dix pieds et six dixièmes de pied (70.6') de profondeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins;

1.2.83.2 une partie du lot originaire numéro QUATRE MILLE SIX CENT CINQUANTE-NEUF (ptie 4659), bornée au nord-ouest par la partie du lot 4658 ci-dessus décrite au sous-paragraphe 1.2.83.1, au sud-est par la partie du lot 4660 ci-après décrite au sous-

paragraphe 1.2.83.3, au nord-est par l'avenue Willibrord et au sud-ouest par les lots 4659-1, 4659-3 et 4659-4; mesurant, ladite partie, quatre-vingt-cinq pieds (85.0') dans ses lignes nord-ouest et sud-est et soixante-dix pieds (70.0') dans ses lignes nord-est et sud-ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins;

1.2.83.3 une partie du lot originaire numéro QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE (ptie 4660) bornée vers le nord-est par l'avenue Willibrord, vers le sud-ouest par une partie dudit lot 4660 (ruelle), vers le sud-est par une partie du lot 4661 et vers le nord-ouest par le lot 4659; mesurant dans ses lignes nord-est et sud-ouest soixante-dix pieds (70.0'), cent dix-sept pieds et deux dixièmes de pied (117.2') dans sa ligne sud-est et cent dix-sept pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (117.86') dans sa ligne nord-ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins; et

1.2.83.4 une partie du lot originaire numéro QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE ET UN (ptie 4661), bornée vers le nord-est par l'avenue Willibrord, vers le sud-ouest par une partie dudit lot 4661 (ruelle), vers le sud-est par une autre partie dudit lot 4661 et vers le nord-ouest par la partie dudit lot 4660 ci-dessus décrite au sous-

paragraphe 1.2.83.3, et mesurant trente-cinq pieds (35.0') de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest par cent dix-sept pieds (117.0') de profondeur dans sa ligne sud-est et cent dix-sept pieds et deux dixièmes de pied (117.2') dans sa ligne nord-ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 4500, rue Wellington, Verdun, circonstances et dépendances.

1.2.84 1250, avenue Greene,
Westmount

Un emplacement situé à l'intersection de l'avenue Greene et du boulevard de Maisonneuve Ouest, en la ville de Westmount, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (5296) du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal.

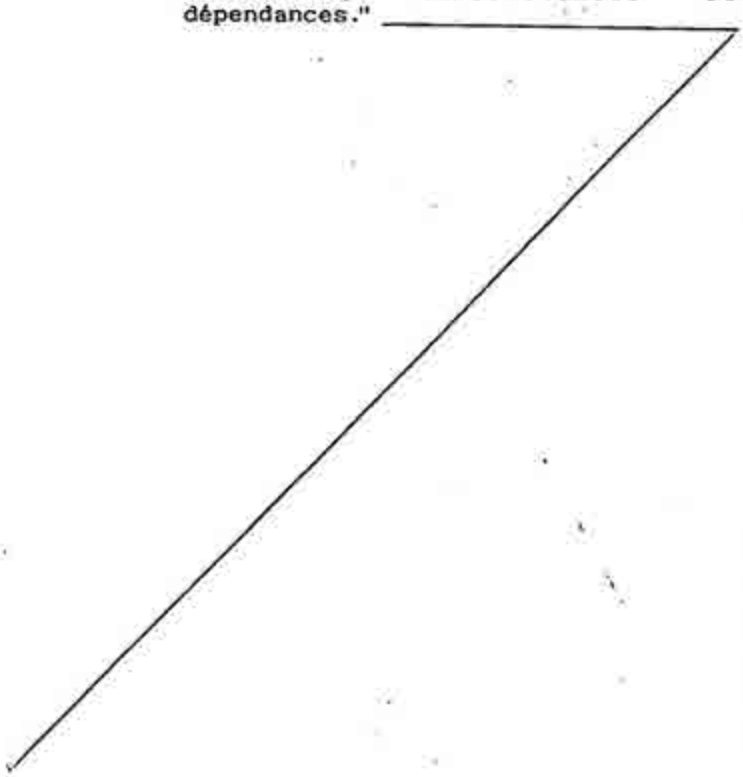
Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 1250, avenue Greene, Westmount, circonstances et dépendances.

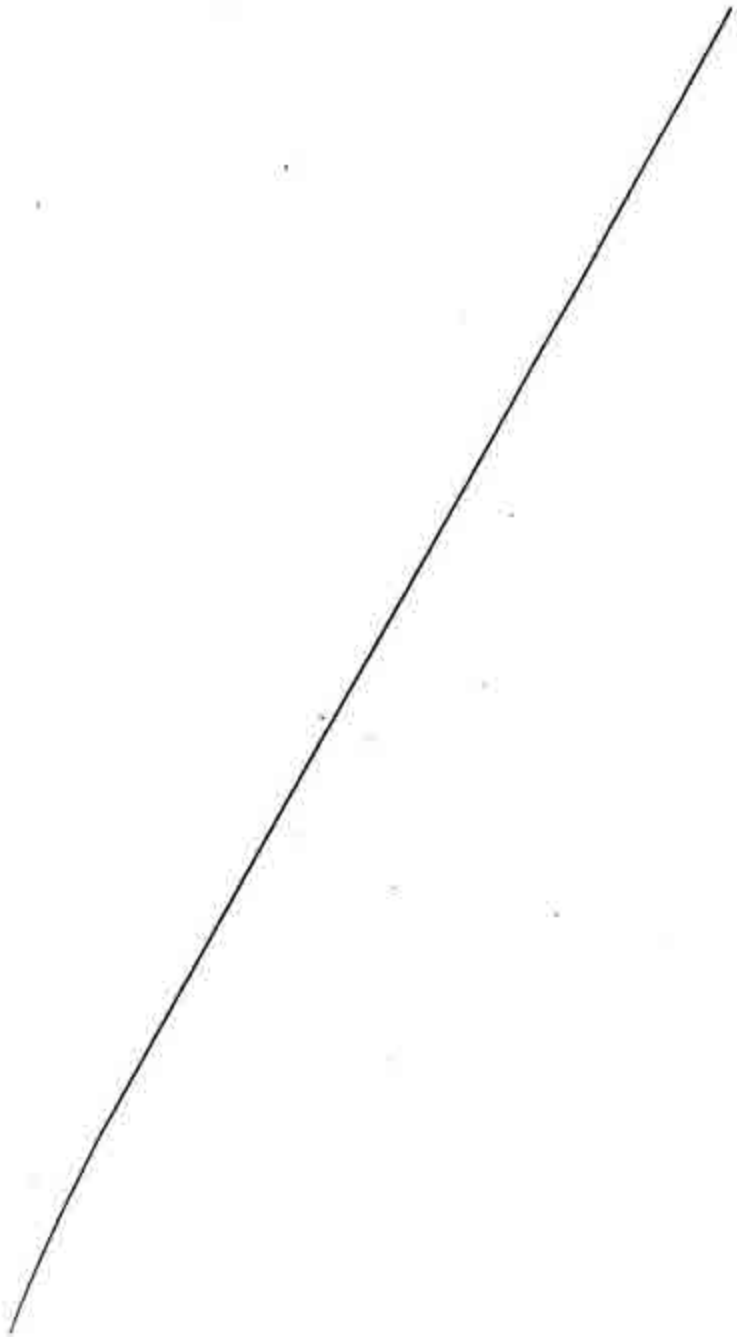
Sujet, ledit emplacement, à l'acte intervenu avec la Communauté urbaine de Montréal et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3530782 relativement à une partie dudit emplacement en tréfonds pour les fins du réseau de transport souterrain connu sous le nom de «Métro».

1.2.85 4840, rue Sherbrooke Ouest, Westmount

Un emplacement situé à l'intersection de la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Victoria en la ville de Westmount, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision numéro CENT TRENTE-HUIT du lot originaire numéro DEUX CENT QUINZE (215-138) du cadastre officiel de la municipalité de la paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, et notamment celle portant le numéro 4840, rue Sherbrooke Ouest, Westmount, circonstances et dépendances."





"ARTICLE 2

ETABLISSEMENT DE PROPRIETE

2.1 Le cédant est propriétaire des immeubles plus particulièrement décrits au paragraphe 1.2 pour les avoir acquis de la façon suivante:

2.1.1 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.1 pour l'avoir acquis de Aligro Inc. par acte de vente reçu devant Me Pierre Venne, notaire, le treizième (13e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska sous le numéro 294810;

2.1.2 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.2.1 pour l'avoir acquis de Les Constructions J.E.L. Bergeron Inc. par acte de vente intervenu le dixième (10e) jour de février mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska sous le numéro 285369; et

l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.2.2 pour l'avoir acquis de Immeubles Al-Ca Inc. par acte de vente intervenu le dixième (10e) jour de février mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 285368;

2.1.3 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.3 pour l'avoir acquis en partie de 2527-6296 Québec Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dix-neuvième (19e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Beauce sous le numéro 391921; et

en partie aux termes d'un jugement de la Cour supérieure du district de Beauce en date du vingt et unième

(21e) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 394616;

2.1.4 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.4 pour l'avoir acquis de 148082 Canada Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le seizième (16e) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Chambly sous le numéro 695912;

2.1.5 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.5 pour l'avoir acquis de 148082 Canada Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le seizième (16e) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Chambly sous le numéro 695912;

2.1.6 l'immeuble et les droits décrits au sous-paragraphe 1.2.6 pour les avoir acquis de Centre Commercial Greenfield Park Limitée - Greenfield Park Shopping Plaza Limited en partie par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le vingt-troisième (23e) jour d'octobre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Chambly sous le numéro 691350, et en partie du même vendeur par un autre acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le vingt-neuvième (29e) jour d'avril mille neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 704924;

2.1.7 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.7 pour l'avoir acquis de Jacamrin Inc. par acte de distribution et

transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le troisième (3e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Champlain sous le numéro 312268, tel que corrigé par les avis de cadastre enregistrés sous les numéros 312269 et 340826;

2.1.8 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.8 pour l'avoir acquis de 2527-6296 Québec Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dix-neuvième (19e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Champlain sous le numéro 330612;

2.1.9 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.9 pour l'avoir acquis de Galva Realties Ltd. par acte de cession et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le septième (7e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay sous le numéro 211098;

2.1.10 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.10 pour l'avoir acquis de Steinberg Inc. par acte de vente reçu devant Me Pierre Venne, notaire, le treizième (13e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi sous le numéro 506579;

2.1.11 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.11 pour l'avoir acquis en partie de Ville de Jonquière par acte de vente reçu devant Me Roland Huot, notaire, le treizième (13e) jour de juillet mille neuf cent soixante-seize (1976) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi sous le numéro 302691, et

en partie de Steinberg's Properties Limited par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le neuvième (9e) jour de mars mille neuf cent soixante-seize (1976) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 297060;

2.1.12 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.12 pour l'avoir acquis de Devex Inc. par acte de transfert intervenu le trentième (30e) jour de juillet mille neuf cent quatre-vingt-deux (1982) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Deux-Montagnes sous le numéro 279273;

2.1.13 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.13 pour l'avoir acquis avant subdivision et en partie de Korvette Realties Ltd. par acte de vente reçu devant Me Leonard Rosen, notaire, le vingt et unième (21e) jour d'août mille neuf cent soixante-huit (1968) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 142927, en partie de Lasa Holdings Ltd. par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le vingt-huitième (28e) jour de mars mille neuf cent soixante-dix-neuf (1979) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 208898, et en partie de 148082 Canada Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le seizième (16e) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 256556;

2.1.14 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.14 pour l'avoir acquis de 2527-6296 Québec Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dix-neuvième (19e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré au bureau de la division

d'enregistrement de Joliette sous le numéro 279574;

2.1.15 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.15 pour l'avoir acquis de Aligro Inc. par acte de vente reçu devant Me Pierre Venne, notaire, le treizième (13e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Lac Saint-Jean-Est sous le numéro 183505;

2.1.16 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.16 pour l'avoir acquis de 2527-6296 Québec Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dix-neuvième (19e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Lac Saint-Jean-Est sous le numéro 177394;

2.1.17 l'immeuble et les droits décrits au sous-paragraphe 1.2.17 pour les avoir acquis en partie, avant remplacement, de Ivanhoe Inc. par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le quatrième (4e) jour d'octobre mille neuf cent soixante-dix-huit (1978) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laprairie sous le numéro 159747, et en partie, avant subdivision, de Ivanhoe Inc. par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le septième (7e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-sept (1987) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 252500;

2.1.18 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.18 pour l'avoir acquis en partie (partie du lot 143), avant remplacement, de Ville de Delson par acte de vente reçu devant Me Gaétan Péladeau, notaire, le vingt-huitième (28e) jour de mai mille neuf cent soixante-dix-neuf (1979) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de

Laprairie sous le numéro 165831, tel qu'amendé par acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 230334;

en partie (lots 148-1-6 à -13, 148-1-23 à -30 et partie du lot 148-1-1), avant remplacement, de Somerset Development Ltd. par acte de vente reçu devant Me Earl Kruger, notaire, le dix-septième (17e) jour de janvier mille neuf cent soixante-dix-sept (1977) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 141435; et

en partie (partie du lot 146), avant remplacement, de Somerset Development Ltd. par acte de vente reçu devant Me Earl Kruger, notaire, le dix-septième (17e) jour de janvier mille neuf cent soixante-dix-sept (1977) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 141436;

2.1.19 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.19 pour l'avoir acquis de Aligro Inc. par acte de vente reçu devant Me Pierre Venne, notaire, le treizième (13e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 400762;

2.1.20 les immeubles décrits aux sous-paragraphes 1.2.20.1, 1.2.20.15 et 1.2.20.16 pour les avoir acquis de Immeubles Shari Ltée/Shari Realties Ltd. par acte de transfert intervenu le trentième (30e) jour de juillet mille neuf cent quatre-vingt-deux (1982) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 334914;

l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.20.2 pour l'avoir acquis de Rosaire Vigneux par acte de vente reçu devant Me Pierre Paul Chagnon, notaire, le vingt-huitième (28e) jour

de juin mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 387905;

l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.20.3 pour l'avoir acquis de Alain Longpré par acte de vente reçu devant Me Pierre Paul Chagnon, notaire, le vingt-huitième (28e) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 387907;

l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.20.4 pour l'avoir acquis de Fernand Joly par acte de vente reçu devant Me Pierre Paul Chagnon, notaire, le vingt-huitième (28e) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 387903;

l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.20.5 pour l'avoir acquis de Marcel Bégin par acte de vente reçu devant Me Pierre Paul Chagnon, notaire, le vingt-huitième (28e) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 387904;

l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.20.6 pour l'avoir acquis de Jocelyn Hétu par acte de vente reçu devant Me Pierre Paul Chagnon, notaire, le vingt-huitième (28e) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 387906;

l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.20.7 pour l'avoir acquis de Jacques Gravel par acte de vente reçu devant Me Pierre Paul Chagnon, notaire, le vingt-huitième (28e) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-

neuf (1989) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 387908;

l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.20.8 pour l'avoir acquis de Jean Yves Croteau par acte de vente reçu devant Me Pierre Paul Chagnon, notaire, le vingt-huitième (28e) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 387909;

l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.20.9 pour l'avoir acquis de Jean Maurice Brodeur par acte de vente reçu devant Me Pierre Paul Chagnon, notaire, le vingt-huitième (28e) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 387910;

l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.20.10 pour l'avoir acquis de Gaston Trudel par acte de vente reçu devant Me Pierre Paul Chagnon, notaire, le vingt-huitième (28e) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 387911;

l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.20.11 pour l'avoir acquis de Réjean Landry par acte de vente reçu devant Me Pierre Paul Chagnon, notaire, le vingt-huitième (28e) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 387912;

l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.20.12 pour l'avoir acquis de Serge Ferland par acte de vente reçu devant Me Pierre Paul Chagnon, notaire, le vingt-huitième (28e) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré audit bu-

reau d'enregistrement sous le numéro 387913;

l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.20.13 pour l'avoir acquis de Roger Ricard par acte de vente reçu devant Me Pierre Paul Chagnon, notaire, le vingt-huitième (28e) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 390817; et

l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.20.14 pour l'avoir acquis de Normand Lapointe Inc. et Gilles Pigeon par acte de vente reçu devant Me Richard Lupien, notaire, le quatrième (4e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 369576;

2.1.21 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.21 pour l'avoir acquis de 148082 Canada Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le seizième (16e) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 316259;

2.1.22 les immeubles décrits aux sous-paragraphes 1.2.22.1 à 1.2.22.10 inclusivement, 1.2.22.13 à 1.2.22.19 inclusivement et 1.2.22.22 à 1.2.22.24 inclusivement pour les avoir acquis avec plus grande étendue, en partie de Les Immeubles Electra Inc. par acte de cession intervenu sous seing privé le vingt-neuvième (29e) jour de juillet mille neuf cent quatre-vingt-trois (1983) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval sous le numéro 633976, tel que corrigé par acte reçu devant Me Earl Kimmel, notaire, le trentième (30e) jour de novembre mille neuf cent quatre-

vingt-sept (1987) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 662032, et en partie de La Société de Gestion Immobilière Dixiville Ltée par acte de cession intervenu sous seing privé le trente et unième (31e) jour de juillet mille neuf cent quatre-vingt-deux (1982) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 636762;

les immeubles décrits aux sous-paragraphes 1.2.22.11 et 1.2.22.12 inclusivement pour les avoir acquis avec plus grande étendue de Les Immeubles Beaulieu Inc. par acte de vente reçu devant Me Sheldon Merling, notaire, le vingt-neuvième (29e) jour de janvier mille neuf cent soixante-et-onze (1971) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 292592, pour une proportion indivise de cinquante pour cent (50%), et de T. Eaton Holdings Limited par acte de vente reçu devant Me Abby Malkinson, notaire, le vingt-cinquième (25e) jour de janvier mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 698812, pour l'autre proportion indivise de cinquante pour cent (50%);

l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.22.20 pour l'avoir acquis avec plus grande étendue de Jonathan Joseph Robinson, agissant en fiducie, par acte de cession reçu devant Me Clarence Talpis, notaire, le vingt-deuxième (22e) jour de septembre mille neuf cent soixante-six (1966) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 236249, pour une proportion indivise de un tiers (1/3), et de Les Immeubles Electra Inc. par acte de cession intervenu sous seing privé le vingt-neuvième (29e) jour de juillet mille neuf cent quatre-vingt-trois (1983) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 633976, pour l'autre

proportion indivise de deux tiers (2/3); et

l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.22.21 pour l'avoir acquis de La Société Immobilière Dixiville Ltée par acte de cession intervenu sous seing privé le trente et unième (31e) jour de juillet mille neuf cent quatre-vingt-deux (1982) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 636762;

2.1.23 les immeubles décrits au sous-paragraphe 1.2.23 pour l'avoir acquis avec plus grande étendue de Les Immeubles Electra Inc. par acte de cession intervenu sous seing privé le vingt-neuvième (29e) jour de juillet mille neuf cent quatre-vingt-trois (1983) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval sous le numéro 633976;

2.1.24 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.24 pour l'avoir acquis de Au Faisan Bleu Inc. par acte de vente reçu devant Me Léo Taillefer, notaire, le dix-septième (17e) jour de juillet mille neuf cent soixante-huit (1968) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval sous le numéro 261462;

de Ville de Laval par acte de vente reçu devant Me Gérard Lavoie, notaire, le quatrième (4e) jour de décembre mille neuf cent soixante-douze (1972) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 318121;

de J. Henri Brien, Fernand Bernard et Louis Jarry par acte de vente reçu devant Me Henri Vinet, notaire, le vingt-huitième (28e) jour d'octobre mille neuf cent cinquante-cinq (1955) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 98993;

de Ivanhoe Corp. par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le cinquième (5e) jour de juin mille neuf cent cinquante-sept (1957) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 112182;

de Ivanhoe Corp. par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le trentième (30e) jour de juillet mille neuf cent cinquante-neuf (1959) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 136735; et

de Steinberg's Properties Limited par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le vingt-troisième (23e) jour de décembre mille neuf cent soixante et onze (1971) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 305121;

2.1.25 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.25 pour l'avoir acquis en partie de Montrose Builders Limited par acte de vente reçu devant Me John Pozer Rowat, notaire, le sixième (6e) jour de juillet mille neuf cent cinquante-neuf (1959) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval sous le numéro 135707, et en partie de Steinberg's Properties Limited par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le trentième (30e) jour de juillet mille neuf cent cinquante-neuf (1959) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 136736;

2.1.26 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.26 pour l'avoir acquis en partie de Les Centres Commerciaux Steinberg Limitée - Steinberg's Shopping Centres Limited par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le premier (1er) jour de mars mille neuf cent soixante-dix-huit (1978) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laval sous le

numéro 414564, et en partie de Revex Inc. par acte de cession reçu devant Me Earl Merling, notaire, le douzième (12e) jour d'avril mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 575080;

2.1.27 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.27 pour l'avoir acquis de Motel Boisjoly (1981) Inc. par acte de vente reçu devant Me Michel Y. Gaudreau, notaire, le sixième (6e) jour d'avril mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Lévis sous le numéro 317229;

2.1.28 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.28 pour l'avoir acquis de Louis Vachon par acte de vente reçu devant Me Stuart Wright, notaire, le onzième (11e) jour de mars mille neuf cent soixante (1960) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Lévis sous le numéro 123309;

2.1.29 l'immeuble décrit aux sous-paragraphe 1.2.29 pour l'avoir acquis de Ville de Lévis par acte de vente reçu devant Me Pierre Rhéault, notaire, le quatorzième (14e) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-sept (1987) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Lévis sous le numéro 314351;

2.1.30 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.30 pour l'avoir acquis de 2527-6296 Québec Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dix-neuvième (19e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Matane sous le numéro 129824;

2.1.31 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.31 pour l'avoir acquis, avec plus grande étendue, de Estella Realties

Ltd. par acte de vente reçu devant Me Sheldon Merling, notaire, le vingt-septième (27e) jour d'octobre mille neuf cent soixante-dix-huit (1978) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2923249;

2.1.32 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.32 pour l'avoir acquis de Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le treizième (13e) jour de juillet mille neuf cent cinquante-neuf (1959) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1421057;

2.1.33 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.33 pour l'avoir acquis de Aligro Inc. par acte de vente reçu devant Me Pierre Venne, notaire, le treizième (13e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4256681;

2.1.34 l'immeuble et les droits décrits au sous-paragraphe 1.2.34 pour les avoir acquis avec plus grande étendue en partie de Beaconsfield Shopping Centre Inc. par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le trentième (30e) jour de juillet mille neuf cent cinquante-neuf (1959) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1421054;

en partie de Revex Inc. par acte de transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le douzième (12e) jour d'avril mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 3576394;

et tel qu'il appert d'une déclaration de Ivanhoe Inc. reçue devant Me Suzanne Vézina, notaire, le quatrième

(4e) jour d'avril mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 4265622;

2.1.35 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.35 pour l'avoir acquis avant subdivision et avec plus grande étendue en partie de Peter B. Scott par acte de vente reçu devant Me Sheldon Merling, notaire, le vingt-troisième (23e) jour de mars mille neuf cent soixante-sept (1967) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1976789, et en partie de James Ronald Percy par acte de vente reçu devant Me Sheldon Merling, notaire, le vingt-troisième (23e) jour de mars mille neuf cent soixante-sept (1967) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1976790;

2.1.36 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.36 pour l'avoir acquis avec plus grande étendue et avant subdivision en partie de Glenview Corporation par acte de vente reçu devant Me Marcel Cordeau, notaire, le onzième (11e) jour de juin mille neuf cent soixante-quatre (1964) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1756034, tel que corrigé par acte reçu devant Me Marcel Cordeau, notaire, le sixième (6e) jour de juillet mille neuf cent soixante-sept (1967) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2000069;

en partie de Miracle Mile Industrial Park Corp. et al. par acte de vente reçu devant Me E. Bruce Moidel, notaire, le huitième (8e) jour de juillet mille neuf cent soixante-quatre (1964) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1762527; et

en partie après subdivision de 148082 Canada Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le seizième (16e) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 3665323;

2.1.37 l'immeuble et les droits décrits au sous-paragraphe 1.2.37 pour les avoir acquis de Revex Inc. par acte de transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le douzième (12e) jour d'avril mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3576394;

2.1.38 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.38 pour l'avoir acquis de 148082 Canada Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le seizième (16e) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3665323;

2.1.39 l'immeuble et les droits décrits au sous-paragraphe 1.2.39 pour les avoir acquis de Jacamrin Inc. par acte de cession reçu devant Me Suzanne Vézina, notaire, le deuxième (2e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4276241;

2.1.40 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.40.1 pour l'avoir acquis de 148082 Canada Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le seizième (16e) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré au bureau de la division

d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3665323; et

les immeubles décrits aux sous-paragraphes 1.2.40.2 à 1.2.40.4 inclusivement pour les avoir acquis en partie de Larissa Development Corporation par acte de vente reçu devant Me Sheldon Merling, notaire, le deuxième (2e) jour de janvier mille neuf cent soixante-huit (1968) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2035969, et en partie de Larissa Development Corporation par acte de vente reçu devant Me Lazarus Bavitch, notaire, le quinzième (15e) jour de juillet mille neuf cent soixante-neuf (1969) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2152372;

2.1.41 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.41 pour l'avoir acquis en partie de Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le cinquième (5e) jour de juin mille neuf cent cinquante-sept (1957) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1275861, et de Steinberg Inc. par acte de vente reçu devant Me Pierre Venne, notaire, le treizième (13e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 4256682;

2.1.42 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.42 pour l'avoir acquis, avec plus grande étendue, en partie de Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le quatorzième (14e) jour d'octobre mille neuf cent cinquante-cinq (1955) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1164896, et en partie de Denis Gauthier par acte de vente reçu devant Me Earl Merling,

notaire, le quatorzième (14e) jour de juillet mille neuf cent soixante-six (1966) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1927125;

2.1.43 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.43 pour l'avoir acquis de Steinberg Limitée - Steinberg's Limited, et al par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le treizième (13e) jour de janvier mille neuf cent soixante-dix-sept (1977) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2751552, tel que corrigé par les actes enregistrés audit bureau d'enregistrement sous les numéros 2764318 et 2898491;

2.1.44 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.44 pour l'avoir acquis avant remplacement de Jacamrin Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le troisième (3e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3691801, tel que corrigé par acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 3695438;

2.1.45 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.45 pour l'avoir acquis en partie de Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le vingtième (20e) jour de novembre mille neuf cent cinquante-sept (1957) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1307967, et en partie de Revex Inc. par acte de cession reçu devant Me Earl Merling, notaire, le douzième (12e) jour d'avril mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 3576394;

2.1.46 l'immeuble et les droits décrits au sous-paragraphe 1.2.46 pour les avoir acquis de Jacamrin Inc. par acte de cession reçu devant Me Suzanne Vézina, notaire, le deuxième (2e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4276241;

2.1.47 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.47 pour l'avoir acquis de Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le trentième (30e) jour de juillet mille neuf cent cinquante-neuf (1959) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1421056;

de Canadian National Railway Company par acte de vente reçu devant Me Clarence Talpis, notaire, le quinzième (15e) jour d'avril mille neuf cent soixante-quatre (1964) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1742802;

de Steinberg's Properties Limited par acte de vente des bâtisses érigées sur des parties du lot 9 du cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe, reçu devant Me Earl Merling, notaire, le vingt-troisième (23e) jour de décembre mille neuf cent soixante et onze (1971) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2321411;

de Steinberg's Properties Limited par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le treizième (13e) jour de janvier mille neuf cent soixante-dix-sept (1977) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2751552, tel que corrigé par les actes reçus devant Me Earl Merling, notaire, le quatorzième (14e) jour de mars mille neuf cent soixante-dix-sept (1977) et le vingt-

quatrième (24e) jour de juillet mille neuf cent soixante-dix-huit (1978) et enregistrés audit bureau d'enregistrement sous les numéros 2764318 et 2898491 respectivement; et

de Steinberg Inc. par acte de vente reçu devant Me Pierre Venne, notaire, le treizième (13e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 4256682;

2.1.48 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.48 pour l'avoir acquis de Jacamrin Inc. par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le troisième (3e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3691801;

2.1.49 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.49 pour l'avoir acquis avec plus grande étendue de La Corporation Ivanhoe - Ivanhoe Corporation, et al par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le treizième (13e) jour de janvier mille neuf cent soixante-dix-sept (1977) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2751552, tel que corrigé par les actes enregistrés audit bureau d'enregistrement sous les numéros 2764318 et 2898491 respectivement, et en partie de Steinberg Inc. par acte de vente reçu devant Me Pierre Venne, notaire, le treizième (13e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 4256682;

2.1.50 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.50 pour l'avoir acquis en partie de Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le quatorzième (14e) jour d'octobre mille neuf cent

cinquante-cinq (1955) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1164899, et en partie de Steinberg Inc. par acte de vente reçu devant Me Pierre Venne, notaire, le treizième (13e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 4256682;

2.1.51 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.51 pour l'avoir acquis de Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le quatorzième (14e) jour d'octobre mille neuf cent cinquante-cinq (1955) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1164893;

2.1.52 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.52 pour l'avoir acquis de Steinberg Inc. par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le troisième (3e) jour d'avril mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3573588;

2.1.53 un quart (1/4) indivis dans l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.53 pour l'avoir acquis avant subdivision et avec plus grande étendue de Jack Rosenbloom par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le troisième (3e) jour de décembre mille neuf cent cinquante-six (1956) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1244442;

2.1.54 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.54 pour l'avoir acquis en partie de Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le quatorzième (14e) jour d'octobre mille neuf cent cinquante-cinq (1955) et enregistré au bureau de la division d'enregis-

trement de Montréal sous le numéro 1164897, et en partie de ladite Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le cinquième (5e) jour de juin mille neuf cent cinquante-sept (1957) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1275862;

2.1.55 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.55 pour l'avoir acquis de 148082 Canada Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dix-huitième (18e) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3665323, et de Steinberg Inc. par acte de vente reçu devant Me Pierre Venne, notaire, le treizième (13e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 4256682;

2.1.56 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.56 pour l'avoir acquis en partie, avant subdivision, de Atlas Asbestos Company Limited par acte de vente reçu devant Me E.C. Common, notaire, le vingt-septième (27e) jour de septembre mille neuf cent soixante-trois (1963) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1701093, et en partie de 148082 Canada Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le seizième (16e) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 3665323;

2.1.57 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.57 pour l'avoir acquis en partie de Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le vingt-troisième (23e)

jour de décembre mille neuf cent soixante et onze (1971) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2321412, en partie de Steinberg Limitée par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le cinquième (5e) jour de décembre mille neuf cent soixante-dix-sept (1977) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2835936 et de La Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, et al par acte de cession reçu devant Me Earl Merling, notaire, le vingtième (20e) jour de décembre mille neuf cent soixante-dix-sept (1977) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2840949;

2.1.58 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.58 pour l'avoir acquis de Franchise Plus Inc. par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le vingt-deuxième (22e) jour de février mille neuf cent quatre-vingt-trois (1983) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3334042;

2.1.59 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.59 pour l'avoir acquis en partie de Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le vingtième (20e) jour de novembre mille neuf cent cinquante-sept (1957) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1307966, et en partie de Steinberg Inc. par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le troisième (3e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 3689870;

2.1.60 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.60 pour l'avoir acquis avec plus grande étendue de Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me

Solomon Vineberg, notaire, le quatorzième (14e) jour d'octobre mille neuf cent cinquante-cinq (1955) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1164898;

2.1.61 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.61 pour l'avoir acquis avant remplacement de Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le quatorzième (14e) jour d'octobre mille neuf cent cinquante-cinq (1955) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1164892;

2.1.62 l'immeuble et les droits décrits au sous-paragraphe 1.2.62 pour les avoir acquis de Jacamrin Inc. par acte de cession reçu devant Me Suzanne Vézina, notaire, le deuxième (2e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4276241;

2.1.63 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.63 pour l'avoir acquis de Steinberg Inc. par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le troisième (3e) jour d'avril mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3573588;

2.1.64 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.64 pour l'avoir acquis de Steinberg Inc. par acte de vente reçu devant Me Pierre Venne, notaire, le treizième (13e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4256682;

2.1.65 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.65 pour l'avoir acquis de

Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le trentième (30e) jour de juillet mille neuf cent cinquante-neuf (1959) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1421052;

2.1.66 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.66 pour l'avoir acquis de Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le quatorzième (14e) jour d'octobre mille neuf cent cinquante-cinq (1955) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1164895;

2.1.67 l'immeuble et les droits décrits au sous-paragraphe 1.2.67 pour les avoir acquis avec plus grande étendue de Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le vingtième (20e) jour de novembre mille neuf cent cinquante-sept (1957) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1307969, de Steinberg Inc. par acte de cession reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dixième (10e) jour de juillet mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 4177907, et de Steinberg Inc. par acte de vente reçu devant Me Pierre Venne, notaire, le treizième (13e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 4256682;

2.1.68 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.68 pour l'avoir acquis de La Corporation Ivanhoe - Ivanhoe Corporation, et al par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le treizième (13e) jour de janvier mille neuf cent soixante-dix-sept (1977) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal

sous le numéro 2751552, tel que corrigé en vertu des actes enregistrés audit bureau d'enregistrement sous les numéros 2764318 et 2898491 respectivement;

2.1.69 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.69 pour l'avoir acquis de Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le cinquième (5e) jour de juin mille neuf cent cinquante-sept (1957) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1275859;

2.1.70 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.70 pour l'avoir acquis en partie de Steinberg Limitée - Steinberg's Limited, et al par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le treizième (13e) jour de janvier mille neuf cent soixante-dix-sept (1977) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2751552, tel que corrigé par les actes enregistrés audit bureau d'enregistrement sous les numéros 2764318 et 2898491 respectivement, et en partie de Steinberg Inc. par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le seizième (16e) jour d'août mille neuf cent soixante-dix-huit (1978) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2904184;

2.1.71 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.71 pour l'avoir acquis de Steinberg's Properties Limited par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le vingt-neuvième (29e) jour d'août mille neuf cent soixante-quinze (1975) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2629946, et du Curateur Public par acte de vente reçu devant Me Roland Milette, notaire, le treizième (13e) jour d'avril mille neuf cent soixante-seize (1976) et enregistré

audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2682289;

2.1.72 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.72 pour l'avoir acquis de Wilderton Shopping Centre Inc. par acte de vente reçu devant Me Sheldon Merling, notaire, le trentième (30e) jour de décembre mille neuf cent soixante et onze (1971) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2321994;

2.1.73 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.73 pour l'avoir acquis avant remplacement et avec plus grande étendue:

de la Compagnie de Développement Immobilier Montréal-Nord Limitée par acte de vente reçu devant Me L. Athanase Fréchette, notaire, le vingt-cinquième (25e) jour de septembre mille neuf cent cinquante-trois (1953) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1033830;

de Michel Aubuchon par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le quatorzième (14e) jour d'août mille neuf cent cinquante-quatre (1954) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1088221;

de Joseph Sicard par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le quatorzième (14e) jour d'août mille neuf cent cinquante-quatre (1954) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1088223;

de Michel Aubuchon par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le vingt-cinquième (25e) jour d'octobre mille neuf cent cinquante-quatre (1954) et enregistré audit

bureau d'enregistrement sous le numéro 1101593;

de Mademoiselle Yvette Girard, et al par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le vingt-neuvième (29e) jour d'octobre mille neuf cent cinquante-quatre (1954) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1101971;

de Moncana Incorporée par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le premier (1er) jour de décembre mille neuf cent cinquante-quatre (1954) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1111876;

de La Ville Montréal-Nord par acte d'échange reçu devant Me Henri Rodrigue, notaire, le vingt-troisième (23e) jour de mai mille neuf cent cinquante-six (1956) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1206754; et

de Ivanhoe Corp. par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le cinquième (5e) jour de juin mille neuf cent cinquante-sept (1957) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1275860;

2.1.74 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.74.1 pour l'avoir acquis de 148082 Canada Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le seizième (16e) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3665323, tel que corrigé par un avis cadastral reçu devant Me Earl Merling, notaire, le septième (7e) jour de janvier mille neuf cent

quatre-vingt-six (1986) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 3670011; et

les immeubles décrits aux sous-paragraphes 1.2.74.2 et 1.2.74.3 inclusivement pour les avoir acquis de Sunarhauserman Ltée/Sunarhauserman Ltd. par acte de vente reçu devant Me Saul Morris, notaire, le troisième (3e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 4185780, tel que corrigé par ledit avis cadastral enregistré sous le numéro 3670011;

2.1.75 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.75 pour l'avoir acquis de Juda Leib Gewurz par acte de vente reçu devant Me Max Garmaise, notaire, le dix-neuvième (19e) jour de septembre mille neuf cent cinquante-sept (1957) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1296438;

2.1.76 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.76 pour l'avoir acquis de Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le vingt-troisième (23e) jour de décembre mille neuf cent soixante et onze (1971) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2321412;

2.1.77 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.77 pour l'avoir acquis de Steinberg Inc. par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le troisième (3e) jour d'avril mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3573588;

2.1.78 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.78 pour l'avoir acquis de Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Clarence Talpis,

notaire, le sixième (6e) jour d'avril mille neuf cent soixante (1960) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1464692;

2.1.79 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.79 pour l'avoir acquis de Val Royal Shopping Centre Ltd. par acte de vente reçu devant Me Frederick Kirkland Stevenson, notaire, le huitième (8e) jour de décembre mille neuf cent cinquante-neuf (1959) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1445441;

2.1.80 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.80 pour avoir acquis le tiers (1/3) indivis dudit immeuble alors connu comme étant deux parties du lot 435-1 du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, de Jack Rosenbloom par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le vingt-deuxième (22e) jour de septembre mille neuf cent cinquante-huit (1958) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1365723 et par acte de vente de Jack Rosenbloom reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le vingt-deuxième (22e) jour de septembre mille neuf cent cinquante-huit (1958) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1365748;

2.1.81 l'immeuble et les droits décrits au sous-paragraphe 1.2.81 pour avoir acquis le tiers (1/3) indivis dudit immeuble alors connu comme étant une partie du lot 435-1 du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, de Jack Rosenbloom par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le vingt-deuxième (22e) jour de septembre mille neuf cent cinquante-huit (1958) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le

numéro 1365748, et une partie du lot 433 dudit cadastre officiel de Les Constructions Parc Wilson Inc. par acte de vente reçu devant Me Sheldon Merling, notaire, le vingt-neuvième (29e) jour de septembre mille neuf cent soixante-dix-huit (1978) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2918836;

2.1.82 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.82 pour avoir acquis le tiers (1/3) indivis dudit immeuble alors connu comme étant une partie du lot 437 du cadastre officiel de la paroisse de Sault-au-Récollet, de Jack Rosenbloom par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le vingt-deuxième (22e) jour de septembre mille neuf cent cinquante-huit (1958) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1643570 et aux termes d'un avis de cadastre pour faire porter ledit acte de vente contre le lot 437-92-1, reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le onzième (11e) jour de décembre mille neuf cent soixante-deux (1962) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1643611;

2.1.83 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.83 pour l'avoir acquis de Steinberg Inc. par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le troisième (3e) jour d'avril mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3573588, et du même vendeur par acte de vente reçu devant Me Pierre Venne, notaire, le treizième (13e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 4256682;

2.1.84 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.84 pour l'avoir acquis avant remplacement de Steinberg Inc. par acte

de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le troisième (3e) jour d'avril mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3573588, tel que corrigé par les actes enregistrés audit bureau d'enregistrement sous les numéros 3831962 et 3842185 respectivement;

2.1.85 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.85 pour l'avoir acquis de Steinberg Inc. par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le troisième (3e) jour d'avril mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3573588;

2.1.86 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.86 pour l'avoir acquis en partie avant remplacement de 2527-6288 Québec Inc. par acte d'échange reçu devant Me Suzanne Vézina, notaire, le huitième (8e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec sous le numéro 1324413, et en partie de Claude Parent et Les Entreprises Clair-Franc Inc. par acte de vente reçu devant Me Gabriel Chevrette, notaire, le vingt-cinquième (25e) jour de janvier mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1266536;

2.1.87 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.87 pour l'avoir acquis de Jean-Roch Pageau Inc. par acte de vente reçu devant Me Micheline Rioux, notaire, le seizième (16e) jour de novembre mille neuf cent quatre-vingt-sept (1987) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec sous le numéro 1259369;

2.1.88 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.88 pour l'avoir acquis en vertu d'un jugement de la Cour supérieure de Québec rendu le dixième (10e) jour d'avril mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec sous le numéro 1320427;

2.1.89 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.89 pour l'avoir acquis avant remplacement de Jean-Louis Caron et Dame Ghyslaine Turgeon par acte de vente reçu devant Me Stuart Wright, notaire, le trente et unième (31e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-trois (1983) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec sous le numéro 1070866;

2.1.90 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.90 pour l'avoir acquis de Estimauville Land Inc. par acte de vente reçu devant Me Henri Chrétien, notaire, le deuxième (2e) jour d'avril mille neuf cent soixante-quatorze (1974) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec sous le numéro 775040, tel que corrigé par acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 792161, et en vertu d'un jugement de la Cour supérieure de Québec en date du treizième (13e) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1330572;

2.1.91 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.91 pour l'avoir acquis avec plus grande étendue et avant subdivision comme suit:

en partie de Germain Giroux par acte de vente reçu devant Me Stuart Wright, notaire, le vingt et unième (21e) jour de juillet mille neuf cent soixante-douze (1972) et enregistré au bureau de la division d'enregis-

trement de Québec sous le numéro 725083;

en partie de Gérard Robitaille par acte de vente reçu devant Me Stuart Wright, notaire, le vingt et unième (21e) jour de juillet mille neuf cent soixante-douze (1972) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 725084;

en partie de Noël Robitaille par acte de vente reçu devant Me Stuart Wright, notaire, le vingt et unième (21e) jour de juillet mille neuf cent soixante-douze (1972) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 725085;

en partie de Emilius Blouin par acte de vente reçu devant Me Stuart Wright, notaire, le vingt et unième (21e) jour de juillet mille neuf cent soixante-douze (1972) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 725086;

en partie de Jean Beaulieu par acte de vente reçu devant Me Stuart Wright, notaire, le vingt et unième (21e) jour de juillet mille neuf cent soixante-douze (1972) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 725087;

en partie de Eugène Picard par acte de vente reçu devant Me Stuart Wright, notaire, le vingt et unième (21e) jour de juillet mille neuf cent soixante-douze (1972) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 725088;

en partie de Marcel Montminy par acte de vente reçu devant Me Stuart Wright, notaire, le vingt et unième (21e) jour de juillet mille neuf cent soixante-douze (1972) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 725089;

en partie de Louis-Philippe Jacques par acte de vente reçu devant Me Stuart Wright, notaire, le vingt et unième (21e) jour de juillet mille neuf cent soixante-douze (1972) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 725090;

en partie de Louis Baril par acte de vente reçu devant Me Stuart Wright, notaire, le vingt et unième (21e) jour de juillet mille neuf cent soixante-douze (1972) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 725091;

en partie de Joseph Isabelle par acte de vente reçu devant Me Stuart Wright, notaire, le vingt et unième (21e) jour de juillet mille neuf cent soixante-douze (1972) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 725092;

en partie de Jean-Yves Plante par acte de vente reçu devant Me Stuart Wright, notaire, le vingt et unième (21e) jour de juillet mille neuf cent soixante-douze (1972) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 725093;

en partie de Robert Robitaille et Camille Robitaille par acte de vente reçu devant Me Stuart Wright, notaire, le vingt et unième (21e) jour de juillet mille neuf cent soixante-douze (1972) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 725094;

en partie de Dame Methilda Robitaille par acte de vente reçu devant Me Stuart Wright, notaire, le vingt et unième (21e) jour de juillet mille neuf cent soixante-douze (1972) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 725095;

en partie de Henri Robitaille par acte de vente reçu devant Me Stuart

Wright, notaire, le vingt et unième (21e) jour de juillet mille neuf cent soixante-douze (1972) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 725096;

en partie de Cyrille Robitaille par acte de vente reçu devant Me Henri Chretien, notaire, le deuxième (2e) jour d'octobre mille neuf cent soixante-quinze (1975) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 820181;

en partie de J. Octave Robitaille par acte de vente reçu devant Me Henri Chretien, notaire, le dix-neuvième (19e) jour de décembre mille neuf cent soixante-quinze (1975) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 826877, tel que modifié par acte enregistré sous le numéro 882162;

en partie de Dame Armande Rochette par acte de vente reçu devant Me François Rainville, notaire, le premier (1er) jour de mai mille neuf cent soixante-dix-huit (1978) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 910123; et

en partie de La Société Immobilière Ervin Ltée par acte d'échange reçu devant Me Louise Barbeau, notaire, le vingt-septième (27e) jour d'avril mille neuf cent quatre-vingt-deux (1982) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1041637;

2.1.92 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.92 pour l'avoir acquis de Ivanhoe Corp. par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le treizième (13e) jour de mars mille neuf cent soixante-deux (1962) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec sous le numéro 504806;

2.1.93 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.93 pour l'avoir acquis avant subdivision et avant remplacement en partie de Omer Gingras, et al par acte de vente reçu devant Me Lavery Sirois, notaire, le quinzième (15e) jour de mars mille neuf cent cinquante-six (1956) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec sous le numéro 413521;

en partie de Le Recteur et les Membres de l'Université Laval, à Québec, dans la Province de Canada par acte de vente reçu devant Me Lavery Sirois, notaire, le dix-septième (17e) jour d'avril mille neuf cent cinquante-sept (1957) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 428649;

en partie de Maupol Realties Co. Ltd. par acte de vente reçu devant Me Stuart Wright, notaire, le quatorzième (14e) jour d'août mille neuf cent soixante-deux et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 512793; et

en partie de Steinberg's Properties Limited par acte de vente reçu devant Me Lavery Sirois, notaire, le vingt-cinquième (25e) jour de juin mille neuf cent soixante-quatre (1964) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 548682;

2.1.94 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.94 pour l'avoir acquis de 2527-6296 Québec Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dix-neuvième (19e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu sous le numéro 222993;

2.1.95 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.95 pour l'avoir acquis avec plus

grande étendue et avant subdivision, en partie de Lucien Lachapelle par acte de vente reçu devant Me J. Alphonse L'Heureux, notaire, le septième (7e) jour de mars mille neuf cent soixante-six (1966) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu sous le numéro 125654, tel que corrigé par les actes enregistrés audit bureau d'enregistrement sous les numéros 129914 et 135143 respectivement et en partie de 148082 Canada Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le seizième (16e) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 208685;

2.1.96 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.96 pour l'avoir acquis en partie de 2527-6296 Québec Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dix-neuvième (19e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski sous le numéro 279119, et en partie de Ville de Mont-Joli par acte de vente reçu devant Me Sylviane Carrier, notaire, le sixième (6e) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 284167;

2.1.97 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.97 pour l'avoir acquis de 2527-6296 Québec Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dix-neuvième (19e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski sous le numéro 279117;

2.1.98 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.98 pour l'avoir acquis de Aligro Inc. par acte de vente reçu devant Me

Pierre Venne, notaire, le troisième (3e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski sous le numéro 289546;

2.1.99 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.99 pour l'avoir acquis de 2527-6296 Québec Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dix-neuvième (19e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski sous le numéro 279118;

2.1.100 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.100 pour l'avoir acquis de Jacamrin Inc. avant rénovation par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le troisième (3e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe sous le numéro 222903, tel que corrigé par un avis de cadastre enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 253440;

2.1.101 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.101 pour l'avoir acquis de 2527-6296 Québec Inc. avant rénovation par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dix-neuvième (19e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe sous le numéro 240095;

2.1.102 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.102 pour l'avoir acquis de Multi-Marques Inc. par acte de vente reçu devant Me Gaétan Poulin, notaire, le vingt-quatrième (24e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) et enregistré au bureau de la

division d'enregistrement de Sept-Iles sous le numéro 63698;

2.1.103 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.103 pour l'avoir acquis de 2527-6296 Québec Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dix-neuvième (19e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Shawinigan sous le numéro 148504, et en vertu d'un jugement de la Cour supérieure du district de St-Maurice en date du troisième (3e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), dont copie a été enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 153749;

2.1.104 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.104 pour l'avoir acquis de Jacamrin Inc. par acte de cession reçu devant Me Earl Merling, notaire, le troisième (3e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Sherbrooke sous le numéro 327691;

2.1.105 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.105 pour l'avoir acquis de Jacamrin Inc. par acte de cession reçu devant Me Earl Merling, notaire, le troisième (3e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Sherbrooke sous le numéro 327691;

2.1.106 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.106 pour l'avoir acquis avant rénovation et avec plus grande étendue, en partie de The Canadian Fairbanks-Morse Company Limited par acte de vente reçu devant Me Théodore D. Laberge, notaire, le trente et unième (31e) jour d'octobre mille neuf cent soixante-deux (1962) et enregistré au bureau de la division d'enregistre-

ment de Sherbrooke sous le numéro 118177, et en partie de La Cité de Sherbrooke par acte de vente reçu devant Me Gilles Pinard, notaire, le trentième (30e) jour d'avril mille neuf cent soixante-cinq (1965) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 133765;

2.1.107 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.107 pour l'avoir acquis de 2527-6296 Québec Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dix-neuvième (19e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Sherbrooke sous le numéro 365611;

2.1.108 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.108 pour l'avoir acquis de 2527-6296 Québec Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dix-neuvième (19e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata sous le numéro 291335;

2.1.109 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.109 pour l'avoir acquis de 148082 Canada Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le seizième (16e) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 728396;

2.1.110 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.110 pour l'avoir acquis avec plus grande étendue et avant subdivision en partie de Robert Kunzli par acte de vente reçu devant Me Clarence Talpis, notaire, le premier (1er) jour d'octobre mille neuf cent cinquante-huit (1958) et enregistré

au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 229690;

en partie de John Henry (Ian) Hamilton par acte de vente reçu devant Me Georges-Etienne Filiatrault, notaire, le premier (1er) jour d'octobre mille neuf cent cinquante-huit (1958) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 230024; et

en partie de Elisabeth Brault, et al par acte de vente reçu devant Me André Poirier, notaire, le vingt-quatrième (24e) jour de février mille neuf cent cinquante-neuf (1959) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 233476;

2.1.111 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.111 pour l'avoir acquis avec plus grande étendue de Samuel Steinberg «In Trust» par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le quinzième (15e) jour d'août mille neuf cent cinquante-sept (1957) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 218444;

2.1.112 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.112 pour l'avoir acquis de Aligro Inc. par acte de vente reçu devant Me Pierre Venne, notaire, le treizième (13e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Thetford sous le numéro 126284;

2.1.113 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.113 pour l'avoir acquis de 2527-6296 Québec Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dix-neuvième (19e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré au bureau de la division

d'enregistrement de Thetford sous le numéro 120165;

2.1.114 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.114 pour l'avoir acquis de 2527-6296 Québec Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dix-neuvième (19e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Thetford sous le numéro 120166;

2.1.115 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.115 pour l'avoir acquis de 2527-6296 Québec Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dix-neuvième (19e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Thetford sous le numéro 120164;

2.1.116 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.116 pour l'avoir acquis de 2527-6296 Québec Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dix-neuvième (19e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Thetford sous le numéro 120235;

2.1.117 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.117 pour l'avoir acquis de Aligro Inc. par acte de vente reçu devant Me Pierre Venne, notaire, le treizième (13e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Thetford sous le numéro 126284;

2.1.118 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.118 pour l'avoir acquis de Aligro Inc. par acte de vente reçu devant Me Pierre Venne, notaire, le treizième (13e) jour de mars mille neuf

cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Thetford sous le numéro 126284;

2.1.119 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.119 pour l'avoir acquis de 2527-6296 Québec Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le dix-neuvième (19e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Thetford sous le numéro 120163;

2.1.120 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.120 pour l'avoir acquis en partie avant remplacement de Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le cinquième (5e) jour de juin mille neuf cent cinquante-sept (1957) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières sous le numéro 200604, et en partie de Steinberg Inc. par acte de vente reçu devant Me Pierre Venne, notaire, le treizième (13e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 397295;

2.1.121 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.121 pour l'avoir acquis de 148082 Canada Inc. par acte de distribution et transfert reçu devant Me Earl Merling, notaire, le seizième (16e) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières sous le numéro 364071; et

2.1.122 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.122.1 pour l'avoir acquis de Roland Laflèche par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le vingtième (20e) jour de septembre mille neuf cent soixante-dix-sept

(1977) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil sous le numéro 152414, de Steinberg's Limited par acte de vente reçu devant Me Sheldon Merling, notaire, le dix-huitième (18e) jour d'août mille neuf cent soixante et onze (1971) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 120311;

l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.122.2 pour l'avoir acquis en partie de Jacqueline Laflèche par acte de vente reçu devant Me Pierre-André Lamarre, notaire, le vingt-septième (27e) jour de février mille neuf cent soixante-quatorze et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 130832 et en partie avec plus grande étendue de Roland Laflèche par actes de vente reçus devant Me Pierre-André Lamarre, notaire, le vingt-septième (27e) jour de février mille neuf cent soixante-quatorze (1974) et enregistrés audit bureau d'enregistrement sous les numéros 130833 et 130834 respectivement; et

les immeubles décrits aux sous-paragraphes 1.2.122.3 et 1.2.122.4 inclusivement pour les avoir acquis avec plus grande étendue de Ile-Perrot Shopping Centre Inc. par acte de vente reçu devant Me Solomon Bierbrier, notaire, le treizième (13e) jour de février mille neuf cent soixante-deux (1962) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil sous le numéro 92344.

ARTICLE 3

POSSESSION

3.1 Le cessionnaire sera propriétaire des immeubles cédés à compter du dixième (10e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) à

la fermeture des affaires et en prendra alors possession.

ARTICLE 4

CESSION DES BAUX ET DES CONTRATS DE SERVICE

4.1 Le cédant cède et transporte par les présentes au cessionnaire, présent et acceptant, tous ses droits, titres et intérêts dans les baux, les contrats de location et loyers et les conventions de services se rapportant aux immeubles cédés et le subroge dans tous ceux-ci, avec le droit pour le cessionnaire de percevoir les loyers et autres sommes payables en vertu desdits baux et contrats de service.

4.2 Le cessionnaire s'engage à respecter les obligations du cédant aux termes des baux, contrats de location et conventions de service mentionnés ci-dessus, à l'entière exonération du cédant, le cessionnaire étant subrogé dans tous les droits, titres, intérêts et obligations du cédant dans lesdits baux, contrats de location et conventions de service.

ARTICLE 5

CHARGES ET CONDITIONS

5.1 La présente cession est faite aux charges et conditions suivantes que le cessionnaire s'engage et s'oblige de remplir et d'exécuter, savoir:

5.1.1 payer le coût du présent acte, de son enregistrement et celui des copies, dont une pour le cédant;

5.1.2 payer toutes les taxes, cotisations et répartitions foncières échues et à échoir, y compris la proportion de celles-ci pour l'année courante à compter de la date de possession ci-dessus mentionnée et à payer toute

dépense relative aux immeubles cédés à compter de la même date; et

5.1.3 assumer, à compter de la date des présentes, toutes les obligations du cédant résultant des créances hypothécaires affectant certains immeubles plus particulièrement décrits au paragraphe 1.2 et créées aux termes des actes suivants:

5.1.3.1 un acte de prêt hypothécaire en faveur de Caisse de dépôt et placement du Québec reçu devant Me Maurice Brassard, notaire, le seizième (16e) jour de février mille neuf cent soixante-dix-sept (1977) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi sous le numéro 310873, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.11 (Jonquière);

5.1.3.2 un acte d'hypothèque collatérale en faveur de Caisse de dépôt et placement du Québec reçu devant Me Earl Merling, notaire, le onzième (11e) jour de novembre mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 279889, relativement aux immeubles décrits aux sous-paragraphes 1.2.17.1 et 1.2.17.2 (Mail Champlain, Brossard);

5.1.3.3 un acte de prêt hypothécaire en faveur de Confederation Life Insurance Company et de The Standard Life Assurance Company reçu devant Me Earl Merling, notaire, le treizième (13e) jour de novem-

bre mille neuf cent soixante-quinze (1975) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2648745, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.71 (2625 Viau, Montréal); et

5.1.3.4 une hypothèque garantissant une balance de prix de vente en faveur de Sunarhauserman Ltée - Sunarhauserman Ltd. aux termes d'un acte de vente enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4185780, telle que transportée à la Compagnie Montréal Trust aux termes d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 4185783, relativement à l'immeuble décrit aux sous-paragraphes 1.2.74.2 et 1.2.74.3 (Place Bourassa, Montréal-Nord).

ARTICLE 6

DECLARATIONS DU CEDANT

6.1 Le cédant fait les déclarations suivantes et s'en porte garant, savoir:

6.1.1 il a été constitué en corporation en vertu de la Partie 1 de la *Loi des compagnies du Québec*, S.R. 1941, c. 276, le douzième (12e) jour de mai, mille neuf cent cinquante-trois (1953) sous la dénomination sociale de Ivanhoe Corp.; ladite dénomination sociale a été changée en vertu de lettres patentes supplémentaires émises le neuvième (9e) jour de mai mille neuf cent soixante-neuf (1969) pour celle de La Corporation Ivanhoe/Ivanhoe Corporation, laquelle

a, elle-même, changé sa dénomination sociale en vertu de lettres patentes supplémentaires émises le vingt et unième (21e) jour d'octobre mille neuf cent soixante-dix-sept (1977) pour celle de Ivanhoe Inc.; le vingt-neuvième (29e) jour de juillet mille neuf cent soixante-dix-neuf (1979), Ivanhoe Inc. s'est fusionnée avec Les Propriétés Steinberg Inc. et Steinberg's Properties Limited sous la dénomination sociale de Ivanhoe Inc.; le dixième (10e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988), ladite compagnie a été continuée sous la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies*, L.R.Q., c. C-38; et il possède tous les pouvoirs et autorisations corporatifs nécessaires aux fins de lui permettre de posséder et de disposer des immeubles qu'il a achetés et pour accomplir toutes les conditions du présent acte et des autres documents ou conventions pouvant être requis pour compléter les transactions prévues aux présentes;

6.1.2 toutes les taxes et cotisations, tant générales que spéciales, scolaires et municipales et toutes autres taxes affectant les immeubles cédés ont été acquittées à cette date et aucune d'icelles n'a été consolidée ou payée avec subrogation en faveur d'une tierce partie;

6.1.3 il a fourni au cessionnaire tous les titres en sa possession;

6.1.4 il n'est pas un non-résident canadien au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au sens de la *Loi sur les impôts* et il n'a pas l'intention de modifier telle résidence, le cédant faisant cette déclaration solennelle, la croyant vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si

elle avait été faite sous serment en vertu de la *Loi sur la preuve du Canada*; et

6.1.5 les immeubles cédés sont affectés de certaines charges créées aux termes des actes suivants:

6.1.5.1 un acte de fiducie supplémentaire consenti par Steinberg Realty Limited en faveur de The Trust Royal Company reçu devant Me Earl Merling, notaire, portant la date du troisième (3e) jour de juillet mille neuf cent soixante-treize (1973) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Chambly sous le numéro 384277, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.4; (Place Pierre Boucher, Boucherville)

6.1.5.2 un prêt hypothécaire en faveur de Caisse de dépôt et placement du Québec reçu devant Me Maurice Brassard, notaire, le seizième (16e) jour de février mille neuf cent soixante-dix-sept (1977) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi sous le numéro 310873, et un transport de bail en faveur de Caisse de dépôt et placement du Québec reçu devant Me Maurice Brossard, notaire, le seizième (16e) jour de février mille neuf cent soixante-dix-sept (1977) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 310966, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.11; (Jonquière)

6.1.5.3 un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en faveur de Trust Général du Canada reçu devant Me Earl Merling, notaire, le quatrième (4e) jour d'octobre mille neuf cent soixante-dix-huit (1978) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laprairie sous le numéro 159751, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.17.1; (Mail Champlain, Brossard)

un acte de cession de baux en faveur de Trust Général du Canada reçu devant Me Earl Merling, notaire, le quatrième (4e) jour d'octobre mille neuf cent soixante-dix-huit (1978) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 159753, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.17.1;

un acte de fiducie supplémentaire en faveur de Trust Général du Canada reçu devant Me Earl Merling, notaire, le quinzième (15e) jour de février mille neuf cent quatre-vingt (1980) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 173071, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.17.1;

un acte de fiducie supplémentaire en faveur de Trust Général du Canada reçu devant Me Earl Merling, notaire, le vingt-sixième (26e) jour de novembre mille neuf cent quatre-vingt-sept (1987) et enre-

gistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 264156, relativement aux immeubles décrits aux sous-paragraphes 1.2.17.1 et 1.2.17.2;

un acte de cession de baux en faveur de Trust Général du Canada et Caisse de dépôt et placement du Québec reçu devant Me Earl Merling, notaire, le vingt-sixième (26e) jour de novembre mille neuf cent quatre-vingt-sept (1987) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 264159, relativement aux immeuble décrits aux sous-paragraphes 1.2.17.1 et 1.2.17.2;

un amendement intervenu entre Ivanhoe Inc. et Trust Général du Canada, aux termes d'un acte de fiducie supplémentaire exécuté sous seing privé le premier (1er) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-sept (1987) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 264425, relativement aux immeubles décrits aux sous-paragraphes 1.2.17.1 et 1.2.17.2;

un amendement intervenu entre Ivanhoe Inc. et Trust Général du Canada, aux termes d'un acte de fiducie supplémentaire reçu devant Me Earl Merling, notaire, le premier (1er) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 272026, relativement

aux immeubles décrits aux sous-paragraphes 1.2.17.1 et 1.2.17.2;

un acte de cession de baux en faveur de Trust Général du Canada et Caisse de dépôt et placement du Québec reçu devant Me Earl Merling, notaire, le vingt-deuxième (22e) jour de juillet mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 275619, relativement aux immeubles décrits aux sous-paragraphes 1.2.17.1 et 1.2.17.2;

un acte de cession de baux en faveur de Trust Général du Canada et Caisse de dépôt et placement du Québec reçu devant Me Earl Merling, notaire, le onzième (11e) jour de novembre mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 279888, relativement aux immeubles décrits aux sous-paragraphes 1.2.17.1 et 1.2.17.2;

un acte d'hypothèque collatérale en faveur de Caisse de dépôt et placement du Québec reçu devant Me Earl Merling, notaire, le onzième (11e) jour de novembre mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 279889, relativement aux immeubles décrits aux sous-paragraphes 1.2.17.1 et 1.2.17.2;

6.1.5.4 un acte de fiducie d'hypothèque en faveur de la Compagnie Trust Royal reçu devant Me Earl Merling, notaire, le treizième (13e) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1984) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Laprairie sous le numéro 220793 et affectant les lots 420 et 421 dudit cadastre, relativement au sous-paragraphe 1.2.18; (Place Delson)

6.1.5.5 un avis de privilège accompagné d'une action sur privilège par Multivolt Inc. déposés au bureau de la division d'enregistrement de Lévis sous les numéros 336924 et 2658 respectivement, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.29; (chemin du Vallon, Lévis)

6.1.5.6 un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en faveur de Compagnie Trust Royal reçu devant Me Earl Merling, notaire, portant la date du quinzième (15e) jour de juin mille neuf cent quatre-vingt-sept (1987), et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3905199, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.37; (Jardins Dorval)

6.1.5.7 un acte de fiducie supplémentaire consenti par Steinberg Realty Limited en faveur de The Royal Trust Company, reçu devant Me

Earl Merling, notaire, portant la date du troisième (3e) jour de juillet mille neuf cent soixante-treize (1973) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2439475, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.38; (Galeries Lachine) ———

6.1.5.8 un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage consenti par Steinberg Realty Limited en faveur de The Royal Trust Company, reçu devant Me Earl Merling, notaire, portant la date du premier (1er) jour de mars mille neuf cent soixante et onze (1971) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2257762, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.40.1; (Place Newman, LaSalle) ———

6.1.5.9 un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en faveur de Canada Permanent Trust Company reçu devant Me Earl Merling, notaire, portant la date du quinzième (15e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt (1980) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3059112; et ———

un acte de fiducie supplémentaire en faveur de Compagnie Montréal Trust, reçu devant Me Pierre Venne, notaire, portant la date du quinzième (15e)

jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 4257123, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.43; (5150, Côte-des-Neiges, Montréal)

6.1.5.10 un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en faveur de Canada Permanent Trust Company reçu devant Me Earl Merling, notaire, portant la date du quinzième (15e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt (1980) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3059112; et

un acte de fiducie supplémentaire en faveur de Compagnie Montréal Trust, reçu devant Me Pierre Venne, notaire, portant la date du quinzième (15e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 4257123, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.45; (Centre commercial Fleury, Montréal)

6.1.5.11 un acte de fiducie supplémentaire en faveur de The Canada Trust Company - La Société Canada Trust reçu devant Me Earl Merling, notaire, le vingt-neuvième (29e) jour d'avril mille neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré au bureau de la division d'enre-

gistrement de Montréal sous le numéro 3712298; et

un acte de fiducie supplémentaire en faveur de Compagnie Montréal Trust, reçu devant Me Pierre Venne, notaire, portant la date du quinzième (15e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 4257123, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.59; (1955, Sainte-Catherine, Montréal) _____

6.1.5.12 un acte de fiducie supplémentaire en faveur de The Royal Trust Company - Compagnie Trust Royal reçu devant Me Earl Merling, notaire, le seizième (16e) jour de janvier mille neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3673910 relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.63; (8780, Saint-Laurent, Montréal) _____

6.1.5.13 un acte de prêt hypothécaire en faveur de Confederation Life Insurance Company et de The Standard Life Assurance Company reçu devant Me Earl Merling, notaire, le treizième (13e) jour de novembre mille neuf cent soixante-quinze (1975) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2648745, relativement à

4252961

l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.71; et

un acte de cession de baux en faveur de Confederation Life Insurance Company et de The Standard Life Assurance Company reçu devant Me Earl Merling, notaire, le treizième (13e) jour de novembre mille neuf cent soixante-quinze (1975) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2648746, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.71; (2625, Viau, Montréal)

6.1.5.14 un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en faveur de Compagnie Trust Royal reçu devant Me Earl Merling, notaire, portant la date du premier (1er) jour de septembre mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1984) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 3541892; et

une cession de bail en faveur de The Royal Trust Company - Compagnie Trust Royal reçue devant Me Earl Merling, notaire, le treizième (13e) jour de décembre mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1984) et enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 3541893, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.73; (Centre commercial Forest, Montréal-Nord)

6.1.5.15 un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage consenti par

Steinberg Realty Limited en faveur de The Royal Trust Company reçu devant Me Earl Merling, notaire, portant la date du premier (1er) jour de mars mille neuf cent soixante et onze (1971) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2257762; et

une hypothèque garantissant une balance de prix de vente en faveur de Sunarhauserman Ltée - Sunarhauserman Ltd. aux termes d'un acte de vente au cédant, enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 4185780, telle que transportée à la Compagnie Montréal Trust aux termes d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 4185783, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.74; (Place Bourassa, Montréal-Nord)

6.1.5.16 un acte de fiducie supplémentaire en faveur de The Royal Trust Company - Compagnie Trust Royal reçu devant Me Earl Merling, notaire, le seizième (16e) jour de janvier mille neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3673910, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.83; (4500, Wellington, Verdun)

6.1.5.17 un acte de fiducie supplémentaire en faveur de The Royal Trust Company - Compagnie Trust Royal reçu devant Me Earl Merling, notaire, le seizième (16e) jour de janvier mille neuf cent quatre-vingt-six (1986) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3673910, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.85;
(4840, Sherbrooke Ouest, Westmount)

6.1.5.18 un avis au régistrateur selon l'article 2120a. du Code civil du Bas Canada, exécuté sous seing privé le onzième (11e) jour d'août mille neuf cent cinquante-neuf (1959) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec sous le numéro 462027;

un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en faveur de Canada Permanent Trust Company reçu devant Me Earl Merling, notaire, portant la date du quinzième (15e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt (1980) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 978844; et

un acte de fiducie supplémentaire en faveur de Compagnie Montréal Trust reçu devant Me Pierre Venne, notaire, le quinzième (15e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré audit bureau d'en-

registrement sous le numéro 1362129, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.88;
(Galeries Charlesbourg)

6.1.5.19 un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en faveur de Canada Permanent Trust Company reçu devant Me Earl Merling, notaire, portant la date du quinzième (15e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt (1980) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Québec sous le numéro 978844; et

un acte de fiducie supplémentaire en faveur de la Compagnie Montréal Trust reçu devant Me Pierre Venne, notaire, le quinzième (15e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1362129, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.91;
(1920, Masson, Québec)

6.1.5.20 un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en faveur de The Royal Trust Company reçu devant Me Clarence Talpis, notaire, portant la date du premier (1er) jour de juin mille neuf cent soixante-six (1966) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Sherbrooke sous le numéro 141106;

un acte de fiducie supplémentaire en faveur de The

Royal Trust Company reçu devant Me Clarence Talpis, notaire, le vingt et unième (21e) jour de janvier mille neuf cent soixante-neuf (1969) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 158722; et

un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en faveur de Compagnie Trust Royal reçu devant Me Sheldon Merling, notaire, portant la date du vingt-neuvième (29e) jour de juillet mille neuf cent soixante-dix-neuf (1979) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 261780, relativement à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.106; (Place Belvedère, Sherbrooke)

6.1.5.21 un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage en faveur de Canada Permanent Trust Company reçu devant Me Earl Merling, notaire, portant la date du quinzième (15e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt (1980), et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Vaudreuil sous le numéro 166660; et

un acte de fiducie supplémentaire en faveur de la Compagnie Montréal Trust reçu devant me Pierre Venne, notaire, le quinzième (15e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 249898, relative-

ment à l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.122. (Centre commercial Ile Perrot, Pincourt)

ARTICLE 7

IMMEUBLES SPECIFIQUEMENT GREVES

La présente cession des immeubles décrits aux sous-paragraphes 1.2.4 (Place Pierre Boucher, Boucherville), 1.2.38 (Les Galeries Lachine, Lachine), 1.2.40.1 (Place Newman, LaSalle) et 1.2.74.1 (Place Bourassa, Montréal-Nord) (collectivement désignés les «immeubles spécifiquement grevés»), est assujettie à une hypothèque, un privilège, un nantissement et une charge fixe de premier rang créés aux termes du paragraphe 5.01 d'un acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage et aux termes d'un acte de fiducie d'hypothèque, portant tous les deux la date officielle du 1er mars 1971 (collectivement désignés «l'acte de fiducie principal»), consenti par Steinberg Realty Limited («Realty») à The Royal Trust Company (le «fiduciaire») et dûment enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2257762, au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu sous le numéro 141870, au bureau de la division d'enregistrement de Joliette sous le numéro 153963, au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 142769 et au bureau de la division d'enregistrement de Chambly sous le numéro 339696, et aux termes du paragraphe 2.1 du premier acte supplémentaire de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage portant la date officielle du 3 juillet 1973 consenti par Realty en faveur du fiduciaire (le «premier acte de fiducie supplémentaire»), dûment enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2439475, au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 422401, au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières sous le numéro 285659 et au bureau de la division d'enregistrement de Chambly sous le numéro 384277, tel qu'amendé

par un deuxième acte supplémentaire de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage et un deuxième acte supplémentaire de fiducie d'hypothèque, portant tous les deux la date officielle du 3 décembre 1985, entre Realty et le fiduciaire (collectivement désignés le «deuxième acte de fiducie supplémentaire») et dûment enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1219876, au bureau de la division d'enregistrement de Richelieu sous le numéro 62817, au bureau de la division d'énregistrement de Joliette sous le numéro 78666, au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières sous le numéro 103112, au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 214422, au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 99621 et au bureau de la division d'enregistrement de Chambly sous le numéro 204482 (l'acte de fiducie principal, le premier acte de fiducie supplémentaire et le deuxième acte de fiducie supplémentaire étant collectivement désignés «l'acte de fiducie»), le présent acte de cession et transfert étant fait en vertu des termes de l'acte de fiducie; et le cessionnaire prend les immeubles spécifiquement grevés sous réserve de ladite hypothèque, dudit privilège, dudit nantissement et de ladite charge fixe de premier rang et de la cession et transfert de l'acte de fiducie.

Afin de donner plein effet aux dispositions du paragraphe précédent, mais cependant sous réserve des dispositions du paragraphe suivant, le cessionnaire consent, sous réserve des dispositions des paragraphes 12.03 et 12.04 de l'acte de fiducie principal, tel qu'amendé, dans le cas où les garanties créées aux termes de l'acte de fiducie devenaient exécutoires tel que prévu audit acte et que Realty faisait défaut de payer au fiduciaire, sur demande, le capital, les primes, le cas échéant, et les intérêts relatifs à toutes les obligations en cours en vertu de l'acte de fiducie ainsi que tout autre montant dû en vertu dudit acte de fiducie ou à l'égard de toute obligation en cours, à ce que le fiduciaire ait le droit d'exercer les recours prévus aux paragraphes

13.01 et 13.02 de l'acte de fiducie principal, tel qu'amendé, à l'égard de la totalité ou d'une partie des immeubles spécifiquement grevés (et non à l'égard de tout autre actif ou propriété du cessionnaire) de la même façon et dans la même mesure que si Realty était alors la propriétaire des immeubles spécifiquement grevés.

Nonobstant toute autre disposition des présentes, il est entendu que toutes les obligations de Realty (en capital, primes, intérêts, accessoires et tout autre montant) garanties par l'acte de fiducie ne sont aucunement assumées par le cessionnaire, ce dernier n'étant pas, en tout temps, responsable desdites obligations.

ARTICLE 8

INTERVENTION DU FIDUCIAIRE

8.1 Aux présentes intervient The Royal Trust Company - Compagnie Trust Royal (ci-après désigné «l'intervenant»), une compagnie dûment constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, agissant et représentée aux présentes par MICHEL LONGPRE ---------- , son conseiller juridique, et par PIERRE TREMBLAY ------- , son administrateur ---------, dûment autorisés aux fins des présentes, tel qu'ils le déclarent, lequel intervenant accepte, en signant les présentes, tous les bénéfices de la stipulation en sa faveur ci-dessus décrite à l'article 7 intitulé «Immeubles Spécifiquement Grevés».

ARTICLE 9

DECLARATION DU CESSIONNAIRE

9.1 Le cessionnaire déclare qu'il n'est pas un cessionnaire qui ne réside pas au Canada au sens de la *Loi concernant les droits sur les transferts de terrain* (L.R.Q., c. D-17).

ARTICLE 10

PRIX

10.1 La présente vente, cession et transport est ainsi faite et consentie en considération de la somme de un dollar (1,00 $) et pour autres bonnes et valables considérations, payées comptant par le cessionnaire au cédant qui le reconnaît, dont quittance générale et finale.

Au surplus, la présente vente, cession et transport est consentie en considération du fait que le cessionnaire prendra en charge le vingt-deuxième (22e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990) à la fermeture des affaires tous les passifs du cédant.

10.2 Il n'y aura aucun privilège ou hypothèque en faveur du cédant, ce dernier y renonçant expressément.

ARTICLE 11

TITRES COMPLEMENTAIRES

11.1 Les parties déclarent que le présent acte est ainsi fait en vue de transférer et de céder au cessionnaire la totalité des immeubles et des droits quelconques portant sur des immeubles détenus par le cédant en date de ce jour, où qu'ils soient situés dans la province de Québec. Au cas où tels immeubles ou droits auraient été omis aux termes du présent acte, ou au cas où une désignation ou une description des propriétés ou des droits transférés aux termes des présentes serait insuffisante en vue de permettre l'exercice par le cessionnaire de tous ses droits de propriétaire, ou pour toute autre raison jugée nécessaire par le cessionnaire afin de confirmer son titre de propriété à un bien quelconque, alors le cédant constitue le cessionnaire son mandataire pour exécuter tout acte ou tout document en vue de compléter son titre à tout tel immeuble ou droit.

ARTICLE 12

CLAUSE INTERPRETATIVE

12.1 Chaque fois que le contexte l'exige dans le présent acte, le nombre singulier comprend le pluriel et le genre masculin comprend le féminin.

ARTICLE 13

MENTIONS EXIGEES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI AUTORISANT LES MUNICIPALITES A PERCEVOIR UN DROIT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIERES

Les comparants, pour se conformer à ladite loi, font les déclarations suivantes:

13.1 les noms du cédant et du cessionnaire et leur adresse principale et l'adresse de leur siège social sont ceux indiqués à la comparution des présentes;

13.2 les immeubles cédés sont situés en les municipalités suivantes, selon l'énumération mentionnée au paragraphe 1.2, à savoir:

Propriété	Municipalité
1.2.1	Princeville
1.2.2	Victoriaville
1.2.3	Vallée-Jonction
1.2.4	Boucherville
1.2.5	Chambly
1.2.6	Greenfield Park
1.2.7	Cap-de-la-Madeleine
1.2.8	Cap-de-la-Madeleine
1.2.9	Mercier
1.2.10	Chicoutimi
1.2.11	Jonquière
1.2.12	Deux-Montagne
1.2.13	Joliette
1.2.14	Saint-Félix-de-Valois
1.2.15	Alma
1.2.16	Alma
1.2.17	Brossard
1.2.18	Delson
1.2.19	Mascouche
1.2.20	Mascouche
1.2.21	Repentigny

Propriété	Municipalité
1.2.22	Laval
1.2.23	Laval
1.2.24	Laval
1.2.25	Laval
1.2.26	Laval
1.2.27	Bernières
1.2.28	Lévis
1.2.29	Lévis
1.2.30	Matane
1.2.31	Anjou
1.2.32	Anjou
1.2.33	Anjou
1.2.34	Beaconsfield
1.2.35	Côte Saint-Luc
1.2.36	Dollars-des-Ormeaux
1.2.37	Dorval
1.2.38	Lachine
1.2.39	LaSalle
1.2.40	LaSalle
1.2.41	Montréal
1.2.42	Montréal
1.2.43	Montréal
1.2.44	Montréal
1.2.45	Montréal
1.2.46	Montréal
1.2.47	Montréal
1.2.48	Montréal
1.2.49	Montréal
1.2.50	Montréal
1.2.51	Montréal
1.2.52	Montréal
1.2.53	Montréal
1.2.54	Montréal
1.2.55	Montréal
1.2.56	Montréal
1.2.57	Montréal
1.2.58	Montréal
1.2.59	Montréal
1.2.60	Montréal
1.2.61	Montréal
1.2.62	Montréal
1.2.63	Montréal
1.2.64	Montréal
1.2.65	Montréal
1.2.66	Montréal
1.2.67	Montréal
1.2.68	Montréal
1.2.69	Montréal
1.2.70	Montréal

Propriété	Municipalité
1.2.71	Montréal
1.2.72	Montréal
1.2.73	Montréal-Nord
1.2.74	Montréal-Nord
1.2.75	Montréal-Royal
1.2.76	Outremont
1.2.77	Outremont
1.2.78	Pierrefonds
1.2.79	Saint-Laurent
1.2.80	Saint-Léonard
1.2.81	Saint-Léonard
1.2.82	Saint-Léonard
1.2.83	Verdun
1.2.84	Westmount
1.2.85	Westmount
1.2.86	Beauport
1.2.87	Charlesbourg
1.2.88	Charlesbourg
1.2.89	Québec
1.2.90	Québec
1.2.91	Québec
1.2.92	Québec
1.2.93	Sainte-Foy
1.2.94	Sorel
1.2.95	Sorel
1.2.96	Mont-Joli
1.2.97	Mont-Joli
1.2.98	Mont-Joli
1.2.99	Rimouski
1.2.100	Saint-Hyacinthe
1.2.101	Saint-Hyacinthe
1.2.102	Sept-Iles
1.2.103	Shawinigan-Sud
1.2.104	Sherbrooke
1.2.105	Sherbrooke
1.2.106	Sherbrooke
1.2.107	Sherbrooke
1.2.108	Rivière-du-Loup
1.2.109	Lafontaine
1.2.110	Rosemère
1.2.111	Sainte-Agathe
1.2.112	Disraéli
1.2.113	Thetford Mines
1.2.114	Thetford Mines
1.2.115	Thetford Mines
1.2.116	Thetford Mines
1.2.117	Thetford Mines
1.2.118	Thetford Mines
1.2.119	Rivière-Blanche

Propriété	Municipalité
1.2.120	Trois-Rivières
1.2.121	Trois-Rivières
1.2.122	Pincourt

13.3 les parties établissent la valeur de la contre-partie de chaque immeuble, selon l'énumération mentionnée au paragraphe 1.2, comme suit:

Propriété	Contre-partie
1.2.1	Quatre-vingt-deux mille dollars (82 000,00 $);
1.2.2	un million de dollars (1 000 000,00 $);
1.2.3	trois cent dix-neuf mille sept cent cinquante-sept dollars (319 757,00 $);
1.2.4	six millions sept cent vingt-trois mille sept cents dollars (6 723 700,00 $);
1.2.5	un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille dollars (1 484 000,00 $);
1.2.6	dix-huit millions sept cent vingt-sept mille quatre cent vingt et un dollars (18 727 421,00 $);
1.2.7	quatre cent trente-six mille dollars (436 000,00 $);
1.2.8	un million cent quatre-vingt mille six cent cinquante dollars (1 180 650,00 $);
1.2.9	un million cinq cent mille dollars (1 500 000,00 $);
1.2.10	quarante-deux mille six cent trente-cinq dollars (42 635,00 $);
1.2.11	un million deux cent mille dollars (1 200 000,00 $);

1.2.12 cent mille dollars (100 000,00 $);

1.2.13 un million trois cent cinquante-sept mille dollars (1 357 000,00 $);

1.2.14 un million cent vingt et un mille quatre cent vingt-neuf dollars (1 121 429,00 $);

1.2.15 un million deux cent mille dollars (1 200 000,00 $);

1.2.16 deux cent onze mille cinq cent trente-six dollars (211 536,00 $);

1.2.17 soixante-dix-neuf millions huit cent soixante-six mille dollars (79 866 000,00 $);

1.2.18 douze millions cinq cent quatre-vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars (12 586 990,00 $);

1.2.19 cent cinquante mille dollars (150 000,00 $);

1.2.20 cinq millions six cent soixante mille dollars (5 660 000,00 $);

1.2.21 un million trois cent cinquante mille dollars (1 350 000,00 $);

1.2.22 et
1.2.23 quarante-trois millions cent cinquante mille dollars (43 150 000,00 $);

1.2.24 quatorze millions deux cent quatre-vingt-onze mille quatre cent soixante-quatorze dollars (14 291 474,00 $);

1.2.25 un million sept cent quatre-vingts mille dollars (1 780 000,00 $);

1.2.26 deux millions huit cent soixante-treize mille cent trente-sept dollars (2 873 137,00 $);

1.2.27 un million de dollars (1 000 000,00 $);

1.2.28 trente mille dollars (30 000,00 $);

1.2.29 six millions deux cent quatre-vingt-douze mille dollars (6 292 000,00 $);

1.2.30 cent soixante-sept mille deux cent cinquante-sept dollars (167 257,00 $);

1.2.31 trois millions sept cent mille dollars (3 700 000,00 $);

1.2.32 un million deux cent cinquante-quatre mille dollars (1 254 000,00 $);

1.2.33 trois millions de dollars (3 000 000,00 $);

1.2.34 neuf millions neuf cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-quinze dollars (9 954 695,00 $);

1.2.35 deux cent mille dollars (200 000,00 $);

1.2.36 trente-quatre millions trois cent quatorze mille huit cent cinquante-six dollars (34 314 856,00 $);

1.2.37 quarante millions deux cent soixante-seize mille six cent cinquante-neuf dollars (40 276 659,00 $);

1.2.38 treize millions huit cent vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre dollars (13 822 484,00 $);

1.2.39 trois cent dix-sept mille dollars (317 000,00 $);

1.2.40 onze millions neuf cent douze mille huit cent dix dollars (11 912 810,00 $);

1.2.41 un million cinquante-sept mille cinq cents dollars (1 057 500,00 $);

1.2.42 neuf cent soixante-dix-sept mille dollars (977 000,00 $);

1.2.43 deux millions deux cent soixante-quatorze mille dollars (2 274 000,00 $);

1.2.44 quatre cent cinquante mille dollars (450 000,00 $);

1.2.45 six millions cinq cent huit mille neuf cent quarante-huit dollars (6 508 948,00 $);

1.2.46 trois cent quatre-vingt-trois mille sept cent dix dollars (383 710,00 $);

1.2.47 cinq millions cinq cent trente-cinq mille neuf cent trente-deux dollars (5 535 932,00 $);

1.2.48 quatre cent quatre-vingt mille dollars (480 000,00 $);

1.2.49 deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille soixante dollars (2 285 060,00 $);

1.2.50 deux millions vingt-sept mille six cent quatre-vingt-treize dollars (2 027 693,00 $);

1.2.51 un million cinq cent cinquante-quatre mille dollars (1 554 000,00 $);

1.2.52 un million quatre mille dollars (1 004 000,00 $);

1.2.53 cinq millions quatre cent trente-sept mille cinq cents dollars (5 437 500,00 $);

1.2.54 un million de dollars (1 000 000,00 $);

1.2.55 quatre millions sept cent soixante et un mille six cent quarante-six dollars (4 761 646,00 $);

1.2.56 onze millions neuf cent mille dollars (11 900 000,00 $);

1.2.57 trois millions cinq cent six mille dollars (3 506 000,00 $);

1.2.58 trois cent trente mille dollars (330 000,00 $);

1.2.59 un million six cent quatorze mille dollars (1 614 000,00 $);

1.2.60 un million quatre cent dix mille dollars (1 410 000,00 $);

1.2.61 un million cent soixante-trois mille dollars (1 163 000,00 $);

1.2.62 deux cent quatre-vingt-cinq mille dollars (285 000,00 $);

1.2.63 deux millions cinq cent mille dollars (2 500 000,00 $);

1.2.64 trois mille quatre cents dollars (3 400,00 $);

1.2.65 un million deux cent soixante-dix mille dollars (1 270 000,00 $);

1.2.66 neuf cent trente-cinq mille dollars (935 000,00 $);

1.2.67 trois millions cent soixante-quinze mille dollars (3 175 000,00 $);

1.2.68 six cent cinquante-sept mille dollars (657 000,00 $);

1.2.69 un million sept cent mille dollars (1 700 000,00 $);

1.2.70 un million quatre cent mille dollars (1 400 000,00 $);

1.2.71 dix millions cinquante mille huit cents dollars (10 050 800,00 $);

1.2.72 neuf millions quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-dix-neuf dollars (9 087 379,00 $);

1.2.73 dix-huit millions quatre-vingt-quatorze mille sept cent soixante-huit dollars (18 094 768,00 $);

1.2.74 quarante et un millions neuf cent quatorze mille sept cent soixante huit dollars (41 914 768,00 $);

1.2.75 un million huit cent douze mille huit cents dollars (1 812 800,00 $);

1.2.76 un million quatre cent mille dollars (1 400 000,00 $);

1.2.77 deux millions cent mille dollars (2 100 000,00 $);

1.2.78 sept cent cinquante mille dollars (750 000,00 $);

1.2.79 deux millions quarante-trois mille six cent soixante-dix dollars (2 043 670,00 $);

1.2.80 neuf cent trente-huit mille cinq cents dollars (938 500,00 $);

1.2.81 trois cent quatre-vingt-cinq mille dollars (385 000,00 $);

1.2.82 six cent soixante-dix-huit mille dollars (678 000,00 $);

1.2.83 un million soixante mille cent dollars (1 060 100,00 $);

1.2.84 un million sept cent cinquante-quatre mille dollars (1 754 000,00 $);

1.2.85 trois millions cinq cent quatre-vingt-trois mille dollars (3 583 000,00 $);

1.2.86 un million cent quarante-sept mille trois cent trente et un dollars (1 147 331,00 $);

1.2.87 cent mille dollars (100 000,00 $):

1.2.88 dix-sept millions cinq cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-neuf dollars (17 575 689,00 $);

1.2.89 quatre cent cinquante mille dollars (450 000,00 $);

1.2.90 trois millions cinq cent quarante-deux mille dollars (3 542 000,00 $);

1.2.91 six millions trois cent cinquante mille dollars (6 350 000,00 $);

1.2.92 un million six cent dix mille dollars (1 610 000,00 $);

1.2.93 cent trente et un millions six cent trente et un mille quatre cents dollars (131 631 400,00 $);

1.2.94 cent trente-sept mille sept cent quarante-trois dollars (137 743,00 $);

1.2.95 cinq millions trois cent soixante-huit mille cinq cents dollars (5 368 500,00 $);

1.2.96 deux millions quatre-vingt-cinq mille neuf cent cinquante dollars (2 085 950,00 $);

1.2.97 cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent vingt et un dollars (590 321,00 $);

1.2.98 vingt-cinq mille dollars (25 000,00 $);

1.2.99 deux millions cinq cent quarante mille dollars (2 540 000,00 $);

1.2.100 cinq cent quarante-sept mille dollars (547 000,00 $);

1.2.101 deux cent six mille six cent quatorze dollars (206 614,00 $);

1.2.102 cent cinquante-deux mille cinq cent soixante-dix-neuf dollars (152 579,00 $);

1.2.103 sept cent cinquante-deux mille six cent soixante-cinq dollars (752 665,00 $);

1.2.104 cinq cent soixante mille dollars (560 000,00 $);

1.2.105 quatre cent cinquante mille dollars (450 000,00 $);

1.2.106 neuf millions neuf cent trente-huit mille neuf cent trente-sept dollars (9 938 937,00 $);

1.2.107 quatre cent quarante-deux mille sept cent quarante-trois dollars (442 743,00 $);

1.2.108 quatre cent quatre-vingt-seize mille huit cent cinquante-sept dollars (496 857,00 $);

1.2.109 un million cinq cent mille dollars (1 500 000,00 $);

1.2.110 un million trois cent quatre-vingt-un mille cinq cents dollars (1 381 500,00 $);

1.2.111 cinq mille dollars (5 000,00 $);

1.2.112 deux cent trente mille dollars (230 000,00 $);

1.2.113 deux millions cent quinze mille trois cent vingt-neuf dollars (2 115 329,00 $);

1.2.114 deux cent quatre-vingt-quinze mille cent soixante-cinq dollars (295 165,00 $);

1.2.115 cent quatre-vingt-douze mille huit cent quarante-trois dollars (192 843,00 $);

1.2.116 un million trois cent trente-huit mille soixante-dix dollars (1 338 070,00 $);

1.2.117 cent cinq mille dollars (105 000,00 $);

1.2.118 trente cinq mille dollars (35 000,00 $);

1.2.119 huit cent trente-six mille deux cent quatre-vingt-treize dollars (836 293,00 $);

1.2.120 quatre cent soixante-dix-neuf mille dollars (479 000,00 $);

1.2.121 quinze millions neuf cent soixante-dix mille six cent vingt-cinq dollars (15 970 625,00 $); et

1.2.122 vingt et un millions sept cent cinquante-six mille deux cent quarante-sept dollars (21 756 247,00 $).

13.4 les droits de mutation, si exigibles, sont, selon l'énumération mentionnée au paragraphe 1.2, les suivants:

Propriété	Droits
1.2.1	trois cent quarante-deux dollars (342,00 $);
1.2.2	cinq mille huit cent cinquante dollars (5 850,00 $);
1.2.3	mille sept cent soixante-huit dollars et cinquante-quatre cents (1 768,54 $);
1.2.4	quarante mille cent quatre-vingt-douze mille dollars et vingt cents (40 192,20 $);
1.2.5	huit mille sept cent cinquante-quatre dollars (8 754,00 $);

1.2.6 cent douze mille deux cent quatorze dollars et cinquante-trois cents (112 214,53 $);

1.2.7 deux mille quatre cent soixante-six dollars (2 466,00 $);

1.2.8 six mille neuf cent trente-trois dollars et quatre-vingt-dix cents (6 933,90 $);

1.2.9 huit mille huit cent cinquante dollars (8 850,00 $);

1.2.10 cent vingt-sept dollars et quatre-vingt-onze cents (127,91 $);

1.2.11 sept mille cinquante dollars (7 050,00 $);

1.2.12 quatre cent cinquante dollars (450,00 $);

1.2.13 sept mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars (7 992,00 $);

1.2.14 six mille cinq cent soixante-dix-huit dollars et cinquante-sept cents (6 578,57 $);

1.2.15 sept mille cinquante dollars (7 050,00 $);

1.2.16 mille cent dix-neuf dollars et vingt-deux cents (1 119,22 $);

1.2.17 quatre cent soixante-dix-neuf mille quarante-six dollars (479 046,00 $);

1.2.18 soixante-quinze mille trois cent soixante et onze dollars et quatre-vingt-quatorze cents (75 371,94 $);

1.2.19 sept cent cinquante dollars (750,00 $);

1.2.20 trente-trois mille huit cent dix dollars (33 810,00 $);

1.2.21 sept mille neuf cent cinquante dollars (7 950,00 $);

1.2.22 et
1.2.23 deux cent cinquante huit mille sept cent cinquante dollars (258 750,00 $);

1.2.24 quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-quatre cents (85 598,84 $);

1.2.25 dix mille cinq cent trente dollars (10 530,00 $);

1.2.26 dix-sept mille quatre-vingt-huit dollars et quatre-vingt-deux cents (17 088,82 $);

1.2.27 cinq mille huit cent cinquante dollars (5 850,00 $);

1.2.28 quatre-vingt-dix dollars (90,00 $);

1.2.29 trente-sept mille six cent deux dollars (37 602,00 $);

1.2.30 huit cent cinquante-trois dollars et cinquante-quatre cents (853,54 $);

1.2.31 vingt-deux mille cinquante dollars (22 050,00 $);

1.2.32 sept mille trois cent soixante-quatorze dollars (7 374,00 $);

1.2.33 dix-sept mille huit cent cinquante dollars (17 850,00 $);

1.2.34 cinquante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit dollars et dix-sept cents (59 578,17 $);

1.2.35 mille cinquante dollars (1 050,00 $);

1.2.36 deux cent cinq mille sept cent trente-neuf dollars et treize cents (205 739,13 $);

1.2.37 deux cent quarante et un mille cinq cent neuf dollars et quatre-vingt-quinze cents (241 509,95 $);

1.2.38 quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-quatre dollars et quatre-vingt-dix cents (82 784,90 $);

1.2.39 mille sept cent cinquante-deux dollars (1 752,00 $);

1.2.40 soixante et onze mille trois cent vingt-six dollars et quatre-vingt-six cents (71 326,86 $);

1.2.41 six mille cent quatre-vingt-quinze dollars (6 195,00 $);

1.2.42 cinq mille sept cent douze dollars (5 712,00 $);

1.2.43 treize mille quatre cent quatre-vingt-quatorze dollars (13 494,00 $);

1.2.44 deux mille cinq cent cinquante dollars (2 550,00 $);

1.2.45 trente-huit mille neuf cent trois dollars et soixante-neuf cents (38 903,69 $);

1.2.46 deux mille cent cinquante-deux dollars et vingt-six cents (2 152,26 $);

1.2.47 trente-trois mille soixante-cinq dollars et cinquante-neuf cents (33 065,59 $);

1.2.48 deux mille sept cent trente dollars (2 730,00 $);

1.2.49 treize mille cinq cent soixante dollars et trente-six cents (13 560,36 $);

1.2.50 douze mille seize dollars et seize cents (12 016,16 $);

1.2.51 neuf mille cent soixante-quatorze dollars (9 174,00 $);

1.2.52 cinq mille huit cent soixante-quatorze dollars (5 874,00 $);

1.2.53 trente-deux mille quatre cent soixante-quinze dollars (32 475,00 $);

1.2.54 cinq mille huit cent cinquante dollars (5 850,00 $);

1.2.55 vingt-huit mille quatre cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-huit cents (28 419,88 $);

1.2.56 soixante et onze mille deux cent cinquante dollars (71 250,00 $);

1.2.57 vingt mille huit cent quatre-vingt-six dollars (20 886,00 $);

1.2.58 mille huit cent trente dollars (1 830,00 $);

1.2.59 neuf mille cinq cent trente-quatre dollars (9 534,00 $);

1.2.60 huit mille trois cent dix dollars (8 310,00 $);

1.2.61 six mille huit cent vingt-huit dollars (6 828,00 $);

1.2.62 mille cinq cent soixante dollars (1 560,00 $);

1.2.63 quatorze mille huit cent cinquante dollars (14 850,00 $);

1.2.64 dix dollars et vingt cents (10,20 $);

1.2.65 sept mille quatre cent soixante-dix dollars (7 470,00 $);

1.2.66 cinq mille quatre cent soixante dollars (5 460,00 $);

1.2.67 dix huit mille neuf cents dollars (18 900,00 $);

1.2.68 trois mille sept cent quatre-vingt-douze dollars (3 792,00 $);

1.2.69 dix mille cinquante dollars (10 050,00 $);

1.2.70 huit mille deux cent cinquante dollars (8 250,00 $);

1.2.71 soixante mille cent cinquante-quatre dollars et quatre-vingts cents (60 154,80 $);

1.2.72 cinquante-quatre mille trois cent soixante-quatorze dollars et vingt-sept cents (54 374,27 $);

1.2.73 cent huit mille quatre cent dix-huit dollars et soixante et un cents (108 418,61 $);

1.2.74 deux cent cinquante et un mille trois cent trente-huit dollars et soixante et un cents (251 338,61 $);

1.2.75 dix mille sept cent vingt-six dollars et quatre-vingts cents (10 726,80 $);

1.2.76 huit mille deux cent cinquante dollars (8 250,00 $);

1.2.77 douze mille quatre cent cinquante dollars (12 450,00 $);

1.2.78 quatre mille trois cent cinquante dollars (4 350,00 $);

1.2.79 douze mille cent douze dollars et deux cents (12 112,02 $);

1.2.80 cinq mille quatre cent quatre-vingt-un dollars (5 481,00 $);

1.2.81 deux mille cent soixante dollars (2 160,00 $);

1.2.82 trois mille neuf cent dix-huit dollars (3 918,00 $);

1.2.83 six mille deux cent dix dollars et soixante cents (6 210,60 $);

1.2.84 dix mille trois cent soixante-quatorze dollars (10 374,00 $);

1.2.85 vingt et un mille trois cent quarante-huit dollars (21 348,00 $);

1.2.86 six mille sept cent trente-trois dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (6 733,99 $);

1.2.87 quatre cent cinquante dollars (450,00 $);

1.2.88 cent cinq mille trois cent quatre dollars et treize cents (105 304,13 $);

1.2.89 deux mille cinq cent cinquante dollars (2 550,00 $);

1.2.90 vingt et un mille cent deux dollars (21 102,00 $);

1.2.91 trente-sept mille neuf cent cinquante dollars (37 950,00 $);

1.2.92 neuf mille cinq cent dix dollars (9 510,00 $);

1.2.93 sept cent quatre-vingt-neuf mille six cent trente-huit dollars et quarante cents (789 638,40 $);

1.2.94 six cent soixante-seize dollars et quarante-six cents (676,46 $);

1.2.95 trente-deux mille soixante et un dollars (32 061,00 $);

1.2.96 douze mille trois cent soixante-cinq dollars et soixante-dix cents (12 365,70 $);

1.2.97 trois mille trois cent quatre-vingt-onze dollars et quatre-vingt-treize cents (3 391,93 $);

1.2.98 soixante-quinze dollars (75,00 $);

1.2.99 quinze mille quatre-vingt-dix dollars (15 090,00 $);

1.2.100 trois mille cent trente-deux dollars (3 132,00 $);

1.2.101 mille quatre-vingt-neuf dollars et soixante-huit cents (1 089,68 $);

1.2.102 sept cent soixante-cinq dollars et quarante-sept cents (765,47 $);

1.2.103 quatre mille trois cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (4 365,99 $);

1.2.104 trois mille deux cent dix dollars (3 210,00 $);

1.2.105 deux mille cinq cent cinquante dollars (2 550,00 $);

1.2.106 cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-trois dollars et soixante-deux cents (59 483,62 $);

1.2.107 deux mille cinq cent six dollars et quarante-six cents (2 506,46 $);

1.2.108 deux mille huit cent trente et un dollars et quatorze cents (2 831,14 $);

1.2.109 huit mille huit cent cinquante dollars (8 850,00 $);

1.2.110 huit mille cent trente-neuf dollars (8 139,00 $);

1.2.111 quinze dollars (15,00 $);

1.2.112 mille deux cent trente dollars (1 230,00 $);

1.2.113 douze mille cinq cent quarante et un dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (12 541,97 $);

1.2.114 mille six cent vingt dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (1 620,99 $);

1.2.115 mille sept dollars et six cents (1 007,06 $);

1.2.116 sept mille huit cent soixante-dix-huit dollars et quarante-deux cents (7 878,42 $);

1.2.117 quatre cent quatre-vingts dollars (480,00 $);

1.2.118 cent cinq dollars (105,00 $);

1.2.119 quatre mille huit cent soixante-sept dollars et soixante-seize cents (4 867,76 $);

1.2.120 deux mille sept cent vingt-quatre dollars (2 724,00 $);

1.2.121 quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-treize dollars et soixante-quinze cents (95 673,75 $);

1.2.122 cent trente mille trois cent quatre-vingt-sept dollars et quarante-huit cents (130 387,48 $).

13.5 en vertu de l'article 19(d) de la *Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières* (L.R.Q., c. M-39), il y a exonération du paiement du droit de mutation, car le cessionnaire est la corporation-mère du cédant.

DONT ACTE:

FAIT ET PASSE en la ville de Montréal, province de Québec, sous le numéro mille cent quarante-huit (1,148) des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, les parties ont signé avec et en présence du notaire soussigné.

IVANHOE INC.

(signé) par: A. Charest
" par: E. Claude Molleur

LES PROPRIETES IVANHOE INC.

" par: A. Charest
" par: E. Claude Molleur

THE ROYAL TRUST COMPANY - COMPAGNIE TRUST ROYAL

" par: M. Longpré
" par: Pierre Tremblay

" JOHANNE MASSON, notaire"

Je certifie le présent extrait être conforme à l'original.

Daté à Montréal, ce vingt-quatrième jour de mai mil neuf cent quatre-vingt-dix.

Johanne Masson
notaire

PART XIII - REPENTIGNY SUPERMARKET

That certain emplacement situated at the north-west corner of Iberville Boulevard and Notre Dame Street, in the Town of Repentigny, known and designated as Lot number One of the resubdivision of Lot number Four hundred and eighty of the subdivision of original Lot number One hundred and twenty-eight (128-480-1) on the Official Cadastre of the Parish of Notre Dame de L'Assomption de Repentigny, containing a superficial area of one hundred thousand one hundred and fifty-six square feet (100,156 sq. ft.), English Measure, with the one-storey brick building thereon erected.

With and subject to the servitudes created in virtue of Deeds registered at L'Assomption under the numbers 114031, 118044 and 130780 respectively.

LANGUAGE

148082 Canada Inc. and Ivanhoe Inc. hereby state their express wish that this Deed be drawn in the English language only; 148082 Canada Inc. et Ivanhoe Inc. reconnaissent que c'est leur volonté expresse que cet acte soit rédigé en langue anglaise seulement.

INFORMATION REQUIRED IN VIRTUE OF ARTICLE 9 OF AN ACT TO AUTHORIZE MUNICIPALITIES TO COLLECT DUTIES ON TRANSFERS OF IMMOVEABLES (R.S.Q. 1977, C.M-39, AS AMENDED)

The Company and the Transferee declare as follows:

1. The Company is 148082 CANADA INC.;

2. The Transferee is IVANHOE INC.;

3. The Company has its registered office and principal place of business at Plaza Alexis Nihon "A", 3500 de Maisonneuve, Montreal, Quebec;

4. The Transferee has its head office and principal place of business at Plaza Alexis Nihon "A", 3500 de Maisonneuve, Montreal, Quebec;

5. The immoveable property described in Part I of The First Schedule hereto is located in the Town of Boucherville; the immoveable property described in Part II of The First Schedule hereto is located in the City of Lachine; the immoveable property described in Part III of The First Schedule hereto is located in Village of Lafontaine; the immoveable property described in Part IV of The First Schedule hereto is located partly in the City of Dorval and partly in the Town of Dollard des Ormeaux; the immoveable property described in Part V of The First Schedule hereto is located in the City of Trois-Rivières; the immoveable property described in Part VI of The First Schedule hereto is located in the City of Montreal; the immoveable property described in Part VII of The First Schedule hereto is located in the City of Montreal; the immoveable property described in Part VIII of The First Schedule hereto is located in the City of Montreal North; the immoveable property described in Part IX of The First Schedule hereto is located in the City of Lasalle; the immoveable property described in Part X of The First Schedule hereto is located in the City of Sorel; the immoveable property described in Part XI of The First Schedule hereto is located in the City of Chambly; the immoveable property described in Part XII of The First Schedule hereto is located in the City of Joliette; and the immoveable property described in Part XIII of The First Schedule hereto is located in the Town of Repentigny;

6. The Company and the Transferee have declared that the purpose of these presents is as above set forth, namely, as part of the dissolution of the Company, in order to distribute its property and assets to its sole shareholder, namely the Transferee, and that the consideration of these presents, as defined in and for the purposes of the Act, and which does not constitute the actual consideration, is as set forth below:

The market value of the property hereby conveyed and described in Part I of The First Schedule hereto and the total consideration of the transfer of said property, as defined in and for purposes of the Act, is the sum of Four Million Two Hundred and Eleven Thousand Dollars ($4,211,000); and

The market value of the property hereby conveyed and described in Part II of The First Schedule hereto and the total consideration of the transfer of said property, as defined in and for purposes of the Act, is the sum of Nine Million Two Hundred and Ninety-Eight Thousand Five Hundred and Fifty-One Dollars ($9,298,551); and

The market value of the property hereby conveyed and described in Part III of The First Schedule hereto and the total consideration of the transfer of said property, as defined in and for purposes of the Act, is the sum of Seven Hundred and Forty-Six Thousand Five Hundred and Forty Dollars ($746,540); and

The market value of the property hereby conveyed and described in Part IV of The First Schedule hereto and the total consideration of the transfer of said property, as defined in and for purposes of the Act, is the sum of Ten Million Six Hundred and Forty-One Thousand Six Hundred and Twenty-Seven Dollars ($10,641,627); and

The market value of the property hereby conveyed and described in Part V of The First Schedule hereto and the total consideration of the transfer of said property, as defined in and for purposes of the Act, is the sum of Three Million Dollars ($3,000,000); and

The market value of the property hereby conveyed and described in Part VI of The First Schedule hereto and the total consideration of the transfer of said property, as defined in and for purposes of the Act, is the sum of Three Million Six Hundred and Fifty Thousand Dollars ($3,650,000); and

The market value of the property hereby conveyed and described in Part VII of The First Schedule hereto and the total consideration of the transfer of said property, as defined in and for purposes of the Act, is the sum of Six Million Dollars ($6,000,000); and

The market value of the property hereby conveyed and described in Part VIII of The First Schedule hereto and the total consideration of the transfer of said property, as defined in and for purposes of the Act, is the sum of

Twenty-Two Million One Hundred and Fifty-Five Thousand Two Hundred and Four Dollars ($22,155,204); and

The market value of the property hereby conveyed and described in Part IX of The First Schedule hereto and the total consideration of the transfer of said property, as defined in and for purposes of the Act, is the sum of Twelve Million One Hundred and Eighty-Three Thousand One Hundred and Twenty-Six Dollars ($12,183,126); and

The market value of the property hereby conveyed and described in Part X of The First Schedule hereto and the total consideration of the transfer of said property, as defined in and for purposes of the Act, is the sum of Two Million Nine Hundred and Sixty-Four Thousand Dollars ($2,964,000); and

The market value of the property hereby conveyed and described in Part XI of The First Schedule hereto and the total consideration of the transfer of said property, as defined in and for purposes of the Act, is the sum of One Million One Hundred and Thirty-Eight Thousand Dollars ($1,138,000); and

The market value of the property hereby conveyed and described in Part XII of The First Schedule hereto and the total consideration of the transfer of said property, as defined in and for purposes of the Act, is the sum of Nine Hundred and Fifty-One Thousand Dollars ($951,000); and

The market value of the property hereby conveyed and described in Part XIII of The First Schedule hereto and the total consideration of the transfer of said property, as defined in and for purposes of the Act, is the sum of Nine Hundred and Eighty-Nine Thousand Dollars ($989,000).

7. The transfer duties which would have been payable with respect to the transfer of the property described in Part I of The First Schedule hereto, subject to the exemption described below, amount to Twenty-Five Thousand One Hundred and Sixteen Dollars ($25,116); and

The transfer duties which would have been payable with respect to the transfer of the property described in Part II of The First Schedule hereto, subject to the exemption described below, amount to Fifty-Five Thousand Six Hundred and Forty-One Dollars and Thirty-One Cents ($55,641.31); and

The transfer duties which would have been payable with respect to the transfer of the property described in Part III of The First Schedule hereto, subject to the exemption described below, amount to Four Thousand Three Hundred and Twenty-Nine Dollars and Twenty-Four Cents ($4,329.24); and

The transfer duties which would have been payable with respect to the transfer of the property described in Part IV of The First Schedule hereto, subject to the exemption described below, amount to Sixty-Three Thousand Six Hundred and Ninety-Nine Dollars and Seventy-Six Cents ($63,699.76); and

The transfer duties which would have been payable with respect to the transfer of the property described in Part V of The First Schedule hereto, subject to the exemption described below, amount to Seventeen Thousand Eight Hundred and Fifty Dollars ($17,850); and

The transfer duties which would have been payable with respect to the transfer of the property described in Part VI of The First Schedule hereto, subject to the exemption described below, amount to Twenty-One Thousand Seven Hundred and Fifty Dollars ($21,750); and

The transfer duties which would have been payable with respect to the transfer of the property described in Part VII of The First Schedule hereto, subject to the exemption described below, amount to Thirty-Five Thousand Eight Hundred and Fifty Dollars ($35,850); and

The transfer duties which would have been payable with respect to the transfer of the property described in Part VIII of The First Schedule hereto, subject to the exemption described below, amount to One Hundred and

Thirty-Two Thousand Seven Hundred and Eighty-One Dollars and Twenty-Two Cents ($132,781.22); and

The transfer duties which would have been payable with respect to the transfer of the property described in Part IX of The First Schedule hereto, subject to the exemption described below, amount to Seventy-Two Thousand Nine Hundred and Forty-Eight Dollars and Seventy-Six Cents ($72,948.76); and

The transfer duties which would have been payable with respect to the transfer of the property described in Part X of The First Schedule hereto, subject to the exemption described below, amount to Seventeen Thousand Six Hundred and Thirty-Four Dollars ($17,634); and

The transfer duties which would have been payable with respect to the transfer of the property described in Part XI of The First Schedule hereto, subject to the exemption described below, amount to Six Thousand Six Hundred and Seventy-Eight Dollars ($6,678); and

The transfer duties which would have been payable with respect to the transfer of the property described in Part XII of The First Schedule hereto, subject to the exemption described below, amount to Five Thousand Five Hundred and Fifty-Six Dollars ($5,556); and

The transfer duties which would have been payable with respect to the transfer of the property described in Part XIII of The First Schedule hereto, subject to the exemption described below, amount to Five Thousand Seven Hundred and Eighty-Four Dollars ($5,784).

The Transferee is the parent corporation (corporation-mère) of the Company, and accordingly, no transfer duties are payable in virtue of Section 19(d) of the said Act.

WHEREOF ACTE:

DONE AND PASSED at the City of Montreal, on the sixteenth day of December, Nineteen Hundred

and Eigthy-Five (1985) and remaining of record in the office of the undersigned Notary under the number Twelve thousand and fifteen.

AND after due reading hereof, the parties signed in the presence of the said undersigned Notary.

148082 CANADA INC.

(SIGNED) Per: H. A. STEINBERG

" Per: D. MARCELIN LAURIN

IVANHOE INC.

" Per: H. A. STEINBERG

" Per: D. MARCELIN LAURIN

THE ROYAL TRUST COMPANY - COMPAGNIE TRUST ROYAL

" Per: GEORGE H. W. MARSH

" Per: D. ORR

" EARL MERLING, Notary

TRUE COPY OF THE ORIGINAL HEREOF remaining of record in my Office.

Earl Merling, Notary

19E266A

1990 Pg 10 5

CODE NV 0244

N O. 4343

ACTE DE VENTE

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX (1990), le treizième (13e) jour de mars.

DEVANT Me Pierre Venne, notaire à Montréal, province de Québec.

COMPARAISSENT: STEINBERG INC., compagnie dûment constituée, ayant son siège social au 3500, boulevard de Maisonneuve Ouest, 2, Place Alexis Nihon, 24e étage, en la ville de Westmount, province de Québec, H3Z 1Y3, agissant et représentée aux présentes par Monsieur Michel Gaucher, et par Monsieur Jean-Roch Vachon, ses représentants, dûment autorisés aux fins des présentes, en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite compagnie en date du treizième (13e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990), dont un extrait certifié demeure annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour identification par lesdits représentants avec et en présence du notaire soussigné,

(ci-après appelée le "vendeur");

PREMIERE PARTIE CONTRACTANTE

ET: IVANHOE INC., compagnie dûment constituée, ayant son siège social au 3500, boulevard de Maisonneuve Ouest, 2, Place Alexis Nihon, 15e étage, en la ville de Westmount, province de Québec, H3Z 2W4, agissant et représentée par Me Jean-Claude Scraire, et par Monsieur Jean-Claude Cyr, ses représentants, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite compagnie en date du treizième (13e) jour de mars mille neuf cent quatre-vingt-dix (1990), dont un extrait certifié demeure annexé aux

QUÉBEC 20.00

TAXE DE LOI

Réquisition No: 1856075-
Présenter le: 2000-03-08
l'inscription des droits hyp.

résultant du document ou de la réquisition No: 3970060
est supprimée des lots 473-289 et 473-301, et une partie du lot 473-302, tel que décrit à la requête de radiation.
P. Sault Rouillet
Notaire
2000-03-09.

1010609362

Division d'Enregistrement - MONTRÉAL
Je certifie que ce document a été enregistré
Ce 1990-03-15 . 9:34
année mois jour heure minute
sous le numéro 4256682
Registrateur-adj.

Pg 10

1.2.3.1

présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour identification par lesdits représentants avec et en présence du notaire soussigné,

(ci-après appelée l'"acquéreur").

DEUXIEME PARTIE CONTRACTANTE

LESQUELLES PARTIES FONT LES CONVENTIONS SUIVANTES, SAVOIR:

ARTICLE 1

PROPRIETE

1.1 Le vendeur vend par les présentes, sans aucune garantie sauf celle de ses faits personnels, à l'acquéreur, à ce présent et acceptant, la totalité de tous les immeubles appartenant au vendeur où qu'ils soient situés, comprenant, sans limiter la généralité de ce qui précède, tous les droits, titres et intérêts du vendeur dans les terrains, édifices, droits de servitude, droits d'emphytéose, droits de superficie, droits résultant de "ground lease" ou de "land lease", "beneficial interest", options ou droits d'achat portant sur des immeubles, ou droits de préemption portant sur des immeubles, ou droits de veto, d'approbation ou de première opportunité portant sur le droit de propriété d'immeubles, (mais excluant tout droit de locataire ou de sous-locataire ou de sous-locateur, sauf tel qu'autrement indiqué aux présentes) contenus ou non dans des contrats ou des baux ou dans quelque autre document, (ci-après collectivement appelés "les immeubles achetés") et tous droits, garanties ou actions appartenant au vendeur relativement aux immeubles achetés, s'il en est en date d'exécution des présentes, et comprenant sans limitation ce qui suit:

tous droits

1.1.1 les immeubles plus particulièrement décrits ci-après au paragraphe 1.2 et situés dans la province de Québec;

1.1.2 toutes les servitudes bénéficiant aux immeubles ci-après décrits au paragraphe 1.2;

1.1.3 toute option d'achat et tout droit de préemption à l'égard d'immeubles contenus dans tout bail d'immeubles ou dans quelque autre document en faveur du vendeur et, sans limiter la généralité de ce qui précède, toutes les options d'achat et tous les droits de préemption plus particulièrement décrits à l'annexe "A" des présentes, laquelle demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les parties contractantes avec et en présence du notaire soussigné;

1.1.4 tout droit détenu par le vendeur d'acheter des immeubles situés dans la province de Québec, incluant, sans limitation, tout droit d'achat accessoire à des servitudes créées en tout ou en partie au bénéfice des propriétés ci-après décrites au paragraphe 1.2 relativement à des fonds servants au cas où le propriétaire du fonds servant n'aurait pas respecté lesdites servitudes; et

1.1.5 tout autre droit réel détenu par le vendeur relativement à toute propriété immobilière située à l'extérieur de la province de Québec, à l'exception des droits d'occupation de locaux détenus par le vendeur pour ses opérations alimentaires, y compris la restauration et l'entreposage et autres activités commerciales connexes.

1.2 Les immeubles situés dans la province de Québec et mentionnés au sous-paragraphe 1.1.1 ci-dessus sont plus particulièrement décrits comme suit:

1.2.1 un emplacement situé en la ville de Montréal, province de Québec, montré sur un plan préparé par Gérard Bégis,

4256682

arpenteur-géomètre, en date du vingt-sixième (26e) jour de mai mille neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et portant le numéro 5923 de ses minutes et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la Paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.1.1 une partie de la subdivision numéro CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-NEUF (229-ptie 564), bornée vers le sud-ouest par le lot 229-282 (rue Basile-Routhier), vers le nord-ouest par le lot 229-572 (ruelle), vers le nord-est par une partie du lot 229-565 et vers le sud-est par le résidu dudit lot 229-564 appartenant à Steinberg's Properties Limited (maintenant connue sous le nom de Ivanhoe Inc.); mesurant vingt-deux pieds et trente-cinq centièmes de pied (22.35') dans sa ligne sud-ouest, trente-trois pieds (33.0') dans ses lignes nord-ouest et sud-est et vingt-deux pieds et vingt-cinq centièmes de pied (22.25') dans sa ligne nord-est; contenant en superficie sept cent trente-six pieds carrés (736.0 pi²);

1.2.1.2 une partie de la subdivision numéro CINQ CENT SOIXANTE-CINQ du lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-NEUF (229-565), bornée vers le sud-ouest par une partie du lot 229-564, vers le nord-ouest par le lot 229-572 (ruelle), vers le nord-est et le sud-est par le résidu dudit lot

229-565 appartenant à Steinberg's Properties Limited (maintenant connue sous le nom de Ivanhoe Inc.); mesurant vingt-deux pieds et vingt-cinq centièmes de pied (22.25') dans sa ligne sud-ouest, dix-sept pieds (17.0') dans ses lignes nord-ouest et sud-est et vingt-deux pieds et deux dixièmes de pied (22.2') dans sa ligne nord-est; contenant en superficie trois cent soixante-dix-huit pieds carrés (378.0 pi²);

1.2.1.3 une partie de la subdivision numéro CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE dudit lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-NEUF (229-ptie 572), (ruelle), bornée vers le sud-ouest par une partie du lot 229-282 (rue Basile-Routhier), vers le nord-est par le résidu dudit lot 229-572 (ruelle) appartenant à Steinberg's Properties Limited (maintenant connue sous le nom de Ivanhoe Inc.), vers le nord-ouest par une partie du lot 229-576 et vers le sud-est par une partie du lot 229-565 et par une partie du lot 229-564; mesurant seize pieds (16.0') de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest par cinquante pieds (50.0') de profondeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est; contenant en superficie huit cents pieds carrés (800.0 pi²);

1.2.1.4 une partie de la subdivision numéro CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE dudit lot

4256682

originaire numéro DEUX CENT VINGT-NEUF (229-ptie 576), bornée vers le sud-ouest par une partie du lot 229-282 (rue Basile-Routhier), vers le nord-est par le résidu dudit lot 229-576 appartenant à Steinberg's Properties Limited (maintenant connue sous le nom de Ivanhoe Inc.), vers le sud-est par une partie du lot 229-572 (ruelle) et vers le nord-ouest par une partie du lot 229-577; mesurant vingt-cinq pieds (25.0') de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest par cinquante pieds (50.0') de profondeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est; contenant en superficie mille deux cent cinquante pieds carrés (1 250.0 pi²);

1.2.1.5 une partie de la subdivision numéro CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPT dudit lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-NEUF (229-ptie 577), bornée vers le sud-ouest par une partie du lot 229-282 (rue Basile-Routhier), vers le nord-est par le résidu dudit lot 229-577 appartenant à Steinberg's Properties Limited (maintenant connue sous le nom de Ivanhoe Inc.), vers le sud-est par une partie du lot 229-576 et vers le nord-ouest par une partie du lot 229-578; mesurant vingt-cinq pieds (25.0') de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest par cinquante pieds (50.0') de profondeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est; contenant en su-

perficie mille deux cent cinquante pieds carrés (1 250.0 pi²);

1.2.1.6 une partie de la subdivision numéro CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT dudit lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-NEUF (229-ptie 578), bornée vers le sud-ouest par une partie du lot 229-282 (rue Basile-Routhier), vers le nord-est par le résidu dudit lot 229-578 appartenant à Steinberg's Properties Limited (maintenant connue sous le nom de Ivanhoe Inc.), vers le sud-est par une partie du lot 229-577 et vers le nord-ouest par une partie du lot 229-579 (ruelle); mesurant cinquante-trois pieds et huit dixièmes de pied (53.8') dans sa ligne sud-ouest, trente-huit pieds et huit dixièmes de pied (38.8') dans sa ligne nord-est, cinquante pieds (50.0') de profondeur dans sa ligne sud-est et cinquante-deux pieds et deux dixièmes de pied (52.2') dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie deux mille trois cent quinze pieds carrés (2 315.0 pi²);

1.2.1.7 une partie de la subdivision numéro CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF dudit lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-NEUF (229-ptie 579) (ruelle), bornée vers le sud-ouest par une partie du lot 229-282 (rue Basile-Routhier), vers le nord-est par le résidu dudit lot 229-579 (ruelle) appar-

tenant à Steinberg's Properties Limited (maintenant connue sous le nom de Ivanhoe Inc.), vers le sud-est par une partie du lot 229-578 et vers le nord-ouest par une partie du lot 229-581 et par le lot 229-580; mesurant seize pieds et sept dixièmes de pieds (16.7') de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest par cinquante-deux pieds et deux dixièmes de pied (52.2') de profondeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est; contenant en superficie huit cent trente-cinq pieds carrés (835.0 pi²);

1.2.1.8 une partie de la subdivision numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT-UN dudit lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-NEUF (229-ptie 581), bornée vers le sud-ouest par le lot 229-580, vers le nord-est par le résidu dudit lot 229-581 appartenant à Steinberg's Properties Limited (maintenant connue sous le nom de Ivanhoe Inc.), vers le sud-est par une partie du lot 229-579 (ruelle) et vers le nord-ouest par une partie du lot 229-588 (boulevard Gouin est); mesurant dix-sept pieds et soixante-quinze centièmes de pied (17.75') de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est, cent vingt pieds (120.0') dans sa ligne sud-ouest et cent vingt pieds (120.0') selon le mesurage et cent vingt-trois pieds et cinq centièmes de pied (123.05') selon les titres, dans sa ligne nord-est, contenant en

superficie deux mille quarante pieds carrés (2 040.0 pi²); et

1.2.1.9 la subdivision numéro CINQ CENT QUATRE-VINGT dudit lot originaire numéro DEUX CENT VINGT-NEUF (229-580).

Le tout, mesures anglaises.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, et notamment la bâtisse portant le numéro 10,750, avenue Millen, Montréal;

1.2.2 un emplacement ayant front en partie sur la 39e Avenue et en partie sur la 38e Avenue, en la ville de Montréal, province de Québec, montré sur un plan préparé par Gilles Legault, arpenteur-géomètre, en date du 9 novembre 1983 et portant le numéro 20043 de ses minutes, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel du Village de la Côte-de-la-Visitation, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.2.1 les subdivisions numéros QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT, QUATRE CENT CINQUANTE-NEUF, QUATRE CENT SOIXANTE, QUATRE CENT SOIXANTE ET UN, QUATRE CENT SOIXANTE-DEUX, QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX, QUATRE CENT QUATRE-VINGT-ONZE, QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZE, QUATRE CENT QUATRE-VINGT-TREIZE et QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-NEUF (189-458, -459, -460, -461, -462, -490, -491, -492, -493 et -494); et

0660

1.2.2.2 une partie de la subdivision numéro QUATRE CENT SOIXANTE-DIX du lot ori-

ginaire numéro CENT QUATRE-VINGT-NEUF (189-ptie 470), bornée vers le nord-ouest par le résidu dudit lot 189-470 appartenant à Ivanhoe Inc., vers le nord-est par les lots 189-490 à -494 inclusivement, vers le sud-ouest par les lots 189-458 à -462 inclusivement et vers le sud-est par une partie des lots 189-1443 et 189-1459; mesurant douze pieds (12.0') dans sa ligne sud-est, cent vingt-cinq pieds (125.0') dans sa ligne nord-est, cent vingt-cinq pieds (125.0') dans sa ligne sud-ouest et douze pieds (12.0') dans sa ligne nord-ouest; et contenant en superficie mille cinq cents pieds carrés (1 500.0 pi²).

Le tout, mesures anglaises.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances;

1.2.3 un emplacement ayant front sur l'avenue Pierre-de-Coubertin, en la ville de Montréal, province de Québec, montré sur un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, en date du 11 mai 1989 sous le numéro I 41520, minute numéro 4338-2, référence 8904-032, et sur un plan préparé par Jacques Goudreault, arpenteur-géomètre, le 12 décembre 1989, sous sa minute numéro 4723, et composé des parties de lots suivants:

1.2.3.1 une partie non subdivisée de la subdivision numéro DIX du lot originaire numéro NEUF (9-ptie 10) du cadastre officiel de la Paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal, bornée vers le

9 ptie 10

0640
6546

nord-ouest par une partie du lot 9 (avenue Pierre-de-Coubertin) et par une partie du lot 9-10, vers le nord par une partie du lot 9-10 (boulevard l'Assomption), vers le nord-est par le lot 9-6 (boulevard l'Assomption), vers l'est par une partie du lot 9-10 (boulevard l'Assomption), vers le sud-est par une partie du lot 9 (rue Hochelaga), vers le sud-ouest par une partie du lot 8 et par une partie du lot 9-10; mesurant deux cent soixante-deux pieds et vingt-quatre centièmes de pied (262.24') dans une première ligne vers le nord-ouest, seize pieds et deux dixièmes de pied (16.2') vers le nord, huit cent quarante et un pieds et quatre dixièmes de pied (841.4') vers le nord-est, seize pieds et trois dixièmes de pied (16.3') vers l'est, sept cent douze pieds et soixante-cinq centièmes de pied (712.65') vers le sud-est, cent vingt-trois pieds et cinquante-neuf centièmes de pied (123.59') dans une première ligne vers le sud-ouest, quatre cent quarante-cinq pieds et vingt-huit centièmes de pied (445.28') dans une deuxième ligne vers le nord-ouest, sept cent quatre-vingt-cinq pieds et neuf dixièmes de pied (785.9') dans une deuxième ligne vers le sud-ouest; et contenant en superficie deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-huit pieds

carrés (282 588 pi²); et

1.2.3.2 une partie non subdivisée du lot originaire numéro HUIT (Ptie 8) dudit cadastre officiel, bornée vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 8, vers le nord-est par une partie du lot 9-10, vers le sud-est par une partie du lot 8 (rue Hochelaga) et vers le sud-ouest par une autre partie du lot 8 (Chemins de fer nationaux du Canada) et mesurant soixante-dix-sept pieds et quatre dixièmes de pied (77.4') (80.34' selon le titre) vers le sud-est, cent trente-deux pieds et quarante-six centièmes de pied (132.46') vers le sud-ouest, soixante-dix-huit pieds et cinq centièmes de pied (78.05') (79.98' selon le titre) vers le nord-ouest et cent vingt-trois pieds et cinquante-neuf centièmes de pied (123.59') vers le nord-est; et contenant en superficie neuf mille neuf cent cinquante-cinq pieds carrés (9 955 pi²) (10 290 pi² selon le titre).

ptie 8

Le tout, mesures anglaises.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances;

1.2.4 un emplacement ayant front sur la rue Hochelaga, en la ville de Montréal, province de Québec, montré sur le plan ci-dessus mentionné sous le numéro I 41520, minute 4338-4, référence 8904-032, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro NEUF (ptie 9) du cadastre officiel de la

Code
ptie

Paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal, contenant en superficie trente-sept mille huit cent quatre-vingts pieds carrés (37 880 pi²), et identifiée par les chiffres 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-1 sur ledit plan; partant du point "1" sur ledit plan, étant situé sur la limite sud-est de la rue Hochelaga, à une distance de quatre-vingt-treize pieds et cinq dixièmes de pied (93.5') de la ligne séparatrice des lots 8 et 9, ladite distance étant mesurée le long de la limite sud-est de la rue Hochelaga, dudit point "1", étant le point de commencement; de là, vers le nord-est le long de la limite sud-est de la rue Hochelaga pour une distance de deux cent trente-quatre pieds et neuf dixièmes de pied (234.9') jusqu'au point "2"; de là, vers le sud-est formant un angle intérieur de quatre-vingt-cinq degrés et cinquante et une minutes (85°51') avec la course précédente pour une distance de soixante et onze pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (71.82') jusqu'au point "3"; de là, vers le nord-est formant un angle extérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de cinquante-huit pieds et un dixième de pied (58.1') jusqu'au point "4"; de là, vers le sud-est formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de dix pieds et cinq centièmes de pied (10.05') jusqu'au point "5"; de là, vers le nord-est formant un angle extérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de huit pieds et cinq centièmes de pied (8.05') jusqu'au point "6"; de là, vers le sud-est formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une dis-

tance de trente pieds et deux dixièmes de pied (30.2') jusqu'au point "7"; de là, vers le sud-ouest formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de huit pieds et cinq centièmes de pied (8.05') jusqu'au point "8"; de là, vers le sud-est formant un angle extérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de quatre dixièmes de pied (0.4') jusqu'au point "9"; de là, vers le nord-est formant un angle extérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de six pieds (6.0') jusqu'au point "10"; de là, vers le sud-est formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de six pieds (6.0') jusqu'au point "11"; de là, vers le sud-ouest formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de six pieds (6.0') jusqu'au point "12"; de là, vers le sud-est formant un angle extérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de cinq pieds et quarante-cinq centièmes de pied (5.45') jusqu'au point "13"; de là, vers le nord-est formant un angle extérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de vingt-deux pieds (22.0') jusqu'au point "14"; de là, vers le sud-est formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de cent huit pieds et neuf dixièmes de pied (108.9') jusqu'au point "15"; de là, vers le nord-est formant un angle extérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de six pieds et cinq dixièmes de pied (6.5') jusqu'au point "16"; de là, vers le sud-est formant un angle intérieur de quatre-vingt-

dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de sept pieds et six dixièmes de pied (7.6') jusqu'au point "17"; de là, vers le sud-ouest formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de six pieds et cinq dixièmes de pied (6.5') jusqu'au point "18"; de là, vers le sud-est formant un angle extérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de vingt et un pieds et six dixièmes de pied (21.6') jusqu'au point "19"; de là, vers le nord-est formant un angle extérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de quatre pieds (4.0') jusqu'au point "20"; de là, vers le nord-ouest formant un angle extérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de deux pieds et deux dixièmes de pied (2.2') jusqu'au point "21"; de là, vers le nord-est formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de dix pieds (10.0') jusqu'au point "22"; de là, vers le sud-est formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de dix pieds et deux dixièmes de pied (10.2') jusqu'au point "23"; de là, vers le sud-ouest formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de dix pieds et quinze centièmes de pied (10.15') jusqu'au point "24"; de là, vers le nord-ouest formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de deux pieds et six dixièmes de pied (2.6') jusqu'au point "25"; de là, vers le sud-ouest formant un angle extérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance

de quatre pieds (4.0') jusqu'au point "26"; de là, vers le sud-est formant un angle extérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de dix pieds et trois centièmes de pied (10.03') jusqu'au point "27"; de là, vers le sud-ouest formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de soixante-huit pieds et neuf dixièmes de pied (68.9') jusqu'au point "28"; de là, vers le nord-ouest formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de cent cinquante-six pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied (156.78') jusqu'au point "29"; de là, vers le sud-ouest formant un angle extérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de onze pieds et un dixième de pied (11.1') jusqu'au point "30"; de là, vers le sud-est formant un angle extérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de un pied (1.0') jusqu'au point "31"; de là, vers le sud-ouest formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de vingt-six pieds et sept dixièmes de pied (26.7') jusqu'au point "32"; de là, vers le nord-ouest formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de treize pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pied (13.89') jusqu'au point "33"; de là, vers le sud-ouest formant un angle extérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de soixante et onze pieds et deux dixièmes de pied (71.2') jusqu'au point "34"; de là, vers le sud-est formant un angle extérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance

de un pied et deux dixièmes de pied (1.2') jusqu'au point "35"; de là, vers le sud-ouest formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de trente-trois pieds et un dixième de pied (33.1') jusqu'au point "36"; de là, vers le nord-ouest formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de un pied et deux dixièmes de pied (1.2') jusqu'au point "37"; de là, vers le sud-ouest formant un angle extérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de trente-huit pieds (38.0') jusqu'au point "38"; de là, vers le sud-est formant un angle extérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de un pied et deux dixièmes de pied (1.2') jusqu'au point "39"; de là, vers le sud-ouest formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de soixante-cinq pieds et quatre dixièmes de pied (65.4') jusqu'au point "40"; de là, vers le nord-ouest formant un angle intérieur de quatre-vingt-dix degrés (90°00') avec la course précédente pour une distance de quatre-vingt-douze pieds et six dixièmes de pied (92.6') jusqu'au point "1", point de commencement; bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 9 (rue Hochelaga) et par une partie du lot 9, vers le nord-est, le sud-est et le sud-ouest par une partie du lot 9.

Le tout, mesures anglaises.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, et notamment la bâtisse portant le numéro civique 5400, rue Hochelaga, Montréal;

1.2.5 un emplacement ayant front sur la rue

Hochelaga, en la ville de Montréal, province de Québec, montré sur le plan ci-dessus mentionné sous le numéro I 41520, minute 4338-4, référence 8904-032, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro NEUF (ptie 9) du cadastre officiel de la Paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal; bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 9 (rue Hochelaga), vers le nord-est par une partie du lot 9, vers le sud-est par le lot 506-3 (Les Chemins de fer nationaux du Canada), vers le sud-ouest par deux parties du lot 9, mesurant vingt-cinq pieds et un dixième de pied (25.1') vers le nord-ouest, mille cent soixante-douze pieds et dix-sept centièmes de pied (1,172.17') vers le nord-est, vingt-cinq pieds et un dixième de pied (25.1') vers le sud-est, mille cent soixante-douze pieds et six dixièmes de pied (1,172.6'), (titre: 1,174.8') vers le sud-ouest; et contenant en superficie vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-trois pieds carrés (29,283 pi²), (29,367 pi² selon les titres).

Le tout, mesures anglaises.

Sans bâtisse;

1.2.6 un emplacement situé au coin des rues Racine et Sainte-Anne, en la ville de Chicoutimi, province de Québec et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la Ville de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi;

1.2.6.1 le lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-QUATRE (244);

1.2.6.2 une partie du lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-CINQ (ptie 245), bornée vers le nord par une

partie du lot 246, vers le sud par la rue Racine (sans désignation cadastrale), vers l'est par la rue Sainte-Anne (sans désignation cadastrale) et vers l'ouest par le résidu dudit lot 245 appartenant à Les Immeubles Perron Ltée ou représentants, mesurant dans ses lignes nord et sud cent vingt-deux pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (122.95') et dans ses lignes est et ouest seize pieds et quarante-cinq centièmes de pied (16.45') [quinze pieds (15') selon le cadastre]; et contenant en superficie deux mille vingt-trois pieds carrés (2 023.0 pi²); et

1.2.6.3 une partie du lot originaire numéro DEUX CENT QUARANTE-SIX (ptie 246), bornée vers le nord par une partie du lot 247, vers le sud par une partie du lot 245, vers l'est par le lot 244 et vers l'ouest par le résidu dudit lot 246 appartenant à Les Immeubles Perron Ltée ou représentants; mesurant cent deux pieds (102.0') dans ses lignes nord et sud et deux cent neuf pieds (209.0') dans ses lignes est et ouest; et contenant en superficie vingt et un mille trois cent dix-huit pieds carrés (21 318 pi²).

Le tout, mesures anglaises.

Sans bâtisse;

1.2.7 un emplacement ayant front sur le boulevard Saint-Michel, en la ville

de Montréal, province de Québec et plus amplement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro TROIS CENT DEUX du lot originaire numéro QUATRE CENT SOIXANTE-TREIZE (473-ptie 302) du cadastre officiel de la Paroisse de Sault-au-Récollet, division d'enregistrement de Montréal, bornée vers le nord-est par le boulevard Saint-Michel (sans désignation cadastrale), vers le sud-est en partie par le boulevard Saint-Michel et en partie par le résidu dudit lot 473-302 appartenant à Les Investissements J V E Enr., vers le sud-ouest par une partie du lot 473-275 et vers le nord-ouest par le lot 473-303; mesurant quinze pieds et quatre-vingt-huit centièmes de pied (15,88') dans une première ligne nord-est, un pied et quarante-huit centièmes de pied (1.48') dans une première ligne sud-est, quatre-vingt-deux centièmes de pied (0.82') dans une seconde ligne nord-est, quatre-vingt-trois pieds et soixante centièmes de pied (83.60') dans une seconde ligne sud-est, vingt-six pieds et quatre-vingt-un centièmes de pied (26.81') dans sa ligne sud-ouest et quatre-vingt-deux pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pied (82.89') dans sa ligne nord-ouest.

0670

Le tout, mesures anglaises.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances;

1.2.8 un emplacement ayant front sur la 10e Avenue, en la ville de Montréal, province de Québec, et plus amplement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DOUZE (172-ptie 893) aux plan et livre de renvoi officiels du Village de la Côte-de-la-Visitation, division d'enregistrement de Montréal, bornée vers le sud-ouest par une partie du

0660

lot 172-922 (10e Avenue), vers le nord-est par le résidu dudit lot 172-893 exproprié par la Ville de Montréal, vers le sud-est par une partie du lot 172-892 et vers le nord-ouest par une partie du lot 172-894; mesurant vingt-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (24.5') selon l'occupation et vingt-cinq pieds (25.0') selon les titres et le cadastre de largeur par quatre-vingt-neuf pieds et un dixième de pied (89.1') le long de sa ligne sud-est et quatre-vingt-neuf pieds (89.0') le long de sa ligne nord-ouest; et contenant approximativement en superficie deux mille cent quatre-vingt-deux pieds carrés (2 182.0 pi²).

Le tout, mesures anglaises.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances;

1.2.9 tous droits, titres et intérêts dans un emplacement ayant front sur la rue Royale, en la ville de Trois-Rivières, province de Québec et plus amplement connu et désigné comme étant le lot originaire numéro DEUX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-CINQ (2685) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières.

NDM

Avec toutes les bâtisses dessus érigées, et notamment celles portant les numéros 1650 et 1652, rue Royale;

1.2.10 un emplacement ayant front sur l'avenue Willibrord, en la ville de Verdun, province de Québec, et composé des lots suivants, tous du cadastre officiel de la Municipalité de la Paroisse de Montréal, division d'enregistrement de Montréal:

1.2.10.1 une partie du lot originaire numéro QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE (ptie 4660) bornée vers le

0710

4256682

nord par l'avenue Willibrord (sans désignation cadastrale), vers le sud par une partie dudit lot 4660 (ruelle), vers l'est par une partie du lot 4661 et vers l'ouest par le lot 4659; mesurant dans ses lignes nord et sud soixante-dix pieds (70.0'), cent dix-sept pieds et deux dixièmes de pied (117.2') dans sa ligne est et cent dix-sept pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (117.86') dans sa ligne ouest; et

1.2.10.2 une partie du lot originaire numéro QUATRE MILLE SIX CENT SOIXANTE ET UN (ptie 4661), bornée vers le nord par l'avenue Willibrord (sans désignation cadastrale), vers le sud par une partie dudit lot 4661 (ruelle), vers l'est par une autre partie dudit lot 4661 et vers l'ouest par des parties dudit lot 4660, et mesurant trente-cinq pieds (35.0') de largeur par cent dix-sept pieds (117.0') de profondeur dans sa ligne est et cent dix-sept pieds et deux dixièmes de pied (117.2') dans sa ligne ouest.

Le tout, mesures anglaises.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances; et

1.2.11 un emplacement situé à l'intersection de la rue Sherbrooke Est et de l'avenue de Granby, en la ville de Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision

numéro TROIS CENT TRENTE-TROIS du lot originaire numéro QUARANTE (40-333) (rue) du cadastre officiel de la Paroisse de Longue-Pointe, division d'enregistrement de Montréal, ainsi que tous droits, titres et intérêts détenus par le vendeur à titre de preneur emphytéotique selon un bail emphytéotique enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1307083, tel que modifié par acte enregistré sous le numéro 1309642, et affectant ledit emplacement.

0640

Sans bâtisse.

ARTICLE 2

ETABLISSEMENT DE PROPRIETE

2.1 Le vendeur est propriétaire des immeubles plus particulièrement décrits au paragraphe 1.2 aux termes des actes suivants:

2.1.1 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.1, avec plus grande étendue, a été acquis de Delta Investments Ltd. par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le 15 avril 1954 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1068691;

2.1.2 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.2, avec plus grande étendue, a été acquis de Delta Investments Ltd. par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le 16 août 1955 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1151971;

2.1.3 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.3.1 a été acquis de Ivanhoe Corp. par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le 24 octobre 1955 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1168835 et

4256682

l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.3.2 a été acquis de Ivanhoe Corp. par acte de vente reçu devant Me Earl Merling, notaire, le 4 octobre 1968 et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2036307;

2.1.4 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.4, avec plus grande étendue, a été acquis par lettres patentes de Sa Majesté aux droits du Gouvernement du Canada, émise le vingt-deuxième (22e) jour de juin mille neuf cent quatre-cinq (1945), enregistré le douzième (12e) jour de juillet mille neuf cent quarante-cinq, Libro 417, Folio 415 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 631828;

2.1.5 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.5 a été acquis de Atlas Asbestos Company Limited par acte de vente reçu devant Me W.M. Bourque, notaire, le 17 mars 1960 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1463085;

2.1.6 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.6, avec plus grande étendue, a été acquis de Sydney Caplan In Trust, par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le 31 décembre 1953 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi sous le numéro 117769;

2.1.7 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.7, avec plus grande étendue, a été acquis de Westmount Realties Company In Trust, par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le 24 septembre 1957 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1299781;

2.1.8 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.8, avec plus grande étendue, a été acquis de John E. Donnelly, par

acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le 29 octobre 1958 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1372064;

2.1.9 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.9 a été acquis de Denis Pinet, alors qu'il était connu, en partie, comme étant des parties des lots 333 et 334 du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, par acte de vente reçu devant Me Roger Paquin, notaire, le 2 septembre 1960 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières sous le numéro 218984;

2.1.10 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.10, a été acquis comme suit:

2.1.10.1 de Delta Investments Ltd., par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le 27 avril 1955 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1134827; de Doris Pearl Ward, et al., par acte de vente reçu devant Me Julien S. Mackay, notaire, le 10 mai 1955 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1135416; et

2.1.10.2 de Gérard Chapdelaine, par acte de vente reçu devant Me Solomon Vineberg, notaire, le 21 décembre 1955 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1178940; et

2.1.11 l'immeuble décrit au sous-paragraphe 1.2.11 a été acquis de Montnord Construction Ltée par bail emphytéotique reçu devant Me J. T. Legault,

Jr., notaire, le quatorzième (14e) jour de novembre mille neuf cent cinquante-sept (1957) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1307083, tel que modifié par acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1309642.

ARTICLE 3

POSSESSION

3.1 L'acquéreur sera propriétaire des immeubles achetés à compter de la signature des présentes, avec possession à compter de la signature des présentes.

ARTICLE 4

CESSION DES BAUX ET DES CONTRATS DE SERVICE

4.1 Le vendeur cède et transporte par les présentes à l'acquéreur, présent et acceptant, tous ses droits , titres et intérêts dans les baux, les contrats de location et loyers et les conventions de services se rapportant aux immeubles achetés, et le subroge dans tous ceux-ci, avec le droit pour l'acquéreur de percevoir les loyers et autres sommes payables à compter de la date des présentes, sujet aux ajustements entre le vendeur et l'acquéreur à la date des ajustements ci-après mentionnée.

4.2 L'acquéreur s'engage à respecter les obligations du vendeur aux termes des baux, contrats de location et conventions de service mentionnés ci-dessus, à l'entière exonération du vendeur, l'acquéreur étant subrogé dans tous les droits, titres, intérêts et obligations du vendeur dans lesdits baux, contrats de location et conventions de service.

ARTICLE 5

CHARGES ET CONDITIONS

5.1 La présente vente est faite aux charges et conditions suivantes que l'acquéreur s'engage et s'oblige de remplir et d'exécuter, savoir:

5.1.1 payer le coût du présent acte, de son enregistrement et celui des copies, dont une pour le vendeur, ainsi que le coût de tout acte exécuté aux termes de l'article 11 des présentes, chacune des parties payant cependant les honoraires de leurs conseillers juridiques en rapport avec la négociation de tout document relativement à la présente vente, y compris le présent acte de vente ainsi que tout acte exécuté aux termes de l'article 11 des présentes;

5.1.2 payer toutes les taxes, cotisations et répartitions foncières échues et à échoir, y compris la proportion de celles-ci pour l'année courante à compter de la date des ajustements ci-après mentionnée et à payer toute dépense relative aux immeubles achetés à compter de la même date;

5.1.3 prendre les immeubles achetés dans l'état où ils se trouvent actuellement; et

5.1.4 la présente vente étant faite sans garantie, l'acquéreur n'aura aucun recours contre le vendeur relativement à tous dommages subis par l'acquéreur afin d'effectuer le nettoyage de toutes substances toxiques présentes sur les immeubles achetés ou dans le sol à moins que la présence de telles substances toxiques soit due à la négligence du vendeur.

ARTICLE 6

DECLARATIONS DU VENDEUR

6.1 Le vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant, savoir:

6.1.1 il a été incorporé en vertu des lois du Québec, le septième (7e) jour d'avril mille neuf cent trente (1930) sous la dénomination sociale de Steinberg Limitée/ Steinberg Limited; ladite dénomination sociale a été changée en vertu de lettres patentes supplémentaires émises le vingtième (20e) jour de décembre mille neuf cent soixante-dix-sept (1977) pour la dénomination sociale de Steinberg Inc.; le vingt-troisième (23e) jour de novembre mille neuf cent quatre-vingt-deux (1982), ladite compagnie a été continuée sous la partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec), L.R.Q., c. C-38; le dix-huitième (18e) jour de février mille neuf cent quatre-vingt-trois (1983), Steinberg Inc. s'est fusionnée avec Jean-Marie Jean Ltée sous la dénomination sociale de Steinberg Inc.; et il possède tous les pouvoirs et autorisations corporatifs nécessaires aux fins de lui permettre de posséder et de disposer des immeubles achetés et pour accomplir toutes les conditions du présent acte et des autres documents ou conventions pouvant être requis pour compléter les transactions prévues aux présentes;

6.1.2 il s'engage à payer et reconnaît qu'il est responsable du paiement de toutes les taxes et cotisations, tant générales que spéciales, scolaires et municipales et toutes autres taxes affectant les immeubles achetés, jusqu'à la date des ajustements ci-après mentionnée au paragraphe 10.1, et du paiement de toutes les taxes et cotisations, tant générales que spéciales, scolaires et municipales et toutes autres taxes affectant les

immeubles achetés, imposées après ladite date des ajustements mais pour une période de temps antérieure à ladite date.

6.1.3 il a fourni à l'acquéreur tous les titres en sa possession;

6.1.4 il n'est pas un non-résident canadien au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et au sens de la *Loi sur les impôts* et il n'a pas l'intention de modifier telle résidence, le vendeur faisant cette déclaration solennelle, la croyant vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle avait été faite sous serment en vertu de la *Loi sur la preuve du Canada*;

6.1.5 aucun immeuble ou droit quelconque sur un immeuble, où qu'il soit situé, détenu par le vendeur ou par l'une de ses entités affiliées [soit toutes les entités, sociétés et corporations faisant partie du même groupe que le vendeur au sens de la *Loi sur les sociétés par actions* (Canada) (les "entités affiliées")], à la date des ajustements ci-après mentionnée, n'a été vendu par lui ou par l'une de ses entités affiliées depuis telle date, sauf les immeubles vendus par Ernest Ouellet (1979) Inc., Les Entreprises Martial Lessard Inc. et Centre de Reprographie de Thetford-Mines Inc. aux termes des actes de vente enregistrés aux bureaux des divisions d'enregistrement de Rimouski, Arthabaska et Thetford sous les numéros 288586, 293560 et 125594 respectivement, les immeubles vendus par Legault & Masse Limitée et Aligro Inc. en date de ce jour et dont copies seront enregistrées incessamment aux différents bureaux d'enregistrement, l'immeuble vendu par Aligro Inc. aux termes de l'acte de vente à Frank Bardo Ltée qui sera enregistré sous peu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-

Iles et les immeubles vendus par Ivanhoe Inc. aux termes d'actes de vente enregistrés aux bureaux de la division d'enregistrement de Sept-Iles sous le numéro 64808 et de Matane sous le numéro 133107; et

6.1.6 il s'engage et promet, pour et au nom de ses entités affiliées que ces dernières céderont à l'acquéreur, sur demande, tout bien immobilier détenu par elles à la date des ajustements et non identifié aux présentes, sauf tout bien immobilier mentionné à l'article 8 des présentes, de même que tout droit d'option, de préemption, d'achat, de première négociation, de véto, d'approbation ou autre droit portant sur le droit de propriété d'immeubles, où qu'ils soient situés, non identifiés au présent acte, et détenus par elles en date de ce jour, et qu'elles en informeront sans délai l'acquéreur et ce, avec effet en date de ce jour et sujet aux mêmes termes, conditions et considérations que ceux prévus aux présentes, c'est-à-dire qu'aucune autre considération additionnelle ne sera versée.

ARTICLE 7

DECLARATION DE L'ACQUEREUR

7.1 L'acquéreur déclare qu'il n'est pas un cessionnaire qui ne réside pas au Canada au sens de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrain (L.R.Q., c. D-17).

ARTICLE 8

EXCLUSIONS

8.1 Les parties reconnaissent que les immeubles ou droit quelconque sur un des immeubles appartenant à Smitty's Super Value Inc., St. Lawrence Holding Company et Salisbury House of Canada Ltd. sont exclus de la présente

vente et que l'engagement du vendeur stipulé au sous-paragraphe 6.1.6 ne s'y applique pas.

ARTICLE 9

PRIX

9.1 La présente vente est ainsi faite pour bonnes et valables considérations que le vendeur déclare avoir reçues ce jour de l'acquéreur, dont quittance totale, générale et finale.

9.2 Il n'y aura aucun privilège ou hypothèque en faveur du vendeur, ce dernier y renonçant expressément, les comparants renonçant également au droit de répétition prévu à l'article 1598 du Code civil du Bas Canada.

ARTICLE 10

AJUSTEMENTS

10.1 Les parties déclarent que tous les ajustements requis relatifs aux immeubles achetés, incluant les impôts fonciers, ont été effectués entre elles, en date du vingt-deuxième (22e) jour d'août, mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), le tout tel que plus amplement relaté dans un état d'ajustements signé ce jour entre les parties, desquels ajustements elles se donnent quittance réciproque et mutuelle.

10.2 Les parties s'engagent et s'obligent à procéder suite à l'exécution des présentes à tout autre ajustement nécessaire relatif aux immeubles achetés et ce, en date du vingt-deuxième (22e) jour d'août mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989).

ARTICLE 11

TITRES COMPLEMENTAIRES

11.1 Les parties déclarent que le présent acte est ainsi fait en vue de transférer et de céder à l'acquéreur la totalité des immeubles et des droits quelconques portant sur des immeubles

Propriété	Municipalité
1.2.1	Montréal
1.2.2	Montréal
1.2.3	Montréal
1.2.4	Montréal
1.2.5	Montréal
1.2.6	Chicoutimi
1.2.7	Montréal
1.2.8	Montréal
1.2.9	Trois-Rivières
1.2.10	Verdun
1.2.11	Montréal

13.3 les parties établissent la valeur de la contrepartie de chaque immeuble, selon l'énumération mentionnée au paragraphe 1.2, comme suit:

Propriété	Contre-partie
1.2.1	27 692 $
1.2.2	117 500 $
1.2.3	1 271 646 $
1.2.4	151 520 $
1.2.5	117 132 $
1.2.6	42 636 $
1.2.7	3 400 $
1.2.8	435 060 $
1.2.9	4 000 $
1.2.10	260 100 $
1.2.11	1 $

13.4 les droits de mutation, si exigibles, sont, selon l'énumération mentionnée au paragraphe 1.2, les suivants:

Propriété	Droits
1.2.1	83,08 $
1.2.2	555,00 $
1.2.3	7 479,88 $
1.2.4	759,12 $
1.2.5	552,79 $
1.2.6	127,91 $
1.2.7	10,20 $
1.2.8	2 460,36 $
1.2.9	12,00 $
1.2.10	1 410,60 $
1.2.11	nil

13.5 en vertu de l'article 19(d) de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q. c. M-39), il y a exonération du paiement des droits de mutation, car l'acquéreur est une filiale du vendeur.

DONT ACTE:

FAIT ET PASSE en la ville de Montréal, province de Québec, sous le numéro quatre mille trois cent quarante-trois ----------
des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, les parties ont signé avec et en présence du notaire soussigné.

STEINBERG INC.

(signé) par: Michel Gaucher
" par: Jean Roch Vachon

IVANHOE INC.

" par: J.C. Scraire
" par: Jean Claude Cyr

" PIERRE VENNE, notaire

Copie conforme à l'original conservé en mon étude.

19E266A

NE PAS PUBLIER
DO NOT PUBLISH

2036307

JAN 5 - 33

1600

BEFORE MTRE. EARL MERLING, the undersigned Notary for the Province of Quebec, practising in the City and District of Montreal

APPEARED:

IVANHOE CORP., a body politic and corporate, duly incorporated as such and having its head office and principal place of business in the City and District of Montreal (Address: 110 Cremazie Boulevard West) herein acting and represented by IRVING LUDMER itsgeneral Manager duly authorized for all purposes hereof in virtue of a Resolution of its Board of Directors passed at a meeting duly called and held at the City of Montreal on the twenty-first day of December One thousand nine hundred and sixty-seven; a certified extract whereof being hereunto annexed to form part hereof after having been acknowledged as true and signed for identification by the signing officer of the Company with and in the presence of the undersigned Notary, "ne varietur".

Hereinafter called the "VENDOR"

Which hath by these presents sold and conveyed without any warranty whatsoever

UNTO:

STEINBERG'S LIMITED, a body politic and (corporate)

1041777897

2036307

corporate, duly incorporated as such and having its head office and principal place of business in the City and District of Montreal (Address: 110 Cremazie Boulevard West) herein acting and represented by DENIS GAUTHIER its Solicitor duly authorized for all purposes hereof in virtue of a Resolution of the Executive Committee of its Board of Directors passed at a meeting duly called and held on the twenty-first day of December One thousand nine hundred and sixty-seven; a certified extract whereof being hereunto annexed to form part hereof after having been acknowledged as true and signed for identification by the signing officer of the Company with and in the presence of the undersigned Notary, "ne varietur".

Hereinafter called the "PURCHASER" hereto present and accepting all of the rights, titles and interests in and to the following immovable property, namely:

D E S C R I P T I O N:

A piece of land composed of part of original lot number eight (Pt. 8) on the Official Plan and Book of Reference of the Cadastre of the Parish of Longue Pointe, Registration Division of Montreal, of irregular figure, bounded towards the south-east

(by)

by another part of this same lot number 8 forming part of Hochelaga Street, towards the north-west by still another part of this same lot number 8 forming part of Boyce Street, on one side towards the north-east by part of subdivision lot number ten of original lot number nine on the said Official Plan and Book of Reference and on the other side towards the south-west by still another part of this same lot number 8 being the right of way of the Canadian National Railways.

It measures eighty feet and thirty-four one-hundredths of a foot along Hochelaga Street, thirty-five feet and thirteen one-hundredths of a foot along Boyce Street, eight hundred and seventy-one feet and nine one-hundredths of a foot in its north-easterly side, five hundred and sixteen feet and three hundred and sixty-two feet and thirty-six one-hundredths of a foot respectively along the two segments of the broken line forming its south-westerly boundary.

It contains an area of sixty-one thousand seven hundred and eight square feet, English Measure and more or less.

The whole as shown outlined in green on the Plan prepared by C.C. Lindsay, Quebec Land Surveyor, dated the twenty-fifth day of June, One thousand nine hundred and sixty-five.

(As the)

As the said property now subsists with all its rights, members and appurtenances thereunto belonging without exception or reserve of any kind on the part of the Vendor.

T I T L E:

The Vendor acquired the presently sold property from Canadian National Railway Company in virtue of Deed of Sale executed before Sheldon Merling, Notary, on the twenty-ninth day of October, One thousand nine hundred and sixty-five and duly registered at the Montreal Registry Office under the number 1869033.

P O S S E S S I O N:

The Purchaser shall be the absolute owner of the presently sold property and shall take possession and vacant occupation thereof forthwith and all adjustments will be computed to the mutual satisfaction of the parties.

VENDOR'S DECLARATIONS:

The Vendor declares and covenants:

1. That the said property is held under the tenure of franc aleu roturier, the same having been commuted and the price of commutation paid.

2. That all taxes and assessments both general and special affecting the herein sold property (have)

have been paid to date the whole without consolidation or subrogation in favour of any third party.

3. That it has been incorporated in virtue of Letters Patent of the Province of Quebec and has the power to hold and deal in real estate in this Province.

C O N D I T I O N S:

The present sale is thus made subject to the following conditions to the fulfilment whereof the Purchaser binds and obliges itself, namely:

1. To pay for the cost of this deed, of its registration and of the required copies.

2. To pay all assessments and rates both general and special already imposed or which may hereafter be imposed upon the said property as and from the date hereof, as well as all future instalments of special assessments heretofore imposed, payment whereof has been permitted to be made over a number of years.

3. Not to call upon the Vendor to furnish any title deeds or certificates of search whatsoever.

4. To take the said property in its present state and condition having seen and viewed (the same)

the same and being therewith content and satisfied, and together with all homologations, if any, affecting the said land.

5. To fulfil, to the complete exoneration of the Vendor, as and from this date, all of the obligations of the latter as created and set forth under the terms of the Vendor's Deed of Acquisition hereinabove referred to. The Vendor warrants and guarantees that it has complied with all its obligations under the terms of the said Deed of Acquisition.

P R I C E:

The present Sale is thus made for and in consideration of the total price or sum of FORTY SEVEN THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY EIGHT DOLLARS ($47,328.00) which the Vendor hereby acknowledges to have received of and from the Purchaser and whereof quit in full.

No new hypothecs are hereby created, the Vendor hereby renouncing to any privilege in its favour.

E X E C U T E D at the said City of Montreal on the fourth day of January One thousand nine hundred and sixty-eight under the number Two Thousand Six Hundred and Eighty

(of)

of the original Notarial Minutes of the undersigned Notary.

AND AFTER DUE READING HEREOF the Appearers have signed with and in the presence of the undersigned Notary.

(SIGNED) IRVING LUDMER

" DENIS GAUTHIER

" EARL MERLING, Notary

TRUE COPY OF THE ORIGINAL HEREOF remaining of record in my office.

Earl Merling, Notary

19E266A

NE PAS PUBLIER
DO NOT PUBLISH

7

1869033





B E F O R E M T R E. SHELDON MERLING, the undersigned Notary for the Province of Quebec, practising in the City and District of Montreal

A P P E A R E D:

CANADIAN NATIONAL RAILWAY COMPANY, a body politic and corporate, duly incorporated, having its head office and principal place of business in the City and District of Montreal, Province of Quebec, herein acting and represented by P. BLANCHET its General Manager of Real Estate and L. A. FULLER its Assistant Secretary duly authrized for the purposes hereof in virtue of By-Law No. 1 of the Company; a certified extract of the said By-Law No. 1 being hereto annexed, signed for identification by the representatives of the Company, with and in the presence of the undersigned Notary "ne varietur".

Hereinafter called the "VENDOR"

Who hath by these presents sold and conveyed without any warranty whatsoever

U N T O: IVANHOE CORP.

a body politic and corporate, duly incorporated as such and having its head office and principal place of business in the said City of Montreal (Address: 110 Cremazie Blvd., West,) herein (acting)





1869033

acting and represented by JOHN CIACCIA its Solicitor duly authorized for all purposes hereof in virtue of a Resolution of its Board of Directors passed at a meeting duly called and held at the City of Montreal on the eighth day of September, One thousand nine hundred and sixty-five; a certified extract whereof is hereunto annexed to form part hereof after having been acknowledged as true and signed for identification by the signing officer of the Company in the presence of the undersigned Notary "ne varietur".

Hereinafter called the "PURCHASER" hereto present and accepting all of the rights, titles and interests in and to the following immovable property, namely:

D E S C R I P T I O N:

A piece of land composed of part of original lot number eight (Pt. 8) on the Official Plan and Book of Reference of the Cadastre of the Parish of Longue Pointe, Registration Division of Montreal, of irregular figure, bounded towards the south-east by another part of this same lot number 8 forming part of Hochelaga Street, towards the north-west by still another part of this same lot number 8 forming part of Boyce Street, on one side towards the north-east by part of subdivision lot number ten of

(original)

original lot number nine on said Official Plan and Book of Reference and on the other side towards the south-west by still another part of this same lot number 8 being the right of way of the Canadian National Railways.

It measures eighty feet and thirty-four one-hundredths of a foot along Mochelaga Street, thirty-five feet and thirteen one-hundredths of a foot along Boyce Street, eight hundred and seventy-one fet and nine one-hundredths of a foot on its north-easterly side, five hundred and sixteen feet and three hundred and sixty-two feet and thirty-six one-hundredths of a foot respectively along the two segments of the broken line forming its south-westerly boundary.

It contains an area of sixty-one thousand seven hundred and eight square feet, English Measure and more or less.

The whole as shown outlined in green on the plan prepared by C. C. Lindsay, Quebec Land Surveyor, dated the twenty-fifth day of June, One t housand nine hundred and sixty-five, a certified copy whereof is hereunto annexed to form part hereof after having been acknowledged as true and signed for identification by the parties hereto with and in the

(presence)

presence of the undersigned Notary "ne varietur".

As the said property now subsists with all its rights, members and appurtenances thereunto belonging, without exception or reserve of any kind on the part of the Vendor.

T I T L E:

The said sold property was acquired by Canadian Northern Ontario Railway Company from Mackenzie Mann & Company Limited, by Deed of Sale executed before J. L. Coutlee, Notary, on the twenty-second day of August, One thousand nine hundred and eleven and duly registered at the Registry Office for Hochelaga and Jacques Cartier under the number 196872, and subsequently by Order in Council P. C. 772 on the seventeenth day of May, One thousand nine hundred and fifty-six, the Vendor became vested with the property of Canadian Northern Ontario Railway Company in virtue of the amalgamation of the said The Canadian Northern Ontario Railway Company with The Canadian National Railway Company, which amalgamation became effective on the eleventh day of June, One thousand nine hundred and fifty-six.

P O S S E S S I O N:

The Purchaser shall be the absolute owner of the presently sold property and shall take possession and vacant occupation thereof forthwith and all

(adjustments)

adjustments will be computed as and from the fifteenth (15) day of May, One thousand nine hundred and sixty-five and interest will be paid from said date of May 15th, 1965 to the present date at the rate of 6½% per annum on $36,281.00.

VENDOR'S DECLARATIONS:

The Vendor declares and covenants:

1o. That the said property is held under the tenure of franc aleu roturier, the same having been commuted and the price of commutation paid.

2o. That all taxes and assessments both general and special affecting the herein sold property have been paid to date, the whole without consolidation or subrogation in favour of any third party.

C O N D I T I O N S:

The present Sale is thus made subject to the following conditions to the fulfilment whereof the Purchaser binds and obliges itself, namely:

1. To pay for the costs of this deed, of

(its)

19E266A

its registration and of the required copies, including a copy for the Vendor.

2. To pay all assessments and rates both general and special already imposed or which may hereafter be imposed upon the said property as and from the fifteenth day of May, One thousand nine hundred and sixty-five, as well as all future instalments of special assessments heretofore imposed, payment whereof has been permitted to be made over a number of years.

3. Not to call upon the Vendor to furnish any title deeds or certificates of search whatsoever.

4. To take the said property in its present state and condition having seen and viewed the same and being therewith content and satisfied and together with all homologations, if any, affecting the said land.

5. That it will be responsible for the protection and maintenance of the existing slope and embankment which are part of the Vendor's right of way, and which are located adjacent and immediately to the south of the emplacement herein sold.

6. That it will provide, to the entire satisfaction of the Vendor, adequate drainage facilities with respect to the aforementioned existing

(slope)

slope and embankment, which facilities shall be integrated into the overall drainage pattern of the plant; it being understood that the Purchaser shall be responsible for any damage caused to the adjacent property of the Vendor on account of the Purchaser performing drainage work into the land herein sold; it being further understood that the installation of those drainage facilities will be discussed between the engineer representing both parties.

7. That the Vendor shall not be responsible for any damages caused to the Purchaser's proposed plant on account of any flooding to the emplacement herein sold.

8. That it does hereby agree that private siding facilities will be constructed on the emplacement herein sold at the Purchaser's costs and expense and the Purchaser agrees to sign within one year from the date of execution of this present Deed of Sale, the standard private siding agreement of the Vendor, being number 1551, the present undertaking being an essential condition of the present Sale.

9. The obligation assumed under Clauses 5, 6 and 7 hereof shall constitute a servitude affecting the land hereby sold, in favour of the balance of the above-mentioned lot number 8 which remains the property of the Vendor.

(Price)

P R I C E:

The present Sale is thus made for and in consideration of the total price or sum of FORTY-SIX THOUSAND TWO HUNDRED AND EIGHTY-ONE DOLLARS ($46,281.00) which the Vendor hereby acknowledges to have received of and from the Purchaser at the execution hereof and whereof quit.

E X E C U T E D at the said City of Montreal on the twenty-ninth day of October, One thousand nine hundred and sixty-five under the number Five thousand one hundred and sixty-three of the original Notarial Minutes of the undersigned Notary.

AND AFTER DUE READING HEREOF the Parties have signed with and in the presence of the undersigned Notary.

(SIGNED) JOHN CIACCIA

" P. BLANCHET

" L. A. FULLER

" SHELDON MERLING, Notary.

TRUE COPY OF THE ORIGINAL HEREOF remaining of record in my Office.

Sheldon Merling
notary

19E266A

coming from 5

7

1955

DEED OF SALE

NO. 5628

1168835

NOV 8 - 1955

12:45

13 w

Hypothèque résultante de l'acte # 1108761 radié
Cédé # 745535 le 04.04.73

1042979637

B E F O R E SOLOMON VINEBERG, the undersigned Notary for the Province of Quebec, practising in the City of Montreal,

A P P E A R E D :

IVANHOE CORP., a body politic and corporate, duly incorporated, having its head office and principal place of business in the City of Montreal, herein acting and represented by NATHAN STEINBERG, its Vice-President, hereunto duly authorized by virtue of a Resolution of the Board of Directors of the said Company, passed at a meeting thereof held on the twenty-ninth day of August last (1955), a duly certified copy whereof remains annexed to the original hereof after having been signed ne varietur by the said representative and the undersigned Notary, the said Company being

Hereinafter called THE VENDOR:

WHICH SAID COMPANY doth hereby sell and convey with legal warranty

U N T O :

STEINBERG'S LIMITED, a body politic and corporate, duly incorporated, having its principal place of business in the said City of Montreal, herein acting and represented by MAX STEINBERG, its Secretary-Treasurer, hereunto duly authorized by virtue of a Resolution of the Board of Directors of the said Company, passed at a meeting thereof held on the twenty-ninth day of August, nineteen hundred and fifty-five, a duly certified copy whereof remains annexed to the original hereof after having been signed ne varietur by the said representative and the undersigned Notary, the said

Company

1168835

Company being _____

_____ Hereinafter called THE PURCHASER:

hereto present and accepting the following immovable property, namely:- _____

D E S C R I P T I O N

_____A parcel of land situated between Hochelaga and Boyce Streets, running along the west side of the l' Assomption Boulevard, forming part of original lot Number Nine on the Official Plan and Book of Reference of the Parish of Longue-Pointe (Pt.9), measuring seven hundred and thirty-two feet and fifteen hundredths of a foot in its south-east line, along Hochelaga Street, eight hundred and seventy-one feet and three-tenths of a foot in its south-west line, seven hundred and thirty-three feet and nine tenths of a foot in its north-west line, along Boyce Street, and eight hundred and sixty-seven feet in its North-east line, containing a superficial area of six hundred and thirty-four thousand three hundred and eighty-five square feet and bounded towards the south-east by Hochelaga Street, towards the south-west by part of lot No. 8 (C.N.R.), towards the north-west by Boyce Street and towards the north-east by the l'Assomption Avenue (No.9-6). _____

_____ The said parcel of land is indicated by the Letters, A,B,C and D on a copy of Sketch Cr-2674, prepared by the Public Works Department of the City on the nineteenth of March nineteen hundred and fifty-three, which remains annexed to the Vendor's deed of acquisition hereinafter mentioned. _____

_____ As the said property now subsists with all its

rights

rights, members and appurtenances without exception or reserve of any kind on the part of the Vendor.

TITLE

The Vendor acquired the said property from the City of Montreal by Deed of Sale passed before Mtre. L.A. Marchessault, Notary, on the twenty-third day of November last (1954) and registered at Montreal under the number 1108761.

POSSESSION

By virtue of these presents the Purchaser will be the absolute owner of the said property with immediate possession.

DECLARATIONS OF THE VENDOR

The Vendor declares and covenants as follows:-

(1) THAT the said property is held under the tenure of franc aleu roturier having been duly commuted and the commutation price paid.

(2) THAT the said property is free and clear of all encumbrances, except the hypothec hereinafter mentioned and assumed by the Purchaser.

(3) THAT all taxes and assessments on the said property have been paid to the date hereof.

CONDITIONS

The present Sale is thus made under the following terms and conditions to the fulfilment whereof the Purchaser binds and obliges itself, namely:-

(1) TO pay the costs of these presents and of its registration;

(2) TO pay all taxes and assessments which may be

levied

levied on the said property after this date, together with its proportion thereof for the year now current and all future instalments of special assessments the payment whereof is permitted to be spread over a term of years.

P R I C E

The present Sale has been thus made for the price and sum of One dollar ($1.00) and other valid considerations which the Vendor acknowledges having received from the Purchaser at the execution hereof, whereof quit.

AND FURTHER in consideration of the Purchaser binding and obliging itself to pay to the City of Montreal the sum of One hundred and seven thousand six hundred and forty-eight dollars ($107,648), being the balance of the greater sum of One hundred and thirty-four thousand five hundred and sixty dollars ($134,560) stipulated payable to the said Creditor under the terms of that certain Deed of Sale from it to the Vendor hereinabove mentioned under "TITLE".

The said capital sum is payable to the said Creditor in eight (8) consecutive semi-annual payments of Thirteen thousand four hundred and fifty-six dollars ($13,456) each, payable on the thirtieth day of April and the thirty-first day of October in each year, the next payment whereof will become due and payable on the thirty-first day of October instant (1955).

With interest on the said capital sum or the balance thereof remaining unpaid at the rate of Five per centum (5%) per annum, payable half-yearly together

with

with said capital instalments.

No new hypothec is created by these presents.

The Purchaser hereby acknowledges having taken communication of the above-mentioned Deed of Sale and hereby binds and obliges itself to observe all the terms and conditions therein set forth.

Notwithstanding its date of execution this Deed of Sale shall be deemed to bear date as of the twenty-ninth day of July last (1955).

WHEREOF ACTE :

DONE AND PASSED at the said City of Montreal on this twenty-fourth day of October, nineteen hundred and fifty-five and remaining of record in the minutes of the undersigned Notary under the number five thousand six hundred and twenty-eight.

And the said Parties signed these presents with and in the presence of the said Notary after due reading hereof.

(Signed) Max Steinberg
" Nathan Steinberg
" SOLOMON VINEBERG, N.P.

TRUE COPY of the original hereof remaining of record in my office.

Solomon Vineberg N.P.

1168835

19E266A

19E266A

$168,200.00

No.12,386

AUCTION SALE

1108761

REGISTRE DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL
DEC 9 - 1954
à 9 H 30 a.m.

L'hypothèque de cet immeuble est radiée (L.A. Marchessault) M.P. 28/5/59) Cte D. No 046778. 4/6/59.

ON THIS twenty-third day of November one thousand nine hundred and fifty-four.

BEFORE LOUIS AUGUSTE MARCHESSAULT, the undersigned Notary for the Province of Quebec, residing and practising in the City of Montreal.

APPEARED: THE CITY OF MONTREAL, a body politic and corporate, having its head office and principal place of business at the City Hall, in Ville Marie Ward of the City of Montreal, herein acting and represented by His Worship the Mayor of the City of Montreal, Mtre. Jean Drapeau, advocate, and Mr. Charles Edouard Longpré, the City Clerk, both residing in the City of Montreal, duly authorized for the purposes hereof by a Resolution of the Municipal Council of said City, passed at a Meeting thereof held on the fifteenth day of July last (1954), a certified copy whereof is hereto annexed, signed ne varietur bt the Mayor, the City Clerk and the undersigned Notary, hereinafter called the "Vendor"

OF THE FIRST PART:-

AND IVANHOE CORP., a body corporate, duly incorporated, having its head office and principal place of business in the City of Montreal, at no.5400 Hochelaga street where it elects domicile for all purposes hereof, herein acting and represented by Mr. Sam Steinberg, the President of said Company, duly authorized for the purposes hereof by a resolution of the Board of Directors of said Company passed at a Meeting thereof held on the twenty-ninth day of October last (1954), a certified copy whereof is hereto annexed

1043702856

C

1108761

(signed)

signed ne varietur by the said Mr. Steinberg and the undersigned Notary, hereinafter called the "Purchaser"

- OF THE SECOND PART:-

W H I C H said Parties declared as follows:-

That on the ninth day of June nineteen hundred and fifty-four, Mr.LOUIS JOSEPH PARISEAU, Auctioneer of the City of Montreal, sold at auction the immovable property hereinafter described.

That the said immovable property was adjuged to the said Ivanhoe Corp. at the price of one hundred and sixty-eight thousand two hundred dollars ($168,200.00) and upon the conditions hereinafter expressed.

W H E R E F O R E these presents and I the said Notary witness:-

That in conformity with the said adjudication the City of Montreal hath sold and conveyed, and by these presents doth sell and convey, with legal warranty and free from any hypothec or privilege, unto the said Ivanhoe Corp. present and accepting Purchaser, the following immovable property, namely:-

D E S C R I P T I O N.

A parcel of land situated between Hochelaga and Boyce streets, running along the west side of the l'Assomption Boulevard, forming part of original lot number nine on the Official Plan and Book of Reference of the Parish of Longue-Pointe (Pt.9), measuring seven hundred and thirty-two feet and fifteen hundreths of a foot in its south-east line, along Hochelaga street eight hundred and seventy-one feet and three tenths

(of)

of a foot in its south-west line, seven hundred and thirty-three feet and nine tenths of a foot in its north-west line, along Boyce street, and eight hundred and sixty-seven feet in its north-east line, containing a superficial area of six hundred and thirty-four thousand three hundred and eighty-five square feet and bounded towards the south-east by Hochelaga street, towards the south-west by part of lot no.8 (C.N.R.), towards the north-west by Boyce street and towards the north-east by the l'Assomption Avenue (no.9-6).

The said parcel of land is indicated by the letters A B C D on a copy of sketch Cr-2674, prepared by the Public Works Department of the City on the nineteenth of March nineteen hundred and fifty-three, which remains hereunto annexed after having been signed ne varietur by the Parties hereto and the undersigned Notary.

As the said immovable property now subsists, with all the right, members and appurtenances thereunto belonging, without exception or reserve of any kind on the part of the Vendor.

P O S S E S S I O N.

The Purchaser shall have the immediate possession of the said immovable property.

T I T L E.

The said immovable property was adjuged to the City of Montreal at a Sale for Outstanding Taxes which took place on the first of December nineteen hundred and thirty-three, as appears by Contract of Sale granted by the Sheriff for the District of Montreal on the sixteenth of March nineteen hundred and

1198761

thirty-four and registered in Montreal Registry Office on the nineteenth of the same month and year under no. 350043.

C O N D I T I O N S

THE PRESENT SALE has been thus made upon and subject to the following conditions, to the fulfilment whereof the Purchaser binds itself, namely:-

1st. To take the said immovable property in its actual condition, subject to the servitudes, active or passive, apparent or unapparent, attached thereto.

2nd. To pay all assessments and rates, general and special, school and municipal, and any church tax, imposed or that may in future be imposed on the said immovable property, reckoning from the fifteenth day of July last (1954), it being understood that the taxes and assessments as regards the said immovable property for the period extending from the fifteenth day of July last (1954) to the first day of May next (1955); shall be determined by the Director of Finance of the City, the Purchaser obliging itself to pay to the City the amount of taxes and assessments thus determined.

3rd. Not to call upon the Vendor to furnish title deeds or certificates of search relating to the said immovable property.

4th. To pay the cost of these presents, the registration thereof and of a copy for itself and for the City.

P R I C E.

THE PRESENT SALE has been thus made

(for)

for the price of one hundred and sixty-eight thousand two hundred dollars ($168,200.00) on account whereof the Vendor acknowledges to have received from the Purchaser, previous to the execution hereof, the sum of thirty-three thousand six hundred and forty dollars ($33,640.00); whereof quit for so much.

And the balance remaining, namely, the sum of one hundred and thirty-four thousand five hundred and sixty-dollars ($134,560.00), the Purchaser binds and obliges itself to pay to the City in and by ten consecutive, semi-annual payments of thirteen thousand four hundred and fifty-six dollars ($13,456.00) each, payable on the thirtieth of April and the thirty-first of October in each year, with interest on any portion of price at any time remaining unpaid at the rate of five per centum per annum, reckoned from the fifteenth day of July last (1954), and payable half-yearly on the thirtieth of April and the thirty-first of October in each year, the first payment, both of capital and interest, became due on the thirty-first of October last (1954). All of said instalments shall be made at the City Hall.

All overdue interest shall bear interest at the same rate of five per centum per annum, reckoned from the due date to the date of payment.

VENDOR'S PRIVILEGE.

As security for the payment of the balance of price due hereunder, in principal and interest, the said immovable property is hereby hypothecated in favour of the Vendor, with Vendor's Privilege specially reserved.

1108761

(RESOLUTORY)

RESOLUTORY CLAUSE.

Should the Purchaser fail to make any of the instalments of capital or interest, on or before the sixtieth day following the transmission of a letter by the Vendor to the Purchaser notifying the latter that it is in arrears, such letter to be sent to the Purchaser's elected domicile, no.5400 Hochelaga street in the City of Montreal or at the elected domicile of any subsequent Purchaser duly signified to the Vendor, the present sale shall be annulled at the option of the Vendor, which in such an event, shall have the right to keep, as liquidated damages, any monies paid as well as any constructions, materials or expense (impenses)or improvements of whatever nature made to or situate on the said immovable property, without any return or compensation to the Purchaser, its successors and assigns.

W H E R E O F A C T E.

DONE AND PASSED at the City of Montreal, on the day, month and year herein first written under the number twelve thousand three hundred and eighty-six of the original minutes of said Mtre.Marchessault, and after due reading hereof the Mayor has signed these presents and the City Clerk has countersigned the same and affixed hereto the seal of the Corporation of the City of Montreal and said Party of the Second

(Part)

Part has also signed, the whole in presence of said Notary, also hereto subscribing.

(SIGNED) IVANHOE CORP.

SAM STEINBERG, PRESIDENT

THE CITY OF MONTREAL

JEAN DRAPEAU, MAYOR

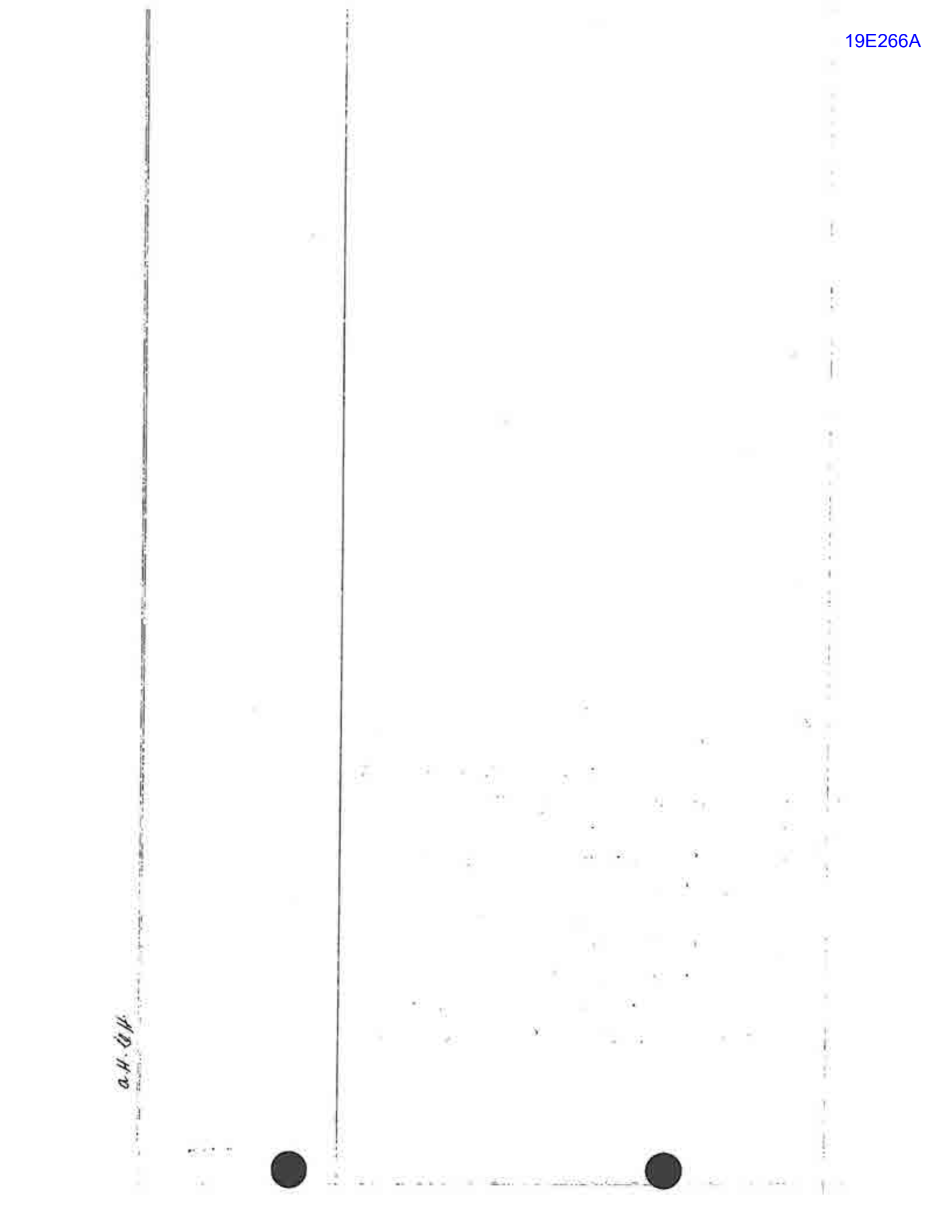
(SEAL) C. E. LONGPRE, CITY CLERK

L. AUGUSTE MARCHESSAULT, NOTAIRE

TRUE COPY of the original hereof remaining of record in my office.

Auguste Marchessault
Notaire

1108761



D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

III- RAPPORTS D'INSPECTION D'OPTA

19E266A

opta

SOUMISSION - CONFIRMATION
SERVICES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT
inspections-quebec@scm.ca

No de demande : 06735

DATE : 3 MAI 2013

Client : DEC Donavan

Demandé par : CHRISTINE

Adresse :

No de téléphone : 450-227-6177

No de télécopieur : 450-227-5377

No de Projet : 13 1573

Bon de commande :

Référence RMS : 20065115 (~~20066~~)

Suite à votre demande, nous avons procédé à une recherche d'information pour l'établissement situé à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Adresse : **5400 PIERREDE COUBERTIN**
Localité : **MTL**
Code postal : **H1N 1P7** "Steinbergs"

Comme suite à cette recherche, nous vous informons que :

- ☐ nous n'avons pas d'information pour l'établissement susmentionné (frais minimum s'applique)
- ☐ nous n'avons pas de plans d'assurance incendie pour l'établissement susmentionné
- ☑ nous avons un dossier contenant ce qui suit :

Rapport(s) d'inspection:
Nombre : 4 Date (s) Juin 66, Sept 69, mai 72, oout 2007
Mode de chauffage Huile/gaz naturel Année de construction : 1965 1966.
Rajouts (années) :

Plan(s)
- ☐ Plan 8 ½ x 11 (inclus avec le(s) rapport(s) d'inspection)
- ☑ Grand plan X2 Date : Juin 66
- ☑ Plan d'assurance incendie (Underwriters' Survey Bureau) Date 0071

COÛT TOTAL (taxes en sus) : [redacted]

NB : les frais d'expédition et de reproduction de grand plan seront ajoutés au coût total sur la facture officielle.

Demande traitée par : Marineau **Date :** 7/5/2013

Veuillez noter que ce document n'est pas une facture. Voir Conditions de Services sur la page 2.

CONFIRMATION DE SERVICES : Reproduction plan : 75. 00 $

Retourner à OPTA par : Fax : (514) 844-0777 OU COURRIEL À environmental@optaintel.ca

Le demandeur a lu et accepté les conditions de services énumérées à la page 2 de ce document.

☐ Veuillez me faire parvenir les documents ☐ Je ne désire aucun document Christine Collines 8/5/2013

Suite à une recherche avec, le cas échéant, des documents disponibles, j'accepte que des frais minimum de 50,00$ soient facturés après 30 jours d'attente.
Adresse d'expédition pour les documents : ☐ Même que susmentionnée
Autre : Adresse :
Municipalité : Code postal :

PICK UP 7/05/13

19E266A

C.U.A.(PROVINCE OF QUEBEC BRANCH) CONFIDENTIAL C.U.A. FILE NO.15576(3)
SPECIAL RISKS DIVISION.

MONTREAL, P.QUE. Code 9918
5400 Boyce St.

INSPECTED: June 7th. & 26th.1966.

BY: J.GUY CARON.

Key S.800 Pro.B.7475
NOT SHOWN ON MAP.
PLAN ON FILE WITH C.U.A.

[illegible] A.3. [illegible] COPY

ORIGINAL REPORT
(SUPERSEDING ALL PREVIOUS REPORTS)

NAME OF RISK: STEINBERG'S LIMITED (Produce Distribution Centre).

OCCUPANCY: Fruits & Vegetables Distribution with freezers, coolers, curing rooms, shipping, receiving and offices.

DESCRIPTION: Risk consists of one large 1=3, 1=2, 1½, 2 storey, part roof space building of 90% masonry Class I steel deck on exposed steel, 10% fire resistive on exposed steel construction in one fire division. Heating arrangements are safe. Hazards are light and well guarded. Risk is 90% sprinklered with standard single supply (2 city connections) adequate outside protection, fair watchman service, central station supervised water flow alarm connection from sprinklers with local sprinkler alarms. Exposures are light as a whole.

REMARKS: Sprinkler Protection left in service between the 4th. & 20th. January 1966.

UNDESIRABLE FEATURES:

PROMINENT: None.

OTHER: None.

ACTIVITY: Plant operates 24 hours per day, 5 days per week to capacity.

SCOPE OF COVER: Not established - under schedule.

CONDITION OF FIRE EQUIPMENT: In order except private post indicator valves on Hochelaga St. are not accessible due to a seven feet steel fence surrounding property.

Portions of sprinkler system shut off in winter: None.

AMOUNT SUBJECT TO ONE FIRE: Estimated 100% of value. Risk is in 1 fire division, but fire should be confined to 15% of area due to non-combustible contents & equipment throughout.

NO DISTRIBUTION OF VALUES ON FILE:

D E T A I L S

BLDG. & % A.S.	One - 90% A.S.
AGE & REPAIR:	Built 1965-1966 - good.
HEIGHT:	1=3, 1=2, 1½ sto. part roof space - 32 ft. above grade.
PLAN AREA:	169,000 sq.ft.
BLIND SPACES:	Cut off fire resistive roof space above freezer. Shut off non-combustible ceiling spaces in offices.
WALLS:	8" C.B., 4" brick faced - 8" C.B. Division Walls.
WALL FINISH:	Mainly open - close 4" non-combustible insulation in freezer.
CONSTRUCTION:	Roof: Class I steel deck on exposed steel. Floor: 1st: Conc. on earth; 2nd: precast conc.on E.S.
CEILING FINISH:	Reinforced conc. in freezers - non-combustible acoustic tile in offices - conc.on E.S. in curing rooms. Balance of risk open.
VERTICAL OPENINGS:	Open stairs in offices.

COMMON HAZARDS:	Safe, with one Underwriters' labelled oil fired hot water boiler unit in sprinklered well shut off fire resistive boiler room. Burner supplied by one 12,000 gal. Bunker No.5 fuel oil tank buried outside. Two 100 lb. propane tanks outside used for ignition. Electrical wiring in order, no certificate. Smoking restricted to defined areas.
PROCESS HAZARDS:	Generally light and safe. Consisting of receiving and shipping of fruits, vegetables and dairy products. Use of forty one battery operated lift trucks and one propane gas operated floor washer. Well shut off battery charging room, sprinklered. Floor washer is kept in battery charging room when not in use and two spare 33 lbs. propane gas cylinders kept in Maintenance Shop, sprinklered. Sprinklered and cut off maintenance shop with four 45 gal. drums of machine oil on steel racks. Drums equipped with spring loaded faucets. Well shut off, sprinklered fruits and vegetables freezers; inside wall insulation consists of fibreglass insulation sandwiched between hard asbestos panels. Well shut off dairy products cooler. Unsprinklered, fire-resistive bananas curing rooms (14 units), well shut off. Use of 1½ lb. ethylene cylinders, one used at time in individual curing rooms with bulk storage (80 cylinders) kept in metal cabinet kept locked.

Only authorized personnel handles the curing rooms which are kept locked at all times. Shut off and sprinklered potatoes washing and packaging room. Sprinklered shipping and receiving areas are open to main plant. Railroad box cars and trucks enter plant at loading docks (sprinklered). Box cars and trailers are left at loading docks at all times, but stock rotates rapidly. One oxy-acetylene unit, kept in Maintenance Shop seldom used. Major repair work carried out at Hochelaga St. plant. One small, all steel, egg grading room, unsprinklered, using X-Ray machine. Small sprinklered lunch room, no cooking, automatic vending machines only. Good care and cleanliness throughout.

Refrigeration and Ventilation:

There are eight 75 tons and seven 40 tons refrigeration, cooling and ventilation units located on roof of building. Units are self-contained, thermostatically controlled and all metal built. Humidity and air cooling diffusers are located under roof of building and sprinkler protection has been extended under each unit. All units use Freon 22 as a refrigeration medium. Cold air walls are installed on each side, Shipping and Receiving Dock.

Electrical:

Cut-off, fire resistive transformer room unsprinklered with three 2000 KVA air cooled transformers and switch room. There are two sources of power No.105 and No.107 from Jeanne D'Arc sub-station, one source only is required to operate the plant, other is kept as a standby.

STORAGE CONDITIONS: No congestion. High piling in freezer, cooler and small part of potatoes dept. Stock on steel pallets with adequate aisles space.

HAZARDOUS MATERIALS: Use of ethylene gas for bananas curing. Oxy-acetylene welding equipment. Propane operated floor washer.

EXPLOSION HAZARD: Inherent in oil fired heating system and use of ethylene in bananas curing rooms.

RADIOACTIVE MATERIALS: None.

EXPOSURE: Light as a whole. Good protection by blank masonry walls on all sides except for overhead rolling doors and windows in offices. Open grounds all around.

ALARMS: Central station supervised waterflow alarms on sprinkler systems. Local electric and water rotary alarms from sprinklers with annunciator panel at guard house which is attended at all times. Low water level for Boiler and temperature for freezer and cooler are also supervised and connected to annunciator.

WATCHMAN: Fair watchman service (supervised compulsery tour to Central Station) with rounds made every 4 hours from 4 P.M. Saturday to 4 A.M. Monday - Ten stations adequately cover the entire risk.

FIRST AID PROTECTION: Adequate supply of extinguishers and hand hoses.

OUTSIDE PROTECTION: Adequate from public hydrants. Fair from private hydrants. Good accessibility.

SPRINKLER PROTECTION: NOTE: Sprinkler system hydraulically designed for high piling in plant. Standard 7% dry pipe and 93% wet pipe sprinkler equipment, 90% of area sprinklered.

PORTIONS NOT SPRINKLERED: Not required in all.
1. Cut off roof space above freezer.
2. Fire resistive bananas curing rooms.
3. Shut off non-combustible ceiling spaces above offices, lunch room, shipping and receiving offices in plant.

WATER SUPPLIES: Standard single supply with two city connections (6" on Boyce St. and 6" on Hochelaga St.) from 12" circulating mains at 60 p.s.i. static pressure, 47 p.s.i. residual pressure on highest sprinkler with 2" drain fully opened. Individual sprinkler systems are supplied by an 8" private loop main supplied by above mentioned city connections.

ADMINISTRATION: Satisfactory.

LOSS RECORD: None.

EXTENDED COVER PERILS:

WINDSTORM: No unusual features. Well anchored steel air cooling units on roof.

LIGHTNING: No unusual features; one 20' high steel stock not grounded.

RIOT VANDALISM & MALICIOUS ACTS:
Yards are fenced and patrolled.
Yards are adequately lighted.
Access to premises is restricted, under guard supervision.

SPRINKLER LEAKAGE: Contents susceptible to large water damage, skidded, partly under cover, moderate value. Floor watertight and well drained. No basement.

BUSINESS INTERRUPTION: Business is not seasonal. Stock is mostly domestic and could be fairly easily replaced. Operation of plant is dependant on electrical power with two separate sources.

19E266A

MAJOR RECOMMENDATIONS:

INACTIVE: None.

ACTIVE:

1. Provide an acceptance certificate from the Board of Examiners of Electricians covering all electrical installations in the entire building and forward a copy to this office.

2. The boiler steel stack should be protected by lightning rods or adequately grounded outside Boiler Room.

3. Easy access to city connection pit on Hochelaga St. should be provided i.e. part of steel fence should be relocated South of the pit or a gate provided to that effect.

4. Watchman service should be made standard by introducing hourly rounds at night and bi-hourly rounds in day-time when plant is not operating.

pn

C.U.A. (PROVINCE OF QUEBEC BRANCH) CONFIDENTIAL CODE: # 9918
SPECIAL RISKS DIVISION

C.U.A. FILE NO. 15576 (4)

MONTREAL, P.Q.

5400 Boyce St.

INSPECTED: SEPTEMBER 11 & 12, 1969

BY: A. BUCZYNSKI

KEY S. 800 B. PRO. B. 7475
NOT SHOWN ON MAP.
PLAN ON FILE WITH C.U.A.

INSPECTOR'S COPY

A.S.

RE-INSPECTION REPORT
SUPERSEDING ALL PREVIOUS REPORTS
NOTE: ASTERISK DENOTES CHANGES.

NAME OF RISK: STEINBERG'S LIMTIED (PRODUCE DISTRIBUTION CENTRE).

OCCUPANCY: Fruits and Vegetables Distribution with freezers, coolers, curing rooms, shipping, receiving and offices.

DESCRIPTION: Risk consists of one large 1-3, 1-2, 1-1/2, 2 storey, part roof space building of 90% masonry Class 1 steel deck on exposed steel, 10% fire resistive on exposed steel construction in one fire division. Heating arrangements are safe. Hazards are light and well guarded. Risk is 90% sprinklered with standard single supply (2 city connections) adequate outside protection, fair watchman service, central station supervised water flow alarm connection from sprinklers with local sprinkler alarms. Exposures are light as a whole.

REMARKS: None.

UNDESIRABLE FEATURES:

PROMINENT: None.

OTHER: Sprinkler supervisory service not complete.

ACTIVITY: Plant operates 24 hours per day, 5 days per week to capacity.

SCOPE OF COVER: On a schedule covering property of every description (Replacement Cost Basis) with stated amount of insurance.

CONDITION OF FIRE EQUIPMENT:
In order except:
1. fire door leading to battery room not operative.
2. Post indicator valves not easily accessible due to a 7 ft. steel fence surrounding property.

Portions shut off in winter: None.
Portions on cold weather solution: None.
Portions subject to freezing not adequately protected: None.

CHANGES SINCE LAST ORIGINAL REPORT:

A. LIGHTNING:
The boiler steel stack has been satisfactorily grounded.

B. CONSTRUCTION:
Three (10' x 16' to 24) frame sheds were erected over refrigeration units on roof. No sprinklers. Adequate first aid protection.

C. SPRINKLER PROTECTION:
Sprinkler No. 2 has been satisfactorily tested and recommendation #6 of letter dated Oct. 18th, 1968 is deleted.

D. ADMINISTRATION:
A weekly self-inspection service has been initiated.

AMOUNT SUBJECT TO ONE FIRE:
Estimated 100% of value. Risk is in 1 fire division, but fire should be confined to 15% of area due to non-combustible contents and equipment throughout.

DISTRIBUTION OF VALUES: Statement of values dated Aug. 1, 1968.

BUILDING	F & F	STOCK
$2,329,000.00	$210,000.00	$60,000.00

DETAILS

[illegible] & % A.S.	One - 90% A.S.
[illegible] REPAIR:	Built 1965-1966 - good.
HEIGHT:	1-3, 1-2, 1-1/2 sto. part roof space - 32 ft. above grade.
PLAN AREA:	169,000 sq. ft.
BLIND SPACES:	Cut off fire resistive roof space above freezer. Shut off non-combustible ceiling spaces in offices.
WALLS:	8" C.B., 4" brick faced- 8" C.B. Division Walls.
WALL FINISH:	Mainly open - close 4" non-combustible insulation in freezer.
CONSTRUCTION:	Roof: Class I steel deck on exposed steel. Floor: 1st: Conc. on earth; 2nd: precast conc. on E.S.
CEILING FINISH:	Reinforced conc. in freezers - non combustible acoustic tile in offices - conc. on E.S. in curing rooms. Balance of risk open.

19E266A

CO.T'D

VERTICAL OPENINGS: Open stairs in offices.

COMMON HAZARDS: Safe, with one Underwriters' labelled oil fired hot water boiler unit in sprinklered well shut off fire resistive boiler room. Burner supplied by one 12,000 gal. Bunker No. 5 fuel oil tank buried outside. Two 100 lb. propane tanks outside used for ignition. Electrical wiring in order, no certificate. Smoking restricted to defined areas.

PROCESS HAZARDS: Generally light and safe. Consisting of receiving and shipping of fruits, vegetables and dairy products. Use of forty one battery operated lift trucks and one propane gas operated floor washer. Well shut off battery charging room, sprinklered. Floor washer is kept in battery charging room when not use and two spare 33 lbs. propane gas cylinders kept in Maintenance Shop, sprinklered. Sprinklered and cut off maintenance shop with four 45 gal. drums of machine oil and 7-45 gal. of solvent, on steel racks. Drums equipped with spring loaded faucets. Well shut-off, sprinklered fruits and vegetables freezers; inside wall insulation consists of fiberglass insulation sandwiched between hard asbestos panels. Well shut off dairy products cooler. Unsprinklered, fire-resistive bananas curing rooms (14 units), well shut off. Use of 50 lb. (ethylene) cylinder used in curing rooms.

Only authorized personnel handle the curing rooms which are kept locked at all times. Shut off and sprinklered potatoes washing and packaging room. Sprinklered shipping and receiving areas are open to main plant. Railroad box cars and trucks enter plant at loading docks (sprinklered). Box cars and trailers are left at loading docks at all times, but stock rotates rapidly One oxy-acetylene unit, kept in Maintenance Shop seldom used. Major repair work carried out at Hochelaga St. plant. One small, all steel, egg grading room, unsprinklered, using X-Ray machine. Small sprinklered lunch room, no cooking, automatic vending machines only. Good care and cleanliness throughout.

Refrigeration and Ventilation:

There are eight 75 tons and seven 40 tons refrigeration, cooling and ventilation units located on roof of building. Units are self-contained, thermostatically controlled and metal built. Humidity and air cooling diffusers are located under roof of building and sprinkler protection has been extended under each unit. All units use Freon 22 as a refrigeration medium. Cold air walls are installed on each side, Shipping and Receiving Dock.

Electrical:
Cut-off, fire resistive transformer room unsprinklered with three 2000 KVA air cooled transformers and switchroom. There are two sources of power No. 105 and No. 107 from Jeanne D'Arc sub-station 1 source only is required to operate the plant, other is kept as a standby.

STORAGE CONDITIONS: No congestion. High piling in freezer, cooler. Stock on steel pallet with adequate aisles space.

HAZARDOUS MATERIALS: Use of ethylene gas for bananas curing. Oxy-acetylene wedling equipment. Propane operated floor washer.

EXPLOSION HAZARD: Inherent in
1. Oil fired heating system.
2. Use of ethylene in bananas curing rooms.
3. Propane gas fired floor washer.

RADIOACTIVE MATERIALS: None.

EXPOSURE: Light as a whole. Good protection by blank masonry walls on all sides except for overhead rolling doors and windows in offices. Open grounds all around.

ALARMS: Central station supervised waterflow alarms on sprinkler systems by Acme Central Electric Alarms Ltd. Local electric and water rotary alarms from sprinklers with annunciator panel at guard house which is attended at all times. Low water level for Boiler and temperature for freezer and cooler are also supervised and connecte to annunciator.

WATCHMAN: Fair watchman service by supervised compulsory tour to central station (Acme Central Electric Alarm Ltd) with rounds made every 4 hours from 2 p.m. Saturday to 2:30 a.m. Monday - ten stations adequately cover the entire risk.

FIRST AID PROTECTION: Adequate supply of extinguishers and hand hoses.

OUTSIDE PROTECTION: Adequate from public hydrants. Fair from private hydrants. Good accessibility.

SPRINKLER PROTECTION: Standard 7% dry pipe and 93% wet pipe sprinkler equipment; 90% of area sprinklered, sprinkler system hydraulically designed for piling in plant. Year when system installed: 1966.
All portions of sprinkler systems, including valves, are adequately protected against freezing.

PORTIONS NOT SPRINKLERED:

A.S. NOT REQUIRED:
1. Cut off roof space above freezer.
2. Shut off non-combustible ceiling spaces above offices, lunch room, shipping and receiving offices in plant.

A.S. REQUIRED:
1. Fire resistive banana curing rooms.
2. Passageway between curing rooms.

WATER SUPPLIES: Standard single supply with two city connections (6" on Boyce St. and 6" on Hochelaga St.) from 12" circulating mains at 60 p.s.i. static pressure, 47 p.s.i. residual pressure on highest sprinkler with 2" drain fully opened. Individual sprinkler systems are supplied by an 8" private loop main supplied by above mentioned city connection.

ADMINISTRATION: Satisfactory.

LOSS RECORD: None.

EXTENDED COVER PERILS:

WINDSTORM: No unusual features. Well anchored steel air cooling units on roof.

*LIGHTNING: No unusual features; one 20' high steel stack grounded.

RIOT, VANADALISM & MALICIOUS ACTS:
Yards are fenced and patrolled.
Yards are adequately lighted.
Access to premises is restricted, under guard supervision.

SPRINKLER LEAKAGE: Contents susceptible to large water damage, skidded, partly under cover, moderate value. Floor watertight and well drained. No basement.

BUSINESS INTERRUPTION: Business is not seasonal. Stock is mostly domestic and could be fairly easily replaced. Operation of plant is dependent on electrical power with two separate sources.

RECOMMENDATIONS:

ACTIVE: 69-1. Watchman service should be made standard by introducing hourly rounds at night and every two hour rounds in day time when plant is not operative during weekends.

69-2. A certificate of approval covering all electrical installations in the property should be obtained from the Board of Examiners of Electricians and a copy forwarded to this office.

69-3. All missing globes in the banana seasoning storage should be installed and protected with approved caskets.

69-4. Sprinkler protection should be extended to the following areas:
a) All banana ripening rooms.
b) Passageway between two banana ripening rooms.
c) Wood sheds over refrigeration units on roof.

69-5. The fire door leading to battery room should be made operative.

kf

19E266A

ASSOCIATION CANADIENNE DES ASSUREURS
CANADIAN UNDERWRITERS' ASSOCIATION

CONFIDENTIEL
CONFIDENTIAL

RAPPORT D'INSPECTION
INSPECTION REPORT

SUCCURSALE DU QUÉBEC
QUEBEC BRANCH

Bureau de service:
Service Office: C H Q S T F T/A

Dossier N° 15576 Annexer à (7)
File No. Attach to

Carte vérifiée ☒ Corr. Oui ☐ Non ☒
Map Checked Corr. Yes No

P Sh. 800 S Bl. B 7475 PSP ☐ NOP

Plan ci-joint ☐ Plan à l'A.C.A. ☒
Plan att. Filed at C.U.A.

DIVISION DES
- RISQUES SPÉCIAUX / SPECIAL RISKS ☒
- RISQUES IND. ET SPÉCIAUX (sans ext. aut.) / MFG. & SPECIAL HAZARDS ☐
- RISQUES SPÉCIAUX (PÉTROLE) / SPECIAL RISKS (OIL) ☐

DIVISION

Désignation du risque:
Name of Risk: STEINBERG'S LIMITED (PRODUCE DISTRIBUTION centre)

Emplacement:
Location: 5400 Boyce ST.

Représentant:
Surveyed by: P. Neumann

Date: May 2 1972

1. AFFECTATION / OCCUPANCY

(a) Fruits & vegetable Distribution with coolers, freezers shipping office

(b) Classe du risque: Grading of risk in Class – Moyenne - Average ☒ Supérieure Above ☐ Inférieure Below ☐

2. CONSTRUCTION

(a) Voir feuille des Divisions d'incendie / See Multiple Fire Section Sheet ☐

Division d'incendie unique / Single Fire Division ☒

(b) Bâti en / Built in: 1965 - 66 Rajouts / Additions: -

Etat: Repair: Bon / Good ☒ Passable / Fair ☐ Mauvais / Poor ☐

(c) Hauteur: Height: Ss-sol Bst. ☐ 1=3 Etage(s) Sto.(s) 32 pi Ft.

(d) Murs: Walls: 8" CB 4" Brick faced
1st. conc on earth

(e) Planchers: Floors: 2nd precast conc on E.S

(f) Toit: Roof: Class I steel deck on E.S

(g) Acier de support suffisamment protégé: Supporting Steel Adequately Protected:
Oui / Yes ☐ Non / No ☒

(h) Surface totale du rez-de-chaussée / Total Grade Floor Area: 169,000 pi² / Sq.Ft.

(i) Communications verticales: Vertical openings:
Non protégées / Unprotected ☐ Prot. en partie / Partial ☐
Enfermées / Shut-off ☒ Isolées / Cut-off ☐

(j) Revêtement intérieur: Interior Finish:

	Aucun / Open	Autres cas (voir "K") / Other (See "K")	Combustible	
Murs / Walls ☐	☐	Section 9		%
Plafonds / Ceilings ☐	☐			%

(k) Espaces clos combustibles: Combustible Concealed Spaces:
Aucun / None ☒ Peu importants / Minor ☐ Considérables / Major ☐

(l) Evacuation de la fumée et de l'air chaud / Smoke and Heat Venting:
Appropriée: Adequate: Oui / Yes ☒ Non / No ☐

3.

RISQUES
HAZARDS

		Néant None	Sûr Safe	Peu sûr Unsafe
(a)	Risques ordinaires Common Hazards		☒	☐
(b)	Risques particuliers Special Hazards	☐	☒	☐
(c)	Substances radioactives Radioactive Material	☒	☐	☐
(d)	Haut empilement High Piling	☐	☒	☐
(e)	Entretien Housekeeping		☒	☐
(f)	Matières dangereuses Hazardous Material	☐	☒	☐

Inst. de chauffage / Heating:
- Portant étiquette / Labelled ☒ — Sans étiquette / Unlabelled ☐
- Au gaz / Gas ☐ — Au mazout / Oil ☒ — Aérothermes / Unit heaters ☐
- Chaudière / Boiler ☒ — Enfermée / In cut-off ☐ — Isolée / In shut-off ☒
- En espace libre / Open ☐ — Dans une salle / Room ☒ — Autre / Other ☐

Cheminées et conduits de fumée: / Chimneys and Flues:
- Standard — Oui / Yes ☒ — Non / No ☐

(g) Risques de voisinage: / Exposures:

light as a whale assume Boyer steel runs North - south.

Nord / North:
Sud / South:
Est / East:
Ouest / West:

light from all sides with no special protectio provided not required.

(h) Affaires: / Activity: Intenses / Busy ☒ — Modérées / Moderate ☐ — Calmes / Quiet ☐ — 24 Hres/jour / Hrs/Day — 24 Jours/sem. / Days/Week — 5 — Interrompues / Silent ☐

(i) Travaux courants de soudure -- Système de permis / Maintenance Welding -- Permit system used
- Oui / Yes ☐ — Non / No ☒

(j) Permission de fumer restreinte / Smoking Restricted
- Oui / Yes ☒ — Non / No ☐

(k) Matériel électronique de traitement de l'information / Electronic Data Processing Equipment
- Oui / Yes ☐ — Non / No ☒

(l) Description des opérations: / Process Description:

Generally light and safe. Consisting of receiving and shipping of fruits, vegetables and dairy products. Use of forty one battery operated lift trucks and one propane gas operated floor washer. Well shut off battery charging room, sprinklered. Floor washer is kept in battery charging room when not use and two spare 33 lbs. propane gas cylinders kept in Maintenance Shop, sprinklered. Sprinklered and cut off maintenance shop with four 45 gal. drums of machine oil and 7-45 gal. of solvent, on steel racks. Drums equipped with spring loaded faucets. Well shut-off, sprinklered fruits and vegetables freezers; inside wall insulation consists of fiberglass insulation sandwiched between hard asbestos panels. Well shut off dairy products cooler. Unsprinklered, fire-resistive bananas curing rooms (14 units), well shut off. Use of 75 lb. ethylene cylinder used in curing rooms.
Only authorized personnel handle the curing rooms which are kept locked at all times. Shut off and sprinklered potatoes washing and packaging room.

One small unsprinklered metal-frame conveyor

19E266A

15576 (7)

enclosure over potatoe machine. Potatoes stored in warehouse on multitier metal racks to a height of approximately 11 feet. Two such racks occupy approximately 900 square feet each, causing obstruction to sprinkler system.

Sprinklered shipping and receiving areas are open to main plant. Railroad box cars and trucks enter plant at loading docks (sprinklered). Box cars and trailers are left at loading docks at all times, but stock rotates rapidly One oxy-acetylene unit, kept in Maintenance Shop seldom used. Major repair work carried out at Hochelaga St. plant. One small, all steel, egg grading room, unsprinklered, using X-Ray machine. Small sprinklered lunch room, no cooking, automatic vending machines only. Good care and cleanliness throughout.

Refrigeration and Ventilation:

There are eight 75 tons and seven 40 tons refrigeration, cooling and ventilation units located on roof of building.
Units are self-contained, thermostatically controlled and metal built. Humidity and air cooling diffusers are located under roof of building and sprinkler protection has been extended under each unit. All units use Freon 22 as a refrigeration medium. Cold air walls are installed on each side, Shipping and Receiving Dock.

19E266A4

4. **PROTECTION**

(a) Installation d'extincteurs automatiques / Sprinklers:

(i) Superficie protégée / Area Sprinklered 90 % — Sous eau / Wet 93 % — A air comprimé / Dry 7 %

(ii) Année des têtes: / Date of Sprinklers: 100 % 1966 : ____ % ____

(iii) Protection appropriée contre le gel: / Adequate protection against freezing: Oui / Yes ☒ Non / No ☐

(iv) Nécessité de poser des têtes supplémentaires: / Additional sprinklers required: Oui / Yes ☒ Non / No ☐

(v) Equipement standard: / Sprinkler equipment standard: Oui / Yes ☒ Non / No ☐

(vi) Dispositif d'alarme: / Alarms: LOCAL ☐ Serv. complet de surveillance approuvé par les U.L. / U.L. app. full sup. service Section 9 ☒ AUTRE / OTHER ☐

(vii) Sources d'eau / Water Supplies

(a) classement d'ensemble: / Overall grading: Standard ☒ Passable / Fair ☐ Insuffisante / Poor ☐

(b) principale / Primary: Municipale / Municipal ☒ Particulière / Private ☐

Standard ☒ Passable / Fair ☐ Insuffisante / Poor ☐

(c) secondaires / Secondary: Indispensable / Required: Oui / Yes ☐ Non / No ☒

Standard ☐ Passable / Fair ☐ Insuffisante / Poor ☐

(viii) Détails supplémentaires sur l'installation: / Additional System details: Oui / Yes ☐ Non / No ☒

(b) Autres moyens / Other

		Néant / None	Non standard	Standard
(i)	Extincteurs portatifs / Extinguishers	☐	☐	☒
(ii)	Colonnes d'eau et boyaux / Standpipes and Hose	☐	☐	☒
(iii)	Service de veilleur / Watchman Service	☐	☒	☐
	Système de rondes forcées / Forced tour system: Oui / Yes ☐ Non / No ☐			
(iv)	Equipement et appareils spéciaux / Special Equipment and Apparatus	☐	☐	☐

(c) Protection extérieure / Outside

(i) Bouches d'incendie / Hydrants

Municipales: / Public: Néant / None ☐ Standard ☒ Non standard ☐

Particulières: / Private: Néant / None ☐ Standard ☒ Non standard ☐

Soumises à un essai: / Tested: Oui / Yes ☐ Non / No ☒

(ii) Corps de pompiers / Fire Department

Municipal: / Public: Néant / None ☐ Rémunéré / Paid ☒ Volontaire / Volunteer ☐ Distance au poste: / Dist. to Fire Hall: 2 miles

Particulier: / Private: Oui / Non ☐ Non / No ☒

(iii) Accessibilité: / Accessibility:

	Bonne / Good	Passable / Fair	Mauvaise / Poor
à la propriété / To Property:	☒	☐	☐
au batiment / Into Building	☒	☐	☐

15576 (9)

5. **COUVERTURE SUPPLÉMENTAIRE / EXTENDED COVERAGE**

(a) Ouragan -- Risques inhabituels / Windstorm - Unusual Hazards: Oui / Yes ☐ Non / No ☒

(b) Foudre -- Faits inhabituels / Lightning - Unusual Features: Oui / Yes ☐ Non / No ☒ Mise à la terre appropriée / Properly Grounded: Oui / Yes ☒ Non / No ☐

(c) Explosion -- Faits inhabituels / Explosion - Unusual Features: Oui / Yes ☐ Non / No ☒

(d) Fuites dans les extincteurs automatiques / Sprinkler Leakage:
Stock surélevé ou sur étagères / Stock skidded or shelved: Oui / Yes ☒ Non / No ☐
Planchers munis de rigoles / Floors drained: Oui / Yes ☒ Non / No ☐

(e) Emeutes, actes de vandalisme, actes malveillants / Riot, Vandalism, Malicious Acts:
Accès restreint / Access restricted: Oui / Yes ☒ Non / No ☐ Surveillance par gardiens / Guard Supervised: Oui / Yes ☒ Non / No ☐ Cours éclairées / Yards lit: Oui / Yes ☒ Non / No ☐
Etablissement éloigné des lieux habités / Remote from populated areas: Oui / Yes ☐ Non / No ☒ Vacant ☐ En chômage / Silent ☐

6. **INTERRUPTION DES AFFAIRES / BUSINESS INTERRUPTION**

(Si la réponse est affirmative, décrire en détail ci-dessous). / (If answer is "Yes" - describe in detail below).

(a) Affaires saisonnières / Seasonal: Oui / Yes ☐ Non / No ☒

(b) Activité / Operation 24 hres/jour / Hrs/Day 5 jours/sem. / Days/Week

(c) Dépendance / Interdependency: Oui / Yes — Non / No X

(d) Matières premières surtout / Raw Materials mainly
étrangères / Foreign ☒ du pays / Domestic ☐
Réserves pour / Stock on hand for N/A
Temps requis pour remplacer le stock / Stock Replacement Time (continues)

(e) Programmation mécanographiée / Computerized Programming: Oui / Yes ☐ Non / No ☐

(f) Production par un seul ensemble de machines / Single Train Production: Oui / Yes ☐ Non / No ☒

(g) Machinerie essentielle hors série / Vital Machinery Custom made: Oui / Yes ☐ Non / No ☒
Temps requis pour la remplacer / Replacement Time N/A

(h) Source d'énergie privée / Private Power Generation: Oui / Yes ☐ Non / No ☒
Autre source d'énergie / Alternative Power Source: Oui / Yes ☒ Non / No ☐

(i) Autres détails importants / Other Important Features: Oui / Yes ☐ Non / No ☐

DÉTAILS / DETAILS

6d Raw materials ie fruit and produce imported from Unitedstates by railway car and by truck.

6h

Electrical:
Cut-off, fire resistive transformer room unsprinklered with three 2000 KVA air cooled transformers and switchroom. There are two sources of power No. 105 and No. 107 from Jeanne D'Arc sub- station, 1 source only is required to operate the plant, other is kept as a standby.

19E266A

7. LACUNES
UNDESIRABLE FEATURES

Principales:
Prominent: 1, Partial sprinkler supervisory

Autres:
Other: 1, Sprinkler valve pit and sectional Post indicator valves are located outside the fence surrounding the property.

8. LOCATAIRES -- Aucun
TENANTS - None

NONE

9. DÉTAILS
REPORT DETAILS

2j Wall finnish mainly open, close 1/" non combustible insulation in freezers

Ceiling: mainly open, suspended non combustible Ceiling tile in office area.

3a Safe, with one Underwriters' labelled oil fired hot water boiler unit in sprinklered well shut off fire resistive boiler room. Burner supplied by one 12,000 gal. Bunker No. 5 fuel oil tank buried outside. Two 100 lb. propane tanks outside used for ignition. Electrical wiring in order, no certificate.

3b Ethylene oxide, a flammable gas is introduced into bananas ripening rooms manually a 75 lb cylinder (with a spare) is brought into the room, the valve opened and gas

3b cont'd

allowed to enter for a determined period of time. Cylinder is then shut-off and stored in adjacent area. After opening the doors are left open to allow sufficient ventilation.

3c High piling in freezer limited goods on cardboard cartons stored on rack to back three feet wide metal shelves to a height of approximately 14 feet. Four double racks, 110' long with 10 foot aisles between racks. One foot clear space between racks was generally adhered to at time of inspection.

Similar high piling rack storage condition exists in dairy cooler. Stock well arranged adequate aisle spaces provided. Sprinkler system hydraulically calculated for .34 gpm per square foot.

3j smoking restricted to designated safe areas.

4a iv additional sprinklers required in following areas 1/ Fire resistive banana ripening rooms
2/ Passageway between above rooms
3/ under small rotadoe conveyor housing
4/ wood frame sheds over refrigeration units on roof.

4a vi Partial central station supervised water flow alarms on sprinkler system. Local electric and water motor alarms from sprinkler system with annunciator panel located at guard house which

19E266A

4a vi for freezer are also supervised and connected to annunciator.

4a vii Standard single supply with two city connections (6" on Boyce St. and 6" on Hochelaga St.) from 12" circulating mains at 60 p.s.i. static pressure, 47 p.s.i. residual pressure on highest sprinkler with 2" drain fully opened. Individual sprinkler systems are supplied by an 8" private loop main supplied by above mentioned city connection.

4b iii Fair watchman service by supervised compulsory tour to central station in each building, made every 4 hours starting at 6 AM Sat. until 3 AM. MONDAY morning. Ten stations adequately cover the entire risk.

CGI

Quebec

For **Affiliated FM Insurance Company**

CONFIDENTIAL

INSPECTION REPORT

CGI File No: 5395556

INSURED NAME:	Rosdev				
ADDRESS:	5400 Pierre de Coubertin				
CITY:	Montreal	PROV.:	Qc	POSTAL CODE:	H1N 2B7
OCCUPANT TEL NO.:		CONFERRED WITH:			
AFM INDEX NO 1703.18					
AFM ACCOUNT NO.: 23-19098		SURVEY DATE:			
CGI Representative:	Patricio Lanci				

GENERAL COMMENTS

OCCUPANCY: This is a 1 storey sprinkled building with small office on 2 floors (second floor is approximately 2% of total area). This building is entirely occupied by Metro Richelieu – Refrigerated warehouse. They store Fruits and vegetables that are distributed to the different Metro Richelieu stores. There are many freezers protected with dry valves sprinklers and cool rooms protected with wet sprinkler valves. Inside the cool rooms the temperature is approximately 36-37 F. There is storage of wooden pallets at a high of 14'-16' on an area of about 2500 ft² (see rec). There is small amount of engine oil used for the company's trucks. They own 8 trucks, the rest are provided by a private company. There are a total of 65 electric lifts.

CONSTRUCTION

FIRE DIVISIONS: One

BUILT IN: 1966 Additions: None

Repair: Good

HEIGHT: 1 = 3 stories = 30'

Basement: None

WALLS: CBBF

CGI

HIGH PILING:

ZONE	Warehouse
Protection:	Schedule system is not recommended for storage on single or double row racks over 12 feet high
Storage areas:	approx 80 000 ft²
Building area :	170 000 ft²
Stock:	Food (fruits and vegetables)
Storage mode:	Racking
Storage height:	15-20 ft
Building height:	30'

HOUSEKEEPING:Good,

HAZARDOUS MATERIAL: 300 USG of Ethy-Gen concentrate (1200 plastic containers of a quarter each) kept inside a metal Box. This product is used in the banana curing process.

EXPOSURES:

Considering Pierre de Coubertin to be on a East-West axis:

North:	Protection Required: No Open space	Protection Provided: No
South:	Protection Required: No Open space	Protection Provided: No
East:	Protection Required: No Open space	Protection Provided: No
West:	Protection Required: No Open space	Protection Provided: No

ACTIVITY: Moderate to high. Approx 200 employees. It is open 16 hours/day, 6 days a week.

SMOKING RESTRICTED: Yes

ELECTRONIC DATA PROCESSING: None

PROCESS DESCRIPTION: See tenant

MAINTENANCE WELDING: None other than required for the routine building and equipment maintenance

PROTECTION

SPRINKLER PROTECTION:

Area Sprinkled (excluding concealed spaces): 99%

Sprinkler Installation Date: 1966

Protection Against Freezing: Adequate

Sprinkler Protection Required: Inside the electric room, approx 1500 ft²

Anti pollution equipment: No
Other: None

UNDESIRABLE FEATURES

PROMINENT:

OTHER: See rec's

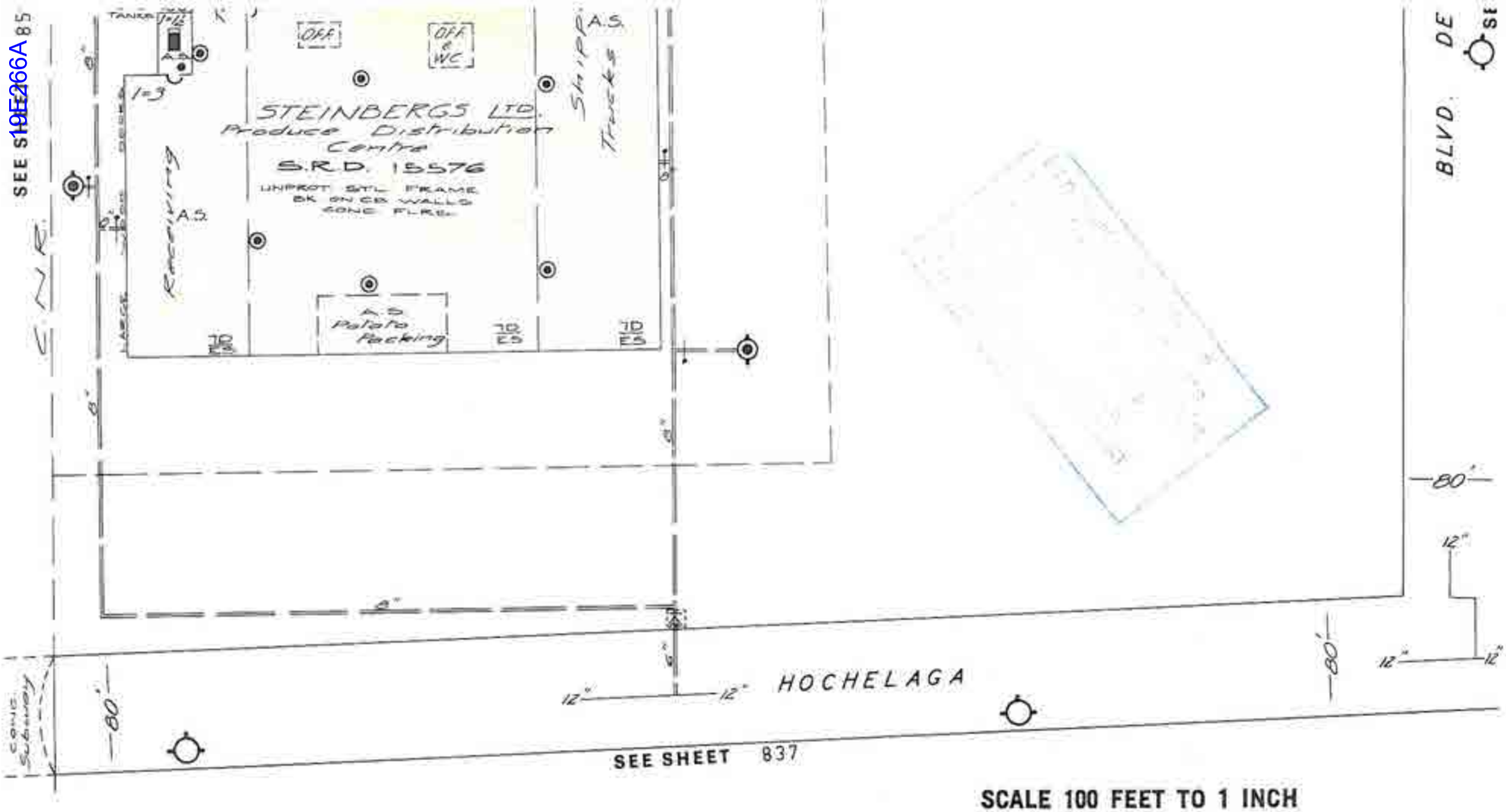
MANAGEMENT - LOSS PREVENTION PROGRAMMES

Basic Fire Protection:
N/A
Self-Inspection:
N/A
Fire Protection Equipment Maintenance:
The private's hydrants: None
Automatic sprinklers: Maintenance done three times every year by Alliance Gicleurs
Fire hoses and portable extinguishers: once every year by Mircom
Pre-Emergency Planning:
Yes, when the alarm goes on, the workers have to get outside and only Mr Lacombe stays inside to give directives to the firemen
Plant Security:
Full time guard and the field is fenced
Private Fire Brigade:
None
Smoking Regulations:
Smoking restricted throughout the building
Welding, Cutting, and Grinding:
None, other than occasional for building maintenance
Impairment Notification:
None
Preventive Maintenance:
N/A

CGI

TENANTS

N/A



SCALE 100 FEET TO 1 INCH

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

IV- RAPPORTS ANTÉRIEURS

Bodycote

19E266A

May 4, 2001

Mr. Sal Fratino
Rosdev Management Inc.
7077 Park Avenue
Montreal, Quebec
H3N 1X7

Object: Revised Update –Phase I: Environmental Site Assessment of a commercial property located at 5400 Pierre de Coubertin Street in Montreal (Quebec).

Project no.: 00-85240

Mr. Fratino,

Please find enclosed, our report concerning the Revised Update - Phase I: Environmental Site Assessment report conducted on the above-mentioned property.

We trust that you will find the report satisfactory. Please do not hesitate to contact us should you require further information.

Sincerely,

MATERIAL TESTING BODYCOTE CANADA INC.

Nhu Long Tran, P.Eng.
Environmental Services

Encl.

REVISED UPDATE
PHASE I ENVIRONMENTAL SITE ASSESSMENT
OF A COMMERCIAL PROPERTY
LOCATED AT
5400 PIERRE DE COUBERTIN STREET
MONTREAL (QUEBEC)

Bodycote

19E266A

REVISED UPDATE
PHASE I ENVIRONMENTAL SITE ASSESSMENT
OF A COMMERCIAL PROPERTY
LOCATED AT
5400 PIERRE DE COUBERTIN STREET
MONTREAL (QUEBEC)

FOR

ROSDEV MANGEMENT INC.
MONTREAL (QUEBEC).

FILE: 00-85240

BY

NHU LONG TRAN, P. ENG.
ENVIRONMENTAL SERVICES

MATERIAL TESTING BODYCOTE CANADA INC.
POINTE-CLAIRE (QUEBEC)

MAY 2001

TABLE OF CONTENTS

1.0 INTRODUCTION 1

2.0 AUDIT FINDINGS 2

2.1 Site Description 2
2.2 Audit Findings 2
2.3 Heating, cooling and ventilation systems 3
2.4 Dangerous/hazardous products 3
2.5 PCB containing equipment 3
2.6 Dangerous building materials 4
2.7 Environmental risks of adjacent properties 4
2.8 Condition of surface soils 4
2.9 Quebec Gerled Contaminated Sites Registry 4

3.0 CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS 5

1.0 INTRODUCTION

At the request of Mr. Emile Philadelphie of Rosdev Mangement Inc., Bodycote Technitrol Inc. of Pointe-Claire, Quebec, undertook the update of the Phase I Environmental Site Assessment of a commercial property located at 5400 Pierre de Coubertin Street, Montreal (Quebec).

The update of the Environmental Site Assessment was conducted on July 7, 2000 by Mr. Nhu Long Tran, Eng. in the company of Mr. Jean-Louis Hamel of Colliers International and Mr. Robert Laplante the property superintendent.

In preparing this Phase I Assessment update, Bodycote Technitrol Inc. has relied upon information derived from on-site inspections, reviews of various records and an updated Phase I & II Environmental Site Assessment performed by Bodycote Technitrol Inc. in November 1998. Bodycote Technitrol Inc. has made no independent investigation as to the accuracy or completeness of the information reviewed or provided, and has reasonably assumed that said information is valid at the time this report was prepared.

Any use that a third party makes of this report or any reliance on or decisions to be made based on it, are the responsibility of such third parties.

No sampling of any suspected contaminants, wastes or chemicals, or other tests were performed to positively identify any such materials as this is not required to an update Environmental Site Assessment.

2.0 AUDIT FINDINGS

2.1 Site Description

The subject property consists of a 1-2 storey building built in 1965-1966. Approximate available floor space of the subject building is 170,000 ft². It has always been used as a fruit and vegetable distribution center by tenants (Steinberg Ltd. and Metro Richelieu).

The subject property is located on lots 9-9 and 9-10, of the Cadastre of the Parish of Longue Pointe and is bound to the north by Pierre de Coubertin Street, to the west by CNR siding and a commercial property and to the east by a vacant lot of land and l'Assomption Street.

2.2 Audit Findings

Based on our site visit, no major change in the building structure was observed since our last visit carried out in November 26, 1998.

During our site visit, we were told that only assorted vegetable storage remain as the principal commercial on-going. Goods are stored in cardboard boxes and placed on wide metal shelves to a height of approximately 20 feet. Merchandise receiving and delivery activities are handled via the truck loading docks.

There are battery operated lift trucks inside the warehouse. Batteries are charged inside the battery-charging room. Old batteries are returned to their suppliers for recycling. The charging room floor appeared to be clean and well maintained. No serious acid stains were observed on the premises.

Occasional lift truck repair is carried out in the mechanical maintenance room. Used oils are collected in a drum and disposed of by Ecolocycle. An unidentified solvent is used to clean parts. The solvents is recuperated in a container and filtered for re-use.

2.3 *Heating, cooling and ventilation systems:*

There are no major changes in the building and of the ventilation systems since our last inspection in 1998.

Refrigeration, cooling and ventilation units are roof-mounted units. General maintenance of cooling units is done by the Metro Richelieu technician and a specialised contractor and any handling/disposal of new or used freon is carried out according to current regulations.

Only office areas and the mechanical rooms are heated. Most of the warehouse area is unheated. The warehouse indoor temperature is controlled to ensure adequate temperature for product storage.

2.4 *Dangerous/hazardous products:*

Based on our site observation no signs of dangerous materials or dangerous residual materials were observed inside the building at the time of the visit..

Solids wastes consisting of spoiled vegetable and fruits are discarded into the container located in the former train loading dock area and disposed by Intersan, an authorised company specialised in waste disposal.

2.5 *PCB containing equipment*

A total of 14 on-line capacitors were observed inside the electrical room. These units were all registered with Environment Canada and all were equipped with drip trays to catch the PCBs in the event of a casing failure. All these units appeared in good condition and no trace of dielectric was observed in the drip trays

Miscellaneous and unidentified items were observed in the electric room in a disorderly manner. It is recommended that they be removed from the premises for safety and esthetical reasons.

2.4 Dangerous building materials

As indicated in the 1991 Technitrol-Eco report asbestos sprayed on insulation was used in the mechanical maintenance room as insulating material. Other asbestos insulation was used in the piping elbows. The IAO report also mentioned the presence of hard asbestos panels used for wall insulation. It is recommended that the company undertake a study to identify all asbestos containing material in the building. The company should then decide which of the asbestos insulation must be removed or repaired.

2.5 Environmental risks of adjacent properties

In our opinion, the adjacent properties (commercial) pose no environmental concern to the subject property.

2.6 Condition of surface soils

No surface staining or any other abnormality that could possibly indicate the presence of superficial or sub-surface soil contamination was observed anywhere on the property. All trees, plants, surface vegetation, and paved areas appeared to be normal.

2.7 Quebec Gerled Contaminated Sites Registry

This site is not listed in the Quebec Gerled Registry for known contaminated sites.

3.0 CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS

There was an out of service 12 000-gallon underground storage tank (UST) located at the rear of the building. The Ministry of Natural Resources (MNR) allowed the UST to remain on site providing all the conditions stipulated in the MNR letter dated March 19, 1996 were met. Ivanhoe confirmed by way of a letter dated March 16, 1999 that the company had met all the MNR conditions to let the UST remain on site. Furthermore a soil characterisation was performed by Technitrol·Eco Inc. in 1998, and no soil contamination was found at the surrounding areas of the UST.

With the exception of out of service 12 000-gallon UST, no other USTs were observed from the premises.

It is recommended that miscellaneous and unidentified items observed in the electric room be removed from the premises.

It is recommended that the company undertake a study to identify all asbestos containing material.

The company should then decide which of the asbestos insulation must be removed or repaired

In summary, no environmental issues were observed on the property.

Bodycote

19E266A

UPDATE
PHASE I ENVIRONMENTAL SITE ASSESSMENT
OF A COMMERCIAL PROPERTY
LOCATED AT
5400 PIERRE DE COUBERTIN STREET
MONTREAL (QUEBEC)

Bodycote

19E266A

UPDATE
PHASE I ENVIRONMENTAL SITE ASSESSMENT
OF A COMMERCIAL PROPERTY
LOCATED AT
5400 PIERRE DE COUBERTIN STREET
MONTREAL (QUEBEC)

FOR

ROSDEV MANGEMENT INC.
MONTREAL (QUEBEC).

FILE: 00-85240

BY

NHU-LONG TRAN, ENG.
ENVIRONMENTAL SERVICES

BODYCOTE TECHNITROL INC.
POINTE-CLAIRE (QUEBEC)

JULY 2000

TABLE OF CONTENTS

1.0 INTRODUCTION 1

2.0 AUDIT FINDINGS 2

2.1 Site Description 2
2.2 Audit Findings 2
2.3 Heating, cooling and ventilation systems 3
2.4 Dangerous/hazardous products 3
2.5 PCB containing equipment 3
2.6 Dangerous building materials 4
2.7 Environmental risks of adjacent properties 4
2.8 Condition of surface soils 4
2.9 Quebec Gerled Contaminated Sites Registry 4

3.0 CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS 5

1.0 INTRODUCTION

At the request of Mr. Emile Philadelphie of Rosdev Mangement Inc.., Bodycote Technitrol Inc. of Pointe-Claire, Quebec, undertook the update of the Phase I Environmental Site Assessment of a commercial property located at 5400 Pierre de Coubertin Street, Montreal (Quebec).

The update of the Environmental Site Assessment was conducted on July 7, 2000 by Mr. Nhu Long Tran, Eng. in the company of Mr. Jean-Louis Hamel of Colliers International and Mr. Robert Laplante the property superintendent.

In preparing this Phase I Assessment update, Bodycote Technitrol Inc. has relied upon information derived from on-site inspections, reviews of various records and an updated Phase I & II Environmental Site Assessment performed by Bodycote Technitrol Inc. in November 1998. Bodycote Technitrol Inc. has made no independent investigation as to the accuracy or completeness of the information reviewed or provided, and has reasonably assumed that said information is valid at the time this report was prepared.

Any use that a third party makes of this report or any reliance on or decisions to be made based on it, are the responsibility of such third parties.

No sampling of any suspected contaminants, wastes or chemicals, or other tests were performed to positively identify any such materials as this is not required to an update Environmental Site Assessment.

2.0 AUDIT FINDINGS

2.1 Site Description

The subject property consists of a 1-2 storey building built in 1965-1966. Approximate available floor space of the subject building is 170,000 ft². It has always been used as a fruit and vegetable distribution center by tenants (Steinberg Ltd. and Metro Richelieu).

The subject property is located on lots 9-9 and 9-10, of the Cadastre of the Parish of Longue Pointe and is bound to the north by Pierre de Coubertin Street, to the west by CNR siding and a commercial property and to the east by a vacant lot of land and l'Assomption Street.

2.2 Audit Findings

Based on our site visit, no major change in the building structure was observed since our last visit carried out in November 26, 1998.

During our site visit, we were told that only assorted vegetable storage remain as the principal commercial on-going. Goods are stored in cardboard boxes and placed on wide metal shelves to a height of approximately 20 feet. Merchandise receiving and delivery activities are handled via the truck loading docks.

There are battery operated lift trucks inside the warehouse. Batteries are charged inside the battery-charging room. Old batteries are returned to their suppliers for recycling. The charging room floor appeared to be clean and well maintained. No serious acid stains were observed on the premises.

Occasional lift truck repair is carried out in the mechanical maintenance room. Used oils are collected in a drum and disposed of by Ecolocycle. An unidentified solvent is used to clean parts. The solvents is recuperated in a container and filtered for re-use.

2.3 *Heating, cooling and ventilation systems:*

There are no major changes in the building and of the ventilation systems since our last inspection in 1998.

Refrigeration, cooling and ventilation units are roof-mounted units. General maintenance of cooling units is done by the Metro Richelieu technician and a specialised contractor and any handling/disposal of new or used freon is carried out according to current regulations.

Only office areas and the mechanical rooms are heated. Most of the warehouse area is unheated. The warehouse indoor temperature is controlled to ensure adequate temperature for product storage.

2.4 *Dangerous/hazardous products:*

Based on our site observation no signs of dangerous materials or dangerous residual materials were observed inside the building at the time of the visit..

Solids wastes consisting of spoiled vegetable and fruits are discarded into the container located in the former train loading dock area and disposed by Intersan, an authorised company specialised in waste disposal.

2.5 *PCB containing equipment*

A total of 14 on-line capacitors were observed inside the electrical room. These units were all registered with Environment Canada and all were equipped with drip trays to catch the PCBs in the event of a casing failure. All these units appeared in good condition and no trace of dielectric was observed in the drip trays

Miscellaneous and unidentified items were observed in the electric room in a disorderly manner. It is recommended that they be removed from the premises for safety and esthetical reasons.

2.4 Dangerous building materials

As indicated in the 1991 Technitrol-Eco report asbestos sprayed on insulation was used in the mechanical maintenance room as insulating material. Other asbestos insulation was used in the piping elbows. The IAO report also mentioned the presence of hard asbestos panels used for wall insulation. It is recommended that the company undertake a study to identify all asbestos containing material in the building. The company should then decide which of the asbestos insulation must be removed or repaired.

2.5 Environmental risks of adjacent properties

In our opinion, the adjacent properties (commercial) pose no environmental concern to the subject property.

2.6 Condition of surface soils

No surface staining or any other abnormality that could possibly indicate the presence of superficial or sub-surface soil contamination was observed anywhere on the property. All trees, plants, surface vegetation, and paved areas appeared to be normal.

2.7 Quebec Gerled Contaminated Sites Registry

This site is not listed in the Quebec Gerled Registry for known contaminated sites.

3.0 CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS

No underground tanks were observed on the property.

It is recommended that miscellaneous and unidentified items observed in the electric room be removed from the premises.

It is recommended that the company undertake a study to identify all asbestos containing material.

The company should then decide which of the asbestos insulation must be removed or repaired

In summary, no environmental issues were observed on the property.

Bodycote

19E266A

PHASE I & II
ENVIRONMENTAL SITE ASSESSMENT

OF A

COMMERCIAL PROPERTY
LOCATED AT
5400 PIERRE DE COUBERTIN STREET
MONTREAL, QUEBEC

FOR

IVANHOE INC.
MONTREAL, QUEBEC

FILE: 98-49800

NHU LONG TRAN, ENG., D.E.S.S.
ENVIRONMENTAL SERVICES

MENNO SPEYER, M.Sc.
VICE-PRESIDENT-ENVIRONMENTAL SERVICES
CERTIFIED ENVIRONMENTAL SITE ASSESSOR

BODYCOTE TECHNITROL INC.
POINTE-CLAIRE, QUEBEC

NOVEMBER 26, 1998

TABLE OF CONTENTS

1.0 INTRODUCTION 1

2.0 OBJECTIVE 2

3.0 PHASE I ENVIRONMENTAL SITE ASSESSMENT (ESA) METHODOLOGY 3

4.0 PROPERTY DESCRIPTION 5

4.1 Property location 5
4.2 General description of the property and of the building 5

5.0 HISTORICAL BACKGROUND 8

5.1 Interview with Mr. Maurice Audet 8
5.2 Groupe d'Étude et de Restauration des Lieux d'Élimination des Déchets Dangereux (GERLED) 8
5.3 Title search performed at the Bureau de la publicité des droits of Montreal 8
5.4 Review of Insurance Advisory Organization reports (IAO) 9
5.5 Site observations 10
5.6 Review of MNR aerial photographs 11
5.7 Communication with the Quebec Ministry of Environment and Wildlife (MEF) 12

6.0 ENVIRONMENTAL EVALUATION 13

6.1 Certificate of authorization, and municipal permits 13
6.2 Heating and ventilation systems 13
6.3 Storage tanks 14
6.4 Electrical equipment 15
6.5 Dangerous building materials 15
6.6 Dangerous materials and dangerous residual materials 15
6.7 Solid wastes 16
6.8 Potable water, wastewater, and floor drains 16
6.9 Atmospheric emissions 16
6.10 General appearance of the land surrounding the building 16
6.11 Environmental risks of adjacent properties 16

7.0 LIMITED SOIL CHARACTERIZATION REPORT (PHASE II) 17

7.1 Soil characterization methodology 17
7.1.1 Soil sampling 17
7.1.2 Analysis 20
7.2 Quebec soil and groundwater guidelines 20

8.0 DISCUSSION OF ANALYTICAL RESULTS AND RECOMMENDATIONS 23

9.0 CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS 24

EXECUTIVE SUMMARY

- At the request of Mr. Gary Carter of Ivanhoe Inc., Bodycote Technitrol Inc. undertook a Phase I & II Environmental Site Assessment of a commercial property located at 5400 Pierre de Coubertin Street in Montreal, Quebec.

- The historical background of the subject property revealed that the property has been used as a fruit and vegetable warehouse since 1965.

- A site visit was performed by Mr. Nhu Long Tran, Eng. of Bodycote Technitrol Inc. on October 27, 1998, and a soil characterization study (Phase II) was performed by Bodycote Technitrol Inc. and Fora-Sol Inc.

- An out-of-service 12 000-gallon underground storage tank (UST) was observed at the rear of the property. The UST was previously used for the storage of heating oil. The UST was emptied several years ago and filled with sand. Analytical results of soil samples collected in two (2) boreholes at the proximity of the UST indicated that the soil contamination is below the Quebec Ministry of Environment and Wildlife (MEF) guidelines, and no remedial action is required.

- The activities of the neighboring properties pose little if any environmental risk to the subject property. Furthermore, the site is not located on or in proximity to a GERLED site (an inventory of contaminated sites in Quebec).

- Subsequent to the Phases I and II ESA, no further study is warranted.

1.0 INTRODUCTION

At the request of Mr. Gary Carter of Ivanhoe Inc., Bodycote Technitrol Inc. undertook a Phase I and II Environmental Site Assessment (ESA) of a commercial property located at 5400 Pierre de Coubertin Street, in Montreal, Quebec.

Without previous written consent, Bodycote Technitrol Inc. is not responsible for the consequences in the event that this report is used in part or in whole by another person or company other than the client previously mentioned in the first paragraph of this report.

2.0 OBJECTIVE

The objective of the phase I ESA is to identify and describe the environmental condition of the subject property, and to record any existing, potential, or suspect condition(s) of concern that may impair, restrict the use of, and/or impose an environmental liability to the subject property.

If the Phase I of the ESA determines that there is reason to suspect the presence of contamination on the property, a Phase II is indicated. The phase II ESA will generally entail chemical analysis of soil and/or groundwater samples, with analytical results being compared with applicable provincial and/or federal guidelines for soil and groundwater quality.

With respect to the subject property, the objective of the Phase II ESA was to determine the condition of soils surrounding the out-of-service 12 000 gallon underground storage tank (UST) previously used for the storage of heating oil on the premises. The Phase II ESA report presents the results of chemical testing and makes recommendations for further testing or site remediation, if so indicated.

3.0 PHASE I ENVIRONMENTAL SITE ASSESSMENT (ESA) METHODOLOGY

In order to provide a Phase I ESA of the subject property, the historical background was established, a site visit was performed on the subject property, and lastly, surrounding properties were examined for their possible environmental impacts on the subject property.

3.1 Historical background

The following sources were used to establish the historical background of the subject property:

- Interview with Mr. Maurice Audet, the site superintendent
- A title search performed at the Bureau de la Publicité des Droits in Montreal;
- Review of Insurance Advisory Organization (IAO) reports and plans;
- Review of the Phase I Environmental Site Assessment by Technitrol-Eco Inc. in 1991.
- Examination of aerial photographs of the region; and
- Communication with the Quebec Ministry of Environment and Wildlife (MEF).

3.2 Present activities

Environmental risks of present activities were determined by way of a site visit performed by Mr. Nhu Long Tran, Eng. of Bodycote Technitrol Inc. on October 27, 1998.

A limited soil characterization was performed by Bodycote Technitrol Inc. on November 3, 1998 in order to evaluate environmental risks associated with a former 12 000-gallon heating underground storage tank (UST). Two (2) boreholes were advanced by Fora-Sol Inc. in the proximity of the UST (presently filled with sand), and soil samples were collected and analyzed for the presence of petroleum products (C_{10}-C_{50}), and PAH (polycyclic aromatic hydrocarbons).

3.3 Surrounding properties

The exteriors of the surrounding properties were inspected at the same time as the visit of the subject property. Some documents used for establishing the historical background of the subject property also contained information on adjacent properties.

3.4 Generalizations

In preparing the Phase I Assessment, Bodycote Technitrol Inc. has relied upon information derived from on-site inspections, reviews of various records, personal interviews, and telephone conversations with various persons and officials and has made no independent investigation as to the accuracy or completeness of the information. All information reviewed or provided was reasonably assumed as accurate and complete at the time this report was prepared. The Environmental Site Assessment was performed in general accordance to the guidelines presented in the CSA document Z 768- 94.

4.0 PROPERTY DESCRIPTION

4.1 Property location

The subject property is identified as:

5400 Pierre de Coubertin Street
Montreal, Quebec

Based on the information provided by Acces Montreal, the subject property is located on parts of lots 9-9 and 9-10, of the cadastre of the Parish of Longue Pointe.

Considering Pierre de Coubertin Street to run on an east west axis, the property is bound as follows:

- to the west by a C.N R siding and a commercial property;
- to the east by a vacant lot of land and l'Assomption Street;
- to the north by Pierre de Coubertin Street; and
- to the south by Hochelaga Street.

The subject property is located in an industrial and commercial area. The location of the subject property is presented in Figure 1.

4.2 General description of the property and of the building

The subject property is a 1-2 storey commercial building built in 1965-1966. It has always been used as a fruit and vegetable distribution center by tenants (Steinberg Ltd. and Metro Richelieu). Approximate total floor space of the property is 170 000 ft^2. It has a steel structure, concrete floors, concrete walls, brick sidings, and thirty (30) separate truck loading dock doors.

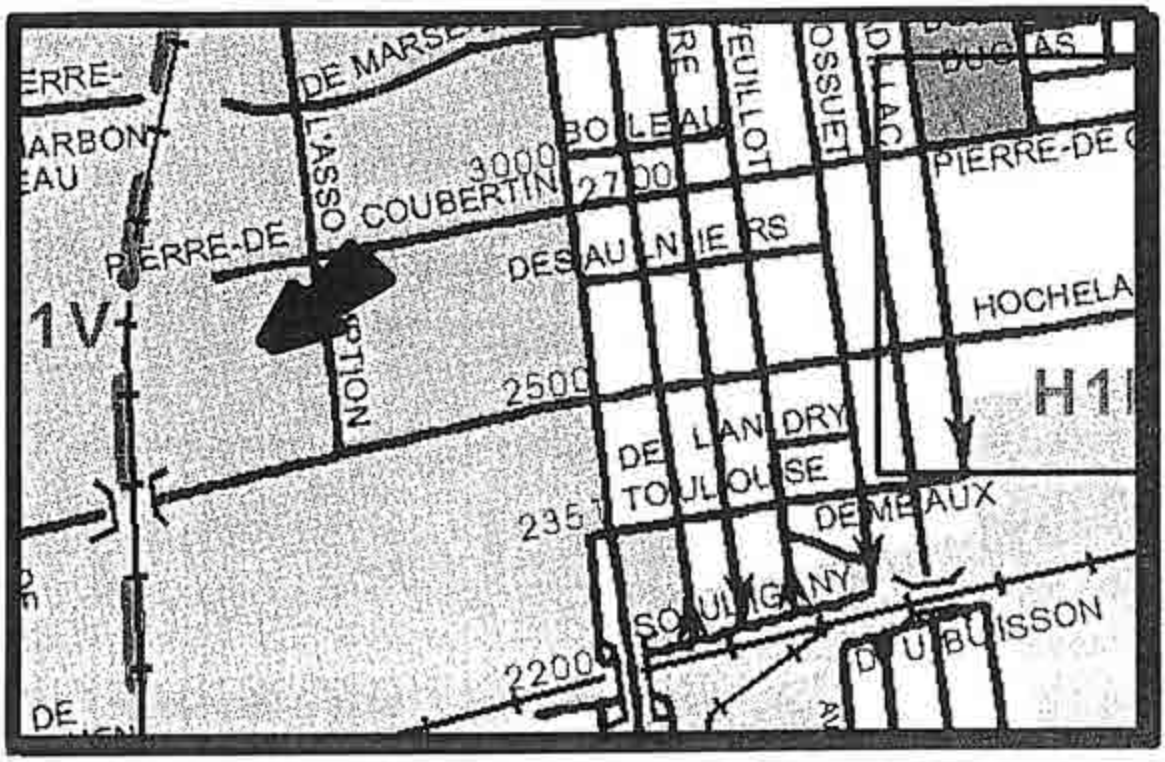


Figure 1: Site location map

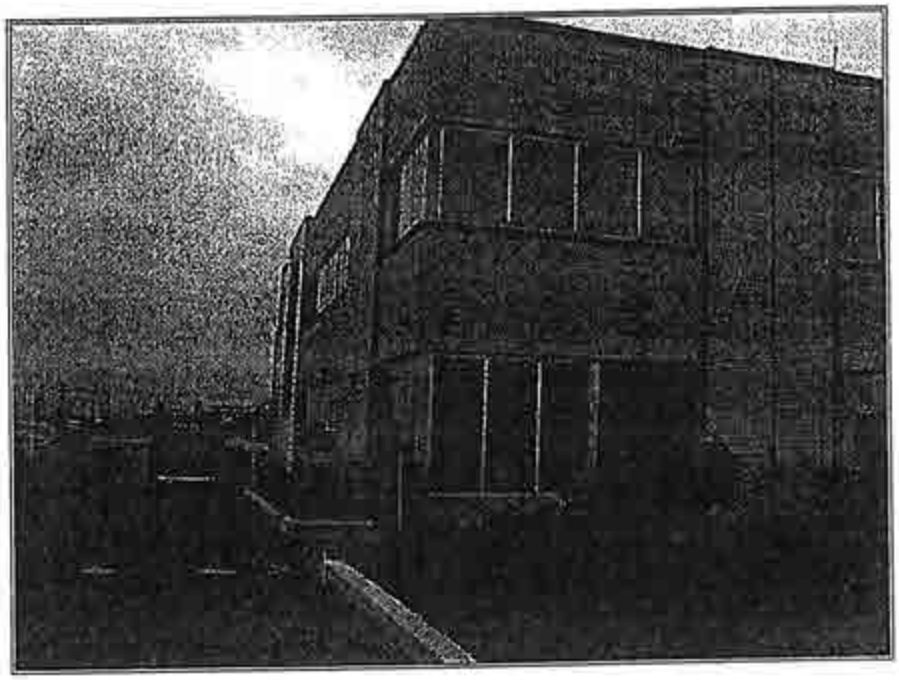


Photo 1: Front view of the property

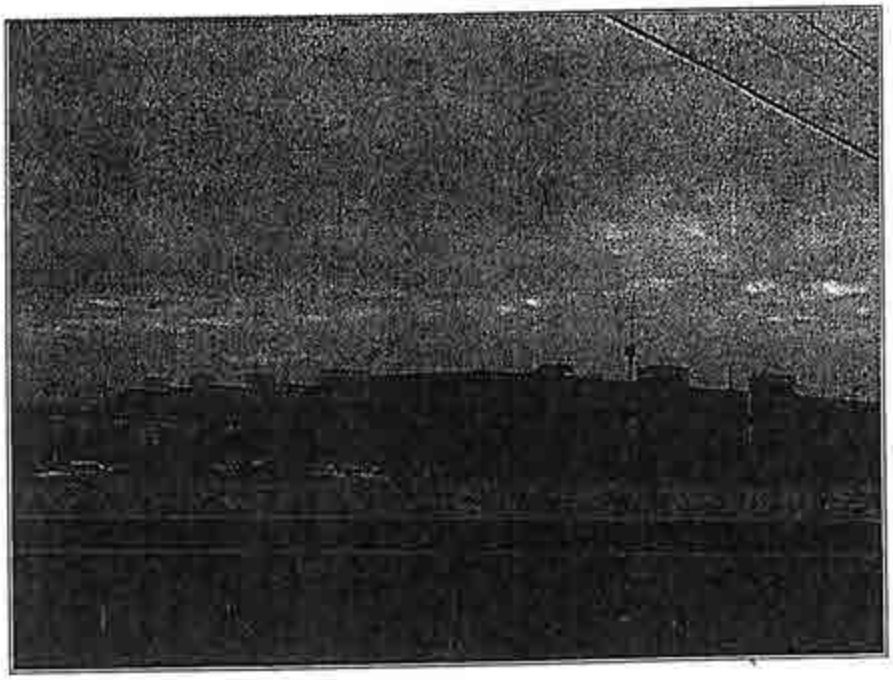


Photo 2: Another view of the property

5.0 HISTORICAL BACKGROUND

5.1 Interview with Mr. Maurice Audet

Mr. Maurice Audet, a former Steinberg employee, confirmed the site history as established by the title search, the review of the aerial photographs, and the review of the insurance plans and reports. No new information was obtained as a consequence of the interview.

5.2 Groupe d'Étude et de Restauration des Lieux d'Élimination des Déchets Dangereux (GERLED)

The subject property is not located in the Groupe d'Étude et de Restauration des Lieux d'Élimination des Déchets Dangereux (GERLED) inventory of contaminated sites in Quebec, nor is it in close proximity to one of these sites.

5.3 Title search performed at the Bureau de la publicité des droits of Montreal

The chain of ownership titles for the subject property as obtained from the title search performed by Bodycote Technitrol Inc. at the Montreal office of the Bureau de la publicité des droits on lots 9-9, and 9-10 of the cadastre of the Parish of Longue Pointe is presented in Table 1.

Table 1

Chain of ownership titles for the subject property

Purchaser	Vendor	Sale	Trans. date	Trans. No.
Ivanhoe Corp.	City of Montreal	Vacant land	1954	1108761
Steinberg Inc.	Ivanhoe	Vacant land	24/10/1955	1168835
148082 Canada Inc.	Steinberg Ltd.	Building	18/12/1985	3665322
Ivanhoe Inc.	148082 Canada Inc.	Building	18/12/1985	3665323
Ivanhoe Inc.	Steinberg Inc.	Building	15/03/1990	4256682
Ivanhoe Inc.	Propri. Ivanhoe Inc.	Building	25/05/1990	4282961

Based on the company names, the title search reveals that the property always retained its commercial vocation as a fruit and vegetable distribution center (shipping and receiving) despite the change in ownership throughout the years.

5.4 Review of Insurance Advisory Organization reports (IAO)

Three (3) IAO dated in 1966, 1969 and 1972, and two (2) plans for the subject property obtained from Insurance Advisory Organization were reviewed. The reports are presented in appendix I.

As indicated in all three (3) reports, the main activities consisted of receiving and shipping of fruits, vegetables and dairy products. Dairy products were stored in the refrigerator and bananas in curing rooms. Other activities included egg grading, assorted vegetable storage, and potato washing and packaging. Battery operated lift trucks were used inside the warehouse. Machine oils and solvent in drums were stored in a separate mechanical maintenance room. Merchandise arrived at the loading docks located at the west side of the warehouse, via railroad box cars, whereas trucks entered at loading docks located on the east side (of the warehouse).

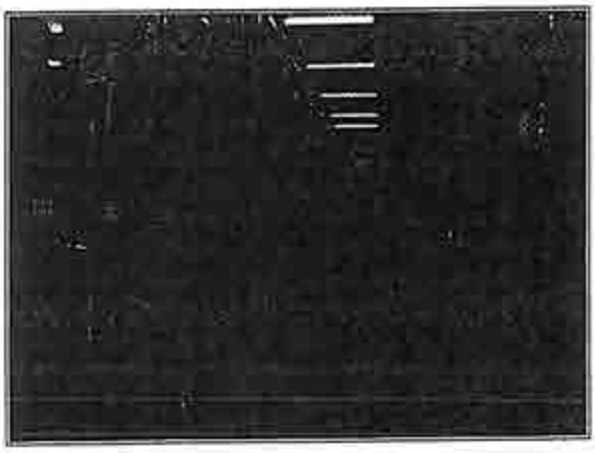


Photo 3: Interior view of the warehouse

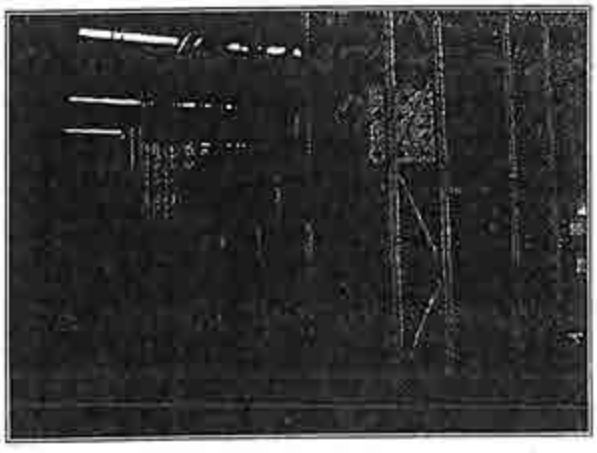


Photo 4: Another interior view of the warehouse

Refrigeration, cooling and ventilation equipment were located on the building roof. Ventilation ducting to control humidity and temperature were located immediately beneath the building roof.

5.5 Site observations

During our site visit, we were told that only dairy product storage, banana curing activities, and assorted vegetable storage remain as the principal commercial on-goings. Goods are stored in cardboard boxes and placed on wide metal shelves to a height of approximately 20 feet. Potato washing and packaging was eliminated a few years ago. Merchandise receiving and delivery activities are handled via the truck loading docks. We were told that shipping and receiving activities were no longer carried out at the train loading dock, and that the C.N. rail tracks were removed from the site.

The covered train loading dock was vacant and occasional minor truck repair is carried out at the south end section. An unlabelled drum of used engine oil was noted near the wall. Solid wastes are collected in a metal container located in the train loading dock area.

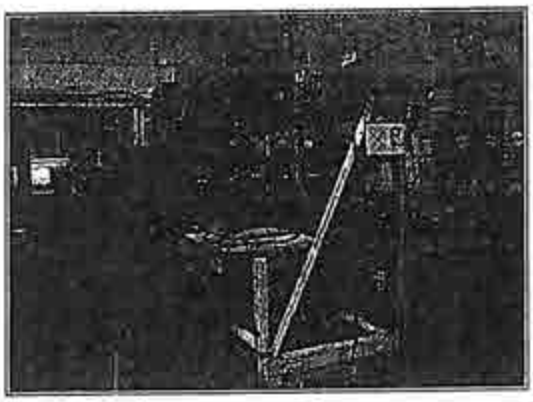


Photo 5: Battery charging room



Photo 6: Diesel tank truck

There are 75 battery operated lift trucks inside the warehouse. Batteries are charged inside the battery-charging room. According to Mr. Audet, an average of 20-25 old batteries are returned to the company Oldman Service for recycling every year. The charging room floor appeared to be clean and well maintained. No serious acid stains were observed in the charging area.

Occasional lift truck repair is carried out in the mechanical maintenance room. Used oils are collected in a drum and disposed of by Ecolocycle, a licensed company. According to the mechanic on duty about 1-2 drum of used oils are generated every year. An unidentified solvent is used to clean parts. The solvent is recuperated in a container and filtered for re-use.

Diesel stored in a tanker truck is fed directly to trucks by distributing hoses. Limited diesel stains were observed underneath the tank truck as a result of the tank truck activities. It is recommended that a metal pan be placed underneath the oil pump to collect oil spills. Oil absorbent is also recommended to remove existing oil stains observed underneath the tank truck.

5.6 Review of MNR aerial photographs

Four (4) aerial photographs of the area taken in 1964, (Q64554-133), 1973, 1981 (Q81552-34), and 1988 (Q88803-81) by the Ministry of Natural Resources (MNR) were examined. The aerial photographs confirm the site history as well as the evolution and activities of neighboring properties.

1964 aerial photograph:	*The site was vacant, part of the land appeared to be used for car parking.*
1973 aerial photograph:	*Presence of the subject property and several neighboring buildings.*
1981 and 1988 aerial photographs:	*No structural changes was observed on the subject property, and no new building were observed*

In summary no new information posing an environmental risk to the subject property was discovered subsequent to the review of the aerial photographs from the MNR. Aerial photographs taken in 1964, 1973, and 1981 are presented in appendix II.

6.0 ENVIRONMENTAL EVALUATION

The following environmental evaluation concerns itself with those elements other than the inside of the building.

6.1 Certificate of authorization, and municipal permits

Given the current fruit and vegetable storage activities of the property, no certificate of authorization from the MEF, nor any other environmentally related municipal permits are required.

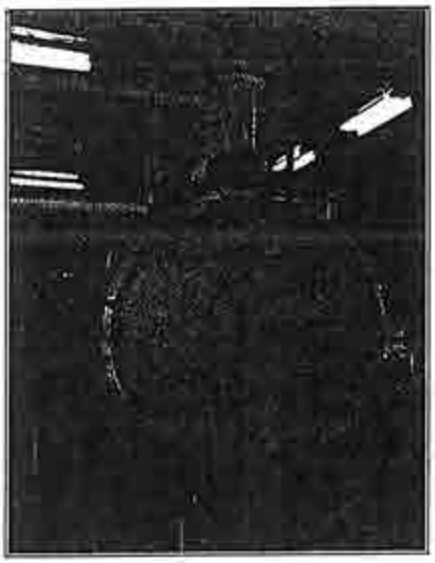


Photo 7: Boiler room

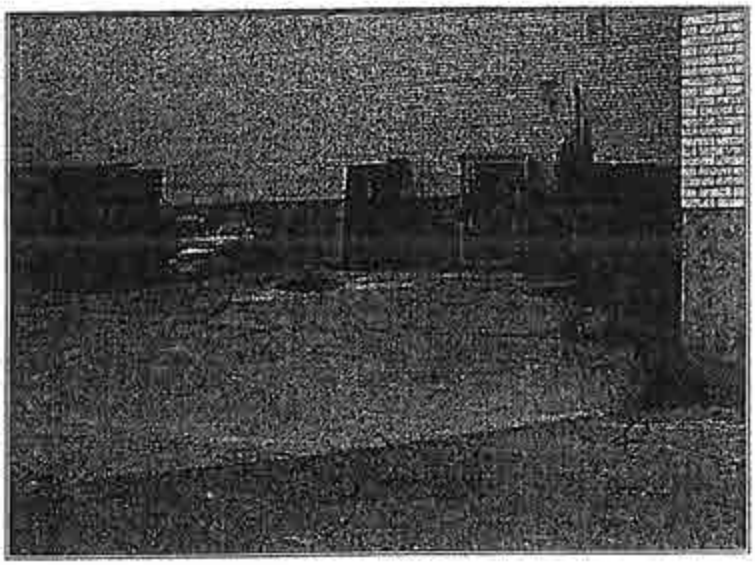


Photo 8: Out-of-service UST site

6.2 Heating and ventilation systems

Refrigeration, cooling and ventilation units are roofed-mounted units. All units use Freon-22 as refrigerant. We were told that these units are maintained by Mr. Guy Lapointe, the company technician, who is also in charge of used Freon-22 handling and disposal.

Only office areas and the mechanical rooms are heated. Most of the warehouse area is unheated. The warehouse indoor temperature is controlled to ensure adequate temperature for product storage. Cold air walls are installed at every loading dock door for the comfort of the employees.

6.3 Storage tanks

As represented by Mr. Audet, there is an out-of-service and sand filled 12 000-gallon UST located at the rear of the property. As represented by Mr. Audet, approximately 6 000 gallons of heating oil were removed by the company Joseph Elie in 1997. Heating oil was used to feed the boiler installed in 1965. The boiler was converted to natural gas, and as a consequence the UST was no longer needed. The presence of the UST on the premises may have impacted the subject property, and a soil characterization study was performed in the area near the UST in order to determine the presence of soil contamination. Results of the soil characterization study is presented in section 7.0 of this report.



Photo 9: View of PCB containing capacitors

6.4 *Electrical equipment*

A total of 14 on-line electrical capacitors were observed inside the electrical room. These units were all equipped with drip trays to catch the PCBs in the event of a casing failure. All these units appear in good condition and no trace of dielectric fluid was observed in the drip trays. Given the year of construction of the warehouse it is possible that fluorescent lighting ballasts manufactured prior to 1977 and up until 1980 contain PCBs. The MEF does not require their removal, nor do they require their decommissioning. Should large quantities of such PCB containing equipment be removed, disposal should comply with current regulations.

6.5 *Dangerous building materials*

As indicated in the 1991 Technitrol-Eco Inc. ESA report, asbestos sprayed on insulation was used in the mechanical maintenance room as insulating material. Other asbestos insulation was used in the elbows of the piping. The IAO report also mentioned the presence of hard asbestos panels used for wall insulation. Prior to the adoption of the Canadian Environmental Act in 1977, asbestos was used as an insulating material for piping and other equipment. Use of asbestos as a construction material was stopped progressively from 1977 to the early 1980s. The MEF presently has no regulation concerning the removal of asbestos. The Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail (CSST) possesses guidelines concerning asbestos. It is recommended that Ivanhoe undertake a study to identify all asbestos containing material in the building. Ivanhoe should then decide which of the asbestos insulation must be removed or repaired.

6.6 *Dangerous materials and dangerous residual materials*

Based on our site observation other signs of dangerous materials or dangerous residual materials were observed inside the building at the time of the visit.

6.7 *Solid wastes*

Solid wastes consisting of spoiled vegetable and fruits are discarded in the container located in the former train loading dock area and disposed of by Intersan, an authorized company specialized in waste disposal.

6.8 *Potable water, wastewater, and floor drains*

As most buildings in the area, the potable water is obtained from the municipal system and sanitary wastewater is sent to the municipal wastewater system.

6.9 *Atmospheric emissions*

Due to the lack of activities at the site, no air emissions were observed.

6.10 *General appearance of the land surrounding the building*

No abnormal stains or odors were observed during the time of the visit on the land surrounding the building that could indicate accidental spillage of any kind. In our opinion, any impact would be minimal in extent considering the asphalt cover on which it rests.

6.11 *Environmental risks of adjacent properties*

Considering the lack of industrial activities and/or potentially environmentally dangerous commercial activities in the immediate vicinity of the property under study, adjacent properties represent no environmental risk to the subject property.

7.0 LIMITED SOIL CHARACTERIZATION REPORT (Phase II)

This limited soil characterization study was performed in order to determine the condition of soils in the areas surrounding the UST installed in 1965 for the storage of heating oil. As stated earlier the out-of-service UST is presently filled with sand.

7.1 Soil characterization methodology

7.1.1 Soil sampling

Two (2) boreholes were advanced in the areas surrounding the UST using a track mounted hollow stem auger drill. Two (2) boreholes (F-1 & F-2) were advanced to a depth of 4 meters. Continuous samples were taken from each borehole at 0.6 meter intervals, using a 0.6 meter (2 feet) split spoon. The site location is illustrated in figure 2, and the borehole locations are illustrated in Figure 3.

Between samples, the split spoons and sampling spatula were washed with a laboratory grade detergent and water, and thoroughly rinsed with acetone and hexane and then with distilled water. The soil samples were placed into glass jars, sealed and forwarded to our ISO Guide 25 accredited laboratories where they were kept at a temperature of 4°C until analysis.

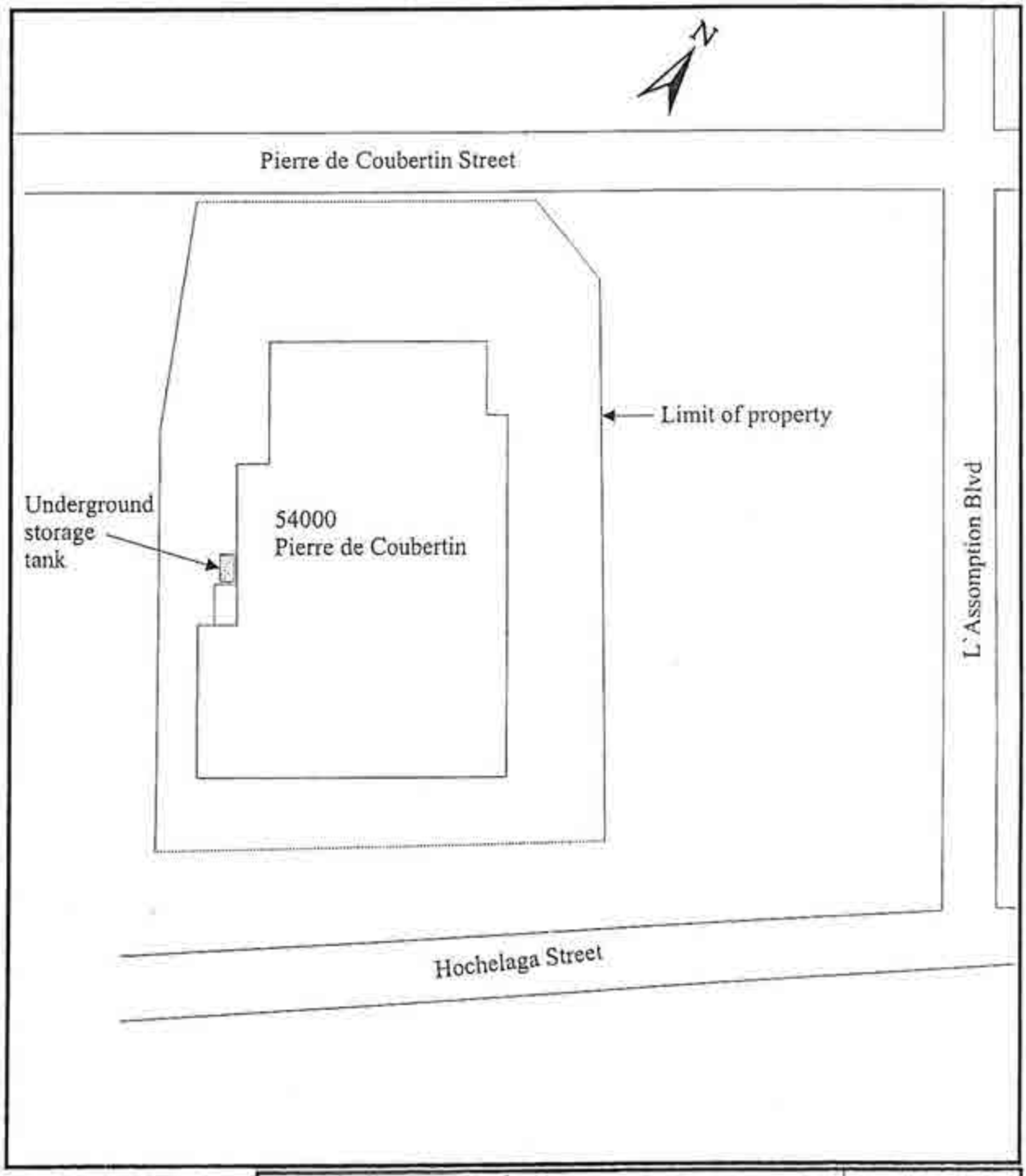
The soil stratigraphy found in two (2) boreholes was as follows:

Borehole F1:

- 0 m-1.8 m: Gravel 0.2 cm
- 1.8 m-2.4m: Gravel 0-2 cm
- 2.4 m-3.0 m: Brown sandy silt and gravely
- 3.0 m-4.0 m: Brown sandy silt and gravely

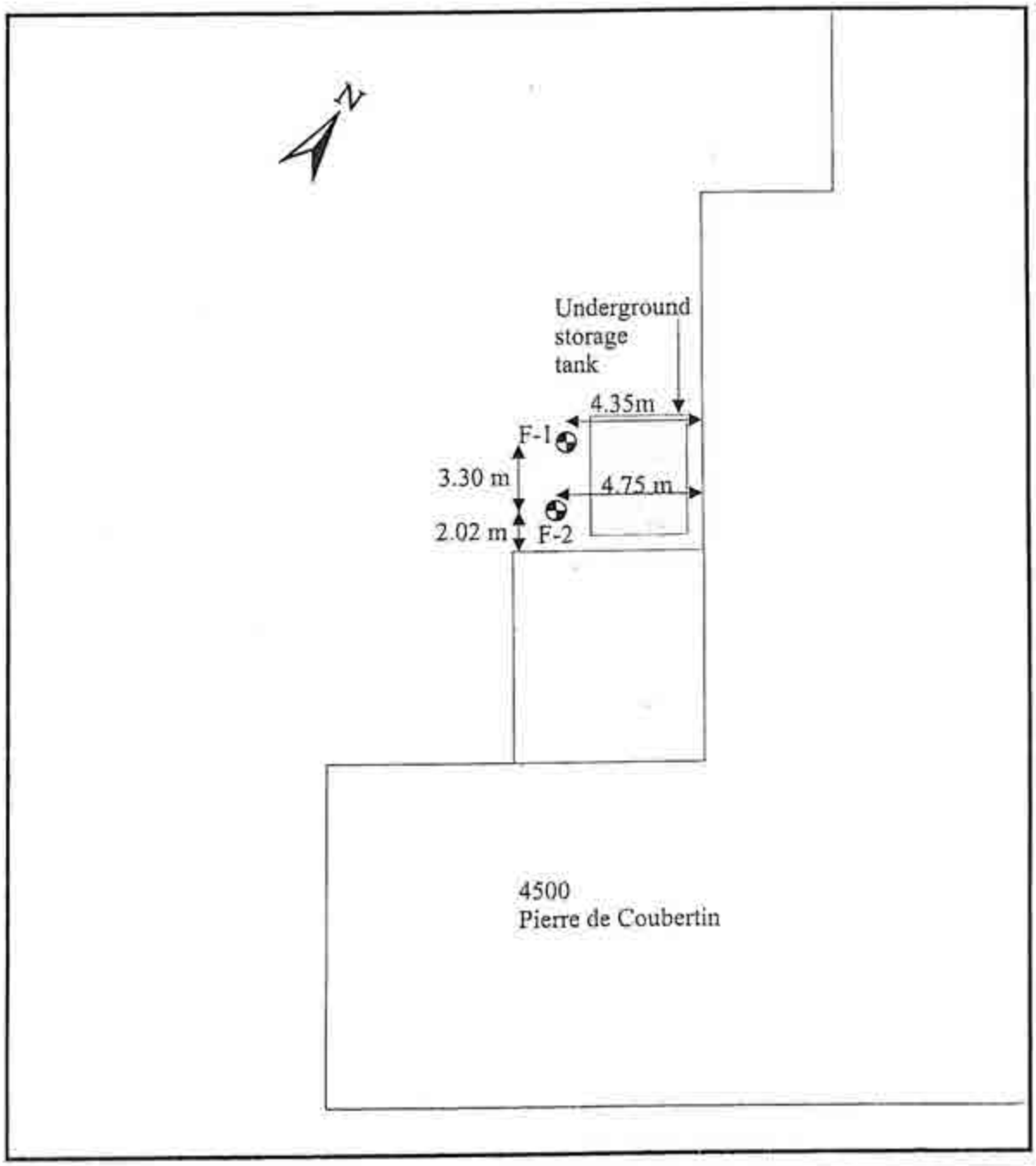
Borehole F2:

- 0m-4.0 m: Gravel



BODYCOTE TECHNITROL INC.	Client: Ivanhoe	Figure: 2
	Projet: 98-49800	Scale: None
	Date: 12 November 1998	Prepared by: René Séguin

I/15/Phase2/Corel/Coubert.cdr/98-49800



BODYCOTE TECHNITROL INC.	Client: Ivanhoe	Figure: 3
	Projet: 98-49800	Scale: None
	Date: 12 November 1998	Prepared by: René Séguin

I/15/Phase2/Corel/Coubert2.cdr/98-49800

Visual and olfactory observations of the soil sample collected at borehole F-2 between 3.0 m-4.00 m (identified as sample F-2-7) indicated that the soil sample was slightly contaminated with petroleum products. Other soil samples did not show any signs of contamination.

7.1.2 Analysis

Two (2) samples representing 3 m to 4 m (12-14 feet), collected from the inside of the boreholes (F-1 and F-2), were analyzed for petroleum hydrocarbons (C_{10}-C_{50}), and PAH (polycyclic aromatic hydrocarbons).

7.2 Quebec soil and groundwater guidelines

The guidelines used to classify the degree of soil and groundwater contamination are those presented in the ***« Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés »***, published by the Ministry of the Environment and Wildlife of Quebec (MEF), in 1998. They are summarized as follows:

Level A	-	Background levels.
Range A-B	-	The soil or groundwater is slightly contaminated. Generally decontamination is not necessary.
Level B	-	More analyses may be necessary.
Range B-C	-	The soil or groundwater is contaminated at this level. Use is restricted for soils contaminated at this level.
Level C	-	Restoration may be required by the MEF.

Given that the site is located in an area zoned commercial, soil contaminant concentrations up to the B-C range are acceptable. The analytical results of the soil samples are presented in Tables 1 and 2, and the certificates of analysis are presented in Appendix IV.

TABLE 1

Soil analytical results

Sample	Borehole & Depth (m)	Petroleum Hydrocarbons (C_{10}-C_{50}) (mg/kg)
F-1-7	F-1 (3.0-4.0)	<100
F-2-7	F-2 (3.0-4.0)	2400
* *Criteria A*		*<100*
* *Criteria B*		*700*
* *Criteria C*		*3500*

* Criteria from the ***« Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés »***, published by the Ministry of the Environment and Wildlife of Quebec (MEF), in 1998.

TABLE 2

Soil analytical results (mg/kg)

Parameters	Sample		Criteria		
	F 1-7	F 2-7	*A	*B	*C
Naphtalene	<0.1	0.8	<0.1	5	50
Acenaphthylene	<0.1	0.3	<0.1	10	100
Acenaphtene	<0.1	0.8	<0.1	10	100
Fluorene	<0.1	1.5	<0.1	10	100
Phenanthrene	<0.1	2.5	<0.1	5	50
Anthracene	<0.1	0.3	<0.1	10	100
Fluoranthene	<0.1	0.1	<0.1	10	100
Pyrene	<0.1	0.3	<0.1	10	100
7,12-Dimethylbenzoanthracene	<0.1	<0.1	<0.1	1	10
Benzo (g,h,i) perylene	<0.1	<0.1	<0.1	1	10
Benzo (c) phenanthrene	<0.1	<0.1	<0.1	1	10
Chrysene	<0.1	<0.1	<0.1	1	10
Benzo (a) anthracene	<0.1	<0.1	<0.1	1	10
Benzo (b,j,k) fluoranthene	<0.1	<0.1	<0.1	1	10
Benzo (a) pyrene	<0.1	<0.1	<0.1	1	10
3-Methylcholanthrene	<0.1	<0.1	<0.1	1	10
Indeno (1,2,3-cd) pyrene	<0.1	<0.1	<0.1	1	10
Dibenzo (ah) anthracene	<0.1	<0.1	<0.1	1	10
Dibenzo(a,l) pyrene	<0.1	<0.1	<0.1	1	10
Dibenzo (a,i) pyrene	<0.1	<0.1	<0.1	1	10
Dibenzo (a,h) pyrene	<0.1	<0.1	<0.1	1	10
Total	ND	6.6			

* Criteria from the ***« Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés »***, published by the Ministry of the Environment and Wildlife of Quebec (MEF), in 1998

8.0 DISCUSSION OF ANALYTICAL RESULTS AND RECOMMENDATIONS

The analytical results of the soil sample F-2-7 collected from the premises indicate that the contamination of petroleum products C_{10}-C_{50} is within the criteria B-C range, and the concentration of PAH is within the criteria A-B range. The result is within the recommended MEF criteria for an industrial / commercial property and hence, no remedial action is required.

9.0 CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS

At the request of Mr. Gary Carter of Ivanhoe Inc., Bodycote Technitrol Inc. undertook a Phases I & II Environmental Site Assessment (ESA) of a property located at 5400 Pierre de Coubertin Street in Montreal, Quebec.

Historical background

The title search and review of the IAO reports and plans revealed the activities of the subject property since 1965 consists of fruit and vegetable storage. In our opinion these activities did not constitute any environmental risks to the subject property.

Storage tanks

The out of service 12 000-gallon UST is presently filled with sand. A soil characterization study performed in the area surrounding the UST indicated that no soil contamination exceeding the MEF criteria for commercial/industrial properties was found. No further study is warranted.

Other issues

Presence of PCBs

A total of 14 on-line electrical capacitors were observed inside the electrical room. These units were all equipped with drip trays to catch the PCBs in the event of a casing failure. All these units appeared in good condition, and no trace of dielectric fluid was observed in the drip trays.

Presence of asbestos

Asbestos sprayed on insulation was found in the mechanical maintenance room and in the elbows of the piping of the boiler.

Review of the IAO reports indicated of the presence of hard asbestos panels used for wall insulation on the premises.

Recommendations

It is recommended that precautionary measures be taken by the company to ensure that no engine oils are discharged into the sewer system when minor mechanical repair is carried out at the former train loading dock area. Used engine oils stored in drums must also be properly identified and stored within an area equipped with spill protection.

It is recommended that Ivanhoe undertake a study to identify all asbestos containing material. Ivanhoe should then decide which of the asbestos insulation must be removed or repaired.

It is recommended that a metal pan be placed underneath the oil pump to collect oil spills. Oil absorbent is also recommended to remove existing oil stains observed underneath the tank truck. It would be useful to also have a spill kit in place.

APPENDIX I

INSURANCE ADVISORY ORGANIZATION REPORTS AND PLANS

19E266A

C.U.A.(PROVINCE OF QUEBEC BRANCH) CONFIDENTIAL C.U.A. FILE NO.15576(3)
SPECIAL RISKS DIVISION.

MONTREAL, P.QUE. Code 9918

5400 Pierre de Coubertin 5400 Boyce St.

INSPECTED: June 7th. & 26th.1966.

BY: J.GUY CARON.

Key S.800 Pro.B.7475
NOT SHOWN ON MAP.
PLAN ON FILE WITH C.U.A.

[illegible] A.S. [illegible] COPY

ORIGINAL REPORT
(SUPERSEDING ALL PREVIOUS REPORTS)

NAME OF RISK: STEINBERG'S LIMITED (Produce Distribution Centre).

OCCUPANCY: Fruits & Vegetables Distribution with freezers, coolers, curing rooms, shipping, receiving and offices.

DESCRIPTION: Risk consists of one large 1-3, 1-2, 1½, 2 storey, part roof space building of 90% masonry Class I steel deck on exposed steel, 10% fire resistive on exposed steel construction in one fire division. Heating arrangements are safe. Hazards are light and well guarded. Risk is 90% sprinklered with standard single supply (2 city connections) adequate outside protection, fair watchman service, central station supervised water flow alarm connection from sprinklers with local sprinkler alarms. Exposures are light as a whole.

REMARKS: Sprinkler Protection left in service between the 4th. & 20th. January 1966.

UNDESIRABLE FEATURES:

PROMINENT: None.

OTHER: None.

ACTIVITY: Plant operates 24 hours per day, 5 days per week to capacity.

SCOPE OF COVER: Not established - under schedule.

CONDITION OF FIRE EQUIPMENT: In order except private post indicator valves on Hochelaga St. are not accessible due to a seven feet steel fence surrounding property.

Portions of sprinkler system shut off in winter: None.

AMOUNT SUBJECT TO ONE FIRE: Estimated 100% of value. Risk is in 1 fire division, but fire should be confined to 1% of area due to non-combustible contents & equipment throughout.

NO DISTRIBUTION OF VALUES ON FILE:

19E266A

D E T A I L S

BLDG. & % A.S.	One - 90% A.S.
AGE & REPAIR:	Built 1965-1966 - good.
HEIGHT:	1=3, 1=2, 1½ sto. part roof space - 32 ft. above grade.
PLAN AREA:	169,000 sq.ft.
BLIND SPACES:	Cut off fire resistive roof space above freezer. Shut off non-combustible ceiling spaces in offices.
WALLS:	8" C.B., 4" brick faced - 8" C.B. Division Walls.
WALL FINISH:	Mainly open - close 4" non-combustible insulation in freezer.
CONSTRUCTION:	Roof: Class I steel deck on exposed steel. Floor: 1st: Conc. on earth; 2nd: precast conc.on E.S.
CEILING FINISH:	Reinforced conc. in freezers - non-combustible acoustic tile in offices - conc.on E.S. in curing rooms. Balance of risk open.
VERTICAL OPENINGS:	Open stairs in offices.

COMMON HAZARDS:	Safe, with one Underwriters' labelled oil fired hot water boiler unit in sprinklered well shut off fire resistive boiler room. Burner supplied by one 12,000 gal. Bunker No.5 fuel oil tank buried outside. Two 100 lb. propane tanks outside used for ignition. Electrical wiring in order, no certificate. Smoking restricted to defined areas.
PROCESS HAZARDS:	Generally light and safe. Consisting of receiving and shipping of fruits, vegetables and dairy products. Use of forty one battery operated lift trucks and one propane gas operated floor washer. Well shut off battery charging room, sprinklered. Floor washer is kept in battery charging room when not in use and two spare 33 lbs. propane gas cylinders kept in Maintenance Shop, sprinklered. Sprinklered and cut off maintenance shop with four 45 gal. drums of machine oil on steel racks. Drums equipped with spring loaded faucets. Well shut off, sprinklered fruits and vegetables freezers; inside wall insulation consists of fibreglass insulation sandwiched between hard asbestos panels. Well shut off dairy products cooler. Unsprinklered, fire-resistive bananas curing rooms (14 units), well shut off. Use of 1½ lb. ethylene cylinders, one used at time in individual curing rooms with bulk storage (80 ~~cylinders~~) kept in metal cabinet kept locked.

2

19E266A

Only authorized personnel handles the curing rooms which are kept locked at all times. Shut off and sprinklered potatoes washing and packaging room. Sprinklered shipping and receiving areas are open to main plant. Railroad box cars and trucks enter plant at loading docks (sprinklered). Box cars and trailers are left at loading docks at all times, but stock rotates rapidly. One oxy-acetylene unit, kept in Maintenance Shop seldom used. Major repair work carried out at Hochelaga St. plant. One small, all steel, egg grading room, unsprinklered, using X-Ray machine. Small sprinklered lunch room, no cooking, automatic vending machines only. Good care and cleanliness throughout.

Refrigeration and Ventilation:

There are eight 75 tons and seven 40 tons refrigeration, cooling and ventilation units located on roof of building. Units are self-contained, thermostatically controlled and all metal built. Humidity and air cooling diffusers are located under roof of building and sprinkler protection has been extended under each unit. All units use Freon 22 as a refrigeration medium. Cold air walls are installed on each side, Shipping and Receiving Dock.

Electrical:

Cut-off, fire resistive transformer room unsprinklered with three 2000 KVA air cooled transformers and switch room. There are two sources of power No.105 and No.107 from Jeanne D'Arc sub-station, one source only is required to operate the plant, other is kept as a standby.

STORAGE CONDITIONS: No congestion. High piling in freezer, cooler and small part of potatoes dept. Stock on steel pallets with adequate aisles space.

HAZARDOUS MATERIALS: Use of ethylene gas for bananas curing. Oxy-acetylene welding equipment. Propane operated floor washer.

EXPLOSION HAZARD: Inherent in oil fired heating system and use of ethylene in bananas curing rooms.

RADIOACTIVE MATERIALS: None.

EXPOSURE: Light as a whole. Good protection by blank masonry walls on all sides except for overhead rolling doors and windows in offices. Open grounds all around.

ALARMS: Central station supervised waterflow alarms on sprinkler systems. Local electric and water rotary alarms from sprinklers with annunciator panel at guard house which is attended at all times. Low water level for Boiler and temperature for freezer and cooler are also supervised and connected to annunciator.

WATCHMAN: Fair watchman service (supervised compulsery tour to Central Station) with rounds made every 4 hours from 4 P.M. Saturday to 4 A.M. Monday - Ten stations adequately cover the entire risk.

FIRST AID PROTECTION: Adequate supply of extinguishers and hand hoses.

OUTSIDE PROTECTION: Adequate from public hydrants. Fair from private hydrants. Good accessibility.

SPRINKLER PROTECTION: NOTE: Sprinkler system hydraulically designed for high piling in plant. Standard 7% dry pipe and 93% wet pipe sprinkler equipment, 90% of area sprinklered.

PORTIONS NOT SPRINKLERED: Not required in all.
1. Cut off roof space above freezer.
2. Fire resistive bananas curing rooms.
3. Shut off non-combustible ceiling spaces above offices, lunch room, shipping and receiving offices in plant.

WATER SUPPLIES: Standard single supply with two city connections (6" on Boyce St. and 6" on Hochelaga St.) from 12" circulating mains at 60 p.s.i. static pressure, 47 p.s.i. residual pressure on highest sprinkler with 2" drain fully opened. Individual sprinkler systems are supplied by an 8" private loop main supplied by above mentioned city connections.

ADMINISTRATION: Satisfactory.

LOSS RECORD: None.

EXTENDED COVER PERILS:

WINDSTORM: No unusual features. Well anchored steel air cooling units on roof.

LIGHTNING: No unusual features; one 20' high steel stock not grounded.

RIOT VANDALISM & MALICIOUS ACTS:
Yards are fenced and patrolled.
Yards are adequately lighted.
Access to premises is restricted, under guard supervision.

SPRINKLER LEAKAGE: Contents susceptible to large water damage, skidded, partly under cover, moderate value. Floor watertight and well drained. No basement.

CANADIAN UNDERWRITERS' ASSOCIATION

19E266A

CONFIDENTIEL
CONFIDENTIAL

RAPPORT D'INSPECTION
INSPECTION REPORT

SUCCURSALE DU QUÉBEC
QUEBEC BRANCH

Bureau de service:
Service Office: C H Q S T F T/A

Dossier N° 15576 Annexer à Attach to (7)
File No.

Carte vérifiée ☒ Map Checked

Corr. Oui ☐ Yes Non ☒ No
Corr.

P Sh. 800 S Bl. B 7475 PSP NOP ☐

Plan ci-joint ☐ Plan att.

Plan à l'A.C.A. ☒ Filed at C.U.A.

DIVISION DES
- RISQUES SPÉCIAUX / SPECIAL RISKS ☒
- RISQUES IND. ET SPÉCIAUX (sans ext. aut.) / MFG. & SPECIAL HAZARDS ☐
- RISQUES SPÉCIAUX (PÉTROLE) / SPECIAL RISKS (OIL) ☐

DIVISION

Désignation du risque:
Name of Risk: STEINBERG'S LIMITED (PRODUCE DISTRIBUTION centre)

Emplacement:
Location: 5400 Boyce ST.

Représentant:
Surveyed by: P. Neumann

Date: May 2 1972

1. AFFECTATION / OCCUPANCY

(a) Fruits & vegetable Distribution with coolers, freezers shipping office

(b) Classe du risque: / Grading of risk in Class - Moyenne / Average ☒ Supérieure / Above ☐ Inférieure / Below ☐

2. CONSTRUCTION

(a) Voir feuille des Divisions d'incendie / See Multiple Fire Section Sheet ☐
Division d'incendie unique / Single Fire Division ☒

(b) Bâti en / Built in: 1965 - 66 Rajouts / Additions -
Etat: / Repair: Bon / Good ☒ Passable / Fair ☐ Mauvais / Poor ☐

(c) Hauteur: / Height: Ss-sol / Bat. ☐ 1=3 Etage(s) / Sto.(s) 32 pi / Ft.

(d) Murs: / Walls: 2" cb 4" Brick faced
1st. conc. on earth

(e) Planchers: / Floors: 2nd precast conc on E.S

(f) Toit: / Roof: class I steel deck on E.S

(g) Acier de support suffisamment protégé: / Supporting Steel Adequately Protected:
Oui / Yes ☐ Non / No ☒

(h) Surface totale du rez-de-chaussée / Total Grade Floor Area: 169,000 pi² / Sq.Ft.

(i) Communications verticales: / Vertical openings:
Non protégées / Unprotected ☐ Prot. en partie / Partial ☐
Enfermées / Shut-off ☒ Isolées / Cut-off ☐

(j) Revêtement intérieur: / Interior Finish:

	Aucun / Open	Autres cas (voir "K") / Other (See "K")	Combustible	
Murs / Walls	☐	☐		%
Plafonds / Ceilings	☐	☐		%

Section 9

(k) Espaces clos combustibles: / Combustible Concealed Spaces:
Aucun / None ☒ Peu importants / Minor ☐ Considérables / Major ☐

(l) Evacuation de la fumée et de l'air chaud / Smoke and Heat Venting:
Appropriée: / Adequate: Oui / Yes ☒ Non / No ☐

19E266A

inclosure over potatoe machine. Potatoes stored in warehouse on multistair metal racks to a height of approximately 17 feet. Two such racks occupy approximately 900 square feet each, causing obstruction to sprinkler system.

Sprinklered shipping and receiving areas are open to main plant. Railroad box cars and trucks enter plant at loading docks (sprinklered). Box cars and trailers are left at loading docks at all times, but stock rotates rapidly One oxy-acetylene unit, kept in Maintenance Shop seldom used. Major repair work carried out at Hochelaga St. plant. One small, all steel, egg grading room, unsprinklered, using X-Ray machine. Small sprinklered lunch room, no cooking, automatic vending machines only. Good care and cleanliness throughout.

Refrigeration and Ventilation:

There are eight 75 tons and seven 40 tons refrigeration, cooling and ventilation units located on roof of building.
Units are self-contained, thermostatically controlled and metal built. Humidity and air cooling diffusers are located under roof of building and sprinkler protection has been extended under each unit. All units use Freon 22 as a refrigeration medium. Cold air walls are installed on each side, Shipping and Receiving Dock.

19E266A

5. **COUVERTURE SUPPLÉMENTAIRE / EXTENDED COVERAGE**

(a) Ouragan -- Risques inhabituels: / Windstorm - Unusual Hazards: Oui / Yes ☐ Non / No ☒

(b) Foudre -- Faits inhabituels: / Lightning - Unusual Features: Oui / Yes ☐ Non / No ☒ Mise à la terre appropriée: / Properly Grounded: Oui / Yes ☒ Non / No ☐

(c) Explosion -- Faits inhabituels: / Explosion - Unusual Features: Oui / Yes ☐ Non / No ☒

(d) Fuites dans les extincteurs automatiques: / Sprinkler Leakage:
Stock surélevé ou sur étagères: / Stock skidded or shelved: Oui / Yes ☒ Non / No ☐
Planchers munis de rigoles: / Floors drained Oui / Yes ☒ Non / No ☐

(e) Emeutes, actes de vandalisme, actes malveillants: / Riot, Vandalism, Malicious Acts:
Accès restreint: / Access restricted: Oui / Yes ☒ Non / No ☐ Surveillance par gardiens: / Guard Supervised: Oui / Yes ☒ Non / No ☐ Cours éclairées: / Yards lit: Oui / Yes ☒ Non / No ☐
Etablissement éloigné des lieux habités: / Remote from populated areas: Oui / Yes ☐ Non / No ☒ Vacant ☐ En chômage / Silent ☐

---

6. **INTERRUPTION DES AFFAIRES / BUSINESS INTERRUPTION**

(Si la réponse est affirmative, décrire en détail ci-dessous). / (If answer is "Yes" - describe in detail below).

(a) Affaires saisonnières / Seasonal Oui / Yes ☐ Non / No ☒

(b) Activité / Operation 24 hres/jour / Hrs/Day 5 jours/sem. / Days/Week

(c) Dépendance / Interdependency Oui / Yes — Non / No X

(d) Matières premières surtout / Raw Materials mainly
étrangères / Foreign ☒ du pays / Domestic ☐

Réserves pour / Stock on hand for N/A

Temps requis pour remplacer le stock / Stock Replacement Time Continuous

(e) Programmation mécanographiée / Computerized Programming Oui / Yes ☐ Non / No ☐

(f) Production par un seul ensemble de machines / Single Train Production Oui / Yes ☐ Non / No ☒

(g) Machinerie essentielle hors série / Vital Machinery Custom made Oui / Yes ☐ Non / No ☒
Temps requis pour la remplacer / Replacement Time N/A

(h) Source d'énergie privée / Private Power Generation Oui / Yes ☐ Non / No ☒
Autre source d'énergie / Alternative Power Source Oui / Yes ☒ Non / No ☐

(i) Autres détails importants / Other Important Features Oui / Yes ☐ Non / No ☐

DÉTAILS / DETAILS

6d Raw materials ie. fruit and produce imported from Unitedstates by railway car and by truck.

6h

Electrical:
Cut-off, fire resistive transformer room unsprinklered with three 2000 KVA air cooled transformers and switchroom. There are two sources of power No. 105 and No. 107 from Jeanne D'Arc sub- station, 1 source only is required to operate the plant, other is kept as a standby.

3b) cont'd

allowed to enter for a determined period of time. Cylinder is then shut-off and stored in adjacent area. After opening all doors are left open to allow sufficient ventilation.

3c) High piling in freezer canned goods etc in cardboard cartons stored on rack to back three feet wide metal shelves to a height of approximately 19 feet. Four double racks, 110' long with 10 foot aisles between racks. One foot clear space between racks was generally achieved so at time of inspection.

Similar high piling rack storage condition exists in dairy cooler. Stock well arranged. adequate aisle space provided. Sprinkler system hydraulically calculated for .34 gpm per square foot.

5) smoking restricted to designated safe areas.

4a iv additional sprinklers required in following areas
1) Fur vestibule banana ripening rooms
2) Passageway between above rooms
3) under small pedestal conveyor housing
4) wood frame studs over refrigeration units in roo

4a vi Partial central station supervised water flow alarms on sprinkler system. Local electric and water motary alarms from sprinkler system with annunciator panel located at guard house which is attended at all times. Low temperature alarm

19E266A

C.U.A. (PROVINCE OF QUEBEC BRANCH) CONFIDENTIAL CODE: # 9918
SPECIAL RISKS DIVISION

C.U.A. FILE NO. 15576 (L)

MONTREAL, P.Q.

INSPECTED: SEPTEMBER 11 & 12, 1969

5400 Boyce St.

BY: A. BUCZYNSKI

INSPECTOR'S COPY

KEY S. 800 B. PRO. B. 7475
NOT SHOWN ON MAP.
PLAN ON FILE WITH C.U.A.

A.S.

RE-INSPECTION REPORT
SUPERSEDING ALL PREVIOUS REPORTS
NOTE: ASTERISK DENOTES CHANGES.

NAME OF RISK: STEINBERG'S LIMTIED (PRODUCE DISTRIBUTION CENTRE).

OCCUPANCY: Fruits and Vegetables Distribution with freezers, coolers, curing rooms, shipping, receiving and offices.

DESCRIPTION: Risk consists of one large 1-3, 1-2, 1-1/2, 2 storey, part roof space building of 90% masonry Class 1 steel deck on exposed steel, 10% fire resistive on exposed steel construction in one fire division. Heating arrangements are safe. Hazards are light and well guarded. Risk is 90% sprinklered with standard single supply (2 city connections) adequate outside protection, fair watchman service, central station supervised water flow alarm connection from sprinklers with local sprinkler alarms. Exposures are light as a whole.

REMARKS: None.

UNDESIRABLE FEATURES:

PROMINENT: None.

OTHER: Sprinkler supervisory service not complete.

ACTIVITY: Plant operates 24 hours per day, 5 days per week to capacity.

SCOPE OF COVER: On a schedule covering property of every description (Replacement Cost Basis) with stated amount of insurance.

CONDITION OF FIRE EQUIPMENT:
In order except.
1. fire door leading to battery room not operative.
2. Post indicator valves not easily accessible due to a 7 ft. steel fence surrounding property.

Portions shut off in winter: None.
Portions on cold weather solution: None.
Portions subject to freezing not adequately protected: None.

CHANGES SINCE LAST ORIGINAL REPORT:

A. LIGHTNING:
The boiler steel stack has been satisfactorily grounded.

B. CONSTRUCTION:
Three (10' x 16' to 24) frame sheds were erected over refrigeration units on roof. No sprinklers. Adequate first aid protection.

C. SPRINKLER PROTECTION:
Sprinkler No. 2 has been satisfactorily tested and recommendation #6 of letter dated Oct. 18th, 1968 is deleted.

D. ADMINISTRATION:
A weekly self-inspection service has been initiated.

AMOUNT SUBJECT TO ONE FIRE:
Estimated 100% of value. Risk is in 1 fire division, but fire should be confined to 15% of area due to non-combustible contents and equipment throughout.

DISTRIBUTION OF VALUES: Statement of values dated Aug. 1, 1968.

BUILDING	F & F	STOCK
$2,329,000.00	$210,000.00	$60,000.00

D E T A I L S

CLASS. & % A.S. One - 90% A.S.

YEAR & REPAIR: Built 1965-1966 - good.

HEIGHT: 1-3, 1-2, 1-1/2 sto. part roof space - 32 ft. above grade.

PLAN AREA: 169,000 sq. ft.

BLIND SPACES: Cut off fire resistive roof space above freezer.
Shut off non-combustible ceiling spaces in offices.

WALLS: 8" C.B., 4" brick faced 8" C.B. Division Walls.

WALL FINISH: Mainly open - close 4" non-combustible insulation [illegible].

CONSTRUCTION: Roof: Class I steel deck on exposed steel.

Floors: 1st: Conc. on earth;
2nd: precast conc. on S.S.

CEILING FINISH: Reinforced conc. in freezers - non combustible acoustic tile in offices - conc. on S.S. in storing rooms. Balance of risk open.

19E266A

VERTICAL OPENINGS: Open stairs in offices.

COMMON HAZARDS: Safe, with one Underwriters' labelled oil fired hot water boiler unit in sprinklered well shut off fire resistive boiler room. Burner supplied by one 12,000 gal. Bunker No. 5 fuel oil tank buried outside. Two 100 lb. propane tanks outside used for ignition. Electrical wiring in order, no certificate. Smoking restricted to defined areas.

PROCESS HAZARDS: Generally light and safe. Consisting of receiving and shipping of fruits, vegetables and dairy products. Use of forty one battery operated lift trucks and one propane gas operated floor washer. Well shut off battery charging room, sprinklered. Floor washer is kept in battery charging room when not use and two spare 33 lbs. propane gas cylinders kept in Maintenance Shop, sprinklered. Sprinklered and cut off maintenance shop with four 45 gal. drums of machine oil and 7-45 gal. of solvent, on steel racks. Drums equipped with spring loaded faucets. Well shut-off, sprinklered fruits and vegetables freezers; inside wall insulation consists of fiberglass insulation sandwiched between hard asbestos panels. Well shut off dairy products cooler. Unsprinklered, fire-resistive bananas curing rooms (14 units), well shut off. Use of 50 lb. (ethylene) cylinder used in curing rooms.
Only authorized personnel handle the curing rooms which are kept locked at all times. Shut off and sprinklered potatoes washing and packaging room. Sprinklered shipping and receiving areas are open to main plant. Railroad box cars and trucks enter plant at loading docks (sprinklered). Box cars and trailers are left at loading docks at all times, but stock rotates rapidly One oxy-acetylene unit, kept in Maintenance Shop seldom used. Major repair work carried out at Rochelaea St. plant. One small, all steel, egg grading room, unsprinklered, using X-Ray machine. Small sprinklered lunch room, no cooking, automatic vending machines only. Good care and cleanliness throughout.

Refrigeration and Ventilation:

There are eight 75 tons and seven 40 tons refrigeration, cooling and ventilation units located on roof of building.
Units are self-contained, thermostatically controlled and metal built. Humidity and air cooling diffusers are located under roof of building and sprinkler protection has been extended under each unit. All units use Freon 22 as a refrigeration medium. Cold air walls are installed on each side, Shipping and Receiving Dock.

Electrical:
Cut-off, fire resistive transformer room unsprinklered with three 2000 KVA air cooled transformers and switchroom. There are two sources of power No. 105 and No. 107 from Jeanne D'Arc sub-station, 1 source only is required to operate the plant, other is kept on a standby.

19E266A

STORAGE CONDITIONS: No congestion. High piling in freezer, cooler. Stock on steel pall with adequate aisles space.

HAZARDOUS MATERIALS: Use of ethylene gas for bananas curing. Oxy-acetylene wedling equipment. Propane operated floor washer.

EXPLOSION HAZARD: Inherent in
1. Oil fired heating system.
2. Use of ethylene in bananas curing rooms.
3. Propane gas fired floor washer.

RADIOACTIVE MATERIALS: None.

EXPOSURE: Light as a whole. Good protection by blank masonry walls on all sides except for overhead rolling doors and windows in offices. Open grounds all around.

ALARMS: Central station supervised waterflow alarms on sprinkler systems by Acme Central Electric Alarms Ltd. Local electric and water rotary alarms from sprinklers with annunciator panel at guard house which is attended at all times. Low water level for Boiler and temperature for freezer and cooler are also supervised and connecte to annunciator.

WATCHMAN: Fair watchman service by supervised compulsory tour to central station (Acme Central Electric Alarm Ltd) with rounds made every 4 hours from 2 p.m. Saturday to 2:30 a.m. Monday - ten stations adequately cover the entire risk.

FIRST AID PROTECTION: Adequate supply of extinguishers and hand hoses.

OUTSIDE PROTECTION: Adequate from public hydrants. Fair from private hydrants. Good accessibility.

SPRINKLER PROTECTION: Standard 7% dry pipe and 93% wet pipe sprinkler equipment; 90% of area sprinklered, sprinkler system hydraulically designed for piling in plant. Year when system installed: 1966.
All portions of sprinkler systems, including valves, are adequately protected against freezing.

PORTIONS NOT SPRINKLERED:

A.S. NOT REQUIRED:
1. Cut off roof space above freezer.
2. Shut off non-combustible ceiling spaces above offices, lunch room, shipping and receiving offices in plant.

A.S. REQUIRED:
1. Fire resistive banana curing rooms.
2. Passageway between curing rooms.

WATER SUPPLIES: Standard single supply with two city connections (6" on Boyce St. and 6" on Hochelaga St.) from 12" circulating mains at 60 p.s.i. static pressure, 47 p.s.i. residual pressure on highest sprinkler with 2" drain fully opened. Individual sprinkler systems are supplied by an 8" private loop main supplied by above mentioned city connection.

ADMINISTRATION: Satisfactory.

LOSS RECORD: None.

EXTENDED COVER PERILS:

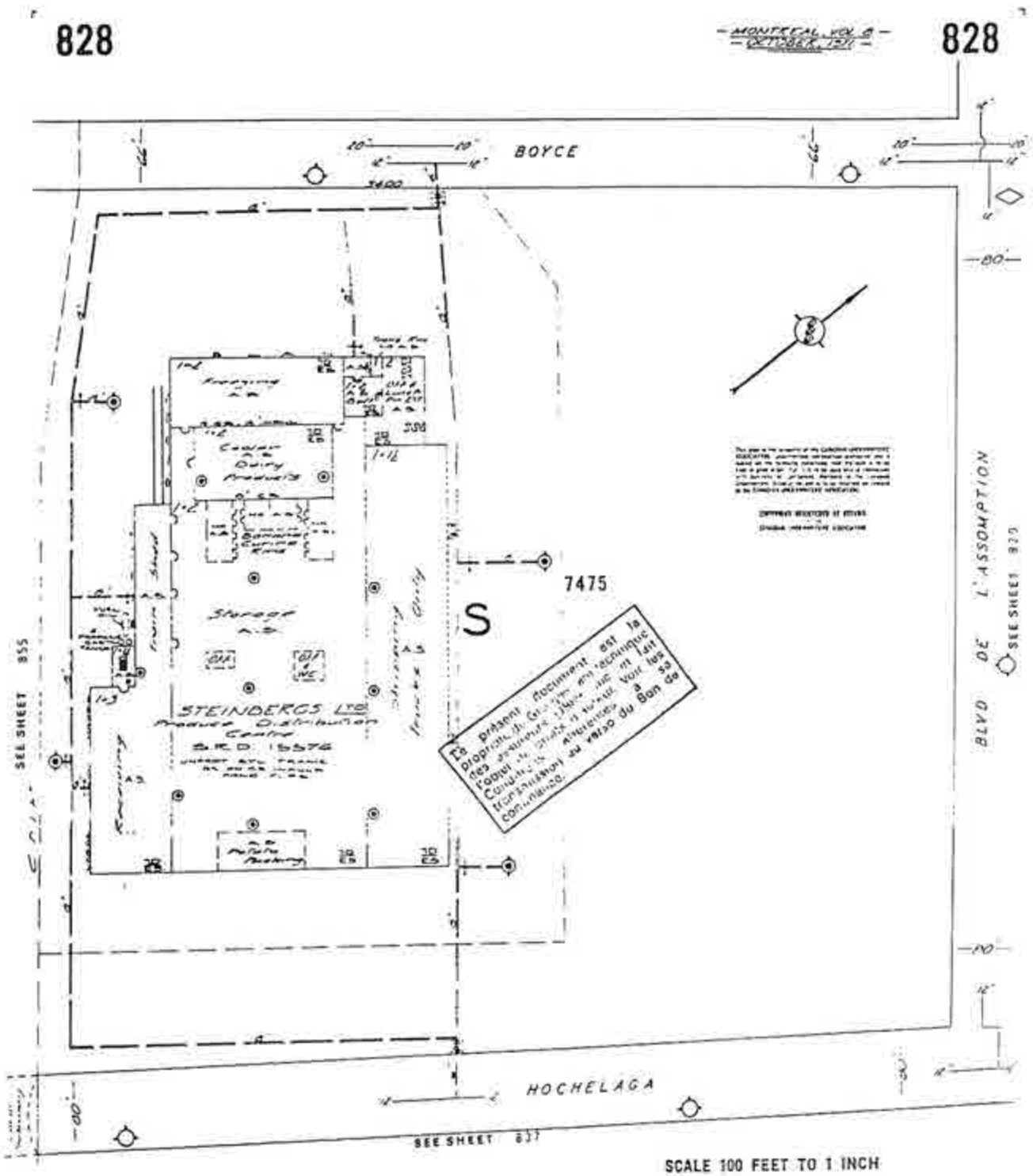
WINDSTORM: No unusual features. Well anchored steel air cooling units on roof.

*LIGHTNING: No unusual features; one 20' high steel stack grounded.

RIOT, VANADALISM & MALICIOUS ACTS:
Yards are fenced and patrolled.
Yards are adequately lighted.
Access to premises is restricted, under guard supervision.

SPRINKLER LEAKAGE: Contents susceptible to large water damage, shidded, partly under cover, moderate value. Floor watertight and well drained. No basement.

19E266A


828
828
MONTREAL, JUNE 6
OCTOBER, 1911
BOYCE
BLVD DE L'ASSOMPTION
SEE SHEET 855
SEE SHEET 825
HOCHELAGA
SEE SHEET 827
7475
S
STEINBERGS LTD
Produce Distribution
Centre
B.R.D. 15576
Storage
Cooler & Dairy Products
Shipping Clerk
Receiving Clerk
Le présent document est la propriété de ... Il ne peut être reproduit ... sans autorisation écrite. Voir les conditions à ce sujet au verso du Bon de commande.
SCALE 100 FEET TO 1 INCH

APPENDIX II

AERIAL PHOTOGRAPHS

19E266A



19E266A


SUBJECT PROPERTY
31 H 12-G
1 : 5000
QB1552
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES Service de la
aphie
© Tous droits réservés 1983

19E266A


Gouvernement du Québec
Ministère de l'Énergie et des Ressources
©Tous droits réservés 1992.
SUBJECT PROPERTY

APPENDIX III
LETTER RECEIVED FROM THE MEF

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune

19E266A

Montréal, le 18 novembre 1998

Monsieur Nhu Long Tran, ing.
BODYCOTE TECHNITROL INC.
121, boulevard Hymus
Pointe-Claire (Québec) H9R 1E6

Objet : **Métro-Richelieu**
5400 Pierre-de-Coubertin

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès aux documents du 16 courant, nous vous informons qu'après recherches nous n'avons retrouvé aucun dossier environnemental correspondant à la compagnie sise à l'adresse ci-haut mintionnée..

Soyez assuré, Monsieur, de notre entière collaboration.

Marie-Renée Jobin, répondante
Loi d'accès aux documents

Direction régionale de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 873-5662

UNE FIERTÉ QUI GRANDIT!

Ce papier contient 50 % de fibres recyclées, dont 20 % de postconsommation.

APPENDIX IV
CERTIFICATES OF ANALYSIS

Bodycote TECHNITROL • ECO

BODYCOTE TECHNITROL INC.
121, BOUL. HYMUS, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC H9R 1E6
TÉL.: (514) 697-3273 • FAX: (514) 697-3890

19E266A

Certificat d'analyse • Certificate of Analysis

À l'attention de Rene Séguin
Client Bodycote Technitrol Inc
121 Hymus Blvd
Pointe Claire, Qc, Can
H9R 1E6

No de certificat 7908-98
Date d'émission 98-11-09
Date de réception 98-11-03
No. demande 98-50482
Bon de commande 98-49800

Identification	F-1-7	F-2-7
Référence	Ivanhoe	Ivanhoe
Matrice	Sol	Sol
Date de prélèvement	98-11-03	98-11-03
Lieu du prélèvement	NA	NA
Prélevé par	Rene Séguin	Rene Séguin
No de laboratoire	230761	230762
Date de préparation	98-11-04	98-11-04
Date d'analyse	98-11-05	98-11-05
HGM-C10-50-S-13	mg/kg	mg/kg
Hydrocarbures Pétroliers C10-C50	< 100	2400
%Récupération		

Non-conformité(s):
Commentaire(s):
Note: Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

Chimiste _____
Yves Moras

CHIMISTE
Yves Moras
94-006
QUÉBEC

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instructions écrites du client.

This certificate may not be reproduced except in its entirety, without the written approval of the laboratory. Samples pertaining to this report will be kept for 30 days after the date of the report unless otherwise instructed, in writing, by the client.

Bodycote TECHNITROL • ECO

BODYCOTE TECHNITROL INC.
121, BOUL. HYMUS, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC H9R 1E6
TÉL.: (514) 697-3273 • FAX: (514) 697-2090

19E266A

Certificat d'analyse • Certificate of Analysis

À l'attention de Rene Séguin
Client Bodycote Technitrol Inc
121 Hymus Blvd
Pointe Claire, Qc, Can
H9R 1E6

No de certificat 7908-98
Date d'émission 98-11-09
Date de réception 98-11-03
No. demande 98-50482
Bon de commande 98-49800

Identification	F-1-7	F-2-7
Référence	Ivanhoe	Ivanhoe
Matrice	Sol	Sol
Date de prélèvement	98-11-03	98-11-03
Lieu du prélèvement	NA	NA
Prélevé par	Rene Séguin	Rene Séguin
No de laboratoire	230761	230762
Date de préparation	98-11-03	98-11-03
Date d'analyse	98-11-03	98-11-03
HAP-T-S-13	mg/kg	mg/kg
Naphtalène	< 0.1	0.8
Acénaphthylène	< 0.1	0.3
Acénaphtène	< 0.1	0.8
Fluorène	< 0.1	1.5
Phénanthrène	< 0.1	2.5
Anthracène	< 0.1	0.3
Fluoranthène	< 0.1	0.1
Pyrène	< 0.1	0.3
7,12-Diméthylbenzoanthracène	< 0.1	< 0.1
Benzo (g,h,i) pérylène	< 0.1	< 0.1
Benzo (c) phénanthrène	< 0.1	< 0.1
Chrysène	< 0.1	< 0.1
Benzo (a) anthracène	< 0.1	< 0.1
Benzo (b,j,k) fluoranthène	< 0.1	< 0.1
Benzo (a) pyrène	< 0.1	< 0.1
3-Méthylcholanthrène	< 0.1	< 0.1
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	< 0.1	< 0.1
Dibenzo (ah) anthracène	< 0.1	< 0.1
Dibenzo (a,l) pyrène	< 0.1	< 0.1
Dibenzo (a,i) pyrène	< 0.1	< 0.1
Dibenzo (a,h) pyrène	< 0.1	< 0.1
Total	ND	6.6
%Récupération		
D10-Fluorène	110	100
D10-pyrène	100	100
D12-Benzo[a]pyrène	130	130

Non-conformité(s):
Commentaire(s):
Note: Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

CHIMISTE
Yves Moras
94-006
QUÉBEC

Chimiste Yves Moras

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instructions écrites du client.

This certificate may not be reproduced except in its entirety, without the written approval of the laboratory. Samples pertaining to this report will be kept for 30 days after the date of the report unless otherwise instructed, in writing, by the client.

Bodycote TECHNITROL • ECO

BODYCOTE TECHNITROL INC.
121, BOUL. HYMUS, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC H9R 1E6
TÉL.: (514) 697-3273 • FAX: (514) 697-2050

19E266A

Certificat d'analyse • Certificate of Analysis

À l'attention de Rene Séguin
Client Bodycote Technitrol Inc
121 Hymus Blvd
Pointe Claire, Qc, Can
H9R 1E6

No de certificat 7908-98
Date d'émission 98-11-09
Date de réception 98-11-03
No. demande 98-50482
Bon de commande 98-49800

No. de laboratoire	231283			231286	
Type de contrôle	Blanc	Echantillon	Duplicata	Contrôle Certifié	
Matrice					
Date de prélèvement					
Lieu du prélèvement					
Prélevé par					
Référence				Obtenu	Écart acceptable
Date de préparation	98-11-04			98-11-04	
Date d'analyse	98-11-05			98-11-05	
HGM-C10-50-S-13	mg/kg			mg/kg	mg/kg
Hydrocarbures Pétroliers C10-C50	< 100			680	(598 - 1380)
%Récupération					

Non-conformité(s):
Commentaire(s):
Note: Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

CHIMISTE
Yves Moras
94-006
QUÉBEC

Yves Moras

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instructions écrites du client.

This certificate may not be reproduced except in its entirety, without the written approval of the laboratory. Samples pertaining to this report will be kept for 30 days after the date of the report unless otherwise instructed, in writing, by the client.

Bodycote TECHNITROL • ECO

BODYCOTE TECHNITROL INC.
121, BOUL. HYMUS, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC H9R 1E6
TÉL.: (514) 697-3273 • FAX: (514) 697-2090

19E266A

Certificat d'analyse • Certificate of Analysis

À l'attention de Rene Séguin
Client Bodycote Technitrol Inc
121 Hymus Blvd
Pointe Claire, Qc, Can
H9R 1E6

No de certificat 7908-98
Date d'émission 98-11-09
Date de réception 98-11-03
No. demande 98-50462
Bon de commande 98-49800

No. de laboratoire	230679			230680	
Type de contrôle	Blanc	Echantillon	Duplicata	Contrôle Certifié	
Matrice					
Date de prélèvement					
Lieu du prélèvement					
Prélevé par					
Référence				Obtenu	Écart acceptable
Date de préparation	98-11-03			98-11-03	
Date d'analyse	98-11-03			98-11-03	
HAP-T-S-13	mg/kg			mg/kg	mg/kg
Naphtalène	< 0.1			11	(5.8 - 14)
Acénaphthylène	< 0.1			(-)	(-)
Acénaphtène	< 0.1			10	(4.5 - 11)
Fluorène	< 0.1			(-)	(-)
Phénanthrène	< 0.1			(-)	(-)
Anthracène	< 0.1			3.6	(0.6 - 6)
Fluoranthène	< 0.1			(-)	(-)
Pyrène	< 0.1			5.6	(1.5 - 6.3)
7,12-Diméthylbenzoanthracène	< 0.1			(-)	(-)
Benzo (g,h,i) pérylène	< 0.1			(-)	(-)
Benzo (c) phénanthrène	< 0.1			(-)	(-)
Chrysène	< 0.1			2.3	(1.1 - 3.4)
Benzo (a) anthracène	< 0.1			(-)	(-)
Benzo (b,j,k) fluoranthène	< 0.1			5.0	(1.2 - 6.7)
Benzo (a) pyrène	< 0.1			(-)	(-)
3-Méthylcholanthrène	< 0.1			(-)	(-)
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	< 0.1			(-)	(-)
Dibenzo (ah) anthracène	< 0.1			(-)	(-)
Dibenzo (a,l) pyrène	< 0.1			(-)	(-)
Dibenzo (a,i) pyrène	< 0.1			(-)	(-)
Dibenzo (a,h) pyrène	< 0.1			(-)	(-)
Total	ND				
%Récupération					
D10-Fluorène	130			110	
D10-pyrène	85			100	
D12-Benzo[a]pyrène	65			60	

Non-conformité(s):
Commentaire(s):
Note: Ces résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse.

CHIMISTE
Yves Moras
94-006
QUÉBEC

Yves Moras
Yves Moras

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instructions écrites du client.

This certificate may not be reproduced except in its entirety, without the written approval of the laboratory. Samples pertaining to this report will be kept for 30 days after the date of the report unless otherwise instructed, in writing, by the client.

Bodycote TECHNITROL • ECO

BODYCOTE TECHNITROL INC.
121, BOUL. HYMUS, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC H9R 1E6
TÉL.: (514) 697-3273 • FAX: (514) 697-2090

19E266A

Certificat d'analyse • Certificate of Analysis

ANNEXE DES MÉTHODES

Paramètres.	Numéro de méthode	Instrumentation et techniques.
BPC congénères (sol et eau).	13-001-97	Extraction au dichlorométhane et quantification par CG-SM.
BPC Aroclor (sol, liquide, huile).	13-002-96	Extraction à l'hexane et quantification par CG-DCE.
Hydrocarbures Pétroliers C10-C50 (sol).	13-003-97	Extraction à l'hexane et quantification par CG-DIF.
Hydrocarbures Pétroliers C10-C50 (liquide).	13-004-97	Extraction à l'hexane et quantification par CG-DIF.
Huiles et graisses totales (eau).	13-006-97	Extraction à l'hexane et quantification par gravimétrie.
HAP, Composés phénoliques (sol et liquide).	13-011-96	Extraction au dichlorométhane et quantification par CG-SM.
BTEX, HMA, HHT, THM. (sol, liquide, charbon).	13-012-97	Injection "Headspace" (sol) et "Purge and Trap" (eau) et quantification par CG-SM.
AGR (eau).	13-013-97	Extraction au dichlorométhane et quantification par CG-SM.
Composés phénoliques (pâtes et papiers, eau).	13-015-96	Extraction au dichlorométhane et quantification par CG-SM.

TOUS LES RÉSULTATS APPLICABLES AUX SOLS ET SOLIDES SONT EXPRIMÉS SUR BASE SÈCHE À MOINS D'AVIS CONTRAIRE ÉCRIT SUR LE RAPPORT.

Ce certificat ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les échantillons mentionnés plus haut seront conservés pendant 30 jours à partir de la date du rapport à moins d'instructions écrites du client.

This certificate may not be reproduced except in its entirety, without the written approval of the laboratory. Samples pertaining to this report will be kept for 30 days after the date of the report unless otherwise instructed, in writing, by the client.

Bodycote

19E266A

May 4, 2001

Mr. Sal Fratino
Rosdev Management Inc.
7077 Park Avenue
Montreal, Quebec
H3N 1X7

Object: Revised Update –Phase I: Environmental Site Assessment of a commercial property located at 5400 Pierre de Coubertin Street in Montreal (Quebec).

Project no.: 00-85240

Mr. Fratino,

Please find enclosed, our report concerning the Revised Update - Phase I: Environmental Site Assessment report conducted on the above-mentioned property.

We trust that you will find the report satisfactory. Please do not hesitate to contact us should you require further information.

Sincerely,

MATERIAL TESTING BODYCOTE CANADA INC.

Nhu Long Tran, P.Eng.
Environmental Services

Encl.

REVISED UPDATE
PHASE I ENVIRONMENTAL SITE ASSESSMENT
OF A COMMERCIAL PROPERTY
LOCATED AT
5400 PIERRE DE COUBERTIN STREET
MONTREAL (QUEBEC)

Bodycote

19E266A

REVISED UPDATE
PHASE I ENVIRONMENTAL SITE ASSESSMENT
OF A COMMERCIAL PROPERTY
LOCATED AT
5400 PIERRE DE COUBERTIN STREET
MONTREAL (QUEBEC)

FOR

ROSDEV MANGEMENT INC.
MONTREAL (QUEBEC).

FILE: 00-85240

BY

NHU LONG TRAN, P. ENG.
ENVIRONMENTAL SERVICES

MATERIAL TESTING BODYCOTE CANADA INC.
POINTE-CLAIRE (QUEBEC)

MAY 2001

TABLE OF CONTENTS

1.0 INTRODUCTION 1

2.0 AUDIT FINDINGS 2

2.1 Site Description 2
2.2 Audit Findings 2
2.3 Heating, cooling and ventilation systems 3
2.4 Dangerous/hazardous products 3
2.5 PCB containing equipment 3
2.6 Dangerous building materials 4
2.7 Environmental risks of adjacent properties 4
2.8 Condition of surface soils 4
2.9 Quebec Gerled Contaminated Sites Registry 4

3.0 CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS 5

1.0 INTRODUCTION

At the request of Mr. Emile Philadelphie of Rosdev Mangement Inc., Bodycote Technitrol Inc. of Pointe-Claire, Quebec, undertook the update of the Phase I Environmental Site Assessment of a commercial property located at 5400 Pierre de Coubertin Street, Montreal (Quebec).

The update of the Environmental Site Assessment was conducted on July 7, 2000 by Mr. Nhu Long Tran, Eng. in the company of Mr. Jean-Louis Hamel of Colliers International and Mr. Robert Laplante the property superintendent.

In preparing this Phase I Assessment update, Bodycote Technitrol Inc. has relied upon information derived from on-site inspections, reviews of various records and an updated Phase I & II Environmental Site Assessment performed by Bodycote Technitrol Inc. in November 1998. Bodycote Technitrol Inc. has made no independent investigation as to the accuracy or completeness of the information reviewed or provided, and has reasonably assumed that said information is valid at the time this report was prepared.

Any use that a third party makes of this report or any reliance on or decisions to be made based on it, are the responsibility of such third parties.

No sampling of any suspected contaminants, wastes or chemicals, or other tests were performed to positively identify any such materials as this is not required to an update Environmental Site Assessment.

2.0 AUDIT FINDINGS

2.1 Site Description

The subject property consists of a 1-2 storey building built in 1965-1966. Approximate available floor space of the subject building is 170,000 ft². It has always been used as a fruit and vegetable distribution center by tenants (Steinberg Ltd. and Metro Richelieu).

The subject property is located on lots 9-9 and 9-10, of the Cadastre of the Parish of Longue Pointe and is bound to the north by Pierre de Coubertin Street, to the west by CNR siding and a commercial property and to the east by a vacant lot of land and l'Assomption Street.

2.2 Audit Findings

Based on our site visit, no major change in the building structure was observed since our last visit carried out in November 26, 1998.

During our site visit, we were told that only assorted vegetable storage remain as the principal commercial on-going. Goods are stored in cardboard boxes and placed on wide metal shelves to a height of approximately 20 feet. Merchandise receiving and delivery activities are handled via the truck loading docks.

There are battery operated lift trucks inside the warehouse. Batteries are charged inside the battery-charging room. Old batteries are returned to their suppliers for recycling. The charging room floor appeared to be clean and well maintained. No serious acid stains were observed on the premises.

Occasional lift truck repair is carried out in the mechanical maintenance room. Used oils are collected in a drum and disposed of by Ecolocycle. An unidentified solvent is used to clean parts. The solvents is recuperated in a container and filtered for re-use.

Miscellaneous and unidentified items were observed in the electric room in a disorderly manner. It is recommended that they be removed from the premises for safety and esthetical reasons.

2.4 Dangerous building materials

As indicated in the 1991 Technitrol·Eco report asbestos sprayed on insulation was used in the mechanical maintenance room as insulating material. Other asbestos insulation was used in the piping elbows. The IAO report also mentioned the presence of hard asbestos panels used for wall insulation. It is recommended that the company undertake a study to identify all asbestos containing material in the building. The company should then decide which of the asbestos insulation must be removed or repaired.

2.5 Environmental risks of adjacent properties

In our opinion, the adjacent properties (commercial) pose no environmental concern to the subject property.

2.6 Condition of surface soils

No surface staining or any other abnormality that could possibly indicate the presence of superficial or sub-surface soil contamination was observed anywhere on the property. All trees, plants, surface vegetation, and paved areas appeared to be normal.

2.7 Quebec Gerled Contaminated Sites Registry

This site is not listed in the Quebec Gerled Registry for known contaminated sites.

3.0 CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS

There was an out of service 12 000-gallon underground storage tank (UST) located at the rear of the building. The Ministry of Natural Resources (MNR) allowed the UST to remain on site providing all the conditions stipulated in the MNR letter dated March 19, 1996 were met. Ivanhoe confirmed by way of a letter dated March 16, 1999 that the company had met all the MNR conditions to let the UST remain on site. Furthermore a soil characterisation was performed by Technitrol·Eco Inc. in 1998, and no soil contamination was found at the surrounding areas of the UST.

With the exception of out of service 12 000-gallon UST, no other USTs were observed from the premises.

It is recommended that miscellaneous and unidentified items observed in the electric room be removed from the premises.

It is recommended that the company undertake a study to identify all asbestos containing material.

The company should then decide which of the asbestos insulation must be removed or repaired

In summary, no environmental issues were observed on the property.

19E266A

ASTM International Directory of Testing Laboratories

Bodycote Technitrol, Inc.

Individua
Listings

http://www.na.bodycote-mt.com/

Email:
121 Hymus Blvd.
Pointe Claire,PQ
H9R 1E6
Canada
Phone:(514) 697-3273
Fax:(514) 697-2090
Steve Bodzay

SPECIALTY:
Industrial expertise, multidisc laboratory including consulting services for air, water, soil quality; environmental engineering and audits; ISO 14000 accredittion; on-site sampling/analysis; asbestos abatement; metallurgical (physical, chemical, failure analysis); fire investigations; product liability; expert testimony; petroleum products; ecotoxicology; consumer and industrial products; materials science; furniture performance testing; textiles; MSDS.

BRANCH SITES:
Canada

TESTING:

Biological Testing

Chemical Testing

Chromatography

Mechanical Testing

Optics/Photometry

Surface Analysis/Microscopy

Sensory Evaluation

EQUIPMENT; TESTING CAPABILITIES; APPLICATIONS:

Chromatography: GC (10), GC/MS (5), HPLC (3); spectroscopy: ICP-MS, ICP (2), AA (5), FT-IR (2), UV/VIS (3), SEM (EDS); capillary electrophorisis, tension testers (4), impact tester, hardness testers (various), abrasion testers, salt spray chamber, weatherometer, humidity testers, microscopy, portable environmental analyzers.

MATERIALS & PRODUCTS: ANIMAL AND PLANT PRODUCTS
TEXTILES AND FIBROUS MATERIALS AND PRODUCTS

Textile mill products

Textile products, finished products and apparel

Spectroscopy

Thermal/Fire Testing

LAB SERVICES:

Lumber, wood, cordage, furniture

Paper, packaging and related products

ELASTOMERS AND PROTECTIVE COATINGS COMPOSITE MATERIALS NONMETALLIC MINERALS AND PRODUCTS

Bituminous and other materials, coal, tar

Cement, asbestos products, concrete, lime, gypsum

SPECIFIC TESTS:

ASTM B117

ASTM E350

ASTM E8

ASTM E23

ASTM E353

Soil and rock, building stones, aggregates, sand

Petroleum refinery products, including asphaltic materials; petrochemicals; lubricants

Petroleum crudes, natural gas

METALLIC MATERIALS AND PRODUCTS CONSTRUCTIONS

Plumbing, carpentry, tile assemblies, roofing, glazing and other trade work

Pipelines

MACHINERY CHEMICALS AND CHEMICAL PRODUCTS

Chemical

compounds and allied products (excluding human medicinals)

Pharmaceuticals

Soaps, detergents, water treatments

Fertilizers, feeds, pesticides

MARKETPLACE PRODUCTS--CONSUMER AND BUSINESS
ENVIRONMENTAL, BIOLOGICAL MATERIALS

LAB ACCREDITATIONS:

STAFF:

125 Staff including:
7 PHD/MDPHD/MD
48 Engineers
36 Technicians

Consultants Directory ASTM Store/Standards Search Home

19E266A

IVANHOE

Le 26 janvier 1998 -

Mme Claudia Moscato
Administratrice de baux,
Développement immobilier
Épiciers Unis Métro-Richelieu inc.
11011, boul. Maurice-Duplessis
Montréal (Québec)
H1C 1V6

Objet : Accumulation de glace et de neige sur les toitures

Madame,

Nous avons pris connaissance de vos requêtes concernant l'objet mentionné en rubrique, lequel affecte un certain nombre de nos propriétés où vous êtes locataire.

À ce propos, nous tenons à vous informer que nous avons inspecté systématiquement chacune des toitures des centres commerciaux que nous exploitons, et que certains travaux de déglaçage seront effectués là où jugé nécessaire. Cette situation s'applique notamment aux propriétés suivantes :

Centre commercial Beaconsfield ✓
Mail Champlain
Centre commercial Van Horne ✓ à être confirmé
Centre commercial Fleury ✓
Galeries des Sources ✓
Place Bourassa ✓

Toutefois, en ce qui concerne les propriétés non-intégrées à un centre exploité par Ivanhoé (propriétés diverses), nous tenons à vous rappeler que la responsabilité de l'inspection, du déneigement et de la réparation des toitures relève exclusivement du Locataire. Selon le bail en cause, cette responsabilité est établie clairement à l'une ou l'autre des sections 14.1, 14.2, 14.4 et/ou 17.1. Cette situation s'applique notamment aux propriétés suivantes :

6645 Somerled, Montréal
6550 Sherbrooke est, Montréal
1180 rue Bernard, Outremont ⟶ refusé par Métro
5400 Pierre de Coubertin, Montréal

Nous vous recommandons donc d'agir en conséquence.

.../2

Vu l'urgence de la situation, nous avons tout de même procédé à une inspection du Centre de distribution situé au 5400 Pierre de Coubertin. Les résultats vous seront transmis incessamment.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame, nos sincères salutations.

Pierre Benoit
Chef de projets
Développement
PB/fr

c.c. Claude Molleur, Gilbert Boulanger, Gilbert Vocelle - Ivanhoé

p:\pb\lfaccumulation de glace et de neige sur toitures

IVANHOE

NOTE DE SERVICE
SERVICE DE CONSTRUCTION

DESTINATAIRE:	Johanne Pitre
c.c.:	Gary Carter
EXPÉDITEUR:	Louis Fortin
DATE:	Le 8 juillet 1996
OBJET:	5400 Pierre de Coubertin Remplissage du réservoir d'huile souterrain - dossier environnement

Tu trouveras ci-joint une copie de la lettre du consultant HBM avec son budget d'honoraire ainsi qu'un budget pour effectuer les travaux décrits.

Face à une date de fin des travaux a être réalisées avant le 1er juin 1996 exigé par le MRN, nous devons procéder rapidement si nous voulons éviter des pénalités ou tout autre représailles de la part de ces derniers, étant donné que nous sommes en défaut.

Nous avons aussi un "job cost" autorisé, donc, nous précédons aux travaux le plus tôt possible.

Louis Fortin
/cr

19E266A

H·B·M ENVIRONNEMENT inc.
experts-conseils

3, rue Dubé • Montréal-Est (Québec) • H1B 4W4 • Tél.: 645-7461 • Fax: 645-5991

Date: Le 5 juillet 1996

ATTENTION DE/OF: M. Louis Fortin
COMPAGNIE/COMPANY: Groupe Tremblay inc.
DE/FROM: F. Hubert DOSSIER/FILE N°:

Notre fax: (514) 645-5991
Votre fax: ( ) 841-7786

N. Pages 5 (incluant cette page) (including this page)

MESSAGES

Monsieur,

Voici, tel que convenu une "ESTIMATION MAXIMU
afin d'exécuter les travaux demandés par le MRN au 5900 Pierre-de-Co

Considérez en effet que l'entrepreneur a obtenu une longueur de 2
alors que les plans indiquent 20'... ; à cet effet, j'ai
demandé un 2e prix (qui doit me parvenir cet après-midi)
d'un autre entrepreneur, pour 45m³ c-à-d. 20' de longueur.
Verbalement, son prix était de 4500,00 $ avant taxes (=> 5 17

Je crois, par conséquent, que le 1er prix estimé par moi, rencon
les prévisions transmises...

En vous remerciant de votre collaboration habituelle.

F. Hubert

Si vous ne recevez pas toutes les pages, veuillez s'il vous plait communiquer avec nous le plus tôt possible au numéro suivant:

If you do not receive all of the pages, please call us at the following number:

(514) 645-7461

19E266A

H·B·M ENVIRONNEMENT inc
experts-conseils

3, rue Dubé • Montréal-Est (Québec) • H1B 4W4 • Tél.: 645-7461 • Fax: 645-5991

Montréal-Est, le 26 juin 1996

Monsieur Louis Fortin
Groupe Ivanhoé inc.
413, rue St-Jacques
Montréal (Québec)
H2Y 3Z4

Objet : Estimation des coûts relative au projet
5 400 Pierre-de-Coubertin
Notre dossier : 2031

Monsieur,

Afin de faire suite à notre lettre de recommandation relative au projet ci-haut mentionné, nous vous faisons parvenir une estimation des coûts à être encourus afin de mener à bien les exigences du Ministère des Ressources Naturelles (MRN).

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Ayant déjà rejoint Monsieur Audet, responsable de l'entretien au site des travaux, ces derniers pourraient débuter avec l'assentiment de l'entrepreneur, dès la réception d'une approbation de votre part.

Veuillez recevoir, Monsieur Fortin, l'expression de nos meilleurs sentiments.

H.B.M. ENVIRONNEMENT INC.

Françoise Huppertz
Directrice Générale

FH/fh

p.j. : Estimation des coûts

19E266A

H·B·M ENVIRONNEMENT inc.
experts-conseils

3, rue Dubé • Montréal-Est (Québec) • H1B 4W4 • Tél.: 645-7461 • Fax: 645-5991

Montréal-Est, le 26 juin 1996
5 400 Pierre-de-Coubertin
No. : 2031

ESTIMATION DES COÛTS

Description

HONORAIRES PROFESSIONNELS

_ Directrice de projet:

Suivi auprès du MRN, négociations, correspondance entre les divers intervenants (MRN.MEFQ, Client, entrepreneurs, responsable au site (verbale), suivi des exigences du MRN versus le Règlement sur les produits pétroliers, suivi des travaux, contrôle qualité.

12 hres x [redacted]$/hre..... [redacted]

Rédaction d'une attestation de conformité aux exigences du MRN.

5 ~~4~~ hres x [redacted]$/hre..... [redacted]

_ Technicien ~~sénior~~ JUNIOR

Visite du site avec l'entrepreuneur et organisation des travaux.

~~5~~ hres x [redacted]/hre..... [redacted]

Contrôle des travaux,vérification des attentes du MRN.

~~10~~ hres x [redacted]..... [redacted]

6

TOTAL HONORAIRES: [redacted]

H·B·M
ENVIRONNEMENT inc
experts-conseils

Montréal-Est, le 26 juin 1996
5 400 Pierre-de-Coubertin
No. : 2031

DEBOURSES SPECIFIQUES

- Analyses chimiques:

  6 éch. x [redacted]/éch..... [redacted]

- Divers:

  .Location d'équipement de chantier(explosimètre,matériel d'échantillonnage,etc.)..... [redacted]

  .Transport, photos, etc.....

TOTAL DEBOURSES: [redacted]

total honoraires & déboursés:

9% adm. :

GRAND TOTAL:

(taxes non incluses)

PS: - Le coût d'analyse pour un éch. pourrait être de [redacted] si le MRN accepte le fait de ne pas analyser les BTEX qui sont des hydrocarbures volatils...(après test).

- Le coût du technicien pourrait également diminué en fonction des heures réelles qui seront passées au site.

Accepté avec les modifications indiquées.

Date 5/7/96

c.c: Yves Carter
: Johanne Payne

19E266A

CONSTRUCTION DI IORIO INC.
8801 HENRI-BOURASSA EST
R.D.P., MONTRÉAL QUÉ.
H1E-1P4
TÉL.: (514) 648-7451

Montréal, le 5 juillet 1996

B.B.M. environnement inc.
3, Rue Dubé
Montréal-Est, (Québec)
H1B 4W4

A l'attention de Madame Françoise Upperz.

Objet: Remplissage d'un réservoir en béton sans retrait.

Madame,

Il nous fait plaisir de vous soumettre un prix pour les travaux mentionnés en rubrique.

25' long !!! N.B

Description des travaux:

1) Remplissage d'un réservoir avec 56m^3 de béton sans retrait.
2) 1 équipe de 2 hommes et 1 pick-up pour 5 heures.

Notre prix pour ces travaux est de [redacted]

NOTE:

- Les taxes ne sont pas incluses dans notre prix et le béton est payable sur livraison.
- Prix de béton dépassant 56m^3 est de [redacted]/m^3 plus [redacted] voyage incomplet.
- Prix de notre équipe après 5 heures est de [redacted]/heure.

Espérant le tout à votre entière satisfaction veuillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleures salutations.

Construction G. Di Iorio Inc.

Piaro Di Iorio, vice-président

PDI/kdp

N.B. si toutefois le réservoir avait une capacité inférieure à 56 m^3 (25' long) un crédit proportionnel sera accordé à facturation

19E266A

H·B·M ENVIRONNEMENT inc.
experts-conseils

3, rue Dubé • Montréal-Est (Québec) • H1B 4W4 • Tél.: 645-7461 • Fax: 645-5991

Date: Le 26 juin 1996.

ATTENTION DE/OF: M. Louis Fortin

COMPAGNIE/COMPANY: Simko Tourbec

DE/FROM: F. Hubert DOSSIER/FILE N°: 2031

Notre fax: (514) 645-5991
Votre fax: ( ) 841-2782

N. Pages 3 (incluant cette page) (including this page)

MESSAGES

Monsieur,

Voici, à titre d'information nos recommandations quant au projet 5400 Pierre-de-Coubertin.

Merci de votre collaboration

F. Hubert

P.S. L'original suivra par la courrier

Si vous ne recevez pas toutes les pages, veuillez s'il vous plait communiquer avec nous le plus tôt possible au numéro suivant:

If you do not receive all of the pages, please call us at the following number:

(514) 645-7461

c.c. Johanne Pitre Johanne Pitre 26/6/96

19E266A

H·B·M ENVIRONNEMENT inc.
experts-conseils

3, rue Dubé • Montréal-Est (Québec) • H1B 4W4 • Tél.: 645-7461 • Fax: 645-5991

Montréal-Est, le 5 juin 1996

Monsieur Louis Fortin
Groupe Ivanhoé inc.
413, rue St-Jacques
8 ième. étage
Montréal (Québec)
H2Y 3Z4

Objet : Démarches à entreprendre relativement au réservoir situé à 5 400 Pierre-de-Coubertin
No. de permis / Certificat d'enregistrement: 241628
408230

Notre dossier : 2031

Monsieur,

Cette lettre est pour vous aviser que suite à l'obtention de la permission de déroger au Règlement sur les produits pétroliers, relativement au sujet mentionné en rubrique et ce, depuis le 19 mars 1996, nous vous recommandons à titre de consultants ayant négocié cette dérogation, d'agir dans les plus brefs délais afin d'éviter toute représaille malencontreuse de la part du MRN.

En effet, il nous semble que la correspondance entre M.Gary Carter et le MRN faisait état de la date du premier juin pour compléter les travaux exigés clairement dans la lettre du 19 mars 1996.

Ces travaux pouvant être effectués dans un temps relativement court, nous avons pris l'initiative de vérifier auprès d'entrepreneurs avec lesquels des travaux ont déjà été réalisés, le coût approximatif pour l'exécution de tels travaux.

.../2

H·B·M
ENVIRONNEMENT INC

A priori le montant s'élèverait à environ 5 000$, auquel nous estimons devoir rajouter une somme évaluée à plus ou moins 4 000$, afin de compléter entièrement les demandes du MRN. (toutes taxes incluses).

En espérant que vous prendrez en considération cette démarche entreprise dans le but d'éviter des frais additionnels reliés à une nouvelle demande de prolongation (déjà exécutée par M.Carter), des exigences supplémentaires émanat du MRN. ou toute pénalité face au non-respect des conditions clairement établies par le MRN et ayant fait l'objet d'une approbation tacite de la part du Groupe Ivanhoé.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir, Monsieur Fortin, l'expression de nos sentiments dévoués.

H.B.M. ENVIRONNEMENT INC.

Françoise Huppertz
Directrice Générale

c.c. : M. Gary Carter -Ivanhoé

19E266A

H·S·M
ENVIRONNEMENT inc
experts-conseils

3, rue Dubé • Montréal-Est (Québec) • H1B 4W4 • Tél.: 645-7461 • Fax: 645-5991

Montréal-Est, le 5 juin 1996

REÇU LE
28 JUIN 1996
IVANHOE INC.
ASSURANCES

Monsieur Louis Fortin
Groupe Ivanhoé inc.
413, rue St-Jacques
8 ième. étage
Montréal (Québec)
H2Y 3Z4

Objet : Démarches à entreprendre relativement au réservoir situé à 5 400 Pierr-de-Coubertin
No. de permis / Certificat d'enregistrement: 241628
408230

Notre dossier : 2031

Monsieur,

Cette lettre est pour vous aviser que suite à l'obtention de la permission de déroger au Règlement sur les produits pétroliers, relativement au sujet mentionné en rubrique et ce, depuis le 19 mars 1996, nous vous recommandons à titre de consultants ayant négocié cette dérogation, d'agir dans les plus brefs délais afin d'éviter toute représaille malencontreuse de la part du MRN.

En effet, il nous semble que la correspondance entre M.Gary Carter et le MRN faisait état de la date du premier juin pour compléter les travaux exigés clairement dans la lettre du 19 mars 1996.

Ces travaux pouvant être effectués dans un temps relativement court, nous avons pris l'initiative de vérifier auprès d'entrepreneurs avec lesquels des travaux ont déjà été réalisés, le coût approximatif pour l'exécution de tels travaux.

.../2

IVANHOE

Le 16 mars 1999
Monsieur Richard Poirier
Métro Richelieu
9205 Notre-Dame est
Montréal (Qc)
H1L 3N4

Télécopieur : (514) 493-5038

Objet : Entrepôt de fruits et légumes
5400 Pierre de Coubertin, Montréal
réservoir souterrain

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre du 12 mars 1999 je vous envoie ces quelques lignes qui sans aucun doute sauront répondre à toutes vos interrogations et ou vos appréhensions.

Premièrement, vous trouverez ci-joint une copie de la lettre du ministère des ressources naturelles datée du 19 mars 1996 en guise d'information et d'attestation comme quoi nous pouvions laisser le réservoir en place moyennant certains travaux à faire de notre part. Soyez assuré que nous avons fait tout ce qui était exigé par le MRN afin de rencontrer leurs exigences.

De plus comme vous avez pu le constater nous avons informé aux autorités compétentes en la matière de l'évolution de la situation dans ce dossier. Par conséquent, vous n'êtes pas sans savoir qu'il n'est pas pratique courante que les autorités gouvernementales ayant juridiction acceptent d'émettre une confirmation écrite de leur satisfaction une fois l'ouvrage terminé.

Deuxièmement, pour ce qui est du « earlier study report », à notre avis , nous considérons que vous avez eu toute l'information pertinente pour évaluer le dossier et être rassuré concernant le réservoir souterrain.

Troisièmement, « l'appendix » IV comme il apparaît dans le rapport de Bodycote Technitrol Inc. est une erreur de typographie et aurait dû se lire « appendix » I. Ce dernier est un certificat d'analyse et atteste comme il est résumé et recommandé au paragraphe 4.0 (dont vous avez eu copie), que nous n'avons ni à enlever le réservoir ni à décontaminer le site étant donné que l'on se trouve à l'intérieur des normes prescrites.

Espérant, Monsieur, que la présente sera à votre satisfaction et que si vous avez des questions n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Louis Fortin
Gérant de projets

P.J.
C.C : Suzanne Vézina
Gary Carter
P :\fortil\environnement1999\le 16 mars à EUMR 1999.doc

19E266A

MEMORY TRANSMISSION REPORT

TIME : MAY-30-01 11:14
TEL NUMBER : 514-270-6423
NAME : ROSDEV



FILE NUMBER	:	484
DATE	:	MAY-30 11:11
TO	:	98740812
DOCUMENT PAGES	:	02
START TIME	:	MAY-30 11:13
END TIME	:	MAY-30 11:14
SENT PAGES	:	02
STATUS	:	OK

FILE NUMBER : 484 *** SUCCESSFUL TX NOTICE ***

GROUPE ROSDEV GROUP

PAGE COUVERTURE POUR TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR
TELECOPY COVER LETTER

7077 Park Avenue
Suite 600
Montréal, Québec
H3N 1X7
Téléphone: (514) 270-7000 ext. 214
Télécopieur: (514) 270-6423
E-Mail: rosdev@rosdev.com

DATE: May 30, 2001
A/TO: **Vincenzo Faustini**
DE/AT: **CIBC Mortgages**
FAX: (514) 874-0812
PAR/FROM: **Sal Fratino, Executive Vice President**

Référence: 5400 Pierre de Coubertin, Montreal

Please refer to copy of letter from Ivanhoe, herewith.

SAL FRATINO

/em

Nombre de pages/Number of pages: 2 (incl. page couverture/cover sheet)
Si vous ne recevez pas toutes les pages, veuillez nous en aviser.
If you do not receive all pages, please contact sender.
Tel: (514) 876-4767

Merci
Thank You

IVANHOE

AFFAIRES JURIDIQUES
ASSURANCES ET GESTION DE RISQUES

DATE : Le 9 mai 1996

A : Louis Fortin

DE : Gary Carter

OBJET : **Réservoirs - Côte St-Luc et 5400 Pierre-de-Coubertin**

Tu trouveras ci-joint des avis de prolongation de délai pour les réservoirs de Côte St-Luc et 5400 Pierre-de-Coubertin.

Où en est-on dans ces dossiers?

Gary Carter
p.j.

Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles
Direction des produits pétroliers

19E266A

Montréal, le 22 Mars 1996

IVANHOE INC.
A/S M. GARY CARTER
413 St-Jacques
Montréal, Qué.
H2Y 3Z4

Demande De Prolongation de Délai

Objet: Remplacement des réservoirs souterrains de produits pétroliers en acier non protégés contre la corrosion. (260.2.1 Util.)
Dossier #: 241628-408230 (U)
(5400 Pierre-DE-Coubertin, Montréal)

Madame,
Monsieur,

Pour faire suite à votre demande de prolongation de délai en date du 14 Mars 1996 , nous avons procédé à l'étude de votre dossier.

Nous acceptons votre demande de prolongation de délai jusqu'au 1 Juin 1996.

Il est important de préciser que les travaux doivent être effectués par un entrepreneur qui détient un permis d'installateur en équipements pétroliers délivré par le ministre des Ressources naturelles. De plus, vous devez demander une autorisation de travaux au moins 20 jours avant la date prévue des travaux de remplacement ou, dans le cas d'un enlèvement de réservoirs sans remplacement, aviser le ministre par écrit, de la date, du lieu, ainsi que du nom du titulaire qui exécutera les travaux d'enlèvement.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec le responsable de votre dossier.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sophie Derome

Pour

Gilles Goudreau
Inspecteur principal

Responsable du dossier : SOPHIE DEROME Tél: 873-8210

(260-2.DEL)

Complexe FTQ, 545, boul. Crémazie est, 11e, bur. 1130, Montréal (Qué.) H2M 2V1
Téléphone : (514) 873-3096 Télécopieur : (514) 873-9884

19E266A

Gouvernement du Québec
Ministère des
Ressources naturelles
Direction des produits pétroliers

Charlesbourg, le 19 mars 1996

H.B.M. Environnement Inc.
Madame Françoise Huppertz
3, rue Dubé
Montréal-Est (Québec)
H1B 4W4

OBJET : Disposition d'un réservoir souterrain à l'intérieur du bâtiment

Adresse : 5400, Pierre-de-Coubertin, Montréal

No. de permis/Certificat d'enregistrement : 241628 - 408230 (U)

Référence : 9805 06

Madame,

Nous avons reçu et pris connaissance de votre demande pour laisser sur place un réservoir souterrain d'entreposage de produits pétroliers localisé à l'adresse citée en rubrique.

Nous tolérerons que le réservoir réglementé de mazout lourd d'une capacité de 28 000 litres puisse être laissé en place puisque l'enlèvement du réservoir met en danger l'intégrité de la structure du bâtiment et que la machinerie nécessaire à l'enlèvement du réservoir ne peut physiquement accéder à l'emplacement.

Nous vous demandons, cependant de vous conformer aux conditions suivantes :

1) procéder de façon à évaluer si le sol environnant a été contaminé soit par un test d'étanchéité conforme à l'article 269, soit par une analyse du sol réalisée par une firme spécialisée, soit par une analyse par un laboratoire de l'eau souterraine si son niveau se situe au-dessus du fond du réservoir;

.../2

5700, 4e Avenue Ouest, bureau B-406, Charlesbourg (Québec), G1H 6R1 - Tél.: (418) 643-3327 - Télécopieur: (418) 528-0992

Ce papier contient 50 % de fibres recyclées, dont 10 % après consommation

Pour un degré de certitude plus élevé ou parce qu'il peut être difficile d'effectuer des forages autour d'un réservoir, la prise d'échantillons du sol par l'intérieur du réservoir préalablement vidangé constitue une excellente méthode. Pour l'appliquer, on suggère de percer des trous au fond du réservoir à chaque extrémité et à chaque intervalle de 2 à 3 mètres;

2) retirer les boues du réservoir de façon à prévenir toute explosion et en disposer conformément à l'article 72;

3) enlever du sol la tuyauterie;

4) évacuer les vapeurs du réservoir jusqu'à ce que la concentration des vapeurs inflammables soit inférieure à 10 % de la limite inférieure d'inflammabilité;

5) remplir complètement le réservoir de matériau inerte tel du sable, du gravier ou du béton et obstruer les orifices pour les rendre étanches aux vapeurs;

6) Nous faire parvenir :
une attestation écrite de conformité aux exigences précédentes à l'adresse suivante :

Ministère des Ressources naturelles
Service d'inspection du Québec
5700, 4e Avenue Ouest, bureau B-405
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1
Téléphone : (418) 643-3327
Extérieur : 1-800-267-1420
Télécopieur : (418) 528-0690

Nous vous avisons de plus, par la présente, que si vous prévoyez installer un nouveau réservoir tel qu'indiqué dans votre lettre datée du 7 novembre 1995 vous devez nous formuler une demande d'autorisation de travaux.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Paul-Émile Veillette
Chef Inspecteur

MEMORY TRANSMISSION REPORT

TIME : APR-24-01 15:07
TEL NUMBER : 514-270-6423
NAME : ROSDEV

FILE NUMBER	:	865
DATE	:	APR-24 14:58
TO	:	96972090
DOCUMENT PAGES	:	06
START TIME	:	APR-24 14:58
END TIME	:	APR-24 15:07
SENT PAGES	:	06
STATUS	:	OK

FILE NUMBER : 865 *** SUCCESSFUL TX NOTICE ***

GROUPE ROSDEV GROUP

PAGE COUVERTURE POUR TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR
TELECOPY COVER LETTER

7077 Park Avenue
Suite 600
Montréal, Québec
H3N 1X7
Téléphone: (514) 270-7000 ext. 214
Télécopieur: (514) 270-6423
E-Mail: rosdev@rosdev.com
Visiter notre site: www.rosdev.com

DATE: April 24, 2001
A/TO: Nhu Long Tran
DE/AT: BODYCOTE TECHNITROL INC.
FAX: (514) 697-2090
PAR/FROM: Sal Fratino, Senior Vice President

Référence: 5400 Pierre de Coubertin, Montreal

Please refer to letter and enclosures herewith.

SAL FRATINO

/em

Nombre de pages/Number of pages: 6 (incl. page couverture/cover sheet)
Si vous ne recevez pas toutes les pages, veuillez nous en aviser. Merci
If you do not receive all pages, please contact sender. Thank You
Tel: (514) 697-3273

19E266A

H·B·M ENVIRONNEMENT inc
experts-conseils

5400 Pierre de Coubertin

3, rue Dubé • Montréal-Est (Québec) • H1B 4W4 • Tél.: 645-7461 • Fax: 645-5991

Date: 29 novembre 95

ATTENTION DE/OF: M. Louis Fortin
COMPAGNIE/COMPANY: Oxanhe Inc.
DE/FROM: H. B. M. DOSSIER/FILE N°:

Notre fax: (514) 645-5991
Votre fax: (514) 841-7786

N. Pages 7 (incluant cette page) (including this page)

MESSAGES

M. Fortin

Tel que convenu ci-jointe copie de la lettre du M.R.N.

Si vous avez également besoin d'une copie des annexes (plans, photographies, etc.) p.v.p. me rappeler.

En espérant que le tout pourra répondre à votre entière satisfaction.

Bien à vous,

Si vous ne recevez pas toutes les pages, veuillez s'il vous plait communiquer avec nous le plus tôt possible au numéro suivant:

If you do not receive all of the pages, please call us at the following number:

(514) 645-7461

Mme Bertie SVP remettre (1) copie à Henry Carter pour suivi FO 30/11/95

Mme Bertie SVP remettre (1) copie à Pierre pour suivi FO 29/11/95

copie remise le 30/11/95

Le 21 novembre 1995

Monsieur Dany Berrouard
Ministère des Ressources Naturelles
Service des Autorisations de travaux
5700, 4e avenue ouest
Bureau B-405
Charlesbourg (Québec)
G1N 6R1

Objet : Demandes de dérogations relatives à l'enlèvement de deux (2) réservoirs souterrains
Notre dossier : N° 2031 et N° 3274

Monsieur,

En tant qu'experts-conseils en environnement, notre firme a été mandatée par le Groupe Ivanhoé inc., afin de procéder aux démarches inhérentes à la présence de deux (2) réservoirs «particuliers» localisés sur des sites différents, tel que le démontre les numéros de dossiers distincts mentionnés en rubrique.

Notre démarche auprès de vos services s'inscrit dans le cadre législatif dont nous connaissons tous les rouages (MRN ; MEFQ ; date d'échéance de conformité ; enregistrement des réservoirs auprès de votre ministère, etc.) et que, suite à une première investigation des lieux, nous fûmes mis en contact avec M^me^ Sophie Derome (MRN- Direction des produits pétroliers à Montréal ; 873-8210), cette dernière nous référant auprès de vos instances.

.../2

Afin de faciliter la compréhension spécifique à chacun des cas, nous procéderons successivement, pour chacun d'eux, à l'énumération de :

- la problématique
- les impondérables nécessitant une demande de dérogation
- les plans de localisations et photos (si disponibles), reliés à chacun des deux (2) sites
- les recommandations formulées auprès de notre client, faisant l'objet de cette missive.

En espérant que cette démarche méthodologique vous permettra de réaliser l'importance de notre intervention afin de respecter la législation en vigueur, dans les délais actuellement alloués et ce, tel qu'exigé par notre client auprès de notre firme.

A- Dossier N° 2031 - Entrepôt Métro Richelieu s/s au 5400, Pierre-de-Coubertin à Montréal

A.1 Il s'agit de l'ancien entrepôt «Steinberg», racheté par le Groupe Ivanhoé inc., et qui se trouve actuellement loué aux mêmes fins, par Métro-Richelieu. À l'époque de l'utilisation de cet entrepôt par Steinberg, un réservoir souterrain de 10' de diamètre et d'environ 25' de longueur, alimentait une chambre à fournaise localisée à l'intérieur du bâtiment et desservant par de l'huile à chauffage contenue dans le réservoir souterrain extérieur, la quasi-totalité de l'entrepôt.

Hors, depuis plusieurs années, selon les dires mêmes d'un employé rencontré le 12 octobre 1995 (M. Audet), ayant travaillé pour la compagnie Steinberg et aujourd'hui à l'emploi de Métro-Richelieu, ce réservoir est condamné car le système a été modifié pour une alimentation au gaz.

.../3

A-2 Une visite des lieux, effectuée en présence du responsable du dossier pour le client (M. Louis Fortin), de la personne précitée ainsi que de moi-même (Mme Françoise Huppertz), permit de mettre en évidence les points suivants :

- le réservoir d'une capacité d'environ 6 200 gal. a fait l'objet d'un pompage et nettoyage dans les «règles de l'art» (voir pièce justificative en Annexe A-1.0) ;

- le réservoir est localisé à l'angle de deux murs de soutien du bâtiment, ce dernier étant construit sur dalle de béton, impliquant des fondations d'une épaisseur minimale ;

- le réservoir de 10' de diamètre se retrouve enfoui sous environ 5' de remblai. Par conséquent, tous travaux impliqueraient automatiquement une excavation pouvant provoquer des atteintes évidentes au niveau structure de l'édifice en raison de la profondeur d'excavation versus la proximité des murs (voir plans, Annexe A-2.0).

A-3 En conséquence, et de bonne foi, en effet un devis avait déjà été préparé pour fins de soumissions auprès de trois (3) entrepreneurs (voir Annexe A-3.0), nous recommandons par mesures de sécurité, la dérogation pour l'enlèvement de ce réservoir souterrain non-utilisé et vidangé.

A-4 Par contre, nous attendons votre décision quant à la nature du matériel de remplissage (sable, concassé, etc.), et nous assumons que des tests devront être pris préalablement, sous la paroi inférieure du réservoir, à raison de 2 à 3 échantillons pour lesquels des analyses d'huiles & graisses et de BTEX seront effectuées (le réservoir renfermait de l'huile à chauffage). Cet échantillonnage évitera de procéder à des tests d'étanchéité généralement exigés par votre ministère, et

.../4

qui, en l'occurrence seraient de : 5 lbs de pression, à toutes les 12 heures.

Advenant une contamination recensée sous le réservoir, il est évident que des mesures particulières seraient entreprises et que notre demande de dérogation est conditionnelle à l'effet que le réservoir n'ait provoqué aucun déversement tel que mentionné par M. Audet.

B- Dossier N° 3274 - Centre commercial Place Côte Saint-Luc à Montréal

B-1 Il s'agit d'un centre commercial appartenant également au Groupe Ivanhoé inc., et pour lequel deux (2) réservoirs en série, localisés à l'extérieur du bâtiment, alimentaient autrefois une partie du centre commercial. Une visite fut effectuée par une ingénieure de notre firme, et contrairement au premier cas énoncé, ce dossier s'explicite davantage par le reportage photographique de l'Annexe B-1.0 du présent document.

Avant de poursuivre, il est à signaler que tous les moyens furent mis en place afin de vérifier la présence ou non de produits résiduels dans ces réservoirs, dont l'ancienneté remonte aux années 1960 et que depuis les années 1970, ces réservoirs sont inutilisés.

B-2 Le reportage photographique de l'Annexe B-1.0 démontre bien l'exiguïté des lieux (Photo N° 1) et le système aujourd'hui condamné (Photo N° 2) ; de plus, les Photos N° 3 et N° 5 expliquent la difficulté de procéder à la vérification

19E266A

IVANHOE

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRE:	Suzanne Vézina	**EXPÉDITEUR:**	Josée Béliveau
C C:	- - - -	**DATE:**	le 28 novembre 1994
OBJET:	5400, Pierre de Coubertin, Montréal (Métro)		

La présente fait suite à ta note de service datée du 15 novembre dernier, et pour te faire part que dans le Bail daté du 1er avril 1990 dans le dossier mentionné en rubrique, aucune mention n'est inscrite à l'effet que la superficie louable de l'immeuble est de 175 715 pieds carrés.

Cependant, après vérification avec Louis Fortin (note de service datée du 18 novembre 1994 ci-jointe), ce dernier me confirme que la superficie réduite de l'immeuble est de 36 225 pieds carrés.

Étant donné qu'aucune mention n'est apporté à ce bail en ce qui a trait à la superficie louable de l'immeuble, il n'y aurait pas lieu de faire un amendement au bail à cet effet.

Si tu as des questions supplémentaires, n'hésite pas à communiquer avec moi.

Josée

Josée Béliveau

p.j.

19E266A

AFFAIRES JURIDIQUES

NOV 1994

IVANHOE

Note de service

Destinaire:	Josée Béliveau
Expéditeur:	Louis Fortin
C.C.:	Suzanne Vézina
Date:	Le 18 novembre 1994
Objet:	**5400 Pierre de Coubertin**

Josée,

Tel que discuté, l'édifice a été réduit de 36,225 pi.ca. par Métro-Richelieu au printemps 1993 selon les plans que j'ai en ma possession.

Espérant le tout conforme.

Louis Fortin

/lcv

19E266A

IVANHOE

NOTE DE SERVICE
propriétés diverses

À	:	Josée Béliveau
DE	:	Suzanne Vézina
DATE	:	15 novembre 1994
OBJET	:	**5400, Pierre de Coubertin, Montréal**

Le bail du 1er avril 1990 consenti pour la propriété mentionnée en rubrique, prévoyait que la superficie louable de l'immeuble était de 175 715 pi². Or, des travaux effectués par le locataire en 1993, dans le but de réaménager les quais d'expédition de l'entrepôt ont eu pour impact de diminuer la superficie locative de l'immeuble, suite au déplacement d'un mur extérieur de cette propriété.

Afin d'assurer la conformité du bail à l'occupation des lieux, il serait approprié de prévoir un amendement au bail afin de refléter cette situation. Pour votre information vous trouverez sous pli photocopie d'une lettre du 14 janvier 1993 signée par MM. Claude Maynard et Roger Laberge.

Auriez-vous l'amabilité de m'informer des développements dans ce dossier à votre plus proche convenance.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous désirez de plus amples informations dans cette affaire.

Suzanne Vézina

19E266A

IVANHOE

Le 14 janvier 1993

Monsieur Martin Allaire, ing.
Directeur, Ingénierie et construction
ÉPICIERS UNIS MÉTRO-RICHELIEU INC.
11 011 boul. Maurice-Duplessis
Montréal (Québec)
H1C 1V6

Objet: **5400 Pierre de Coubertin, Montréal (Québec)**
Réfection des quais d'expédition
Demande d'approbation C-0000-0998 # 1.1 (0)

Cher Monsieur,

Il nous fait plaisir de vous confirmer notre approbation des plans et devis soumis avec votre lettre du 29 décembre 1992 en relation avec le projet en rubrique. Cette approbation est toutefois conditionnelle à ce que:

1. vous respectiez, dans l'exécution des travaux, toute loi et tout règlement de toute autorité compétente; et

2. nous procédions, à la fin des travaux, à une inspection finale de ces travaux qui devront alors être, selon notre opinion, en conformité aux plans et devis soumis, à défaut de quoi les correctifs appropriés devront être apportés par vous à notre satisfaction.

Veuillez agréer, cher Monsieur Allaire, l'expression de nos salutations les meilleures.

IVANHOÉ INC.

Claude Maynard
Vice-président,
Construction

Roger Laberge
Directeur général,
Propriétés diverses

IVANHOÉ INC., 3500, BOUL. DE MAISONNEUVE OUEST, WESTMOUNT (QUÉBEC) H3Z 3W4
TÉLÉPHONE : (514) 934-7800 TÉLÉCOPIEUR : (514) 934-7764

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S
149B, rue Principale
Saint-Sauveur, QC
J0R 1R6
Tel.: (450) 227-6177
Fax: (450) 227-5377
Courriel : info@decenviro.com

V- CORRESPONDANCES

D O N O V A N E X P E R T S - C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel : (450) 227-6177
Fax : (450) 227-5377
Courriel : christine@decenviro.com

19E266A

Le 3 mai 2013

M^me^ Chantale Fontaine
Responsable de l'accès à l'information
RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC
800, Place d'Youville
12^e^ étage
Québec (Québec)
G1R 5S3

Envoi par télécopieur : 1-418-646-4886

N/Réf. : 13 1573
Objet : DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION SITE SITUÉ AU 5400 PIERRE DE COUBERTIN À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT HOCHELA-MAISONNEUVE QUÉBEC, H1N 1P7.

Mme Fontaine,

Par la présente demande, DONOVAN EXPERTS-CONSEILS INC. **désire recevoir une confirmation écrite que la régie du bâtiment ne possède pas de dossiers associés** à la présence/absence de réservoirs enfouis du site mentionné en rubrique.

Cette demande vous est présentée en conformité avec la *Loi sur l'Accès à l'Information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Dans l'éventualité où vous auriez des documents de nature environnementale reliés à la propriété, nous vous invitons à communiquer avec le soussigné par télécopie le plus tôt possible et nous soumettre une copie des documents pertinents concernant la propriété à l'étude. Dans le cas contraire, veuillez nous aviser par écrit via courrier ou télécopieur.

Nous vous prions d'agréer, M^me^ Fontaine, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

DONOVAN EXPERTS-CONSEILS INC.

Christine Gélinas
pour Kevin Donovan, ing.

 19E266A

D O N O V A N E X P E R T S - C O N S E I L S
1498, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel : (450) 227-6177
Fax : (450) 227-5377
Courriel : christine@deconviro.com

Le 3 mai 2013

M^me^ Chantale Fontaine
Responsable de l'accès à l'Information
RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC
800, Place d'Youville
12^e^ étage
Québec (Québec)
G1R 5S3

Envoi par télécopieur : 1-418-646-4886

N/Réf. : 13 1573
Objet : DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION SITE SITUÉ AU 5400 PIERRE DE COUBERTIN À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT HOCHELA-MAISONNEUVE QUÉBEC, H1N 1P7.

Mme Fontaine,

Par la présente demande, DONOVAN EXPERTS-CONSEILS INC. **désire recevoir une confirmation écrite que la régie du bâtiment ne possède pas de dossiers associés** à la présence/absence de réservoirs enfouis du site mentionné en rubrique.

Cette demande vous est présentée en conformité avec la *Loi sur l'Accès à l'Information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.* Dans l'éventualité où vous auriez des documents de nature environnementale reliés à la propriété, nous vous invitons à communiquer avec le soussigné par télécopie le plus tôt possible et nous soumettre une copie des documents pertinents concernant la propriété à l'étude. Dans le cas contraire, veuillez nous aviser par écrit via courrier ou télécopieur.

Nous vous prions d'agréer, M^me^ Fontaine, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

DONOVAN EXPERTS-CONSEILS INC.

Christine Gélinas
pour Kevin Donovan, ing.

La Régie du bâtiment du Québec (équipements pétroliers) ne dispose d'aucun dossier à l'adresse ou aux adresses mentionnées.

CHANTAL
08 MAI 2013

D O N O V A N E X P E R T S – C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel : (450) 227-6177
Fax : (450) 227-5377
Courriel : christine@decenviro.com

19E266A

Le 3 mai 2013

Madame Isabelle Falardeau
Responsable de l'accès à l`information
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
Direction régionale de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est
Bureau 3860
Montréal, QC
H1T 3X9

Envoi par télécopieur : 514-864-0856

N/Réf. : 13 1573
Objet : DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION SITE SITUÉ AU 5400 PIERRE DE COUBERTIN À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT HOCHELA-MAISONNEUVE QUÉBEC, H1N 1P7.

Madame Falardeau,

Par la présente demande, DONOVAN EXPERTS-CONSEILS INC. désire savoir si le MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) possède des dossiers environnementaux du site mentionné en rubrique.

Cette demande vous est présentée en conformité avec la *Loi sur l'Accès à l'Information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Dans l'éventualité où vous auriez des documents reliés à la propriété (dossiers environnementaux, plaintes, avis, inspections, résultats de caractérisation des sols, rapports géotechniques, etc...), nous vous invitons à communiquer avec le soussigné par courrier le plus tôt possible et nous soumettre une copie des documents pertinents concernant la propriété à l'étude. Dans le cas contraire, veuillez nous aviser par écrit.

Nous vous prions d'agréer, madame Falardeau, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

DONOVAN EXPERTS-CONSEILS INC.

Christine Gélinas
pour Kevin Donovan, ing.

19E266A

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

Le 6 mai 2013

Madame Christine Gélinas
Donovan Experts-Conseils inc.
149-B, rue Principale
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6

Par télécopieur : 450 227-5377

Objet : Demande d'accès aux documents en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2. 1) :
5400, avenue Pierre-de-Coubertin, Montréal (Québec)

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 3 mai dernier, concernant l'objet précité.

Après vérification, nous vous informons que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Vous avez droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice de ce recours. Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 514 873-3636, poste 221

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marc Chagnon pour :

Josée Longpré
Responsable
Loi d'accès aux
documents

p.j.

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 864-0856
internet : www.mddefp.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 3M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Ce papier contient 20% de fibres recyclées après consommation.

19E266A

Ministère du
Développement durable,
de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs
Québec

Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides

Montréal, le 9 mai 2013

Madame Fallon Arcand Laliberté
Donovan Experts-Conseils inc.
149-B, rue Principale
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6

Par télécopieur : 450 227-5377

Objet : Votre demande d'accès aux documents en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2. 1). Fiches techniques # 3176, 3390. Bonnetterie Avalon inc., Hydro-Québec. Édifice Pierre-de-Coubertin. Montréal (Québec)

Madame,

Pour faire suite à votre demande nous vous faisons parvenir les fiches techniques précitées dans l'objet.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marc Chagnon pour :

Josée Longpré
Responsable
Loi d'accès aux documents

p.j.

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 864-0856
Internet : www.mddefp.gouv.qc.ca

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X9
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Ce papier contient 20% de fibres recyclées après consommation

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs
Québec

MONTRÉAL

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS
FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 3176 **NO LIEU :** 90448085 **ANCIEN NO GTC :** 06620

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : 9179-3406 Québec inc.

NOM DE LA FICHE GTC : Bonnettane Avalon Inc

TYPES DE PROPRIÉTAIRE	SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
Privé	315221 - Fab. sous-vêt. & vêt. de nuit, hommes & garçons
	315231 - Fab. lingerie & vêt. de nuit, femmes & filles

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s) : Sol

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE	MUNICIPALITÉ	MRC	CODE POSTAL
5200, rue Hochelaga Montréal (Québec)	Montréal	Ville de Montréal	H1V 1G4

LOCALISATION CADASTRALE

LOT	RANG, CONCESSION	CADASTRE

CADASTRE DU QUÉBEC

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83
LATITUDE : 45,5631738049
LONGITUDE : -73,539801288

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE	MUNICIPALITÉ	CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Remplacement de réservoir souterrains (VS Règlement : produits pétroliers)

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS	116	111	226
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² :
SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² :
QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :
QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : Plage B-C
TYPES DE SOLS :
REMBLAI HÉTÉROGÈNE : | |
ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS	EAU SOUTERRAINE
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE : Aucune | Présente | Éliminée
PROGRAMME DE SUIVI : Aucun | En cours | Terminé
EAU SOUT. RÉHABILITÉE
DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :
DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :
DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs
Québec

19E266A

MONTRÉAL

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS
FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 3176 NO LIEU : 90448085 ANCIEN NO GTC : 06620

TRAITEMENT DU DOSSIER

SOUS ENQUÊTE :

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE (SOUMIS AU GTE) | |

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS

ANNÉE CIVIQUE D'OUVERTURE : 1996

ANNÉE CIVIQUE DE FERMETURE :1997

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION			✓ 1996
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION			✓ 1996
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION			

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION — IN SITU
Enfouissement (à préciser) |

RESPONSABLES DU DOSSIER
Bouvin, Philippe

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT
AVANT TRAITEMENT — APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN
ÉCHEC AU TRAITEMENT: | |
DÉBUT RÉEL :
FIN RÉELLE :
DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

ANNOTATION DE LA FICHE

Au moment de l'intervention du ministère dans ce dossier, le terrain appartenait à la [illegible] long du mur est de la bâtisse.

Il reste du sol contaminé au-delà du critère C le

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2000-08-04
DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2013-05-09

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs
Québec

MONTRÉAL

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS
FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 3390 NO LIEU : 90541731 ANCIEN NO GTC : 06849

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : Centre Hydro-Québec rue Hochelaga

NOM DE LA FICHE GTC : Hydro-Québec, Édifice Pierre-de-Coubertin

TYPES DE PROPRIÉTAIRE	SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
Paraopublic	2211 - Product. transport & distribution d'électricité

Milieu(x) récepteur(s) affecté(s) : Sol

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE	MUNICIPALITÉ	MRC	CODE POSTAL
5525, rue Hochelaga Montréal (Québec)	Montréal	Ville de Montréal	H1N 1W2

LOCALISATION CADASTRALE

LOT RANG, CONCESSION ... CADASTRE

CADASTRE DU QUÉBEC

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83
LATITUDE : 45,5673489493
LONGITUDE : -73,5400348351

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE MUNICIPALITÉ CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Remplacement de réservoir souterrains (VS Règlement...produits pétroliers)

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX			
TRAITÉS / EXCAVÉS	0	175	175
RÉSIDUELS (*)		0	

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² :
SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 95
QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :
QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : Plage B-C
TYPES DE SOLS :
REMBLAI HÉTÉROGÈNE : ;
ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS	EAU SOUTERRAINE
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE : Aucune ; Présente ; Éliminée
PROGRAMME DE SUIVI : Aucun ; En cours ; Terminé
EAU SOUT. RÉHABILITÉE :
DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :
DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :
DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

Développement durable, Environnement, Faune et Parcs
Québec

MONTRÉAL

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS
FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 3390 NO LIEU : 90541731 ANCIEN NO GTC : 06849

TRAITEMENT DU DOSSIER

SOUS ENQUÊTE | ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL | | ANNÉE CIVIQUE D'OUVERTURE : 2000

RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE (SOUMIS AU GTE) | | ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS | | ANNÉE CIVIQUE DE FERMETURE 2000

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE	ANNÉE
CARACTÉRISATION			✓	1999
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION			✓	2000
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION				

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION	IN SITU
ffoussement dans lieu d'enfouissement de sols contamin	

RESPONSABLES DU DOSSIER
Boivin, Philippe

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT APRÈS TRAITEMENT

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN
ÉCHEC AU TRAITEMENT:
DÉBUT RÉEL :
FIN RÉELLE :
DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

TRAVAUX RÉALISÉS PAR:

ANNOTATION DE LA FICHE

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2005-03-11
DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2013-05-09

D O N O V A N E X P E R T S - C O N S E I L S

149B, rue Principale
Saint-Sauveur, Québec
J0R 1R6
Tel : (450)227-6177
Fax : (450)227-5377
Courriel : christine@decenviro.com

19E266A

Le 3 mai 2013

M^e Yves Saindon
Responsable de l'accès à l'information
VILLE DE MONTREAL
275, rue Notre-Dame Est
Bureau R.134
Montreal, QC
H2Y 1C6

Envoi par télécopieur : 514-872-5655

N/Réf. : 13 1573
Objet : DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION SITE SITUÉ AU 5400 PIERRE DE COUBERTIN À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT HOCHELA-MAISONNEUVE QUÉBEC, H1N 1P7.

Monsieur Saindon,

Par la présente demande, DONOVAN EXPERTS-CONSEILS INC. désire savoir si la VILLE DE MONTREAL possède des dossiers environnementaux du Site mentionné en rubrique.

Cette demande vous est présentée en conformité avec la *Loi sur l'Accès à l'Information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Dans l'éventualité où vous auriez des documents reliés aux propriétés (dossiers environnementaux, plaintes, avis, inspections, résultats de caractérisation des sols, rapports géotechniques, etc...), nous vous invitons à communiquer avec le soussigné par courrier le plus tôt possible et nous soumettre une copie des documents pertinents concernant les propriétés à l'étude. Dans le cas contraire, veuillez nous aviser par écrit.

Nous vous prions d'agréer, monsieur Saindon, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Christine Gélinas
pour Kevin Donovan, ing.

19E266A

Montréal

Direction générale
Direction du greffe
Division de la gestion des documents, des archives et de l'accès à l'information
275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Montréal, le 8 mai 2013

Monsieur Kevin Donovan, ing.
Donovan experts-conseils inc.
149B, rue Principale
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6

Objet : Accès aux documents – demande de 2013
Évaluation environnementale – 5400, avenue Pierre-De Coubertin
Votre dossier : 13 1573
Notre dossier : 52-2013-0414-00

Monsieur,

Conformément à l'article 46 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., chapitre A-2.1, ci-après désignée « la loi », nous accusons réception à nos bureaux, en date du 3 mai 2013, de votre demande d'accès aux documents datée du même jour.

En vertu de l'article 47 de la loi, nous devons normalement prendre position sur une demande d'accès dans les vingt jours qui suivent sa réception à nos bureaux. Toutefois, en raison du très grand nombre de demandes d'accès qui nous sont adressées depuis quelque temps, nous vous avisons, conformément à la même disposition législative, que nous prolongeons ce délai de dix jours. Ainsi, nous devrons définitivement prendre position sur votre demande d'ici le 3 juin 2013.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., chapitre A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marc Lebel, chef de division
Responsable substitut de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels
Téléphone : 514 872-3142
Télécopieur : 514 872-5655
ML/lt

p.j. : Note explicative